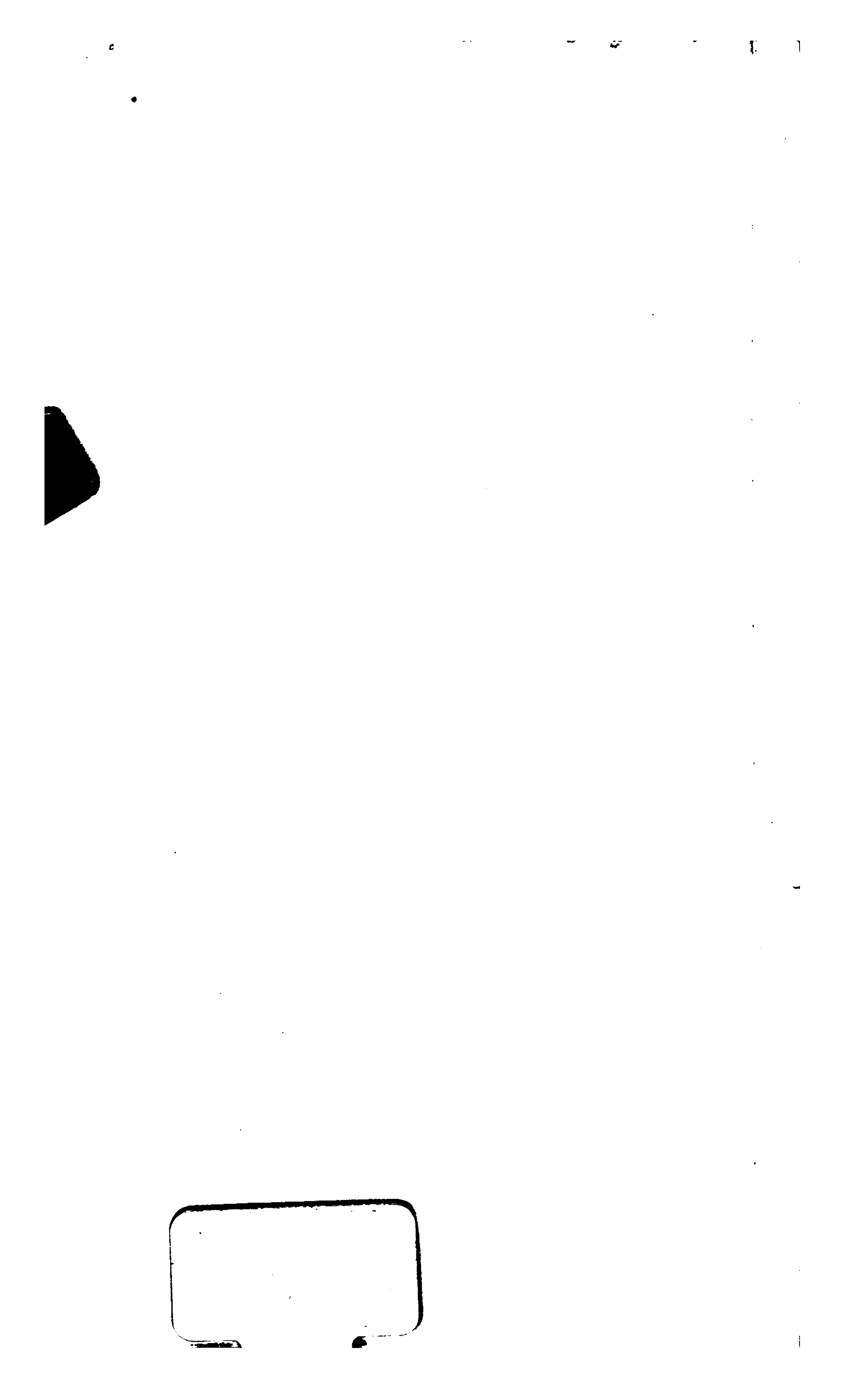

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08247299 8



Nouveaux Mémoires

SECRETS ET INÉDITS

DU

BARON DE GRIMM.

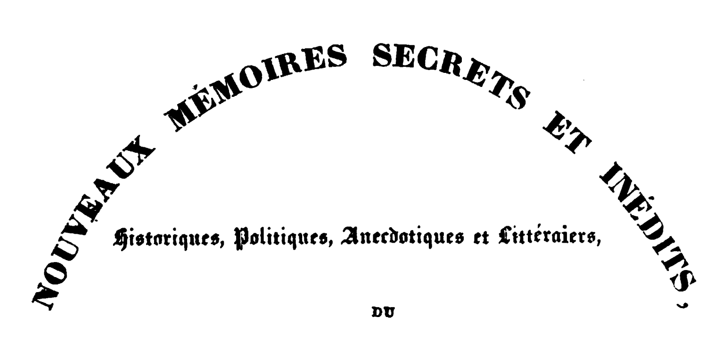
Nouveaux Mémoires

SECRETS ET INÉDITS

DU

BARON DE GRIMM.

Imprimerie de P. Baudouin, rue Mignon, 2.



NOUVEAUX MÉMOIRES SECRETS ET INÉDITS,

Historiques, Politiques, Anecdotiques et Littéraires,

DU

BARON DE GRIMM,

AGENT, A PARIS, DE LA COUR DE RUSSIE ET DE POLOGNE,

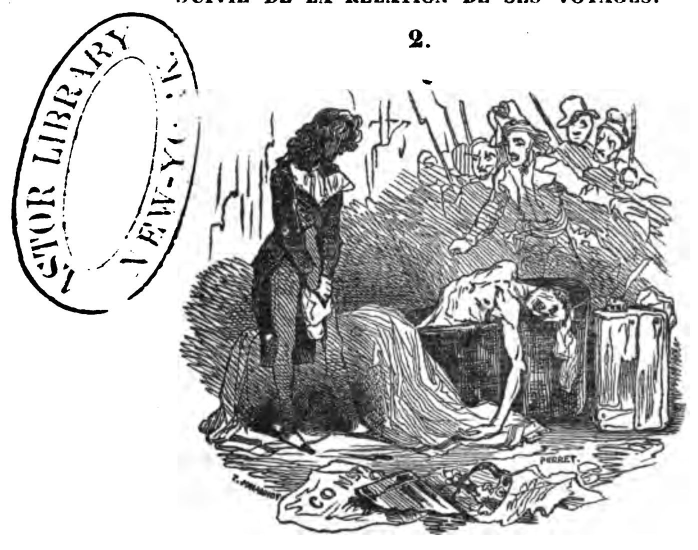
OU

Chronique curieuse

DES PERSONNAGES CÉLÈBRES QUI ONT ILLUSTRÉ LE SIÈCLE DERNIER,

SUIVIE DE LA RELATION DE SES VOYAGES.

2.



PARIS,

LEROUGE-WOLF, ÉDIT., RUE DE L'ODÉON, 23.

1834.

MÉMOIRES

INÉDITS

DU BARON DE GRIMM.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

La nouvelle cour. — Le nouveau contrôleur général. — M. Maynon d'Invault. — L'abbé Terray. — Les deux rôles et les deux théâtres. — Le neveu Thoynet. — Les compensations à la mode. — Le premier ministre l'appelle ma cousine. — Projet d'un grand mariage qui étonne bien des gens. — La jeune dauphine. — L'étiquette et le bal. — Les princes, mademoiselle de Lorraine et la contredanse. — Négociation diplomatique à propos d'un menuet. — Éducation des archiduchesses. — L'abbé de Vermont à Vienne. — Les conférences de Blondel et de Marie-Thérèse. — Hymen fameux. — Grande fête. — Nuit du 30 mai. — Paris en deuil. — Gratification refusée. — Illuminations. — Les trente mille fusées. — Les funérailles. — Le dauphin et la favorite. — Le nécessaire et le superflu. — La duchesse de Grammont. — Ses nouvelles folies. — Elle perd son frère. — Double ligue contre lui. — Encore un jésuite. — Un mot de l'abbé de La Ville change le gouvernement.

Le roi soupait chaque soir chez madame Dubarry. Les billets d'invitation étaient à son

nom, et elle ajoutait toujours par postcriptum : *S. M. m'honorera de sa présence.* Bientôt ces invitations furent vivement recherchées. La comtesse de Lhôpital, madame de Valentinois, la maréchale de Mirepoix, ouvrirent la marche, et toutes les dames de la cour suivirent : quelques-unes de celles qui avaient d'abord témoigné la plus grande répugnance, semblaient regretter de s'être laissé prévenir.

Bientôt on vit le comte de Lamarche venir se placer au rang de ses adorateurs; le prince de Condé lui offrit une brillante fête à Chantilly, et remercia dans les termes les plus respectueux la belle comtesse, de l'honneur qu'elle avait daigné lui faire.

L'honnête Maynon d'Invault avait été fait contrôleur général par M. de Choiseul; il était, comme je l'ai déjà dit, devenu l'objet des attaques les plus vives, et souvent les plus indécentes. L'abbé Terray faisait de l'opposition au parlement, où il était encore rapporteur de la cour; il changeait d'opinion dans les antichambres des ministres, en attendant qu'il le devînt à son tour; le chancelier, qui avait des vues sur lui, le protégeait.

M. Maynon d'Invault était indigné de la duplicité de l'abbé, qui non content de rédiger pour

le parlement les plus virulentes remontrances contre le gouvernement, remontrances qui devaient rester secrètes, et ne pas sortir des archives du parlement, leur donnait au contraire la plus grande publicité; il se servait de M. de Thoynet, son neveu, qui avait un emploi à la poste, pour les envoyer dans les provinces.

Thoynet avait été destitué, et son emploi lui valait dix mille francs. L'abbé dans les premiers accès de son dépit, voulut donner sa démission de *rapporteur de la cour*. Le parlement le soutint, le ministère ne pouvait revenir sur une décision, qui avait fait un aussi grand éclat.

L'abbé exigeait pour condition, que le contrôleur général rétablît son neveu dans son emploi; mais comment imaginer le moyen de souscrire à cette condition, sans laquelle l'abbé ne voulait point consentir à reprendre ses fonctions de rapporteur.

Ce moyen fut bientôt trouvé. Thoynet n'eut point l'emploi qu'on lui avait ôté, mais un autre, qui lui rapportait cinq mille francs de plus. Mais M. Maynon d'Invault n'en continua pas moins d'être harcelé, critiqué par le chancelier, même en plein conseil; enfin il donna sa démission, et le lendemain, Paris apprit en

même temps que M. Maynon n'était plus contrôleur général, et que l'abbé Terray lui succédait.

Depuis la présentation de madame Dubarry, le duc de Choiseul paraissait avoir tout-à-fait abandonné son système d'opposition. On assure que ce changement si brusque, si imprévu, est l'effet d'une intrigue du nonce du pape, qui a donné à tout le clergé de France l'exemple du plus humble dévouement à la favorite. M. de Choiseul, qui avait affecté de l'éviter même dans les circonstances les plus imprévues, lui fait maintenant la cour la plus assidue; il porte l'adulation jusqu'à se dire son parent, et ne l'appelle que *ma cousine*.

On eut bientôt le mot de l'énigme. Le duc voulait à tout prix garder le ministère, jusqu'à ce qu'il eût entièrement terminé une négociation importante, et dont le succès devait, suivant lui, le rendre plus puissant que jamais. Cette négociation si grave, si difficile, avait pour objet le mariage du dauphin (depuis Louis XVI), avec la jeune archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette. C'était renverser toute la politique de Richelieu; mais aucune considération n'avait distrait le duc, de son projet.

Il avait vu la jeune archiduchesse : belle, d'un caractère enjoué, avec toute la fierté et ce talent d'observation qui semble naturel aux princes de la maison de Lorraine. Il espérait que cette princesse prendrait un grand empire sur le vieux monarque, et qu'elle protégerait de tous ses moyens le ministre qui l'aurait placée sur les marches du trône, en lui faisant épouser l'héritier présomptif de la plus belle monarchie de l'Europe.

Le mariage décidé, il ne perdit pas un instant pour en presser la célébration. Tout réussit jusqu'à ce moment; mais la cérémonie religieuse terminée, le bal qui ouvrit les fêtes de la cour, fut un instant suspendu par une dispute d'étiquette qui ne fut que ridicule.

Les fêtes de la capitale furent marquées par le plus épouvantable désastre; j'avais accompagné le corps diplomatique à Compiègne, à la Muette, à Saint-Denis. Le roi avait paru enchanté de la dauphine, et dès le premier jour il la fit souper avec madame Dubarry. Cet oubli de toutes les convenances, dans une circonstance aussi grave, prouverait seul à quel point d'exaltation était parvenue la passion du roi.

La jeune princesse, étonnée des prévenances dont le roi, et à son exemple, les courtisans

comblaient cette *dame*, qui partageait avec elle les hommages du monarque et de toute la cour, demanda qui elle était, et quelle était sa charge à la cour ? On lui répondit qu'elle *amusait* le roi ; en ce cas, s'écria ingénument l'archiduchesse, *je me déclare sa rivale*.

Le roi lui demanda, à son tour, comment elle la *trouvait? Charmante*, répondit-elle. Le roi fut comblé de joie.

Le banquet royal offrait le coup d'œil le plus magnifique ; tout était bien jusqu'alors ; mais il n'en fut pas de même du bal paré, la partie la plus ennuyeuse des fêtes, parce que tout y est réglé, compassé par l'étiquette.

L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice-reine avait demandé que le roi marquât quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, qui appartenait à la famille impériale, et qu'elle fût nommée pour danser avant toutes les duchesses, et immédiatement après les princesses du sang, et le prince Lambesc, immédiatement aussi après les princes. Cette innovation souleva toute la haute noblesse. Les ducs et pairs s'assemblèrent chez l'évêque de Noyon, comte de Broglie, comme étant le plus ancien pair alors à Paris.

Un évêque présidant une assemblée qui déli-

bère sur une question de danse, était déjà une singularité. Mais ce fut encore ce prélat qui fut chargé de remettre au roi le mémoire rédigé sur cette grave contestation. Il y allait de l'honneur de toute la haute noblesse du royaume.

Pour que rien ne manquât à la solennité de ce mémoire, tous les grands seigneurs de la cour y apposèrent leur signature. Le roi se trouva fort embarrassé, il avait tout réglé autrement avec l'ambassadeur autrichien. Enfin après s'être long-temps consulté, il crut s'être tiré d'affaire en éludant la question quand il fallait la résoudre. Et de *sa certaine science et pleine puissance*, il donna la déclaration suivante. Cela ne ressemble pas mal, quant à la gravité du style, à un note diplomatique. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas de la cession d'une province ou deux, mais de savoir si mademoiselle de Lorraine et M. de Lambesc danseraient un quart d'heure plus tôt ou un quart d'heure plus tard.

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'im-
« pératrice-reine, dans une audience qu'il a
« eue de moi, m'a demandé de la part de son
« maître (et je suis obligé d'ajouter foi à ce
« qu'il dit) : de vouloir marquer quelque dis-

« tinction à mademoiselle de Lorraine, à l'oc-
« casion présente du mariage de mon petit-fils,
« avec l'archiduchesse Antoinette.

« La danse, au bal, étant la seule chose qui
« ne puisse tirer à conséquence, puisque le
« choix des danseurs et des danseuses ne dé-
« pend que de ma volonté, sans distinction des
« places, ou rangs, ou dignités; exceptant les
« princesses et princes de mon sang, qui ne
« peut être comparé et mis en rang avec aucun
« autre Français, et ne voulant d'ailleurs rien
« innover à ce qui se pratique à ma cour, je
« compte que les grands et la noblesse de mon
« royaume, en vertu de la fidélité, soumission,
« attachement et même amitié, qu'ils m'ont
« toujours marqués et à mes prédécesseurs,
« n'occasionneront jamais rien qui puisse me
« déplaire, surtout dans cette occurrence où je
« désire marquer à l'impératrice ma reconnais-
« sance du présent qu'elle me fait, qui, j'espère
« ainsi que vous, fera le bonheur du reste de
« mes sujets.

« LOUIS.

« Signé pour copie conforme, SAINT-FLORENTIN. »

Une déclaration décisive, quelle qu'elle fût, aurait pu paraître ou trop sévère ou trop in-

dulgente; mais en éludant de répondre formellement à une réclamation faite avec autant de solennité, le roi montra plus que de la faiblesse.

La jeune archiduchesse n'est pas, comme on le croyait, aussi étrangère à nos mœurs, à nos usages. Ce mariage qui étonna tout le monde, était projeté depuis long-temps. Le vieux baron de ......, initié dans tous les détails de cette mystérieuse négociation, m'instruisit des moindres détails : il ne pouvait y avoir indiscrétion de sa part. La diplomatie n'a plus de secret, quand les traités long-temps médités sont exécutés; mais avec une attention suivie, il est aisé de deviner par les documents privés, les clauses secrètes dont le public n'a pas été instruit.

Le duc de Choiseul, né Lorrain, et par conséquent sujet de la maison d'Autriche, était tout dévoué à l'impératrice-reine. Cette princesse avait fondé l'agrandissement de sa maison, sur des mariages avec toutes les autres maisons régnantes. Toutes les archiduchesses étaient belles. Elle leur inspira, dès leur plus tendre enfance, la plus haute opinion de la famille impériale; c'était, suivant elle, la plus ancienne dynastie de l'Europe. Elle leur laissait ignorer sans doute que sans l'ombrageuse susceptibilité de Louis XI contre son fils, ce jeune prince

eût épousé la riche héritière de Charles le Téméraire, la princesse Marie de Bourgogne; que ce ne fut que sur le refus de ce roi trop soupçonneux, que Marie épousa l'archiduc Maximilien.

La maison d'Autriche n'avait alors que la souveraineté de son électorat, et quelques droits éventuels très-contestés à la couronne impériale d'Allemagne. Marie de Bourgogne lui apporta en dot le Hainault, les Deux-Flandres, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Belgique, etc. C'est de ce mariage que date la puissance de la maison d'Autriche.

L'impératrice-reine répétait à ses filles que les liens du mariage ne rompaient point les liens de famille; qu'en épousant les souverains d'un autre royaume, elles ne devaient pas cesser d'être Autrichiennes. Marie Thérèse avait des amants secrets, et fermait les yeux sur les relations des jeunes princesses avec les instituteurs, qu'elle leur avait elle-même choisis. Elle avait demandé au duc de Choiseul, un abbé français pour apprendre les usages de Paris et la langue française à l'archiduchesse, déjà destinée au dauphin, depuis le premier projet arrêté avec l'abbé de Bernis et M. de Kaunitz.

Le duc s'adressa à Loménie pour le choix de cet instituteur, et l'abbé de Vermont partit

pour Vienne. Cet abbé n'aurait pas manqué de beaux exemples et d'excellens modèles à proposer à son auguste élève ; il lui aurait suffi de lui retracer le tableau fidèle de la vie intérieure des épouses des deux derniers rois de France ; mais l'abbé n'était qu'un petit-maître dans toute la force du mot.

On l'a vu depuis refuser les plus grandes dignités ecclésiastiques, pour ne pas quitter la maison de la reine. Comblé des bienfaits de l'impératrice, et conseil intime de la jeune dauphine, il jouissait d'une belle fortune, et n'excitait point l'envie. Et, sans pouvoir apparent, et sans sortir de l'obscurité des petits appartements, il dominait la cour tout entière, et les ministres.

L'impératrice attendait de ce mariage tous les avantages, qu'elle s'était promis par les traités de 1756 et 1758.

En recevant les adieux de la jeune archiduchesse, elle lui avait recommandé le duc et la duchesse de Choiseul, le duc et la duchesse de Praslin, MM. d'Hautefort et d'Aubeterre, anciens ambassadeurs de France à Vienne, les familles du Châtelet, d'Estrées, les frères Montazet, MM. d'Aumont et Blondel. Ce dernier avait eu le secret de madame de Pompa-

dour, pour le traité de 1758. Elle ajouta Gérard et la religieuse de Beauveau, qui, du fond de son couvent, se mêlait encore d'intrigues politiques, et qui avait été Lorraine.

Enfin, elle avait chargé sa fille de témoigner à M. de Duras, et à l'abbé de Vermont, toute sa reconnaissance. « Le sort de ces deux « personnages m'est à cœur, disait l'impéra- « trice-reine, et mon ambassadeur est chargé « d'en avoir soin. » Elle terminait par inviter la princesse à rendre en tout temps, et à tous les Lorrains en général, tous les services qui dépendraient d'elle.

Toutes ces recommandations n'étaient que la conséquence d'un plan arrêté. *Blondel* avait des conférences particulières avec l'impératrice-reine ; il avait reçu ses premières confidences relatives à un mariage avec un prince de la maison de France. Le dauphin, père de Louis XVI, était alors plein de vie et de santé. Le marquis d'Hautefort, alors ambassadeur à Vienne, avait continué l'abbé de Bernis, et suivi le même plan, et tandis que le comte de Kaunitz négociait à Paris, d'Hautefort le secondait à Vienne; et après lui, MM. d'Aubeterre et d'Estrées suivirent cette mystérieuse négociation.

Le baron de.... me fit observer qu'à cette époque il n'y avait pas un seul *Français* dans la légation de France, à Vienne.

Ces confidences m'expliquèrent la cause de plusieurs grands événements, qui ont marqué la fin du siècle. Il fut encore question, avec le baron, de la déclaration à propos du bal de la cour; il n'y voyait que l'effet d'une *sage prudence*. Ce sont ses termes. J'avais une opinion contraire, mais ce n'était ni le temps ni le lieu de la faire connaître.

Mais comment se taire sur l'épouvantable catastrophe du 30 mai 1770, nuit de douleur et de deuil, qui vit périr, au sein d'une joie tumultueuse, plus de monde que sur un champ de bataille. C'était le jour où la ville de Paris avait fait exécuter son feu d'artifice. Le local avait été bien choisi quant à l'espace; la place Louis XV, ce vaste emplacement, semble moins une place qu'une plaine. Au feu dont le bouquet se composait de trente mille fusées, en une seule pièce, devait succéder une riche illumination sur le boulevard.

La foule s'y précipita dans une seule direction, la rue Royale; cette rue fut bientôt jonchée de morts et de mourants. Et trois circonstances concoururent à cet horrible confusion : 1° un com-

plot formé par des filous [1] pour causer un engorgement et une presse compacte; 2° l'imprévoyance inexcusable de l'architecte de la ville, qui avait négligé de faire déblayer le terrain couvert de grosses pierres, et de combler les fossés; 3° l'insuffisance de la garde ordinaire.

Il est vrai que le bureau de la ville [2] avait réclamé le service des gardes françaises, mais le maréchal de Biron ne voulut faire marcher son régiment que sous la condition d'une gratification de mille écus, que la ville refusa. Une rivalité d'attributions entre le prévot des marchands et les échevins avait fait omettre d'indispensables

[1] Les mémoires du temps attribuent ce massacre à un complot médité. La confusion avait été prévue, pour couvrir d'un voile impénétrable des assassinats réfléchis. Les victimes étaient désignées, les assassins prêts. On aurait vu des sicaires inconnus fendre la presse, armés d'épées et de poignards. Le sang avait coulé sur les ponts, sur les quais et dans les rues adjacentes, qui n'étaient pas encombrées. Une seule phrase des papiers de Louis XVI nous apprend : « *Que* « *l'opposition de ceux qui avaient apporté des obstacles à* « *son mariage se changea en rage le jour de la fête, et qu'il* « *était fort essentiel de couvrir d'un voile impénétrable ce* « *qui s'était passé dans cette journée, et ne pas laisser soup-* « *çonner les coups affreux qu'on voulait porter, et qui* « *manquèrent.* »

[2] On appelait ainsi le corps de ville ou l'administration municipale, présidée par le prévôt des marchands.

précautions; telle fut la principale cause de cette catastrophe. Le nombre des morts fut évalué à deux cent trente-trois et celui des blessés plus ou moins grièvement, de onze à douze cents. Mais nulle enquête n'a été faite, aucune information et aucune poursuite juridique n'ont eu lieu contre les auteurs de tant de calamités.

Le dauphin fut profondément affligé de ce déplorable événement. Il envoya, pour le soulagement des familles malheureuses, les deux mille écus qu'il venait de recevoir pour ses menus plaisirs du mois [1]. Un mariage consommé sous d'aussi tristes auspices ne présageait que de nouveaux désastres; et l'impression douloureuse que fit cette nuit de meurtre et de pillage ne s'est jamais effacée.

Cependant la cour prenait une face nouvelle; la jeune dauphine, sans s'inquiéter des graves remontrances de la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur, qu'elle appelait *madame l'Étiquette*, n'en suivait pas moins toutes ses fantaisies. Elle sortait seule à pied, se promenait sans

1 Six mille livres à l'héritier présomptif de la couronne de France, et Louis XV donnait à sa maîtresse trois cent mille livres par mois. Ce fait est constaté par son registre secret. Madame Dubarry y est désignée sous le nom seul de comtesse. (*Livre Rouge*, 1769 à 1774.)

avoir fait prévenir *son service*... invitait à dîner, à souper, les membres de la famille royale; allait manger chez eux avec la même liberté.

Louis XV était enchanté, et se serait volontiers rapproché de sa famille; mais les ministres, les favoris et sa maîtresse avaient intérêt à ce qu'il vécût presque isolé des princes et des princesses. Ils s'attachèrent surtout à l'éloigner de la dauphine, dont le caractère et l'aisance plaisaient beaucoup au vieux monarque.

Le duc de Choiseul surtout leur pesait. Le chancelier, qui déjà projetait le bouleversement de la magistrature, était convaincu qu'il ne réussirait jamais dans ce coup d'Etat, tant que le duc resterait au conseil, où il exerçait une grande influence. Il se ligua avec le duc d'Aiguillon et madame Dubarry, qui ne pouvait pardonner à M. de Choiseul, ses premiers procédés. Mais plus franche que le chancelier et le duc d'Aiguillon, elle ne cachait point son antipathie contre leur ennemi commun; et elle était d'autant plus dangereuse, qu'elle donnait à son aversion une tournure enjouée et sans conséquence : ce qui amusait beaucoup Louis XV.

Quelquefois, jouant avec deux oranges, elle les lançait en l'air l'une après l'autre, en criant : *saute Praslin, saute Choiseul.* Elle avait un

cuisinier dont elle avait fait remarquer au roi la singulière ressemblance avec le duc de Choiseul; elle le renvoya et dit à ce sujet au roi : *J'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre ?*

Cependant, la protection de la dauphine aurait fait triompher M. de Choiseul de ses ennemis, sans les nouvelles extravagances de la duchesse de Grammont sa sœur, que le désir de se venger et de supplanter celle qu'elle croyait sa rivale, entraînait de folie en folie. Au lieu de rester à Versailles et de miner sourdement la cabale, elle s'exila elle-même, sous prétexte de voyager. Elle alla aux eaux; mais elle affectait de s'arrêter dans toutes les villes parlementaires. La cabale Maupeou et d'Aiguillon insinua au roi que la duchesse avait des conférences avec les magistrats *rebelles*, qu'elle les encourageait à la résistance, en leur promettant la protection de son frère.

Cette accusation bien ou mal fondée, mais à laquelle le duc de Choiseul pouvait être tout-à-fait étranger, fit une profonde impression sur le roi. Il se refroidit sensiblement avec son principal ministre, ne lui adressait la parole que rarement, et avec une sorte d'embarras. Il n'en continuait pas moins de travailler avec

lui et même de l'admettre, par fois, à ses soupers.

Louis XV souffrait impatiemment les *criailleries* des parlements; mais peut-être ne se serait-il jamais déterminé à un coup d'éclat contre le duc de Choiseul, si ses infatigables ennemis, forts de l'appui de la favorite, qui était moins leur complice que leur instrument, n'eussent insinué au prince un autre grief capable de le décider au grand coup. Ils persuadèrent au roi que M. de Choiseul, pour se rendre plus nécessaire, allait faire intervenir la France dans la guerre qui allait éclater entre l'Angleterre et l'Espagne; il est bien vrai que la guerre entre ces deux puissances était imminente, et qu'aux termes du pacte de famille la France devenait l'auxiliaire de l'Espagne.

Mais Louis XV savait très-bien que la correspondance de M. de Choiseul n'avait pour objet qu'un arrangement; aussi cette première insinuation ne put le décider. Mais l'intrigue était trop bien ourdie. Le chancelier et le duc d'Aiguillon mirent dans leurs intérêts l'abbé de La Ville, qui avait un emploi aux affaires étrangères : il avait été employé dans la légation de Hollande. M. de Choiseul, hautain et tranchant avec ses employés, avait quelquefois assez maltraité l'abbé de La Ville.

C'était un jésuite qui s'était fait séculariser; il ne cherchait qu'une occasion de se venger des humiliations que lui avait trop souvent fait subir M. de Choiseul. Il devint l'homme nécessaire de la cabale; mais il fallait le mettre à même de remplir le rôle qui lui avait été donné dans ce complot. Rien n'était plus facile.

Docile aux leçons de ses deux mentors, madame Dubarry ne cessait de répéter au roi que le duc de Choiseul le trompait : que loin de s'opposer à la guerre, il y portait l'Espagne, et que son influence sur le cabinet de Madrid était telle qu'il ne pouvait manquer de réussir. Le roi hésitait encore. On lui proposa de faire venir l'abbé de La Ville, pour savoir de lui le véritable état des choses.

L'abbé fut mandé; il vint dans le cabinet du roi, le 21 décembre 1770. Il répondit aux interpellations du roi que toutes les dépêches importantes étaient faites par le ministre même, que les chefs des bureaux n'étaient pas admis au secret de la correspondance; qu'il ne pouvait, lui, simple employé, donner à sa majesté aucun renseignement sur la correspondance avec l'Espagne, mais qu'il dépendait de sa majesté de s'assurer de la vérité, en ordonnant à son ministre d'écrire sur-le-champ au roi d'Espagne,

que nulle considération ne pourrait la déterminer à prendre part à la guerre contre l'Angleterre. Si le ministre écrivait immédiatement dans ce sens, nul doute qu'il ne voulût maintenir l'état de paix ; dans le cas contraire, son refus trahissait ses secrets sentiments.

La cabale savait très-bien que M. de Choiseul venait d'écrire au cabinet de Madrid, qu'il refuserait d'écrire, jusqu'à ce qu'il eût pu recevoir une réponse à sa dépêche, que dès-lors le roi donnerait à son refus l'interprétation que la cabale avait prévue. Tout se passa comme elle le désirait. Le roi recommanda le secret à l'abbé de La Ville. Le 24 décembre, le duc de Choiseul fut exilé.

Le service de l'abbé de La Ville ne resta pas sans récompense. Le roi le nomma lecteur du dauphin, sous le prétexte de donner au jeune prince des leçons de politique ; mais, dans ce nouveau poste, il ne changea point de rôle. Il pouvait servir encore ses protecteurs, en indisposant le dauphin contre M. de Choiseul, et les prévenir de ce que pourrait tenter en sa faveur madame la dauphine.

Le duc de Choiseul renvoyé, il fallait rendre son retour impossible ; il fallait lui ôter tout moyen de se rapprocher du roi. Le duc était

colonel général des Suisses; cet emploi était considéré comme inamovible, et le titulaire travaillait directement avec sa majesté. Une nouvelle intrigue surmonta ce dernier obstacle, et le duc perdit sa charge.

Il supporta cette double disgrâce avec la tranquille résignation d'un sage; ses ennemis s'étaient attendus à une résistance opiniâtre; ils comptaient sur un éclat dont ils auraient profité. Leur espoir sur ce point fut complétement déçu.

CHAPITRE II.

Les lettres de cachet. — Les ducs de Choiseul et de Praslin. — La route de Chanteloup. — Le duc de Chartres. — Le maréchal d'Estrées. — Ses adieux. — Le bien-aimé de l'almanach. — L'abbé Galiani et Sophie Arnoux. — Le bel asthme. — Le visiteur inamovible. — Le brigadier Clerck et madame Geoffrin. — Galiani et le baron d'Holbach. — M. Necker. — Grande séance philosophique, présidée par madame Necker. — La statue de Voltaire. — Souscription. — Le duc d'Aiguillon au parlement. — La cour. — Influence de la peur. — Progrès de la philosophie. — Revue littéraire. — Opposition dramatique. — Ouvrages nouveaux. — Le peigne et la lyre. — La veuve Legros. — Les professeurs Rouelle. — Le chaudron volcanique. — La cérémonie du pilon. — Livres condamnés. — Dépôt secret. — Inventaire.

La lettre de cachet qui exilait le duc de Choiseul lui fut remise par le duc de La Vrillière[1]; les expressions de cette lettre sont remarquables.

[1] Le comte de Saint-Florentin, récemment nommé duc de La Vrillière. Il n'a fait, pendant quarante ans, que porter les lettres de cachet à tous les ministres congédiés. On l'appelait le facteur de la grande poste de Versailles.

« Mon cousin,

« Le mécontentement que me causent vos
« services me force à vous exiler à Chante-
« loup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre
« heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus
« loin, si ce n'était l'estime particulière que
« j'ai pour madame la duchesse de Choiseul,
« dont la santé m'est fort intéressante. Prenez
« garde que votre conduite ne me fasse prendre
« un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cher
« cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Ce n'était pas sans dessein que cette lettre avait été écrite en termes aussi durs et aussi humiliants. La cabale l'avait dictée et voulait pousser le duc à faire une réponse dont le roi eût pu s'offenser; et déjà ses ennemis voyaient s'ouvrir pour lui les portes de la Bastille. Il ne fallait plus de Choiseul au conseil, et le duc de Praslin avait le malheur d'être de sa famille. Sa lettre de cachet était d'un style plus dur et plus laconique; on le congédiait comme un valet.

« Je n'ai plus besoin de vos services, et je
« vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans
« vingt-quatre heures. »

La disgrâce du duc de Choiseul fut pour

comment elle quitta ce ministre pour revenir à son ancien amant. On s'apitoyait sur M. Bertin, et deux vieux habitués le plaignaient beaucoup des infidélités de ces demoiselles; que leurs procédés étaient sans excuse; que M. Bertin était généreux, aimable et facile. Sophie les écoutait : « On voit bien, dit-elle, en se tournant vers eux, que ces messieurs ne l'ont pas eu. »

J'ai souvent vu Sophie à l'Opéra, et même chez elle. Sa maison était sur un ton de décence, qui aurait fait honneur à la haute bourgeoisie; on s'y trouvait parfaitement à son aise. Ce n'était pas la magnificence de Guimard, mais tout y respirait le plaisir et le bonheur. Je lui avais promis de lui amener notre Écossais Clerck, pour le *former* : c'était une éducation à faire; mais Sophie le connaissait de réputation, elle craignait que l'ennui n'entrât chez elle avec cet officier anglais, et qu'il ne lui fût impossible de s'en débarrasser.

Je n'eus garde d'insister; c'était en effet un homme fort érudit et fort ennuyeux que le brigadier général des troupes britanniques, et la bonne Geoffrin n'entend jamais prononcer son nom, sans éprouver un bâillement involontaire : elle n'avait pas oublié sa première visite.

J'appris d'elle-même sa mésaventure; il était

temps, car le baron d'Holbach qui s'est constitué le cicérone et l'introducteur de tous les étrangers un peu marquants qui arrivent à Paris, m'avait annoncé une prochaine visite de M. Clerck; grâces à madame Geoffrin, j'en fus quitte pour la peur.

Une fois introduit, le général Clerck ne bougeait plus, et ne sortait que le dernier, quand les maîtres de la maison allaient prendre leur bonnet de nuit. « Je ne pardonnerai jamais au « baron (d'Holbach), me disait madame Geof- « frin, de m'avoir imposé ce lourd personnage « toute une longue journée. Les visites du gé- « néral ne finissent jamais le même jour qu'elles « ont commencé; il faut qu'il ait entendu son- « ner minuit dans la maison où il a dîné.

« Le baron me l'avait amené de bonne « heure, et après les compliments d'usage il « s'était retiré; je croyais que l'étranger qu'il « m'avait présenté allait le suivre; nullement, « il resta cloué sur son fauteuil. Je ne savais « que lui dire, et je hasardai quelques ques- « tions bien vagues:

— « Monsieur va-t-il aux spectacles?

— « Rarement.

— « Aux promenades, à la cour, chez les princes?

— « On ne saurait moins.

— « A quoi passez-vous votre temps ?

— « Quand je me trouve bien dans une mai-
« son, je cause et je reste..... » « A ces mots, je
« pâlis d'effroi ; il n'était que six heures du soir,
« je pensais qu'à dix heures il se trouverait peut-
« être encore bien dans ma maison. Enfin,
« j'entendis quelqu'un ; c'était d'Alembert. Je
« feins de le trouver changé, rien ne le cha-
« grinait tant que de lui dire qu'il se portait
« bien ; d'Alembert me croit sur parole, il
« n'est pas à son aise. J'invite le général à le
« ramener chez lui ; le général accepte. M. d'A-
« lembert peut disposer de sa voiture ; il n'en
« aura besoin que le soir pour le ramener. Il
« me vint du monde dans la soirée..... les vi-
« sites se succédaient, et le général restait tou-
« jours ; il ne sortit que quand il fallut fermer
« les portes. »

Le général avait beaucoup lu, beaucoup voyagé ; sa conversation était fort intéressante. Je le fréquentais beaucoup ; mais je ne le voyais que chez le baron d'Holbach, ou chez Diderot, ou chez le R. P. Quesnais, de l'ordre des économistes. C'était un bon homme au fond que le général Clerck, et je ne lui connaissais de tort qu'avec ses chevaux, qu'il fatiguait peu,

mais qu'il traitait fort mal. Il faisait, même en hiver, stationner sa voiture, depuis quatre heures jusqu'à minuit, devant la maison où il dînait, et le malheureux cocher n'avait pas même la distraction des cabarets, qui fermaient à dix heures.

Paris n'était, pour l'impassible général, qu'une ville comme tant d'autres. Notre luxurieux abbé Galiani ne pouvait vivre ailleurs. Le pauvre garçon avait passé les Alpes, et périssait d'ennui à Naples. Paresseux à Paris, il n'écrivait pas deux lettres par mois; mais depuis qu'il était *exilé dans son pays*, il était le plus actif de nos correspondants.

« Que faites-vous mon cher baron (écrivait-« il à d'Holbach, le 7 avril 1770)? Vous amu-« sez-vous? La baronne se porte-t-elle bien? « Comment vont vos enfants? La philosophie, « dont vous êtes le premier maître-d'hôtel, « mange-t-elle toujours d'aussi bon appétit? « Pour moi, je m'ennuie mortellement ici; je « ne vois personne, excepté deux ou trois Fran-« çais. Je suis le Gulliver revenu du pays des « Hoyinhyms, qui ne fait plus société qu'avec « ses deux chevaux.

« Je vais rendre des visites *de devoir* aux « femmes de deux ministres d'État et de finan-

« ces, et puis je dors ou je rêve. Quelle vie!
« Rien n'amuse ici : point d'édits, point de ré-
« ductions; point de retenues, point de sus-
« pension de paiements. La vie est d'une uni-
« formité tuante; on ne dispute de rien, pas
« même de religion. Ah! mon cher Paris! ah!
« que je te regrette! Donnez-moi quelques
« nouvelles littéraires, mais n'en attendez pas
« en revanche. Pour les grands événements en
« Europe [1], je crois que nous allons en deve-
« nir le bureau. On dit en effet que la flotte
« russe a enfin débarqué à Patras, que toute la
« Morée s'est révoltée, etc..... Photius aura
« donc triomphé de Mahomet.

« Nous serons limitrophes des Russes, et d'O-
« trante à Saint-Pétersbourg, il n'y aura plus
« qu'un pas et un petit trajet de mer. Ce qu'il
« y a de sûr, c'est que cette année nous man-
« querons de blés de Morée : ainsi, si l'expor-
« tation continue en France, vous y aurez une
« belle et bonne famine [2], qui sera augmentée

[1] Les mêmes événements viennent de se renouveler. On voit mieux en 1829 qu'en 1770.

[2] La prédiction s'est malheureusement réalisée, mais par d'autres causes. L'abbé Terray avait établi sa compagnie du monopole des grains, si désastreusement fameuse, sous le nom de *pacte de famine*, entreprise faite au nom et pour le

« par le resserrement de l'argent occasioné par « les édits, et l'abbé Badaud[1] verra que Zo- « nobi[2] avait raison.

« Adieu, mon cher baron; mille choses de « ma part à Helvétius. Pourquoi ne m'a-t-il « pas écrit ce coquin ? Je lui ai fait présent de « mon livre ; il ne m'a pas remercié, non plus « que Suard, Marmontel et d'autres ingrats... « Cruels, j'invoquerai les services de la baronne « et de Dalainville, puisque tout le monde m'a- « bandonne. Adieu. »

M. Necker, que plus tard nous verrons jouer un grand rôle sur la scène politique, réunissait chez lui les savants et tous les littérateurs distingués de l'époque. Madame Necker présidait ces réunions. C'est là que fut décidé l'exécution d'une statue à Voltaire.

Dix-sept vénérables philosophes s'y trouvaient rassemblés, le 17 avril 1770. Après avoir dûment invoqué le Saint-Esprit, copieusement dîné et parlé à tort et à travers, sur

compte du roi. Ses maisons de plaisance servaient d'entrepôt, et le nom du trésorier de la compagnie figura bientôt sur l'almanach royal.

[1] Sobriquet de l'abbé Baudau, l'un des plus lourds et des plus infatigables écrivains économistes.

[2] Surnom de l'abbé Galiani.

bien des choses, il fut unanimement résolu d'ériger une statue en l'honneur de Voltaire. Cette chambre des pairs de la littérature était composée des membres suivants (je vais les nommer comme le hasard les avait placés au moment de la fonction la plus importante, c'est-à-dire à table, attendu que l'inégalité des forces étant compensée par l'égalité des prétentions, il n'a jamais été question dans cette chambre de fixer le rang ou la prérogative de qui que ce soit) :

A la droite de madame Necker, Diderot, ensuite Suard, le chevalier de Châtelux, Grimm, le comte de Schomberg, Marmontel, d'Alembert, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, l'abbé Raynal, Helvétius, Bernard, l'abbé Arnaud, l'abbé Morellet. Pigalle, sculpteur du roi, était le dix-huitième : il avait été appelé simplement, pour être témoin des délibérations de la chambre, dont il était chargé d'exécuter le projet. On remarqua qu'on avait placé les pairs ecclésiastiques à la queue, au contraire de ce qui s'observe dans les autres cours des pairs, en Europe; ce qui semblait présager que si jamais il y avait lieu de réformer la chambre, l'éjection commencerait par ceux qui étaient le plus près de la porte, à moins qu'ils

n'aimassent mieux quitter un uniforme devenu généralement suspect.

Ce qui paraissait surtout omineux, c'était de voir la place occupée par l'abbé Morellet, fortement inculpé d'avoir joué, l'année dernière, un rôle équivoque dans l'affaire de la Compagnie des Indes, en portant, sous le manteau de la philosophie, la livrée de M. Boutin; et les bonnes âmes singulièrement édifiées de l'âme sans fiel de ce digne ecclésiastique, lequel s'asseyait une fois par semaine à la table de M. Necker, comme si de rien n'était, après en avoir reçu cinquante coups d'étrivière, bien appliqués, aux acclamations du public.

Après le repas, la proposition d'ériger une statue à Voltaire fut mise en délibération, et passa à l'unanimité des suffrages. Pigalle, que l'abbé Raynal avait vu plusieurs jours auparavant, produisit une ébauche en terre, qui fut généralement admirée [1]; plusieurs projets d'inscription furent discutés, celle-ci passa à la pluralité des suffrages.

A VOLTAIRE VIVANT,

Par les gens de lettres ses contemporains.

[1] Suit la description de ce modèle. C'est celui de la statue qui orne maintenant le pérystile du Théâtre-Français.

M. Perrinet de Châtilmont, assassiné par un scélérat échappé des galères, vient de mourir; il appartenait par ses opinions à l'Église philosophique, et par sa croyance religieuse au culte protestant, auquel nul motif d'ambition et de fortune ne put le faire renoncer. Il était sur son lit de douleur, où bientôt il expira, quand on amena devant lui son assassin pour la confrontation. Ce scélérat attribuant son crime à la misère. « Malheureux! dit M. de « Châtilmont, que ne venais-tu me trouver, « je t'aurais mis au mois! ».

Rien de plus intéressant, de plus varié, que le spectacle de la cour et de la France à cette époque. Le duc de Choiseul régnait dans son exil; il fut un des premiers souscripteurs à la statue de Voltaire, que son rival, le duc d'Aiguillon, aurait volontiers brisée, si déjà elle eût existé. Tandis que le crédit de ce dernier s'augmentait à la cour, le parlement de Paris poursuivait avec une opiniâtre activité son procès, et un arrêt du mois de juillet le déclara convaincu des méfaits qui lui étaient imputés, et qui entachaient son honneur, le suspendit de ses fonctions de pair; et sans avoir égard au silence ordonné par le roi sur cette affaire, cet arrêt fut tiré à dix mille exemplai-

res, envoyé dans les provinces, et répandu avec profusion dans la capitale.

Il fut cassé le lendemain même, par le conseil, qui fit notifier son arrêt au parlement, d'une manière tout-à-fait insolite. Le parlement fit encore des remontrances, le roi donna carte blanche au chancelier, qui se rendit avec force au parlement, et fit enlever du greffe toute la procédure; et ce qu'il y eut de plus humiliant pour le parlement, ce fut de voir le coupable, qu'il avait condamné à cette audience, siéger en qualité de pair.

Le cours de la justice fut suspendu, de nouvelles remontrances furent adressées au roi contre cet acte de violence; le roi ne voulut pas les recevoir. Cette lutte avait duré quinze jours. Toute la France était dans une effrayante agitation; les nouveaux conseillers de Louis XV lui répétaient qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa couronne, que dans l'abolition de toutes les cours souveraines; et sa maîtresse, qui n'était que l'écho du chancelier et de son parti, lui répétait à chaque message que lui adressait le parlement: « Sire, encore une représentation pour vous ôter peu à peu l'autorité « royale, et en venir de loin à vous détrôner. »

Tout le monde avait raison, parce que tout

le monde avait tort. Les parlements s'exagéraient leurs droits; ils n'étaient que cours supérieures de justice; mais n'étaient-ce pas les rois eux-mêmes qui les avaient associés au gouvernement, et qui avaient donné à la formule d'enregistrement toute la force d'une censure préalable et nécessaire?

Cette puissance parlementaire avait plus de quatre siècles d'existence, et le chancelier qui devait en être le modérateur, l'attaquait outre mesure, et au mépris de toutes les convenances, et contre toute équité.

Le clergé, sous les noms de jansénistes et de molinistes, d'appelants ou d'acceptants, je ne sais de quelle ou quelle bulle, continuait la ligue ou la combattait. Toutes les ambitions se trouvaient en présence; au milieu de ce déchaînement de toutes les passions, grandissait la philosophie moderne, non par cette monomanie turbulente et tracassière, qui s'enflammait pour des systêmes que les maîtres et les disciples ne comprenaient pas, mais par cet amour éclairé et consciencieux de l'humanité et de la vérité, dont tous les efforts et les vœux ne tendaient qu'à éclairer les générations, pour les rendre meilleures, poursuivant de ses épigrammes tous les travers, tous les préjugés,

et toutes les erreurs; se jetant au milieu des partis pour les apaiser, et brisant leurs armes en s'amusant; mais marchant d'un pas ferme à son but, et n'attendant son triomphe entier que du temps et des progrès de la raison publique.

Nous votions une statue à Voltaire, lorsque le parlement et la Sorbonne proscrivaient ses ouvrages, et nous fondions l'Encyclopédie, ce monument colossal des connaissances humaines, que M. l'avocat général Séguier croyait renverser à coups de réquisitoires et d'arrêts. Tous ces petits traits décochés d'une main débile tombaient émoussés aux pieds du colosse, avec les petites satires dialoguées de Palissot.

Alors parut la comédie de *l'Homme dangereux*. La police voulut savoir l'opinion de l'Église philosophique, et M. de Sartines s'était adressé à ceux-là mêmes, qu'outrageait le libelle dialogué de M. Palissot.

Tout le monde a lu la réponse de Denis Diderot au chef de la police ; cette réponse a été publiée à Paris, et peut-être ailleurs, car elle a été répétée par tous les agents de correspondance littéraire. Je me bornerai à en extraire ici les conclusions. L'auteur, après l'examen purement critique de cette éphémère pro-

duction, dont on a fait tant de bruit, termine ainsi sa justification et celle de ses collaborateurs.

« ..... Il ne m'appartient pas, monsieur, de vous donner des conseils; mais si vous pouvez faire en sorte qu'il ne soit pas dit qu'on ait deux fois, avec votre permission, insulté en public ceux de vos concitoyens qu'on honore dans toutes les parties de l'Europe, dont les ouvrages sont dévorés de près et au loin; que les cours étrangères révèrent, appellent et récompensent; qu'on citera, et qui conspireront à la gloire du nom français, quand vous ne serez plus ni eux non plus; que les voyageurs se font un devoir de visiter à présent, et qu'ils se font honneur d'avoir connus, lorsqu'ils sont de retour dans leur patrie; je crois monsieur, que vous ferez sagement.

« Il ne faut pas que des polissons fassent une tache à la plus belle magistrature, ni que la postérité, qui est toujours juste, reverse sur vous une petite portion du blâme qui devait rejaillir tout entier sur eux. Pourquoi leur serait-il permis de vous associer à leurs forfaits?

« Les philosophes ne sont rien aujourd'hui, mais ils auront leur tour; on parlera d'eux, on fera l'histoire des persécutions qu'ils ont

essuyées, de la manière indigne et plate dont ils ont été traités sur les théâtres publics; et si l'on vous nomme dans cette histoire, comme il n'en faut pas douter, il faut que ce soit avec éloge.

« Voilà mon avis, monsieur, et le voilà avec toute la franchise que vous attendez de moi; je crains que ces rimailleurs-là ne soient moins les ennemis des philosophes que les vôtres... »

L'Homme dangereux ne fut point représenté; l'autorité a sauvé l'auteur d'une chute honteuse et inévitable, et *l'Homme dangereux* de M. Palissot n'eût pas mieux réussi que ses *Philosophes* et ses *Courtisanes;* pièces dégoûtantes de cynisme et d'ineptie.

Les désastres de la nuit du 30 mai[1], qui ont mis tant de familles en deuil, ont fourni matière à une foule d'anecdotes très-tristes, dont quelques-unes ont un cachet d'originalité. Il parut presqu'à la même époque un nouveau traité *ex professo*, intitulé *Coiffeur d'homme et de femme*, par M. de Lagarde, jeune coiffeur, qui manie avec un égal succès la plume et le fer à toupet. Il eût trouvé un redoutable rival pour la papillote, dans le fameux coif-

1 Fête du mariage du dauphin.

feur Legros, qui fut une des victimes de la fatale nuit.

M. Lagarde se présente aux amateurs des deux sexes, un peigne d'une main et un livre de l'autre. C'est un sûr moyen de faire du bruit; mais ce début est une nouvelle preuve que pour parvenir il fait preuve d'esprit et de goût. Un coiffeur homme de lettres, et pourquoi pas? Linguet n'a-t-il pas fait l'histoire des perruques?

Mais quoi qu'il en soit, une réputation éteinte est, dans tous les arts, un obstacle de moins pour ceux qui veulent parvenir; et si M. Legros n'eût pas été étouffé par la foule, au Pont-Tournant, M. Lagarde n'eût peut-être pas été remarqué ni comme coiffeur ni comme écrivain. Il doit des consolations et un dédommagement à la veuve Legros, qui a pris son parti, en Spartiate.

De bons voisins ne savaient comment s'y prendre pour lui annoncer qu'elle était veuve. Il fallut bien enfin risquer la nouvelle... et voici la réponse de l'Andromaque du quartier des Quinze-Vingts : « Voilà qui est fort bien, « mais encore faut-il que je prenne mes clefs « dans sa poche pour pouvoir rentrer chez « moi. » Prétendrait-on que cette femme n'ai-

mait pas son mari, on pourrait se tromper. J'ai entendu des gens, d'ailleurs fort estimables, soutenir que le célèbre chimiste Rouelle que la science vient de perdre, n'était qu'un imbécile, parce qu'ils le jugeaient sur une phrase. Selon lui, Buffon n'avait qu'un beau parlage; le docteur Bordeu n'était qu'un plagiaire.

C'est un frater, disait-il, dans des cours dont il partageait les travaux avec son frère; oui, c'est un ignorant qui a tué mon frère *que voilà.*

Lorsque le docteur Bourdelin professait, il annonçait après sa leçon les démonstrations chimiques, dont Rouelle allait commencer la démonstration; il terminait toujours par cette phrase: «*Comme monsieur le démonstrateur va vous le prouver par ses expériences.*» Et le démonstrateur Rouelle, prenant alors la parole, disait: «*Messieurs, tout ce que monsieur le professeur vient de vous dire est absurde et faux, comme je vais vous le prouver.*»

Dans ses cours, il se faisait ordinairement aider par son frère et son neveu pour ses expériences; ils n'y étaient pas toujours, et alors M. Rouelle de crier à tue tête: *neveu, éternel neveu*; l'éternel neveu ne venait pas; il allait

chercher lui-même ce dont il avait besoin, et tout en marchant, en cherchant, il continuait sa démonstration, et rentrait, en disant : *oui messieurs*. On le priait de recommencer, il avait souvent la complaisance de le faire; sans quoi ses nombreux auditeurs n'auraient pu recueillir que des passages informes de ses discours.

Un jour qu'il faisait seul des expériences, il dit à ses auditeurs avec sa pétulance ordinaire : « *Vous voyez bien, messieurs, ce chaudron sur* « *ce brasier; si je cessais de remuer un seul* « *instant, il s'ensuivrait une explosion, qui nous* « *ferait tous sauter en l'air.* » Il s'était arrêté pour parler; l'explosion se fit avec un fracas épouvantable, cassa toutes les vitres du laboratoire; en un instant, deux cents auditeurs furent éparpillés dans le jardin. Le démonstrateur, plus heureux que sage, en fut quitte pour une cheminée et une perruque.

A force de recevoir sans précaution les exhalaisons les plus pernicieuses, il s'était rendu perclus de tous ses membres, et passa les dernières années de sa vie dans d'horribles souffrances.

Il mêlait la politique et la chimie, et au commencement de la dernière guerre, il vou-

lait commander une flottille pour aller brûler Londres. Le moindre revers l'affligeait vivement; c'était un excellent citoyen. Je le rencontrai le lendemain de la bataille de Rosbach, il était tout éclopé et marchait avec peine. « Eh! mon Dieu! que vous est-il donc arrivé, « monsieur Rouelle? lui dis-je... — Je suis moulu, me répondit-il, je n'en puis plus; toute « la cavalerie prussienne m'a marché cette nuit « sur le corps. »

Si les expériences de M. Rouelle sur le feu n'étaient pas sans danger, elles avaient du moins un but utile. Le parlement se donnait le délassement d'expériences physiques, mais sans nécessité et nullement dangereuses. Il attendait pour ce petit divertissement le signal du clergé; il y eut cette année un *auto-da-fé* tel qu'on n'en avait pas encore vu. Sept coupables avaient été condamnés au feu. Les philosophes étaient pour peu de chose dans cette fournée; sept ouvrages devaient être brûlés : l'*Émile* à Paris, et le *Dictionnaire philosophique* à Abbeville, avaient eu l'honneur d'être brûlés seul à seul.

Il s'agissait ici de libelles dont les auteurs avaient prudemment gardé l'anonyme. Le clergé avait aumôné le gouvernement d'un don gratuit de seize millions, et par reconnais-

sance, le gouvernement avait recommandé au zèle du parlement, de sévir contre les livres impies *en la manière et en la forme accoutumée.*

Le parlement, sur le réquisitoire de l'inévitable avocat général Séguier, avait, pour célébrer à sa manière l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, fait les frais d'un fagot, au bas de l'escalier du Mai, pour y faire brûler par le bourreau quelques rôles de procureur, représentant sept ouvrages[1] des plus déplaisants au clergé; car, suivant l'usage antique et solennel, la cour ne livrait pas au bourreau les volumes condamnés. Ces messieurs seraient trop fâchés de priver leurs bibliothèques d'un exemplaire de chacun de ces ouvrages, qui leur revient de droit, et le greffier y supplée par quelques malheureux rôles de chicane, dont la provision ne lui manque pas.

Le reste de l'édition était livré au libraire de la cour, qui avait le privilége de les vendre aux amateurs, ou déposés à la Bastille[2], où

[1] *Les Avantages du mariage des Prêtres. Le moyen de rendre les Religieuses utiles. Le Traité de la Tolérance*, etc., etc., etc.

[2] On lit dans *la Police dévoilée*, par P. Manuel, procureur de la commune de Paris, le bulletin suivant : Ballots

l'on claquemurait aussi les auteurs ; ce qui n'était nullement plaisant; mais rarement ils se laissaient prendre. Dans ses moments de sévérité, le parlement procédait d'une autre manière, et l'ouvrage était réellement mis au pilon [1].

conservés au dépôt de la Bastille sous le cachet de M. Le Noir :

Ministère de M. le comte de Maurepas, 385 exemplaires.

Lettre de Dangui (libelle contre M. le duc de Chartres), 400 exemplaires.

Réponse de M. Bourboulon au compte présenté par M. Necker, 73 exemplaires.

Réflexions sur les pirateries du sieur Gombault, 200 exemplaires.

Administration provinciale, 300 exemplaires.

Conversation avec madame Necker, 79 exemplaires.

Essai sur la Vie d'Anton..., 53 exemplaires.

Les Joueurs de Dussault (libelle contre M. Ancelot et autres), 34 exemplaires.

Erreurs et désavantages de l'État, par Pellisèry (libelle contre M. Necker), 500 exemplaires.

De l'Administration provinciale, in-4°, par M. Letrône (ouvrage saisi et retenu par monsieur le garde des sceaux et M. Necker), 700 exemplaires.

Amours de Charl... et Ant... (toute l'édition).

Porte-feuille d'un talon rouge (toute l'édition ou à peu près).

Malle cachetée de lord North (toute l'édition).

[1] Jamais en totalité; le lieutenant de police procédait à l'examen et à l'inventaire des livres saisis. Quelques jours

auparavant, le gouverneur de la Bastille, garde-magasin obligé, recevait l'ordre :

1° D'ouvrir les ballots et paquets d'imprimés et gravures.

2° De mettre ensemble tous les exemplaires de chaque ouvrage, sans distinction de paquets où ils se trouveront.

3° D'inscrire les titres de chaque ouvrage sur l'état général, par ordre alphabétique.

4° Après avoir fait l'état général, on tirera vingt exemplaires de chaque ouvrage, pour être *conservés* au dépôt de la Bastille, et douze ou quinze exemplaires, pour les distributions d'usage, qui seront ordonnées.

5° Prendre jour pour le déchirage, qui sera fait le plus promptement possible, par les bas officiers et les garçons du cartonnier, qui achètera le papier déchiré.

6° Les ballots ou paquets qui exigent *une attention particulière,* ne seront ouverts, qu'en présence de monsieur le lieutenant général de police.

7° Faire le travail du pilon en présence du garde des archives ou d'un de messieurs les officiers de l'état-major, qui veilleront à ce qu'il ne soit distrait aucun exemplaire réservé au dépôt ou destiné au pilon. Les frais seront prélevés sur le produit de la vente.

CHAPITRE III.

Les derniers serfs en France. — Les seigneurs du chapitre de Saint-Claude. — J'ai vu tomber le dernier chaînon de la féodalité. — Révolution Maupeou. — Ses effets. — Les deux polices. — Paris et Moscow. — L'abbé Terray et les rentiers. — L'abbé marie sa fille. — Les pots de vin. — Procès scandaleux. — L'abbé fait maison nette. — Déménagement forcé de la baronne de La Garde. — Le danger d'être poli. — L'évêque de Tarbes et madame Gourdan. — Le fiacre et le carrosse. — Petite spéculation financière. — Le parrain d'une grande dame au pilori. — Les testaments. — Le bureau et la chapelle. — L'abbé Griset et M. Billard du Monceau. — Les millions et le pilori. — Les réserves. — Le marquis de Langeac et le docteur Guérin. — L'épée et la lancette. — Petite lettre qui apaise une grande querelle. — Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Diderot et ses libraires. — Mutilation de l'Encyclopédie.

Les malheureux serfs du mont Jura avaient conçu quelque espoir d'affranchissement sous le ministère de M. Choiseul ; deux requêtes avaient été remises par Voltaire au ministre, pour les faire passer sous les yeux du roi. M. de Choiseul paraissait n'attendre qu'une occasion, mais il fut exilé, et la cabale de Maupeou et

d'Aiguillon suivait une plan tout différent. Ils pouvaient faire bénir le nom du roi; ils préféraient le faire craindre. Il importe à l'histoire du dix-huitième siècle, que la tyrannie féodale du chapitre de Saint-Claude soit connue; je me bornerai à citer la seconde requête des serfs du chapitre; elle est intitulée: *Nouvelle Requête au roi et à son conseil, par les habitants de Longchaumois, Morez, Morbier, Belle-Fontaine, les Rousses, Bois d'Amont, etc., en Franche-Comté.*

« Sire,

« Douze mille de vos sujets mouillent encore « de leurs larmes les pieds de votre trône. « Les habitants de Longchaumois sont prêts à « servir votre majesté, en faisant de leurs « mains, à travers les montagnes, le chemin « que votre majesté projette de Versoix et de « la route de Lyon en Franche-Comté : ils ne « demandent qu'à vous servir. Le chapitre de « Saint-Claude, ci-devant couvent des Béné- « dictins, persiste à vouloir qu'ils soient ses « esclaves.

« Ce chapitre n'a point de titres pour les ré- « duire en servitude, et les suppliants en ont « pour être libres. Le chapitre a pour lui une

« prescription d'environ cent années. Les sup« pliants ont en leur faveur le droit naturel, « et des pièces authentiques déjà produites de« vant votre majesté.

« Il s'agit de savoir si ces actes authenti« ques doivent relever les suppliants de la fai« blesse et de l'ignorance, qui ne leur ont pas « permis de les faire valoir, et si la jouissance « d'une usurpation, pendant cent années, com« munique un droit au chapitre contre les sup« pliants. La loi étant incertaine et équivoque « sur ce point, les habitants susdits ne peuvent « recourir qu'à votre majesté, comme au seul « législateur de son royaume; c'est à lui seul « de fixer, par un arrêt solennel, l'état de « douze mille personnes qui n'en ont point.

« Votre majesté est seulement suppliée de « considérer à quel état pitoyable une portion « considérable de ses sujets est réduite.

« 1° Lorsqu'un serf du chapitre passe pour « être malade, l'agent ou le fermier du cha« pitre commence par mettre à la porte la « veuve et les enfants, et par s'emparer de tous « les meubles. Cette inhumanité seule dépeu« ple la contrée.

« 2° L'intérêt du chapitre à la mort de ces « malheureux est tellement visible, que voici

qu'aux jours d'une sage indépendance succèderaient ces jours de deuil et d'effroi ; que tous les excès d'une licence effrénée souilleraient l'aurore de la liberté.

La révolution parlementaire opérée par le chancelier Maupeou dix-neuf ans auparavant, n'a-t-elle pas hâté cette autre révolution dont j'esquisserai plus tard le tableau ?

Mais, à l'époque où je suis arrivé, la liberté de penser et d'écrire n'était encore qu'une espérance. Les philosophes étaient persécutés, les écrivains dévoués à leur patrie et à la vérité ne pouvaient sans danger s'abandonner aux inspirations de leur génie, et les gentilshommes de la chambre gouvernaient en souverains les théâtres de la capitale. Malheur au poète qui aurait blessé leurs vaniteuses prétentions, ou les caprices des actrices, que ces grands seigneurs honoraient de leur protection. Le malheureux auteur voyait s'ouvrir et se fermer pour lui les portes de la Bastille ou du donjon de Vincennes.

La police d'un grand empire du Nord était moins perfectionnée, et l'on avait bien raison d'appeler barbare le gouvernement de la souveraine de toutes les Russies. Je n'ai jamais lu les tragédies du poète moscovite Sumarokoff ;

mais il était poète, et se croyait un grand homme. Or, voici ce qui lui advint.

Une pièce affichée appartient au public; il a le droit d'en exiger la représentation, surtout lorsque cette représentation est commencée. Cela doit être vrai à Moskow comme à Paris. M. Sumarokoff ne s'en doutait pas; l'affiche du jour annonçait une tragédie de sa façon; l'actrice Belmontia y jouait un rôle, et l'auteur s'était brouillé avec elle. Le public et le gouverneur n'avaient rien à voir dans leurs débats privés..

La salle est ouverte et le rideau levé; Belmontia paraît; l'irascible Sumarokoff s'élance sur le théâtre, se précipite sur l'actrice, et la jette dans la coulisse. Le gouverneur, dont le devoir était de veiller à ce que l'ordre public ne fût point troublé, fait retirer le perturbateur. Voilà que celui-ci écrit une lettre furibonde à la czarine, qui avait bien assez de s'occuper à donner ses ordres dans l'Archipel, en Moldavie, en Crimée, en Géorgie, et sur les bords de la mer Noire. A Paris, la lettre de l'auteur eût été renvoyée par le prince à son ministre, par le ministre au lieutenant de police, qui provisoirement eût fait *embastiller* l'auteur.

La czarine, qui aime à faire elle-même toutes ses affaires grandes ou petites, ne songea pas même à punir. Elle écrivit elle-même à M. Sumarokoff la lettre suivante, et qui au besoin pourrait servir de leçon aux directeurs suprêmes du département des beaux-arts dans la capitale du *monde civilisé*.

« M. Sumarokoff,

« J'ai été fort étonnée de votre lettre du 28 « janvier, et plus encore de celle du 1er février. « Toutes deux contiennent, à ce qu'il me sem- « ble, des plaintes contre la *Belmontia*, qui « pourtant n'a fait que suivre les ordres du comte « de Soltikoff. Le feld-maréchal a désiré de voir « représenter votre tragédie; cela vous fait hon- « neur. Il était convenable de vous conformer « au désir de la première personne en autorité « à Moskow; mais si elle a jugé à propos d'or- « donner que cette pièce fût représentée, il fal- « lait exécuter sa volonté, sans contestation.

« Je crois que vous savez mieux que per- « sonne combien de respect méritent des hom- « mes qui ont servi avec gloire, et dont la tête « est couverte de cheveux blancs; c'est pourquoi « je vous conseille d'éviter de pareilles disputes à « l'avenir. Par ce moyen, vous conserverez la

« tranquillité d'âme qui est nécessaire pour vos « ouvrages, et il me sera toujours plus agréable « de voir les passions représentées dans vos dra- « mes, que de les lire dans vos lettres.

« Au surplus, je suis votre affectionnée,

« Signé CATHERINE. »

Après cette lettre, qui mérite peut-être autant l'immortalité que les monuments de la sagesse et de la gloire du règne actuel de l'impératrice Catherine[1], j'oserai me permettre de penser, et même d'écrire, que l'esprit ne gâte jamais rien, même sur le trône.

Dans l'état où se trouvait la France, la chute ou le succès d'une pièce nouvelle n'était plus un événement, et les coryphées de l'Opéra s'occupaient moins des petites intrigues de coulisses que du paiement de leurs appointements, que l'impitoyable abbé Terray ajournait toujours. Jamais contrôleur général des finances n'avait bravé avec plus d'audace le mécontentement général qu'excitaient ses désastreuses opérations.

Il répondait aux membres du clergé qui se plaignaient d'être assujettis au paiement du

[1] Le baron de Grimm était correspondant pensionné de S. M. l'impératrice autocrate de toutes les Russies.

quinzième de leur revenu, et qui criaient à l'*injustice* : « *Suis-je établi pour autre chose?* » Aux coryphées de l'Opéra, qui réclamaient le paiement de l'arriéré : « *Qu'il fallait attendre,* « *qu'il était juste de payer ceux qui pleuraient,* « *avant ceux qui chantaient.* »

Tous les ordres de l'État demandaient à grands cris son renvoi; l'abbé s'en moquait; il savait bien que tant qu'il ne laisserait pas manquer d'argent le roi et la favorite, il serait inébranlable dans sa place : aussi avait-il le plus grand soin de pourvoir à toutes les fantaisies du monarque et de sa maîtresse, pour laquelle il faisait bâtir le *Palais d'Armide*[1]. Madame Dubarry répondait à ceux qui se plaignaient de l'abbé, qu'il ne serait pas renvoyé, tant qu'il remplirait aussi bien son devoir.

L'imperturbable abbé insultait de plus en plus à la misère publique par son luxe et sa licence effrénée. La baronne de La Garde, sa maîtresse, logeait au contrôle général et en faisait les honneurs; elle vendait les grâces, les emplois et la justice. Son amant ne mettait aucun mystère dans ses privautés.

Un procureur au parlement avec lequel j'avais

[1] Le château de Lucienne, qui appartient aujourd'hui à M. Jacques Laffitte.

quelques relations pour une affaire d'intérêt, m'a raconté qu'ayant eu besoin de conférer avec l'abbé, qui était alors conseiller à la grand'-chambre, il s'était présenté chez lui; que n'ayant trouvé aucun domestique pour l'annoncer, il avait traversé plusieurs pièces et avait frappé à la porte d'un cabinet, et personne ne répondant, il était entré; qu'il y trouva l'abbé tenant la baronne à cheval sur ses cuisses;... que, sans se déranger, il détourna la tête en l'invitant de passer dans une pièce voisine; qu'il serait à lui dans l'instant. Il ne se gênait pas davantage dans son salon et dans son jardin.

Le cynisme de l'abbé allait toujours croissant, et cette baronne de La Garde, sa maîtresse, était digne de lui. On se rappellera cette petite fille qu'il avait eue de madame de Clercy, son ancienne maîtresse. Cet enfant, élevé sous ses yeux et par la rivale de sa mère, n'avait que douze ans. L'abbé n'avait pas hésité à la marier à un M. Daumerval, frère de la baronne, homme sans mœurs, sans état, sans fortune, et d'un âge déjà avancé.

Ce mariage si inconvenant, si disproportionné, n'était que la conséquence d'un projet depuis long-temps conçu par l'impudique abbé et sa baronne. La séparation des époux suivit

immédiatement leur union ; l'inceste n'était qu'un jeu pour l'abbé Terray, et la baronne s'établit la geolière de la petite madame Daumerval; il fallait passer par sa chambre pour aller dans celle de la jeune mariée.

L'empire de la baronne, fondé sur de pareils moyens, ne pouvait être durable. Le honteux trafic des places et de la signature de son amant devait avoir un terme, et il ne se fit pas attendre.

Un procès s'était élevé entre le marquis de Soyecourt et le comte du Hautoy, au sujet d'une exploitation de forges en Lorraine[1], accordée pour 36 ans par arrêt du conseil. Ce procès avait été porté au conseil et mis au rapport de l'abbé.

M. de Soyecourt, pour prévenir le coup que pourrait lui porter ce rapporteur trop intéressé, fit imprimer à la suite d'un mémoire une pièce qui prouvait que madame de La Garde devait toucher un pot-de-vin de 150,000 francs pour l'obtention du bail des forges. Cette révélation attira à l'abbé les plus vifs reproches dans le conseil;... il ne se déconcerta point, et affirma qu'il ignorait cette scandaleuse convention, que sa religion avait été surprise ; et, rentré dans son hôtel, il

[1] C'étaient les forges de Moyeure, Ligny et Moutiers-sur-Saulx.

en fit chasser ignominieusement la baronne de La Garde, qui, pleurant de douleur et de rage, exhala sa fureur en imprécations, et révéla publiquement toutes les horreurs dont elle avait été témoin ou complice.

L'abbé la fit exiler en Lorraine, enveloppa dans la même proscription son frère Daumerval, et relégua madame Daumerval dans le couvent de Port-Royal. M. de Soyecourt ne gagna rien à sa scandaleuse révélation. L'abbé lui fit payer le pot-de-vin de 150,000 francs, qu'il fit porter au trésor royal, pour compte de sa majesté.

La place de la baronne de La Garde ne resta pas long-temps vacante, et le public apprit bientôt qu'à cette baronne avait succédé madame Destouches, femme du secrétaire général des fermes : un emploi supérieur au contrôle général fut le prix de la complaisance du mari. L'abbé, chez lequel l'amour n'était pas une passion, mais un besoin, ne vit dans la nouvelle sultane qu'un changement de figure et de nom.

L'aventure de l'évêque de Tarbes prouve qu'une politesse, même très-innocente, peut bien n'être pas sans inconvénients.

Le carrosse de monseigneur accroche un fiacre, et le heurte si vivement, que le malencontreux équipage ne peut faire un pas de plus. Une dame

l'occupait; elle paraît très-contrariée de cet accident. Jeune et galant, le prélat est descendu de sa voiture; il se confond en excuses auprès de la dame, lui offre son carrosse, lui présente la main, et offre de la conduire où elle voulait aller.

La dame allait à l'hôtel Praslin, chez le secrétaire de la marine *Beudet*. Monseigneur le connaît beaucoup; il profitera de l'occasion pour le voir, et si madame veut bien le permettre, il la ramènera chez elle. Arrivé à l'hôtel, monseigneur donne la main à la dame; les voilà sur le grand escalier, au milieu d'une haie de laquais que la présence de monseigneur et de sa dame semble avoir mis de bonne humeur. Mais les éclats de rire, les chuchotements redoublent quand ils sont introduits auprès de M. Beudet, que cette visite paraît contrarier.

Monseigneur de Tarbes intrigué des ricanements et des chuchotements, insiste pour en savoir la cause. Un seul mot lui en explique le trop juste motif.

Cette dame qu'il a reçue avec tant de courtoisie dans sa voiture, si galamment accompagnée chez le secrétaire de la marine, et qu'il doit enfin ramener chez elle..., c'était la Gourdan.

Sa méprise lui fait honneur. Beaucoup de ses confrères se seraient épargné tant de frais de

galanterie, et s'ils avaient obligé la dame, ils auraient bien su à qui ils avaient affaire.

La mésaventure de l'évêque de Tarbes fut bientôt oubliée. Un homme d'église, bien qu'il ne fût pas prêtre, mais que l'on vénérait comme un saint, Billard, caissier général de la poste, a fait une banqueroute de plusieurs millions. Billard est parrain de madame Dubarry; on ne doute pas que sa filleule ne fasse tout au monde pour le sauver, et déjà on ne l'a pas traité en accusé ordinaire.

Il a été conduit à la Bastille. Il était intimement lié avec l'abbé Grisel, sous-pénitencier de l'Église de Paris, confesseur de l'archevêque, et directeur d'un grand nombre de dévots titrés. Cet abbé Grisel a reçu beaucoup de dépôts. Il est gardien d'autant plus fidèle, qu'il ne rend jamais.

On sait aussi que Billard était l'un des dignitaires d'une fameuse congrégation. L'abbé Grisel, confesseur de Billard, était aussi directeur des consciences de la caisse des postes. On trouva peu de jours après, sur le confessionnal de l'abbé Grisel, un placard avec ces mots : *Relâche au théâtre.*

Nous avons vu des financiers se ruiner pour des filles. Billard, qui ne faisait aucune dépense apparente, avait un luxe d'un genre particulier.

Suivant ses registres, l'entretien de son confesseur allait, année commune, à plus de cent mille écus. On a su depuis qu'il envoyait des sommes considérables aux jésuites à Rome, où il avait le projet de se retirer.

L'événement a justifié cette conjecture. Aussi l'abbé Grisel a été arrêté, et l'on s'attend à trouver les jésuites au fond du sac. Billard était aussi le prête-nom de l'abbé pour tous les legs que le saint homme se faisait faire par testament. On prenait Billard à serment que ces legs n'étaient pas des fidéi-commis, et Billard se parjurait chaque fois en justice.

On dit cependant que s'étant parjuré un jour pour un legs de quelque cent mille francs, il lui vint un petit scrupule, et qu'il dit à son confesseur que pour la tranquillité de sa conscience, il ne rendrait pas celui-là.

Il faut bien se passer, entre fripons dévots, de ces petits scrupules, d'ailleurs trop rares. Billard sera immortel par les jeux de mots sublimes que son nom et sa banqueroute ont fait faire. Il jouissait d'une haute considération dans le parti dévot. Il approchait de la sainte table tous les trois ou quatre jours, et il avait le privilége d'être communié avec une hostie de prêtre.

Il se présenta un jour à la sainte table, quoi-

qu'il eût communié la surveille; et le prêtre qui célébrait la messe, n'ayant que de petites hosties, lui dit pour s'excuser : « Vous me prenez au dé-« pourvu, il faudra vous contenter de la for-« tune du pot. »

C'est une anecdote arrivée à l'abbé Grisel avec la famille de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, et très-dévot personnage, qui a fourni au patriarche de Ferney le sujet de sa comédie intitulée le *Dépôt* ou *Ninon*.

Rien de plus singulier qu'un mémoire publié par et pour Billard. Point de texte de lois, point d'avis de jurisconsultes, mais force textes de l'Écriture sainte et de décisions des casuistes. On serait tenté de le regarder comme un persifflage, s'il n'était soutenu d'un grand nombre de faits et de particularités qui portent un cachet d'authenticité. L'accusé avoue ses malversations; mais il tente de les justifier et de rendre, en quelque sorte, le ciel complice de ses méfaits.

La Providence, suivant lui, a mis un voile épais sur les yeux de ses supérieurs. Il assure que ses *erreurs* étaient si claires, que sans un miracle d'aveuglement de leur part, il n'est pas de jours qu'ils n'eussent dû s'en apercevoir; que, depuis plusieurs années, il ne rendait

aucun compte, il ne présentait pas un bordereau, qui ne déposât contre lui et n'offrît des preuves évidentes de ses infidélités.

Il en conclut qu'il peut à bon droit se regarder sous la garde de Dieu, d'autant plus que ses soustractions de deniers n'avaient pas pour objet de favoriser le libertinage, de fomenter des passions criminelles, d'afficher un luxe insolent, mais de faire des charités, de bonnes œuvres, de soutenir les défenseurs et les martyrs [1] de la religion.

Le prince de Conti a ouvert un pari, que Billard ne devait pas être pendu, ni même condamné à une peine quelconque; mais il vient d'avoir dans sa maison une petite aventure assez singulière, et dont il a su se tirer en homme d'esprit et de cœur. Le prince est fort attaché à Guérin, son chirurgien. Celui-ci vient d'avoir une querelle à l'Opéra, avec le marquis de Langeac, dont la légitimité est un peu contestée. Le marquis, colonel à la suite des grenadiers de France, a trouvé mauvais que Guérin eût regardé *indécemment* sa maîtresse; il l'a

[1] Les dévots appelaient ainsi les bons jésuites, si cruellement persécutés, qu'on n'osait plus les appeler de leur véritable nom, dans la crainte de se compromettre.

traité de gredin, et l'a menacé de le faire bâtonner par ses gens.

Guérin l'a pris au collet, et feignant de ne pas le connaître, il l'a forcé de le suivre chez le commissaire de police; Guérin s'est réclamé du prince et lui a été renvoyé.... Son adversaire jette feu et flamme; mais le prince lui a écrit une lettre qui pourra calmer sa petite fureur; il en a été fait cent copies. Tout l'Opéra en avait; M. de Langeac se serait fort bien passé de cette publicité: on ne l'a pas vu depuis à l'Opéra. Voici la brève missive du prince au marquis.

« On dit, monsieur, que vous voulez faire « périr Guérin sous le bâton; je vous prie de « songer qu'il est mon chirurgien, qu'il m'est « fort attaché... que j'en ai besoin, car j'ai vu « beaucoup de filles, j'en vois encore... j'ai eu « des bâtards; mais j'ai toujours eu soin qu'ils « ne fussent pas insolents[1]. » Ce dernier trait était une épigramme sanglante.

Je manque rarement une représentation d'opéra, et une affaire où la politique n'était pour rien, mais au succès de laquelle

[1] On voudra bien se rappeler que le marquis de Langeac donna son nom et sa main à madame Sabatin, maîtresse de M. de La Vrillière, et reconnut, pour siens, tous les enfants de cette dame.

j'attachais un grand prix, m'avait retenu chez le comte de Thiers toute la soirée où s'était passée la scène de M. de Langeac et de Guérin. La précieuse collection de tableaux du comte de Thiers, amateur fort distingué, était à vendre; M. de Marigny sollicitait vainement des fonds pour la conserver à la France; elle a passé à Saint-Pétersbourg. L'impératrice n'avait rien épargné pour l'avoir, et bien qu'elle eût été très-légitimement acquise, il fallut la faire enlever avec le plus grand mystère. Je puis maintenant sans danger m'avouer coupable du fait[1]; un seul tableau nous échappa, et ce n'est pas une des moindres singularités de ce marché. Le portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre, par Van-Dyck, avait été demandé pour madame Dubarry, non qu'elle eût voulu conserver ce chef-d'œuvre à la France, mais parce que c'était un *tableau de famille*. Les Dubarry ont la modeste prétention de descendre des Stuarts.

[1] J'avais prié Diderot, l'homme universel, de m'aider dans ce marché. S. M. I. la czarine avait pris la peine de lui écrire à ce sujet. Nous rencontrâmes un jour, chez M. de Thiers, le comte de Broglie, fort mauvais plaisant : Diderot était en habit noir. Le comte lui demanda s'il était en deuil des Russes. « Si j'avais à porter le deuil d'une nation, monsieur le comte, lui répondit le philosophe, je n'irais pas si loin. »

CHAPITRE IV.

Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Nouvelle branche d'industrie. — La censure inoffensive. — Cela sort de chez madame Doublet. — Le journal de Bachaumont. — Son origine. — La femme philosophe. — La dame de paroisse. — Conversion par escamotage. — La grande sonnerie. — Ce qu'est devenue l'Encyclopédie. — Diderot et le libraire Le Breton. — L'homme de génie et monsieur le premier imprimeur du roi.

Je serais un ingrat, si je ne consacrais quelques lignes à la mémoire de l'obligeante madame Doublet, dont la mort récente est une véritable calamité, une perte irréparable pour tous les nouvellistes; madame Geoffrin n'en était qu'une faible copie.

Depuis soixante ans elle rassemblait dans sa maison la meilleure société de la cour et de la ville, et passait toute sa vie à former un journal, qu'on ne peut comparer qu'à celui de l'Étoile. Ses feuilles manuscrites, distribuées dans tout Paris, n'enrichissaient que ses domestiques qui en faisaient des copies qu'ils vendaient fort cher. J'en sais bien quelque chose.

La politique, les belles-lettres, les arts, les détails d'intérieur, les anecdotes de société, étaient de son ressort. Tous les jours on élaborait chez elle les nouvelles courantes; on en rassemblait les circonstances, on en pesait les probabilités; on les rédigeait ensuite, et elles acquéraient un caractère de vérité si connu, que lorsqu'on voulait s'assurer de la certitude d'un fait extraordinaire, on se demandait : « Cela sort-il de chez madame Doublet? »

Au reste, sa réputation avait un peu dégénéré sous ce rapport; elle avait en vieillissant perdu beaucoup de ses amis du premier mérite, et avait survécu à sa société habituelle. M. Bachaumont lui devait le succès de son volumineux, mais intéressant, journal. C'est le dernier philosophe de sa société qu'elle ait vu mourir.

La police seule a beaucoup gagné à son décès; elle désespérait ses agents, et était souvent mieux instruite de ce qui se passait dans Paris que le lieutenant général de police. On ne lui avait pas épargné les reproches de déisme, de matérialisme, et même d'athéisme; mais sa tête s'était fort affaiblie dans ses dernières années, et M. le curé de Saint-Eustache a eu l'honneur de la ramener dans la bonne voie. Elle est morte comme une dame

de paroisse, et on a fait sonner bien haut sa *conversion*.

Le coup le plus sensible et le plus funeste qui ait été porté à la cause de la philosophie, et par conséquent aux philosophes bien déterminés à ne jamais se laisser convertir, doit trouver sa place dans ces mémoires; il ne s'agit de rien moins que de l'*Encyclopédie*.

M. Le Breton, premier imprimeur du roi, était associé pour moitié dans l'entreprise; il était chargé de l'impression de la totalité de l'ouvrage. L'autre moitié de l'intérêt était partagée entre trois libraires, dont deux étaient morts.

Briasson, qui leur avait survécu, et Le Breton, sont en conséquence restés maîtres de l'entreprise. Ils ont eu, toute leur vie, pour maxime invariable, que les gens de lettres travaillaient pour acquérir de la gloire, et les commerçants pour accumuler des richesses; ils ont en conséquence partagé tous les revenant-bons de l'Encyclopédie en deux classes; ils laissent à Diderot tous les dangers, toutes les persécutions, et gardent pour eux tout l'argent provenant de quatre mille trois cents souscriptions.

L'honoraire de Diderot, pour un travail

immense, qui a absorbé la moitié de sa vie, a été fixé à deux mille cinq cents francs pour chacun des dix-sept volumes in-folio de discours, et à une somme de vingt mille livres une fois payée.

Le Breton, chargé des dix volumes qui devaient terminer l'ouvrage, et qu'on se proposait de publier, imagina, sous le prétexte de prévenir de nouvelles persécutions, de se faire donner d'abord le syndicat de la librairie, afin d'être instruit de toutes les saisies que la police pourrait ordonner, et d'être par conséquent à même de voir les coups que de nouvelles délations pourraient attirer à la continuation de l'entreprise.

Car le gouvernement ne s'était expliqué sur aucune espèce de tolérance; il faisait semblant d'ignorer que l'Encyclopédie s'achevait, dans la plus grande imprimerie de Paris, où cinquante ouvriers étaient employés à ce travail : voilà toute la faveur.

Tranquille au moyen de ces précautions pour le temps de l'impression, M. Le Breton voulut encore prévenir les orages dont il se voyait menacé, au moment de la publication, et en conséquence, il s'érigea avec son prote, à l'insu de tout le monde, en souverain arbitre,

en censeur de tous les articles de l'Encyclopédie.

On les imprimait tels que les auteurs les avaient fournis; mais quand Diderot avait revu la dernière épreuve de chaque feuille, et qu'il avait mis au bas l'ordre de la tirer, M. Le Breton et son prote s'en emparaient, retranchaient, coupaient, supprimaient tout ce qui leur paraissait hardi, ou propre à faire du bruit et à exciter les clameurs des dévots et des ignorants.

Ils réduisaient, ainsi de leur chef et autorité, le plus grand nombre des meilleurs articles à l'état de fragments mutilés, et dépouillés de tout ce qu'ils avaient de précieux, sans s'embarrasser de la liaison des morceaux de ces squelettes déchiquetés, ou bien en les réunissant par les coutures les plus impertinentes.

On ne peut savoir au juste jusqu'à quel point cette infâme et incroyable opération a été meurtrière; car les auteurs du forfait brûlèrent le manuscrit à mesure que l'impression avançait, et rendirent le mal irrémédiable.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Le Breton, si clairvoyant dans les affaires d'intérêt, est un des hommes les plus bornés qu'il y ait en France; qu'il n'est pas sûr qu'il entende l'*Almanach royal*, qui lui rapporte trente mille

livres de rente; qu'il n'a jamais eu aucune idée de littérature, encore moins de philosophie; qu'il est aussi lâche et poltron qu'il est borné.

Ces frauduleuses mutilations ne pouvaient échapper long-temps aux investigations de Diderot, qui s'empressa d'écrire la lettre suivante à M. Le Breton.

« Ne m'en sachez nul gré, monsieur; ce n'est « pas pour vous que je reviens; vous m'avez mis « dans le cœur un poignard que votre vue ne « peut qu'enfoncer davantage. Ce n'est pas « non plus par attachement à l'ouvrage, que « je n'aurais que dédaigné dans l'état où il est.

« Vous ne me soupçonnez pas, je crois, de « céder à l'intérêt, quand vous ne m'auriez pas « mis de tout temps au-dessus de ce soupçon; « ce qui me revient à présent est si peu de chose, « qu'il m'est aisé de faire un emploi de mon « temps, moins pénible et plus avantageux. Je « ne cours pas enfin après la gloire de finir une « entreprise importante, qui m'occupe et fait « mon supplice depuis vingt ans; dans un mo- « ment, vous concevrez combien cette gloire est « peu sûre.

« Je me rends à la sollicitation de M. Brias- « son. Je ne puis me défendre d'une espèce de « commisération pour vos associés, qui n'en-

« trent pour rien dans la trahison que vous « m'avez faite, et qui en seront peut-être avec « vous, les victimes. Vous m'avez lâchement « trompé deux ans de suite; vous avez massa-« cré ou fait massacrer par une bête brute le « travail de vingt honnêtes gens, qui vous ont « consacré leur temps, leurs talents et leurs « veilles gratuitement, par amour du bien et « de la vérité, et sur le seul espoir de voir pa-« raître leurs idées, et d'en recueillir quelque « considération qu'ils ont bien méritée, et dont « votre injustice et votre ingratitude les aura « privés. Mais songez bien à ce que je vous pré-« dis : à peine votre livre paraîtra-t-il, qu'ils « iront aux articles de leur composition, et « que, voyant de leurs propres yeux l'injure « que vous leur avez faite, ils ne se contien-« dront pas, ils jetteront les hauts cris.

« Les cris de MM. Diderot, de Saint-Lam-« bert, Turgot, d'Holbach, de Jaucourt et au-« tres, tous si respectables pour vous et si peu « respectés, seront répétés par la multitude; « vos souscripteurs diront qu'ils ont souscrit « pour mon ouvrage, et que c'est presque le « vôtre que vous leur donnez. Amis et enne-« mis, associés, élevant leur voix contre vous, « on fera passer le livre pour une plate et mi-

« sérable rapsodie. Voltaire, qui nous cher-
« chera et ne nous trouvera point ; cent jour-
« nalistes et tous les écrivains périodiques, qui
« ne demandent pas mieux que de nous décrier,
« répandront dans la ville, dans la province,
« en pays étrangers, que cette volumineuse
« compilation, qui doit coûter encore tant
« d'argent au public, n'est qu'un ramas d'insi-
« pides rognures.

« Une petite partie de votre édition se dis-
« tribuera lentement, et l'autre pourra vous de-
« meurer en maculatures. Ne vous y trompez
« pas; le dommage ne sera pas en exacte pro-
« portion avec les suppressions que vous vous
« êtes permises; quelque importantes et consi-
« dérables qu'elles soient, il sera infiniment
« plus grand qu'elles; peut-être alors serai-je
« forcé moi-même d'écarter le soupçon d'avoir
« connivé à cet indigne procédé, et je n'y man-
« querai pas. Alors on apprendra une atrocité
« dont il n'y a d'exemple, depuis l'origine de
« la librairie.

« En effet, a-t-on jamais ouï parler de dix
« volumes in-folio clandestinement mutilés,
« tronqués, hachés, déshonorés par un im-
« primeur? Votre syndicat sera marqué par
« un trait qui, s'il n'est pas beau, est du moins

« unique. On n'ignorera pas que vous avez « manqué avec moi à tous égards, à toute hon- « nêteté et à toute promesse. A votre ruine et « à celle de vos associés, qu'on plaindra, se « joindra, mais pour vous seul, une infamie « dont vous ne vous laverez jamais. Vous se- « rez traîné dans la boue avec votre livre, et « l'on vous citera, dans l'avenir, comme un « homme coupable d'une infidélité et d'une « hardiesse auxquelles on n'en trouvera point « à comparer.

« C'est alors que vous jugerez sainement de « vos terreurs paniques et des lâches conseils « des barbares Ostrogoths et des stupides Van- « dales qui vous ont secondé dans le ravage « que vous avez fait.

« Pour moi, quoi qu'il en arrive, je serai « à couvert. Vous n'ignorez pas qu'il n'a été en « mon pouvoir ni de pressentir ni d'empêcher « le mal, quand je l'aurais soupçonné. On n'i- « gnorera pas que j'ai menacé, crié, réclamé. « Si, en dépit de vos efforts pour perdre l'ou- « vrage, il se soutient, comme je le souhaite « bien plus que je ne l'espère, vous n'en reti- « rerez pas plus d'honneur, et vous n'en aurez « pas fait une action moins perfide et moins « basse; s'il tombe, au contraire, vous serez

« l'objet des reproches de vos associés, et de « l'indignation du public, auquel vous avez « manqué bien plus qu'à moi.

« Au demeurant, disposez du peu qui reste « à exécuter comme il vous plaira; cela m'est « de la dernière indifférence. Lorsque vous me « remettrez mon volume de feuilles blanches, « je vous donne ma parole d'honneur de ne le « pas ouvrir que je n'y sois contraint pour l'ex- « plication de vos planches; je m'en suis trop « mal trouvé la première fois; j'en ai perdu le « boire, le manger et le sommeil; j'en ai « pleuré de rage en votre présence; j'en ai « pleuré de douleur chez moi, devant votre « associé, M. Briasson, et devant ma femme, « mon enfant et mon domestique.

« J'ai trop souffert, et je souffre trop encore « pour m'exposer à recevoir la même peine; et « puis il n'y a plus de remède : il faut à pré- « sent courir tous les affreux hasards auxquels « vous nous avez exposés. Vous m'avez pu trai- « ter avec une indignité qui ne se conçoit pas; « mais, en revanche, vous risquez d'en être « sévèrement puni. Vous avez oublié que ce « n'est pas aux choses courantes, sensées et « communes que vous deviez vos premiers suc- « cès; qu'il n'y a peut-être pas deux hommes

« dans le monde qui se soient donné la peine de « lire une ligne d'histoire, de géographie, de « mathématiques, et même d'art, et que ce qu'on « y a cherché et ce qu'on y cherchera, c'est la « philosophie ferme et hardie de quelques-uns « de vos travailleurs. Vous l'avez châtrée, dé- « pecée, mutilée, mise en lambeaux, sans ju- « gement, sans ménagement et sans goût. Vous « nous avez rendu insipides et plats. Vous avez « banni de notre livre ce qui en a fait, ce qui « en aurait fait encore l'attrait, le piquant, « l'intéressant et la nouveauté. Vous en serez « châtié par la perte pécuniaire et par le dés- « honneur; c'est votre affaire; vous étiez d'âge « à savoir combien il est rare de commettre « impunément une vilaine action; vous l'ap- « prendrez par le fracas et le désastre que je « prévois.

« Je me connais; dans cet instant, mais « plus tôt, le ressentiment de l'injure et de la « trahison que vous m'avez faites sortira de « mon cœur, et j'aurai la bêtise de m'affliger « d'une disgrâce que vous aurez vous-même « attirée sur vous.

« Puissé-je être un mauvais prophète! Mais « je ne crois pas; il n'y aura que du plus ou « du moins, et avec la nuée de malveillants dont

« nous sommes entourés, et qui nous observent,
« le plus est tout autrement vraisemblable que
« le moins.

« Ne vous donnez pas la peine de me ré-
« pondre. Je ne vous regarderais jamais sans
« sentir mes sens se retirer, et je ne vous lirais
« pas sans horreur.

« Voilà donc ce qui résulte de vingt-cinq
« ans de travaux, de peines, de dépenses, de
« dangers, de mortifications de toute espèce!
« Un inepte, un Ostrogoth détruit tout en un
« moment; je parle de votre boucher, de celui
« à qui vous avez remis le soin de nous démem-
« brer. Il se trouve à la fin que le plus grand
« dommage que nous ayons souffert, que le
« mépris, la honte, le discrédit, la ruine, la
« risée, nous viennent du principal proprié-
« taire de la chose.

« Quand on est sans énergie, sans vertu,
« sans courage, il faut se rendre justice et lais-
« ser à d'autres les entreprises périlleuses. Votre
« femme entend mieux vos intérêts que vous;
« elle sait mieux ce que nous devons à la per-
« sécution et aux arrêts qu'on a criés dans les
« rues contre nous; elle n'eût jamais fait comme
« vous.

« Adieu, monsieur Le Breton, c'est à un an

« d'ici que je vous attends; vos travailleurs con« naîtront par eux-mêmes la digne reconnais« sance qu'ils ont obtenue de vous. On serait « persuadé que votre cognée ne serait tombée « que sur moi, que cela suffirait pour vous « nuire infiniment; mais, Dieu merci! elle n'a « épargné personne. Comme le baron d'Hol« bach vous enverrait paître, vous et vos plan« ches, si je lui disais un mot! Je finis tout à « l'heure, car en voilà beaucoup; mais c'est « pour n'y revenir de ma vie.

« Il faut que je prenne date avec vous; il « faut qu'on voie, quand il en sera temps, que « j'ai senti, comme je devais, votre odieux pro« cédé, et que j'en ai prévu toutes les suites. « Jusqu'à ce moment, vous n'entendrez plus « parler de moi; j'irai chez vous sans vous aper« cevoir; vous m'obligerez de ne me pas aper« cevoir davantage.

« Je désire que tout ait l'issue heureuse et « paisible dont vous vous bercez; je ne m'y « opposerai d'aucune manière; mais si, par « malheur pour vous, je suis dans le cas de « publier mon apologie, elle sera bientôt faite. « Je n'aurai qu'à raconter nûment et simple« ment les faits comme ils se sont passés, à « prendre des moments où, de votre autorité

« privée, et dans le secret de votre petit co-
« mité gothique, vous fîtes main-basse sur l'ar-
« ticle *Intendant*, et sur quelques autres, dont
« j'ai les preuves.

« Au reste, ne manquez pas d'aller remer-
« cier M. Briasson de la visite qu'il me rendit
« hier. Il arriva comme je me disposais à aller
« dîner chez M. le baron d'Holbach, avec la
« société de tous vos amis et les miens. Ils au-
« raient vu mon désespoir (le terme n'est pas
« trop fort); ils m'en auraient demandé la rai-
« son, que je n'aurais pas eu la force de leur
« céler, et votre ouvrage serait décrié et perdu.
« Je promis à M. Briasson de me taire, et je
« lui ai tenu parole. J'ai fait plus; j'ai bien dit
« à M. Briasson tout le désordre que vous aviez
« fait; mais il ignore comment j'ai pu m'en
« assurer; il ne sait pas que j'ai les volumes :
« c'est un secret que vous êtes le maître de lui
« garder encore.

« Je fais si peu de cas de mon exemplaire,
« que, sans une infinité de notes marginales dont
« il est chargé, je ne balancerais pas à vous
« le faire jeter au milieu de votre boutique.
« Encore, s'il était possible d'obtenir de vous
« des épreuves, afin de transcrire à la main les
« morceaux que vous avez supprimés. La de-

« mande est juste ; mais je ne la fais pas. Quand « on a été capable d'abuser de la confiance au « point où vous avez abusé de la mienne, on « est capable de tout. C'est mon bien pourtant, « c'est le bien de vos auteurs que vous retenez. « Je ne vous le donne pas ; mais vous, vous le « retiendrez, quelque serment que je vous fasse « de ne l'employer à aucun usage qui vous soit « le plus légèrement préjudiciable. Je n'insiste « pas sur cette restitution, qui est de droit ; je « n'attends rien de juste ni d'honnête de vous.

« Paris, 12 novembre 1764.

« Vous exigez que j'aille chez vous comme « auparavant revoir les épreuves ; M. Briasson « le demande aussi : vous ne savez ce que « vous voulez ni l'un ni l'autre ; vous ne savez « pas combien de mépris vous aurez à digérer « de ma part. Je suis blessé pour jusqu'au tom- « beau.

« J'oubliais de vous avertir que je vais ren- « dre la parole à ceux à qui j'avais demandé et « qui m'avaient promis des secours, et restituer « à d'autres les articles qu'ils m'avaient déjà « fournis, et que je ne veux pas livrer à votre « despotisme. C'est assez des tracasseries aux- « quelles je serai bientôt exposé, sans encore

« les multiplier de propos délibéré. Allez de-
« mander à votre associé ce qu'il pense de votre
« position et de la mienne, et vous verrez ce
« qu'il vous en dira.

DIDEROT. »

CHAPITRE V.

L'assemblée du clergé et l'Encyclopédie. — Anecdote sur Helvétius. — Sa dernière maladie. — Sa mort. — Maupeou commence son grand œuvre. — Quelques strophes d'une ode inédite. — Mademoiselle de Romans et l'abbé Terray. — Le Juif Corny. — Escroquerie d'un contrôleur général. — Sa dupe se brûle la cervelle. — Les papiers secrets. — M. Maupeou et M. de Lamoignon. — Anecdote secrète. — Rulhière. — Son histoire manuscrite. — Négociation délicate. — L'homme de lettres et l'inquisition ministérielle. — Tout pour elle et pour lui. — Secret pour conserver un porte-feuille. — Le pot-de-vin et les rentes. — Les deux cadeaux. — Petite galanterie paternelle. — L'abbé et sa demoiselle. — Trois perdus, six retrouvés. — L'argent comptant à l'une. — Consolation de trente mille livres de rente à l'autre. — Le bail des fermes.

Tel a été le sort de cette grande et célèbre entreprise de l'Encyclopédie. Il n'a jamais été connu que de quatre à cinq personnes ; mais c'est un trait bien fécond en réflexions morales qu'un imprimeur lâche et imbécile se soit fait impunément l'arbitre de tant d'hommes recommandables, auxquels l'impératrice de Russie, à son avénement au trône, avait inutilement offert la protection la plus illimitée et des se-

cours aussi dignes de la générosité d'une grande princesse que de l'importance de l'entreprise.

La publication de l'Encyclopédie achevée émoussa, comme on l'avait prévu, les armes de ses ennemis : il n'y avait plus rien à empêcher, il n'y avait plus de plaisir à persécuter. En revanche les libraires, ayant su qu'elle avait valu des millions à ceux qui l'avaient entreprise avec l'argent du public, et le travail ou gratuit ou mal payé de trente philosophes ou littérateurs, se mirent à spéculer de tous côtés, et regardaient l'Encyclopédie publiée comme un os plein de moelle, et dont tous les chiens affamés pouvaient encore tirer bon parti.

L'ouvrage n'était pas même achevé qu'il se forma à Paris une nouvelle compagnie de libraires, à la tête de laquelle se trouvait Pankoucke, qui proposa au public, au moyen d'une autre souscription, une nouvelle édition entièrement refondue. Des nuées de prospectus, de brillantes promesses ne trompèrent personne ; Diderot ne se laissa pas engager dans cette nouvelle entreprise.

Il fallut prendre un parti plus sage; la nouvelle association proposa au public de réimprimer la première édition telle qu'elle avait été publiée, et d'ajouter, par forme de supplément,

autant de volumes qu'il en faudrait pour corriger les fautes, réparer les omissions et refaire ou contrôler les articles mal faits ou fautifs. Ces volumes de supplément devaient se vendre aussi séparément aux propriétaires de la première édition.

Mais enfin, ce que tout homme sensé pouvait prévoir est arrivé. L'assemblée du clergé ayant reçu l'inspiration du Saint-Esprit aux Grands-Augustins, se plaignit au roi de cette réimpression, et les trois premiers volumes saisis chez Pankoucke avaient été déposés à la Bastille; l'édition faite à Lucques, celle d'Yverdun sont tombées dans un discrédit complet et mérité. Je ne dois pas devancer les époques; je reviendrai sur cette importante entreprise, qui ne devait échapper à aucun obstacle, à aucune contrariété, mais qui devait enfin arriver à son terme.

Le courage stoïque de Diderot, et je puis ajouter le mien, allaient être mis à une nouvelle et bien douloureuse épreuve; privés de la société d'Helvétius pendant son voyage dans le Nord, il semblait que depuis son retour il nous était devenu plus cher. Nul ne mérita mieux que lui le titre de philosophe.

Que cette tourbe fanatique, qui le peignit

sous d'aussi odieuses couleurs, qui le poursuivit avec tant d'acharnement, connaissait peu son âme pure et généreuse ! S'il est vrai qu'une bonne action soit la meilleure des prières et la plus agréable à Dieu, la seule digne de lui, quel homme a réellement plus prié qu'Helvétius !

Il n'attendait pas que la timide indigence vînt solliciter ses secours ; il prévenait ses vœux et ses besoins, et prenait autant de soins pour cacher ses nombreux bienfaits, que les cafards, qui lui ont prodigué tant d'injures et causé tant de chagrins, en prenaient eux-mêmes pour prôner et faire prôner leurs vaniteuses et chétives aumônes.

Sa santé nous parut altérée à son retour de Berlin. Un motif bien honorable avait hâté son retour ; il aimait sa patrie, il savait combien l'inepte cupidité des ministres, le désordre des finances, les changements opérés par la violence dans la constitution de l'État, avaient causé de malheurs.

La consternation était générale. Un grand nombre de suicides dans les provinces, un plus grand nombre dans la capitale, étaient le triste présage de malheurs plus grands encore. Mais Helvétius pouvait sauver du désespoir et

de la misère quelques infortunés, et il avait pressé son retour dans sa patrie.

Dans ces dernières années de calamités, il prolongea son séjour à la campagne, qui lui devenait plus chère par le besoin qu'on avait de lui. Le spectacle d'une misère qu'il ne pouvait soulager l'éloignait de Paris, où cependant il faisait aussi beaucoup de bien.

Tous les jours son valet affidé introduisait avec le plus grand mystère quelque infortuné.

« Chevalier, disait-il à ce domestique qui « avait toute sa confiance, je vous défends de « parler de ce que vous voyez, même après ma « mort. » Il lui arrivait souvent d'étendre ses libéralités sur d'assez mauvais sujets. On lui conseillait de mieux placer ses bienfaits : « Si « j'étais roi, répondait-il, je les corrigerais ; « mais je ne suis que riche, je dois les se- « courir. »

Il lutta long-temps contre les efforts de la maladie qui le minait, et sa constitution robuste semblait lui promettre encore de longues années. Cependant ses forces s'affaiblissaient tous les jours, une attaque de goutte, qui se porta à la poitrine et à la tête, lui ôta la connaissance et bientôt la vie.

Le 26 décembre 1771, il avait cessé de vi-

vre. J'ai d'abord parlé de ce fatal événement, qui m'a profondément affligé; je puis reprendre la série des autres traits remarquables de la même époque, et qui avaient signalé la mort de mon ami.

Cette année sera fameuse dans les fastes de la France; c'est l'époque d'une grande révolution dans l'ordre judiciaire et dans le système du gouvernement. Maupeou et Terray rivalisaient d'audace et d'astuce: le premier, pour détruire les anciennes institutions de la France; le second, pour la ruiner.

L'histoire de la destruction des parlements, les circonstances extraordinaires qui ont précédé, accompagné et suivi ce grand coup d'État, ne rentrent point dans le plan que je me suis proposé; ils appartiennent à l'histoire générale de la fin du dix-huitième siècle, et sont assez généralement connus.

Pour prouver à quel degré d'irritation s'était élevé le mécontentement général, et l'horreur qu'inspirait le seul nom de l'auteur de tant de désastres, il me suffira de citer quelques strophes de deux fameuses odes publiées à cette époque, et dont l'auteur n'est point connu, mais que l'on attribue à Saurin. Ces deux pièces sont les satires les plus virulentes qu'ait pu

inspirer l'horreur du pouvoir absolu ; elles peignent la situation réelle de la France à cette époque désastreuse.

Que fait pourtant la capitale,
Témoin de toutes ces horreurs ?
Au luxe, aux fêtes qu'elle étale,
Soupçonnerait-on ses malheurs ?
Chacun, de la cause commune
Isolant sa propre fortune,
Ne voit que soi dans l'univers.
Par une épigramme secrète
Notre vindicte est satisfaite ;
Nous raillons tout, jusqu'à nos fers.

O Français ! nation flétrie
Par l'égoïsme et par les jeux,
Pour vous, le saint nom de patrie
N'est-il donc qu'un titre pompeux ?
Vous préférez à la vengeance
Une triste et vile existence !
Regardez l'insecte outragé :
C'est à son dard que tient sa vie ;
Mais n'importe, il le sacrifie :
Il meurt content ; il est vengé !

Et vous, imbéciles esclaves
De qui prétend vous asservir,
Sous la pesanteur des entraves
Vous cherchez encor le plaisir.
Semblables à l'oiseau timide,
Dans un frémissement stupide

Vous voyez descendre les coups.
Allez au devant de la foudre ;
Celui qui veut vous mettre en poudre
A-t-il plus de forces que vous [1] ?

L'indignation publique éclatait en même temps contre le chancelier, le contrôleur général et la favorite. Le chancelier surtout était l'objet d'attaques plus virulentes et mieux combinées. L'abbé Terray ne compromettait que la fortune publique; l'élévation de madame de Pompadour n'était qu'un scandale auquel la France était habituée, mais le chancelier attaquait l'existence de tous les corps de la magistrature.

Il soulevait contre lui la partie de la nation la plus éclairée, la plus puissante par l'opinion et par ses relations sociales. Tout le système fondamental du gouvernement était ébranlé par les coups que lui portait le chancelier. On plaisantait sur l'abbé et sur la favorite; mais on accusait hautement Maupeou, et cependant Terray n'était ni moins audacieux ni moins coupable. Deux traits vont achever de le peindre.

[1] Ces deux odes n'ont jamais été publiées en entier. J'ai extrait ces strophes d'un recueil manuscrit que possède M. D. L.

On se rappelle cette demoiselle de Romans, cette maîtresse de Louis XV, que les perfides conseils d'un autre abbé conduisirent de sa modeste retraite de Passy dans un couvent, et qu'une lettre de cachet avait brutalement séparée d'un fils, dont le roi était le père.

Une pension avait été accordée à cette favorite disgraciée. Cette pension n'étant point acquittée, elle était venue en réclamer le paiement au ministre lui-même. L'abbé Terray, après le plus gracieux accueil, lui fait expédier le mandat sur le trésor; mais en lui remettant ce papier, il se précipite sur elle avec toute la brutalité d'un satyre. La demoiselle de Romans oppose la plus vive résistance; l'abbé ne s'éloigne que pour aller fermer la porte de son cabinet : il revient brusquement; la demoiselle se débat, jette les hauts cris; l'abbé s'épouvante, il craint un scandaleux éclat, et laisse échapper sa proie. La moindre indiscrétion pouvait le perdre; toute la cour et tout Paris apprirent cet événement; le roi seul l'ignora[1].

1 Mademoiselle de Romans vécut toujours fort retirée. Elle revit son fils. C'est ce Narbonne qui fut ministre de la guerre sous Louis XVI, et qui s'est distingué comme orateur et comme militaire. Je l'ai beaucoup vu pendant les deux der-

Une autre aventure bien plus grave signala à la France entière un autre trait de mauvaise foi et de basse cupidité. L'abbé, suivant ses propres expressions, faisait argent de tout. Toutes les magistratures municipales avaient été érigées en titres d'office et déclarées vénales. Corny, Israélite, de Metz, fort riche, et intrépide spéculateur, s'ingère auprès du ministre, et parvient jusqu'à l'intimité du contrôleur général, qui lui propose d'acheter les charges municipales et les droits domaniaux de son pays, moyennant deux millions, pour lesquels il pourra former une compagnie de finances.

Corny accepte et paie la somme convenue; l'abbé retire sa promesse et garde l'argent. Le banquier israélite se fâche : on lui offre l'intérêt de son argent; il refuse, il allègue que ceux qui lui ont fourni des fonds pour cette spéculation réclameront leur mise; qu'il ne pourra les satisfaire, et qu'on n'accusera que lui d'une aussi infâme escroquerie. L'abbé est inflexible : le malheureux Corny s'abandonne au plus violent désespoir, et se brûle la cervelle.

Quand de pareils méfaits restent impunis,

nières années de mon séjour à Paris. C'est de lui que j'ai appris les particularités qui avaient précédé et suivi sa naissance, et que j'ai racontées plus haut.

le ministre coupable peut tout oser. Au moment du danger, il allait s'abriter sous la protection de la favorite. Il était si soumis, si dévoué à ses moindres caprices, que les *bons* qu'elle donnait lui tenaient lieu de *bons du roi*, et il les faisait encaisser comme tels.

On en voyait circuler datés de Choisy et de Trianon, et adressés au banquier Beaujon, auquel le ministre les remboursait sans difficulté et sans le moindre délai.

Je ne prétends point dérouler le tableau des déprédations inouïes, monstrueuses, de ce ministère, qui devait encore peser long-temps sur la France appauvrie, avilie, épuisée.

Les plus grands événements sont souvent produits par la plus petite cause. On a fait sur ce sujet un livre assez curieux : mais ce n'est pas là que j'ai trouvé l'anecdote suivante; elle m'a été confiée par le baron de B........

L'étonnante révolution de l'ordre judiciaire en France a eu pour cause une petite vengeance toute personnelle du chancelier Maupeou contre M. de Lamoignon, alors président à mortier au parlement de Paris, dont Maupeou était premier président.

M. de Lamoignon venait d'épouser la fille unique de M. Berryer, qui, avant d'être minis-

tre, avait été lieutenant général de police. Il avait, en cette qualité, recueilli beaucoup de papiers et de notes, au nombre desquels étaient des documents qui n'étaient rien moins qu'honorables pour la famille Maupeou. Le premier président devint le plus assidu courtisan de M. de Lamoignon : lorsqu'il se crut assez avant dans son intimité, il lui parla de ces papiers ; il insista sur leur inutilité ; M. de Lamoignon refusa de les lui remettre, et lui répondit froidement qu'il les regardait comme un dépôt sacré, dont il ne pouvait rien distraire, et qu'il était fort fâché d'être obligé de lui refuser ce qu'il demandait.

M. de Maupeou ne renonça pas néanmoins à son projet, il continua de voir M. de Lamoignon avec la même assiduité ; mais bientôt celui-ci apprit qu'il avait tenté de corrompre un de ses gens par l'offre d'une grande somme d'argent, pour l'engager à prendre et à lui remettre une cassette, dont il lui désigna la forme et la place. C'était précisément celle qui renfermait les papiers de M. Berryer.

M. de Lamoignon accabla M. de Maupeou des plus amers reproches, et finit par le prier de ne plus remettre les pieds chez lui. M. de Maupeou voua dès-lors à ce magistrat et à

toute la magistrature une haine implacable, et c'est ce ressentiment qui lui inspira le *coup d'État* de la dissolution des parlements.

J'eus aussi à cette époque une réclamation de papiers à faire, mais bien autrement importante. Sa majesté impériale de Russie avait témoigné quelque crainte sur la publication d'une histoire secrète de Russie. J'avais d'autant plus de raison de craindre cette publication, que l'auteur de cet ouvrage, encore manuscrit, M. de Rulhière venait de perdre son emploi au ministère des affaires étrangères, et sa pension.

Il devait cette double disgrâce à la haine de M. d'Aiguillon contre tous ceux qui avaient été employés par M. de Choiseul. Cette double perte réduisait Rulhière à un état de gêne d'autant plus pénible, qu'il n'avait pu le prévoir.

J'allai le voir, et j'insistai pour avoir le manuscrit, dont j'offris un prix bien supérieur à ses prétentions; mais il refusa, en m'assurant que le double de ce manuscrit se trouvait entre les mains d'un ami dont il ne pouvait le retirer; mais il me donna sa parole qu'il ne serait pas publié de son vivant. Il ne m'a point trompé; le malheureux est mort victime des massacres des 2 et 3 septembre 1792.

J'avais été très-étonné de trouver chez Rulhière l'auteur de la jolie comédie intitulée *La Nouvelle École des Femmes*, M. de Moissi; je le croyais encore à la Trappe : tant d'autres mondains avaient, dans un beau moment de componction, été se réfugier dans cette pieuse solitude! Il n'avait pu y tenir que deux mois. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'un autre pécheur plus fameux, l'abbé de Voisenon, n'aille à son tour le remplacer dans l'asile ouvert à tous les repentirs par l'abbé de Rancé.

L'abbé de Voisenon n'ose plus se présenter nulle part. Il ne s'est point avoué l'auteur d'une petite pièce de circonstance, faite pour la fête brillante que vient de donner madame de Valentinois. Cette pièce était tout en l'honneur du chancelier et de la favorite; l'auteur y célébrait comme un grand bienfait le renversement des parlements.

M. le duc d'Orléans a été indigné de tant de bassesse. L'abbé avait poussé l'adulation et l'imposture jusqu'à donner à sa pièce le titre d'*Age d'or de la France*. Il avait reçu les félicitations de la cour, du chancelier et de la favorite; mais quand il se présenta au Palais-Royal, pour hasarder une justification, le duc d'Orléans lui tourna le dos.

L'abbé ne fut pas mieux accueilli à l'Académie française. On semblait le fuir, on affectait de ne point lui parler; il essaya de provoquer une explication; il se plaignit de ses envieux, qui, disait-il, lui prêtaient beaucoup de sottises. M. l'abbé, lui répliqua vivement d'Alembert, on ne prête qu'aux riches. »

Il ne devait échapper à aucune humiliation, et la comtesse de Valentinois elle-même subit les mêmes désagréments; elle avait paru donner sa fête pour madame la comtesse de Provence, mais bien réellement pour la favorite, et la princesse n'avait pas été dupe de cette ruse, d'ailleurs assez maladroitement déguisée.

Aussi ne fit-elle à madame de Valentinois aucun remercîment. Impatientée de ce silence, elle se hasarda de lui demander comment elle avait trouvé la fête qu'elle avait eu l'honneur de lui offrir. « Une fête à moi! lui répliqua la « princesse avec aigreur; je sais que vous en « avez donné une, dont j'ai pris ma part; « mais je ne vous en ai point remerciée, parce « que j'ai cru qu'elle était pour madame Du- « barry ou pour M. le chancelier. »

Le chancelier et l'abbé Terray bouleversaient à l'envi la magistrature et les finances, l'un par passion, l'autre par cupidité. L'abbé

soumettait tout au fisc; il supprimait des charges, les remboursait en papiers, et faisait payer le successeur en argent.

Il avait toujours soin de pourvoir aux dispendieuses fantaisies de la favorite, dont le nègre Zamore avait été breveté gouverneur de Luciennes, avec un gros traitement.

En gorgeant d'or madame Dubarry et sa famille, il ne s'oubliait pas; il s'était fait donner un pot-de-vin de trois cent mille livres pour le renouvellement du bail des poudres. On le sut à la cour; il est vraisemblable que le secret fut ébruité par le chancelier, jaloux de l'abbé, *qui gardait tout pour lui.*

La nouvelle se répandit et parvint aux oreilles du roi. L'abbé le sut, et prit sur-le-champ son parti; il tenait moins au pot-de-vin, qu'il avait reçu, qu'à son porte-feuille qui pouvait lui en valoir bien d'autres: il courut chez la favorite, lui offrit les trois cent mille livres, qu'il n'avait demandées qu'à son intention.

Le roi vint chez sa maîtresse fort mal disposé pour l'abbé; il parlait même de le renvoyer. Madame Dubarry l'apaisa; l'abbé était un homme précieux, charmant, et tout-à-fait désintéressé; je ne sais si elle avoua avoir reçu les trois cent mille livres, mais le roi ne parla

plus et ne voulut plus entendre parler de cette affaire.

L'abbé n'en avait sacrifié qu'une moitié pour s'assurer de l'autre ; il avait reçu, outre le pot-de-vin, une inscription de trente mille livres de rente : cet autre *revenant-bon* ne sortit point de la famille ; il en gratifia sa fille, madame Daumerval.

CHAPITRE VI.

La politique partout. — *Spartacus* et *Béverley*. — Dénouement de rechange. — Saurin et le curé de Manchauvet. — Poétique normande. — David et Bethsabée. — Le roi Balthasar. — L'éléphant du jardin du Roi. — Liberté de parler. — Duclos. — Encore M. Billard du Monceau. — La consultation intéressée. — Le ministre et la favorite. — La séparation *à toro et mensâ*. — Senac et le médecin de province. — C'est l'affaire de madame. — Tarif des diplômes et des brevets. — M. de Mairan. — Son testament. — Madame Geoffrin. — Les proverbes. — Mademoiselle de Luchet. — L'ordre de la Persévérance. — Les enfants de la veuve. — Le maréchal de Richelieu et l'Académie. — Personne n'y pensait. — Influence d'un dîner. — Les appétits littéraires. — *Dignus est intrare*. — Les talents et le titre. — Ce sera d'abord monseigneur ; le génie roturier doit attendre. — La crosse et la plume.

La politique envahit la littérature ; elle se glisse partout, dans les satires, au théâtre et dans les chansons. Nous sommes dans le siècle des innovations ; l'auteur de *Spartacus*, qui rappelle parfois la manière de notre vieux Corneille, vient de nous donner une nouvelle édition de *Béverley*, qu'il intitule *tragédie bourgeoise*.

L'ouvrage a fait fureur dans sa nouveauté,

et rien ne prouve mieux son succès que cette nouvelle édition, qui a suivi d'assez près la première; mais il y a dans celle-ci deux cinquième acte. Les amateurs peuvent choisir.

Ce dénouement à deux couleurs me rappelle ce curé de Manchauvet, en Normandie, que j'ai vu quelquefois lorsque j'étais encore chez le comte de Frise, et dans le temps de ma grande intimité avec Rousseau. Je le trouvai dans un cercle de littérateurs, où il lut une tragédie de sa façon, intitulée *David et Bethsabée;* elle était imprimée, et chacun des auditeurs fut gratifié d'un exemplaire *ex dono autoris:* il nous parla beaucoup d'un autre chef-d'œuvre, le *Roi Balthasar*, qu'il fit aussi imprimer, quelques mois après.

Le bonhomme s'étonnait toujours d'entendre nos faiseurs de poétique se récrier sur la difficulté de faire un plan de tragédie : quant à lui, il avait un secret étonnant, merveilleux, pour se tirer d'affaire.

« Le nœud, disait-il, est toujours au cin-
« quième acte. Par exemple, dans mon *Roi*
« *Balthasar*, tout consiste à savoir si le prince
« soupera ou ne soupera pas au cinquième
« acte. Car s'il ne soupe pas, la main ne peut
« pas écrire, et adieu la pièce.

« Or, puisque je veux qu'il soupe, je dirai « au premier acte, il soupera ; au second, il ne « soupera pas ; au troisième, il soupera ; au qua- « trième, il ne soupera pas. Vous voyez bien qu'il « faut qu'il soupe au cinquième, et que cela va « sans dire. Et si je ne voulais pas qu'il soupât, « je commencerais mon premier acte par dire : « il ne soupera pas. »

Ma foi, mon curé de Manchauvet était un aussi grand homme, et savait tout aussi bien le sècret du *métier* que M. Saurin. Si le Sophocle de la Basse-Normandie vit encore, il fera bien de s'évertuer à nous donner la suite de son théâtre, et surtout de s'abstenir de parler politique ; car, par le temps qui court, il ne fait pas bon de s'entretenir des affaires de l'État, et c'est l'avis de notre ami Duclos, qui s'y connaît.

Il vient d'arriver au jardin du Roi, comme chacun sait, un jeune éléphant de cinq ans, qui est déjà grand comme père et mère. Duclos, inquiet de la tournure tant soit peu séditieuse que prenait la conversation chez madame Helvétius, nous fit changer de propos. « Messieurs, nous dit-il, parlons de l'éléphant : « c'est la seule bête un peu considérable dont « on puisse parler en ce temps sans danger. »

La Condamine, grand amateur de drame judiciaire, n'avait pas manqué d'assister à l'exposition de Billard; le prince de Conti, qui voulait parier qu'il ne serait pas condamné, et n'avait trouvé personne qui osât accepter la gageure, aurait perdu.

La Condamine nous raconta que, le matin même, il avait été condamné au pilori, mais pour y être mis une seule fois et exposé pendant deux heures.

Le prince de Conti, qui se trouvait des nôtres, voulut parier encore qu'il ne serait pas exposé; mais il aurait encore perdu.

Depuis ce jour, La Condamine allait chaque matin à la Grève. Enfin il vit attaché au pilori le pieux banqueroutier, avec cet écriteau : *Banqueroutier frauduleux, commis infidèle.*

Il était en bas de soie, bien poudré, bien frisé, et en habit noir. Ses bons amis et sa belle filleule, qui s'étaient donné tant de mouvement pour lui épargner la honte d'une exposition publique, avaient entretenu ses espérances de grâce jusqu'au fatal moment.

Billard ne se douta du sort qui l'attendait que quand il vit paraître le bourreau qui venait le chercher; il ne se déconcerta pas. Il affecta la plus tranquille résignation, et remercia

le ciel qui lui imposait cet affront, en expiation de ses péchés.

Il s'avança vers le bourreau, qu'il voulut à toute force embrasser, l'appela son frère, le remercia de la grâce que Dieu lui faisait, et se mit à réciter des psaumes, qu'il continua pendant tout le chemin, et jusqu'à ce qu'il eût été détaché du poteau.

Il fut ensuite conduit hors de Paris, où une bonne voiture l'attendait pour le mener jusqu'à la frontière. Il était condamné au bannissement; il a pris ensuite sa route vers l'Italie. Il s'est réfugié à Rome, auprès du général des jésuites.

Sa banqueroute est de plusieurs millions ; il avait eu la précaution de faire passer ses fonds à l'étranger : on a été d'autant plus étonné qu'il n'ait pas obtenu sa grâce, qu'il avait un puissant protecteur auprès du chancelier.

Ce protecteur était le secrétaire intime, le confident de toutes les pensées du chef de la justice. M. de Maupeou ne voyait que par ses yeux, et il était pour beaucoup dans la rédaction de ces édits fameux qui ont valu au chancelier une si grande réputation ; c'était le père Lebrun, jésuite, ami de l'autre jésuite Grisel, qui s'était fait séculariser comme lui, et qui était grièvement impliqué dans l'affaire de Billard.

Toute la France savait ce qu'avait été le ci-devant trésorier de l'administration des postes ; et tandis qu'il allait à Rome rejoindre ses petites économies de quelques millions, dont il venait de recevoir le *quittus* sur la place de Grève, sa belle filleule ne songeait à rien moins qu'à renouveler le rôle de madame de Maintenon. L'abbé Terray lui fit sentir que dans l'heureuse position où elle se trouvait placée, elle ne devait pas jouer le tout pour le tout. C'était mettre la passion du roi à une dangereuse épreuve ; mais la comtesse voulait du moins se ménager des ressources pour l'avenir, et ne rien changer à ses dépenses. Elle venait de subir une disgrâce, dont rien cependant n'annonçait la possibilité.

L'abbé Terray, toujours fécond en expédients, lui conseilla de poursuivre une séparation de son mari *à toro et mensâ*. Tout réussit au gré de madame Dubarry, et sa séparation fut ordonnée par arrêt du nouveau parlement.

Enhardi par ce succès et par la confiance sans bornes qu'il lui avait inspirée, il lui proposa de ne pas jouer à demi le rôle de madame de Pompadour, qui n'avait conservé son empire sur le roi qu'en se faisant la surintendante des plaisirs secrets de sa majesté. Le roi, lui disait-il, est fatigué des plaisirs faciles et mono-

tones du Parc-au-Cerf. Il faut au roi une maîtresse qui l'attache sans le fixer; et, sans autre préambule, il proposa sa propre fille, cette madame Daumerval, dont la fortune était toute faite, et dont l'honneur d'amuser sa majesté satisferait toute l'ambition.

Madame Dubarry accepta cette étrange proposition; madame Daumerval lui fut présentée; elle était vive, aimable, étourdie, mais sans conséquence. Le roi la vit et s'en amusa quelque temps. L'abbé s'attendait à un autre dénouement; il avait espéré que sa fille supplanterait madame Dubarry, et l'idée de rendre la favorite elle-même l'instrument de sa propre disgrâce, lui avait souri. Il échoua dans son honnête projet; il fut assez prudent pour dissimuler son désappointement, et parut plus que jamais dévoué à madame Dubarry.

Senac, premier médecin du roi, laissait, par sa mort, une belle place vacante; mais l'abbé Terray n'avait rien à gagner à cet événement. C'était un singulier homme que le docteur Senac. Il savait tirer parti des prérogatives de sa place; mais il pouvait s'en rapporter à sa femme pour la faire valoir. Elle avait eu beaucoup de peine à lui pardonner d'avoir procuré, sans pot-de-vin, à un de ses compatriotes, celle de mé-

decin du duc d'Orléans, qu'il venait de quitter quand il avait été nommé médecin du roi.

Il avait proposé au prince, pour le remplacer, le docteur Fizes, de Montpellier; mais celui-ci ne put conserver sa place. Il s'y rendit ridicule par sa gaucherie et son avarice. Senac répétait que ce pauvre Fizes, d'ailleurs fort habile médecin, n'entendait rien à soigner les malades de la cour. « Je lui avais prescrit, di- « sait-il très-sérieusement, d'approcher grave- « ment du malade, de lui tâter le pouls, de « rentrer ensuite dans sa perruque, d'y rester « un moment, de prononcer son arrêt, pren- « dre son argent et s'en aller. Le vieux fou n'a « rien fait de tout cela : ce n'est pas ma faute. »

Le docteur Senac, par esprit de contrariété, et au risque de se contredire dans les matières les plus graves, faisait toujours de l'opposition, même en médecine. La faculté de Paris s'était prononcée contre l'inoculation; Senac l'introduisit à la cour, et détermina le duc d'Orléans à faire inoculer ses enfants; mais Tronchin s'étant déclaré partisan du même système, Senac manifesta une opinion contraire, et affirma au roi lui-même qu'après y avoir plus mûrement réfléchi, il s'était convaincu que l'inoculation était dangereuse.

Pour madame, elle est plus constante dans ses opinions; elle est fort intéressée; elle tenait beaucoup à l'argent; c'était l'abbé Terray en miniature. Son mari, en sa qualité de premier médecin, avait le droit exclusif d'autoriser les charlatans à débiter leurs drogues. Il avait confié ce petit ministère à sa femme.

Tout coquin qui payait grassement était sûr d'obtenir, moyennant finances, une permission de vendre et de débiter, par tout le royaume, des drogues souvent funestes à la santé du peuple. Aussi la France fut inondée d'empiriques. Le règne de Senac fut celui des charlatans. Il a laissé à sa veuve plus de cent mille livres de rente.

M. de Mairan, compatriote du docteur Senac, ne mourut pas aussi riche. Il était de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, et l'homme le plus savant et le plus méthodique de France. Il prenait grand soin de lui, et réglait son intérieur avec un ordre invariable. Il craignait beaucoup le froid, et s'habillait suivant la température de chaque jour. Son vieux valet de chambre Rendu avait établi une sorte de concordance entre son thermomètre et les différentes étoffes de la saison.

Son maître lui demandait chaque matin à

quel degré en était le thermomètre, et Rendu répondait à *la ratine*, ou au velours, ou à la fourrure. Mais, malgré ces précautions minutieuses, M. de Mairan *attrapa froid*, c'était son expression, en allant dîner au Temple chez le prince de Conti : il eut une fluxion de poitrine qui lui causa la mort. Il s'était embarqué dans une discussion assez animée avec madame Duchalet, sur les forces vives et mortes, et peu s'en fallut que le sage académicien ne se laissât tout de bon engager dans un combat en forme.

Madame Geoffrin lui dit à ce sujet : « *Ne* « *voyez-vous pas qu'on se moquera de vous si* « *vous tirez votre épée contre un éventail?* » Cette réflexion le rendit à lui-même, et la dispute scientifique n'eut aucune suite.

M. de Mairan était un philosophe. Madame Geoffrin, à sa prière, l'assista dans ses derniers moments, lui fit recevoir les sacrements, et présida à tout. Quand il se vit débarrassé des prêtres, il la remercia de lui avoir fait remplir des devoirs auxquels il croyait que la décence et la nécessité obligeaient tout citoyen à l'instant du départ, mais auxquels il convenait qu'il aurait été fort embarrassé de satisfaire seul, ne s'étant, de sa vie, piqué de confession et de communion.

Il a institué madame Geoffrin sa légataire

universelle. Il avait abandonné depuis longtemps son patrimoine à sa famille, sous la réserve d'une rente viagère, qui ne lui a jamais été payée. Il a vécu néanmoins dans une honnête aisance, et l'on assure qu'il a laissé plus de 50,000 francs en espèces.

La société serait d'une insupportable monotonie si l'on n'y rencontrait que des savants comme M. de Mairan, quelque estimables qu'ils soient d'ailleurs. A la cour, où l'oisiveté est de rigueur, on passe le temps aux jeux de hasard, ou, ce qui ne vaut guère mieux, en galanteries passagères.

La fureur de jouer des proverbes s'est répandue jusque dans les salons bourgeois. Chaque société a ses acteurs de prédilection. J'y ai vu briller pendant quelque temps mademoiselle Delon, de Genève, plus connue sous le nom de madame Luchet, depuis son mariage avec un marquis de ce nom. Le comte d'Albaret était encore un autre coryphée de salon; mais tous étaient effacés par un commis dans les fourrages, qui excellait à baragouiner l'anglais : tout Paris l'a connu sous le sobriquet de milord *Gor*, qu'il s'était donné. Préville et Bellecourt, l'avocat Coqueley de Chaussepierre, figuraient aussi dans ces scènes improvisées.

On s'amusait aussi à mystifier de bonnes gens, qui n'entendaient malice à rien ; mais ce genre de plaisanterie n'était pas toujours pris en bonne part, et madame de Luchet en fit la triste expérience.

Une dame de qualité, fort décriée d'ailleurs pour ses mœurs, se trouvait un jour chez madame de Luchet. Milord Gor contrefit le médecin anglais avec tant de vérité, qu'il inspira à cette dame la plus grande confiance. Il passa avec elle dans un cabinet, où l'on prétend que la confession de la malade et les essais du docteur britannique furent poussés très-loin. Cette aventure fit beaucoup de bruit ; milord Gor et madame de Luchet l'avaient racontée à tout venant : la grande dame ne put leur pardonner cette mystification, qui l'avait rendue la fable de tout Paris. Elle se plaignit : le médecin anglais fut mis en prison, et madame la marquise de Luchet fut réprimandée à la police. Or, comme une femme notée sur ses registres n'est plus reçue nulle part, la pauvre marquise s'est vue abandonnée par tout le monde ; elle a été obligée de quitter Paris, et elle est morte dans la misère.

La mode des *scènes de paravent* est de l'invention d'un jeune peintre, qui contrefaisait à

merveille tout un chœur; il exécutait seul un motet, et l'on croyait entendre une douzaine de voix de religieuses, dont on distinguait l'âge et dont on devinait le caractère. Enfin vint Carmontel, qui réduisit en système les amusements de société : il a fait imprimer le répertoire de ses proverbes; et je dois ajouter, pour l'honneur du siècle, que ses deux volumes de colifichets dramatiques ont obtenu le plus brillant succès.

Toutes les classes de la société ont le goût des innovations; tout annonce un changement dans les mœurs, dans les usages : on vient de fonder, sous le nom de l'*ordre de la Persévérance*, une société dont le principal objet est la bienfaisance. On y professe les principes d'une philanthropie toute philosophique, sans acception de secte ou de personnes. La princesse Potocka peut en être considérée comme la fondatrice. Cette société ou loge, comme on l'appelle, n'est pas aussi mystérieuse que celle des *Enfants de la veuve*. Elle compte parmi ses initiés des personnes distinguées de la cour et de la ville : mesdames de Chartres, de Bourbon et de Fitz-James, le comte d'Artois et le duc de Chartres.

Si le parti dévot ne domine pas dans l'ordre

de la Persévérance, il peut espérer être plus heureux à l'Académie-Française, qu'il finira par transformer en séminaire. Jusqu'à présent, le parti philosophique avait acquis une grande supériorité dans les élections; mais il tenait beaucoup à n'admettre que des hommes distingués dans les sciences et dans les lettres, et de pareils candidats sont bien rares. Quelques académiciens philosophes portaient La Harpe; mais, désespérant de réussir, ils s'étaient réunis en faveur de M. Gaillard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Son élection paraissait immanquable, lorsqu'une cabale formée dans l'ombre et le silence la fit échouer. M. le maréchal de Richelieu devait, à son nom seul, son entrée à l'Académie, d'où la scandaleuse immoralité de sa conduite privée et publique, et son ignorance, auraient dû l'exclure, sans que l'Académie eût pu être taxée d'ingratitude envers la postérité de son fondateur; et ce fut cet élu de la faveur et du privilége qui se mit à la tête du parti dévot, et devint l'agent le plus actif de cette intrigue. Le nom de son candidat ne fût connu que l'avant-veille de l'élection : c'était l'évêque de Senlis. Le maréchal avait donné le jour même un repas magnifique au parti contraire, et ce-

pendant son candidat ne l'emporta que de deux ou trois voix; mais, fier d'un si beau triomphe, le maréchal affectait l'air d'un dictateur : sa gloire dut cependant être un peu contrariée, par l'épigramme suivante qui courut tout Paris.

Vieux courtisan mis au rebut,
Vieux général sous la remise,
A la cour tu n'es plus de mise ;
Il t'a fallu changer de but.
Sans intrigue, point de salut :
Richelieu, c'est là ta devise.
De ton squelette empoisonné
Le temps a purgé les ruelles ;
Du jargon d'un fat suranné
Le temps a délivré nos belles.
Confus de l'inutilité
Où languit ta futilité,
Ton petit orgueil dépité
Dans un vain tracas se consume ;
Jusqu'au baigneur qui te parfume
Se moque de ta vanité.
Tu n'as plus de grâce à prétendre,
Tu n'a plus de rôles à jouer ;
Voltaire est las de te louer,
Tout le monde est las de t'entendre.
Que faire ? A quel saint te vouer ?
Il te reste l'Académie,
Et tu viens de t'imaginer
Que ton importante momie
Là, du moins, pourrait dominer.

Qu'il t'en soit venu la pensée,
On n'en doit point être surpris :
Mercure, avec son caducée,
Faisait, dit-on, peur aux esprits.

Le nouvel académicien fut reçu le 4 mars 1771. On ne parla de son discours que pour dire qu'il était mauvais, et la réponse de l'abbé de Voisenon n'est qu'un long persifflage fort spirituel, peu convenable à l'Académie, quand académie il y a. Aussi, jamais séance ne fut plus gaie; chaque phrase de l'abbé de Voisenon était accueillie par un éclat de rire.

Il loue le nouvel académicien comme évêque, parce qu'il l'est; comme courtisan, parce qu'il est premier aumônier du roi; comme magistrat, parce qu'il est conseiller d'État clerc, et qu'il alla siéger en cette qualité au parlement provisoire; comme orateur, parce qu'il a fait une oraison funèbre; comme ami de feu monsieur le dauphin, parce qu'il a porté son cœur à Saint-Denis; comme n'étant pas au bout de sa carrière, parce qu'il doit prêcher bientôt au couvent des Carmélites; et par-dessus tout cela, comme sachant le latin, etc. « Vous vous êtes mis, dit-il « au récipiendaire, à portée de découvrir tous « les larcins, et vous êtes aussi instruit que les « princes qui voyagent. » Si ce n'est pas le ton

de l'Académie, c'était bien celui de la circonstance.

Le récipiendaire n'était pas fort satisfait de l'éloquence de monsieur le directeur. « Vous « vous êtes bien égayé sur mon compte, » lui dit-il *après la cérémonie faite*. « Ah ! monsieur, « lui répond l'abbé de Voisenon, je ne suis que « Crispin rival de son maître. »

Ce maître, quel était-il ?... Sans doute le célèbre maréchal qui avait été le parrain de monseigneur l'évêque de Senlis. Et puis, croyez à la gloire, à la prospérité de l'Académie-Française. Moi, je suis plus que jamais de l'avis de Piron.

CHAPITRE VII.

L'abbé de Voisenon et l'évêque de Senlis. — Escamotage d'un bon emploi. — La dot. — La noce. — Les comédies et les comédiens de société. — M. Billard et sa tragédie. — Drame. — L'auteur au corps-de-garde. — L'acteur Ponteuil et le parterre de la Comédie-Française. — Les pirouettes de mademoiselle Guimard. — M. de Brunoy et ses processions. — Le duc de Chartres. — La police des mœurs. — Le Palais-Royal. — M. de Sades à Marseille. — Le repas infernal. — L'enlèvement. — L'esprit français. — Les édits bursaux. — Mademoiselle Duthé et M. de Genlis. — Les oreilles du grand-inquisiteur. — La famille Sirven. — Lettre de Voltaire à la veuve Calas. — Le contrôleur général et le père de famille. — Mot atroce. — Les derniers instants de Piron. — Le paquet de Nanette. — Beaumarchais et le duc de Chaulne. — M. Paris Duverney. — Le billet de faire part. — Le sermon et les vieux pécheurs.

L'ABBÉ de Voisenon n'avait rien à risquer en persifflant, en pleine Académie, l'évêque de Senlis, et il savait se plier à propos à la nécessité des circonstances. Il était toujours dévoué au bon plaisir des ministres, et il le prouva chaque fois que l'occasion s'en est présentée. L'abbé Terray, dont les chiffres valaient bien les épi-

grammes musquées de l'abbé de Voisenon, avait conçu le projet de s'allier à la famille du roi.

Il avait déterré, dans la province, une demoiselle que Louis XV avait eue de mademoiselle de Morsi, l'une de ses anciennes maîtresses. L'abbé la destina à un sien neveu. Mademoiselle de Morsi, délaissée par son royal amant, avait, suivant la prérogative des sultanes du Parc-aux-Cerfs mises en réforme, épousé un gentilhomme de province, qui, en faveur de la dot d'usage, avait pris la mère et l'enfant; devenue veuve, elle avait épousé en secondes noces M. Lenormand, dont le nom plus modeste n'indique qu'un honnête bourgeois.

L'abbé de Voisenon voulait, sans bourse délier, faire faire à son neveu un bon mariage, et il assigna, pour dot, une place de receveur général du vingtième.

Cette place était depuis vingt-deux ans exercée avec distinction par M. de Saint-Wast. L'abbé Terray la fit ériger en office, dont la finance devait servir de dot de la part du roi à la demoiselle, mais placée sur la tête de son futur beau-père.

M. de Saint-Wast, ainsi dépouillé sans en avoir été averti, vint se plaindre au ministre,

qui lui répondit froidement qu'il était assez riche, que chacun devait avoir son tour. Enfin, ce mariage fut célébré avec la plus grande pompe et des fêtes brillantes; l'abbé de Voisenon en faisait les honneurs : il y eut spectacle, et la pièce de circonstance était encore de la façon de l'abbé de Voisenon. Il exerça les acteurs, au nombre desquels se fit remarquer madame Daumerval. C'était un spectacle moins rare que scandaleux, que de voir deux abbés présider à des bals et à un spectacle, et faire tous les frais de ces fêtes profanes, l'un avec sa bourse, l'autre avec son esprit.

Je n'aime ni les comédies ni les comédiens de société, ni le vin du crû, ni les concerts d'amateurs, et cela parce que je hais les applaudissements de coteries et les indigestions de toute espèce. Le hasard m'a conduit ce soir à la Comédie-Française; j'y allais pour le spectacle du jour, la tragédie du *Comte d'Essex*, et pour voir Molé, qui a réalisé toutes les espérances que ses débuts avaient fait naître. J'ai été plus heureux que je n'espérais, et le spectacle que m'a donné le parterre a été plus agréable pour moi que celui qui était annoncé sur l'affiche.

Un instant avant que la grande pièce com-

mençât, un des spectateurs assis à l'orchestre s'est levé sur sa banquette, et, se tournant vers le parterre, il a demandé un moment d'audience. Cette singularité a fait cesser toutes les conversations particulières; il a débuté par déclarer qu'il se nommait Billard, et que, bien qu'il fût fils d'un secrétaire du roi employé dans les finances, il n'était point parent d'un autre M. Billard, dont la banqueroute avait fait tant de bruit; il ajouta qu'entraîné par l'amour des lettres, il était venu à Paris pour y présenter aux comédiens une pièce de sa façon, intitulée *le Suborneur*.

« Ma pièce, disait-il, approuvée par tous les « connaisseurs les plus distingués de mon en- « droit, a été rejetée par les comédiens; j'ai « vainement épuisé tous les moyens possibles « pour la leur faire accepter. Mais, fatigué de « leur obstination et indigné de leurs mauvais « procédés, je les ai tellement maltraités en « général, et chacun d'eux en particulier, que « je ne puis plus voir dans de prétendus juges « que des ennemis.

« J'en appelle au parterre assemblé; je vais « vous lire ma pièce, et si vous la jugez digne « de vos suffrages, j'ose espérer de votre bonté « que vous voudrez bien, par vos acclama-

« tions, forcer enfin l'aréopage comique de « l'accepter. »

Il déroula ensuite un énorme manuscrit, et se disposait à lire sa pièce, quand un sergent lui a mis la main sur le collet; il a tiré son épée, mais il a été bientôt désarmé et conduit au corps-de-garde.

On a immédiatement levé le rideau, et la tragédie a été écoutée assez tranquillement; mais Molé étant venu, entre les deux pièces, annoncer, suivant l'usage, le spectacle du lendemain, il n'a pu se faire entendre. On a redemandé à grands cris l'auteur du *Suborneur*.

L'acteur s'est retiré; le tumulte allait toujours croissant; trente hommes de garde sont entrés dans le parterre. Plusieurs personnes ont été arrêtées; cependant Billard était resté au corps-de-garde, et voulait lire sa pièce aux soldats du poste, pour leur prouver l'injustice des comédiens. La police a mis fin à cette nouvelle scène; et, pour éviter un nouvel esclandre, on n'a imaginé rien de mieux que de faire renfermer le malencontreux auteur à Charenton. Cela pouvait finir plus gaîment pour tout le monde.

Je me trompe, il y eut une reprise huit jours après; on savait quel était le vrai coupable,

et l'on nommait tout haut Ponteuil, dont l'impertinence avait fait tourner la tête à ce pauvre M. Billard. Ponteuil n'était d'ailleurs qu'un comédien fort ordinaire, et qui ne faisait pas honneur à Préville, qui avait été son maître.

Il jouait Achille dans l'*Iphigénie* de Racine. Dès qu'il parut, il fut impitoyablement sifflé. Ponteuil s'emporte, il est hors de lui; il demande à être entendu avant d'être jugé; on ne lui répond que par un redoublement de sifflets. Mais l'orage se calme peu à peu. Quelques applaudissements se mêlent parfois aux improbations. La police a tout gâté par une faiblesse impardonnable.

Elle avait appris le même jour qu'une scène tumultueuse venait de troubler le spectacle de Marseille, et avait eu les conséquences les plus graves.

La police força l'acteur Ponteuil à venir faire au public des excuses que le public n'exigeait plus, et celui-ci, par une autre incartade plus inexcusable que la première, ne fit que des excuses vagues et entortillées, et d'une impertinence plus révoltante; heureusement que le parterre se montra plus sage que l'autorité; et tout s'est passé le mieux du monde.

Ce qu'on a fait de mieux a été de retirer ce

pauvre M. Billard de Charenton, et de le renvoyer dans sa famille, à Nancy.

Un officier, après vingt ans de service, s'estime heureux d'obtenir une pension de 1000 francs, et mademoiselle Guimard, dans un pas dansé devant madame Dubarry, n'a obtenu qu'une pension de 1500 francs pour une pirouette. On a trouvé le cadeau très-mesquin; mais il était donné par une main royale, et mademoiselle Guimard ne l'accepta que par respect pour cette main auguste.

A voir certaines dépenses de nos plus riches financiers, on dirait que la France n'a point de malheureux à soulager, et que l'abbé Terray a raison de prendre, pour les besoins de l'État, de l'argent partout où il en trouve. M. de Brunoy n'a sans doute point de pauvres dans ses domaines, puisqu'il prodigue tant d'or pour des reposoirs et des processions, qui le rendront fameux sans doute; mais en est-il meilleur chrétien?

Il s'est surpassé cette année : il n'est bruit que de la procession de Brunoy; il a dirigé lui-même la marche et le cérémonial, et comme il s'y entend autant qu'homme d'église, il n'y a pas eu une révérence d'oubliée. Il y avait cent cinquante prêtres qu'il avait fait venir de dix lieues à la ronde, et dont il a largement payé

le voyage; il avait en outre couvert de chapes une foule de paysans et d'ouvriers, et ce cortége se composait de plus de quatre cents personnes.

On comptait en outre vingt-cinq mille pots de fleurs, six reposoirs, dont un tout en fleurs, et de la plus exquise élégance. La procession a été suivie d'un magnifique repas de huit cents couverts, composé de prêtres, de chapiers et de paysans ses amis. C'est dans cet ordre qu'il les cherche, et il peut avoir raison sur ce point.

Tout le pays était couvert de carrosses; le spectacle de tant de groupes épars dans la campagne, y faisant des repas champêtres, n'était pas un des moindres agréments de cette fête, qui a recommencé huit jours après avec un plus grand appareil et une affluence plus grande encore.

M. le duc de Chartres fait aussi des siennes, mais dans un genre tout opposé, et dont ses nombreux locataires ne sont rien moins que satisfaits. Il se promenait dans son jardin, et en passant auprès d'une des nymphes ambulantes qu'on y rencontre partout, il s'écria : « Ah! « f..... que celle-là est laide! — Ah! f..... « répliqua brusquement l'offensée, il y en a « de plus laides dans votre sérail. »

Le prince irrité a vengé son injure sur toute l'espèce. Il n'y a plus que les *demoiselles* de l'Opéra et celles qui sont entretenues, qui soient admises dans le jardin. Les mœurs publiques n'ont rien gagné à cette réforme, qui, pour être utile, devait être générale. Il est contraire à toutes les convenances, que les personnes honnêtes ne puissent, sans risquer d'être insultées, se présenter dans ce jardin, le plus fréquenté de Paris. Mais les marchands de toute espèce se plaignent, les hommes s'éloignent, le jardin est désert, et l'on n'y voit du monde que les jours d'opéra. Le prince s'amenda bientôt, et les choses reprirent leur train ordinaire.

Je m'étais si bien trouvé de mon voyage en Provence, que je n'attendais qu'une occasion pour y revenir, et je jouissais d'avance de son beau ciel, et des belles campagnes qui bordent les deux rives de la Durance et du Rhône; mais une lettre que je reçus de Marseille me fit pour toujours renoncer à ce projet. Je pouvais y rencontrer un autre de Sades.

Ce qu'on m'écrit de lui fait horreur : on aurait dû l'enfermer, ou plutôt le punir du supplice qu'il avait mérité il y a quelques années, par un trait d'une férocité inouïe envers une pauvre fille; on aurait épargné de plus gran-

des calamités, et de plus grands scandales.

L'amour, n'est chez le comte de Sades, qu'une atroce frénésie que rien ne peut calmer. Son imagination délirante ne rêve que crimes ; celui qu'il vient de commettre, et dont les premières familles de Provence ont été victimes, fait frémir.

Amoureux de sa belle-sœur, il avait imaginé pour assouvir sa passion, de donner un bal, et de faire servir, avec les rafraîchissements, des pastilles de chocolat d'un goût délicieux, mais qui n'étaient qu'un amalgame de cantharides. Tous les convives se jetérent sur ces pastilles, tout fut bientôt consommé.

Cet aphrodisiaque produisit bientôt son effet. Une fureur de jouissance s'empara de tout le monde, et bientôt les salons et les jardins furent le théâtre des plus révoltantes orgies. Le comte de Sades disparut avec sa belle-sœur, pour se soustraire au juste châtiment qu'il avait mérité. Des dames qui avaient assisté à cette funeste fête sont mortes des excès auxquels elles s'étaient livrées dans les accès de leur délire; d'autres ont langui dans une prostration morale, et les personnes qui ont conservé quelque raison et quelque vigueur, ont été cruellement incommodées.

Le comte de Sades est tombé sous la main des magistrats ; mais soit la crainte de réveiller, par un procès criminel, le souvenir encore trop récent d'une aussi épouvantable et si criminelle extravagance, soit par égard pour sa famille qu'il avait déjà déshonorée, on ne lui fit point son procès, et il fut renfermé dans une prison d'État.

Je ne sais rien de plus difficile à définir que ce qu'on est convenu d'appeler l'*esprit français;* on a bien souvent répété que, pour juger du caractère d'une nation, il fallait consulter ses productions littéraires, et prononcer d'après le genre qu'elle affectionnait le plus. Je répondrai que cela peut être vrai, quant au goût, mais nullement, quant au caractère. La France est en ce moment inondée d'ouvrages nouveaux, et on y lit avec un égal engouement les ouvrages les plus graves et les plus frivoles. La dilapidation des revenus publics, l'accroissement effrayant des impôts, le bouleversement d'un ordre judiciaire qui compte cinq siècles d'existence, excitent l'indignation générale, et font fermenter toutes les têtes. Une plaisanterie, une chanson, une épigramme paraît; on se l'arrache, on maudit le ministère, on plaint les magistrats frappés d'une injuste proscription,

on chansonne les tyrans et la tyrannie, et les crimes de la veille sont effacés par les bons mots du lendemain.

On oublie l'enregistrement forcé de vingt édits bursaux, qu'il faudra payer, pour ne s'occuper que du début d'une actrice, et du succès ou de la chute d'une pièce nouvelle; et comme si les grands seigneurs et les princes étaient d'un autre pays et d'un autre siècle, on s'enquiert des moindres détails de leur vie privée, et surtout de leurs aventures galantes, sans songer combien le scandaleux tableau de leur corruption peut être dangereux pour les mœurs de la nation tout entière.

Les journaux, les ouvrages les plus recherchés, sont ceux qui sont consacrés à ces graveleuses révélations. J'écris pour l'histoire contemporaine, et j'en aurais omis la partie la plus piquante, si je n'avais consacré quelques pages à ces anecdotes si souvent défigurées par d'obscurs compilateurs. Je ne me donne pas pour meilleur qu'un autre; j'ai payé mon tribut à la facilité de mœurs de l'époque où j'ai vécu, mais j'ai connu les héros des aventures que je raconte, et le souvenir de ces gravelures m'inspire moins de remords que de regrets. Je n'ac-

cuse point; je n'en ai ni le droit ni l'intention; mais je raconte.

J'ai depuis long-temps dit adieu à nos sœurs de l'Opéra; une seule folie a failli me coûter ma fortune et ma raison, c'était trop de moitié. Les Aspasie et les Phryné de nos jours ne sont considérées et ne se considèrent elles-mêmes que comme une marchandise toujours aux enchères.

Les coulisses, les foyers, sont un bazar toujours ouvert, qui a bien aussi ses courtiers; la mode décide de la hausse ou de la baisse. Ainsi, l'honneur d'avoir donné au duc de Chartres les premières leçons du plaisir, avait mis en vogue mademoiselle Duthé, blonde très-fade, à physionomie moutonnière, sans expression, minaudière, sans grâce et sans esprit. Elle est tombée tout naturellement du prince au marquis de Genlis, qui, marié récemment à une jolie et très-spirituelle femme de la cour, l'a négligée au risque de tout ce qui pouvait lui arriver, et pour se ruiner avec cette fille, qui l'a bientôt quitté pour mylord d'Égremont.

Mille louis pour la première nuit, et mille écus par mois, sans les cadeaux, ont été les conditions du marché conclu en plein foyer. Tout Paris pourrait au besoin témoigner du

fait. L'exemple du marquis de Genlis a été dit-on très-contagieux, pour sa jeune épouse, qu'on accuse de pousser les représailles outre mesure.

Que des hommes du monde se permettent de pareils écarts contre les mœurs, je le conçois sans vouloir les justifier. Mais voir des prélats, de riches bénéficiers, afficher publiquement des *amours illicites*, voilà le comble du scandale et de la dépravation ! Pourquoi aussi les condamner au célibat avec cent mille livres de rente et plus !

Ils laissent au bas clergé, aux curés de campagne, les vertus et toutes les charges du saint ministère, et passent leur vie à solliciter de nouveaux bénéfices, et à les dépenser avec des *impures ;* tout en appelant les vengeances du ciel contre les philosophes, et surtout contre le patriarche de Ferney, qui, trop bon chrétien et trop raisonnable pour mettre la tolérance religieuse au rang des hérésies, ne prêche que d'exemple. Voici un trait que je recommande aux méditations de nos théologiens de cour, si prodigues d'injures et d'anathêmes contre l'auteur de *Mahomet* et du *Dictionnaire philosophique*.

Un Anglais, près de passer les Alpes, s'était

arrêté quelque temps à Ferney, chez Voltaire, et lui demanda en le quittant, des ordres pour l'Italie. Le patriarche le pria, à tout hasard, de lui en rapporter les oreilles du grand inquisiteur.

Le voyageur, arrivé à Rome, parla dans quelques cercles, de cette singulière commission, et cette boutade de Voltaire parvint aux oreilles du saint-père. Lorsque cet Anglais lui fut présenté, il lui demanda si M. de Voltaire ne l'avait pas chargé de quelque commission. L'Anglais hésitait à s'expliquer: « Je vous prie, « lui dit le saint-père, de mander à M. de « Voltaire, qu'il y a long-temps que l'inquisi- « tion n'a plus d'yeux ni d'oreilles. »

Ce pape était Clément XIV; il pouvait se promettre un long pontificat, mais il délivra l'Europe chrétienne des jésuites l'année suivante, et bientôt il cessa de régner et de vivre.

Tandis que des prélats sans mœurs, que des fanatiques sans vertus et sans talents, que les premiers corps de la magistrature persécutaient à outrance les philosophes, ceux-ci honoraient la religion, les sciences et l'humanité, en arrachant aux bûchers les dernières victimes du fanatisme, en provoquant la réhabilitation de

de Calas, en appelant les bienfaits du prince sur sa veuve, en sauvant la famille Sirven, que menaçaient les mêmes dangers.

Flétrir des juges prévaricateurs, n'est point assez ; la justice exige qu'ils réparent, du moins autant que possible, le préjudice qu'ils ont causé. Ce n'est pas être juste que de l'être à demi ; et c'est ce qui est arrivé dans la révision du procès de l'infortunée famille des Sirven.

Je ne rappellerai point la plus absurde des procédures ; ni le plus inique des jugements. Voltaire n'avait obtenu pour les Sirven qu'une justice tardive et incomplète, et ce résultat de tant de démarches, de soins, d'écrits, de sollicitations, n'en fut pas moins un grand bienfait.

J'ai voulu revoir encore la veuve de Calas et leurs enfants. L'une de ses filles a épousé M. Duvoisin. Dans la visite que je lui rendis avec madame Dep....... cette dame et son digne mari nous parlèrent de Voltaire avec l'expression de la plus vive et de la plus franche reconnaissance ; un mot de madame Dep....... sur la famille Sirven, fournit à M. Duvoisin l'occasion de nous communiquer la dernière lettre que leur avait écrite le patriarche. Elle était adressée à madame Duvoisin, et sa date était déjà

de plusieurs mois ; mais M. et madame Duvoisin conservent avec une vénération presque religieuse tout ce que Voltaire leur a écrit. Ses lettres sont déposées dans un porte-feuille brodé par madame Duvoisin, et enfermées dans un coffret avec le portrait de l'auteur. Cette dame a bien voulu permettre de m'en laisser prendre copie.

« Ferney, 15 janvier 1772.

« Cette lettre, madame, sera pour vous, pour « M. Duvoisin et pour madame votre mère. « Toute la famille Sirven se rassembla chez « moi, hier, en versant des larmes de joie ; le « nouveau parlement de Toulouse [1] venait de « condamner les premiers juges à payer tous les « frais du procès criminel [2] ; cela est presque « sans exemple.

« Je regarde ce jugement, que j'ai obtenu

[1] L'ancien venait d'être détruit par Maupeou, et le besoin de se concilier l'opinion publique fut sans doute pour quelque chose dans cet arrêt.

[2] L'arrêt taxe ces frais à 38 francs 8 sous 6 deniers. Sirven était ruiné : il avait été forcé de s'expatrier, de tout abandonner. Depuis dix ans il errait, avec sa famille, assiégé de dangers et de privations, et les juges, convaincus de forfaiture envers lui, en sont quittes pour 38 francs 8 sous 6 deniers. Mais ce même arrêt laissait à la charge du malheureux proscrit les frais de contumace, taxés à 224 francs 10 sous 6 deniers. Quelle justice ! et surtout quel bienfait !

« avec tant de peine, comme une amende ho-
« norable. La famille était errante depuis dix
« années entières ; elle est, ainsi que la vôtre,
« un exemple mémorable de l'injustice atroce
« des hommes.

« Puisse madame Calas, ainsi que ses enfants,
« goûter toute leur vie un bonheur aussi grand
« que leurs malheurs ont été cruels. Puisse
« votre vie s'étendre au-delà des bornes ordi-
« naires, et qu'on dise après un siècle entier :
« Voilà cette famille respectable qui a subsisté
« pour être la condamnation d'un parlement
« qui n'est plus !

« Voilà les vœux que fait pour elle le vieil-
« lard qui va bientôt partir de ce monde. »

Il fallait bien regarder comme un prodige la cassation de cet affreux procès des Sirven, à une époque où la famille royale elle-même était contrainte de se liguer en quelque sorte pour obtenir d'un ministre, qu'il ne laissât pas mourir de faim un père de famille et ses seize enfants, ruinés par les exactions de ce ministre. C'était l'abbé Terray.

Ce malheureux était parvenu à faire connaître sa déplorable situation à madame la dauphine et aux autres princesses. Elles se réunirent pour intercéder auprès du contrôleur gé-

néral. Fier de cette auguste protection, le père de famille s'était présenté à l'audience du ministre, qui, par la dureté de ses refus, le réduisit au désespoir. Que ferai-je donc de mes seize enfants? faudra-t-il les égorger, s'écria-t-il? *Peut-être*, lui répondit froidement l'abbé-ministre, *peut-être leur rendriez-vous service.* L'infortuné se retire... La réponse de l'homme-tigre retentit encore à ses oreilles; mais il ne perd point courage; il apprend qu'un emploi à la disposition du même ministre est vacant; il est d'un modique produit; mais l'abbé vendait ou laissait tout vendre.

Cette mise aux enchères des plus modestes emplois retardait les nominations. L'infortuné se hâte, les princesses sont prévenues; elles ne perdent pas un instant; le contrôleur général veut éluder; mais elles le forcent de signer à l'instant même la commission qu'elles sollicitent, et toute une famille se trouve sauvée de la misère, de la mort et peut-être de l'infamie.

L'abbé Terray s'avisa d'être plaisant une seule fois pendant le cours de son long et désastreux ministère. Il est vrai qu'il se brouilla avec la noblesse; mais assuré de la protection de la favorite, et par conséquent de son porte-feuille, il bravait tout. Que lui importait d'ailleurs la

considération ? il ne voulait que de l'argent, pour lui d'abord, et ensuite pour sa protectrice. Il avait adopté pour système de forcer les impôts établis et d'en créer de nouveaux. Ainsi, pour augmenter le produit de la capitation des habitants de Paris, il avait ordonné aux receveurs de taxer, à raison de leurs qualités, tous les marquis, comtes et vicomtes, ou prétendus tels.

Ses ordres furent rigoureusement exécutés, et tous les bureaux des préposés à la recette furent remplis de gens qui venaient se *détitrer* et demander grâce ; mais ils étaient qualifiés malgré eux sur les rôles. La cupidité avait rendu les mésalliances si communes, qu'il est peu de maisons à la cour qui puissent faire des chevaliers de Malte sans dispenses, et qui ne tiennent par les faveurs à la finance. Les seigneurs appellent cela *prendre du fumier pour engraisser leurs terres*.

Ce mot de la duchesse de Chaulnes à son fils, pour le déterminer à épouser la fille d'un financier, *homme de néant*, mais très-riche, est devenu proverbe. Je pourrais citer le feu duc de Nevers, qui avait épousé mademoiselle Quinault ; cette ancienne comédienne est douairière d'un duc et pair. Le comte d'Hérouville a donné son nom et sa main, en légitime nœud,

à Lolotte, maîtresse du comte d'Albermale. Le marquis de Clément, ci-devant marquis de Moustiers, descendant du premier maréchal de France, s'est marié à la Varenne, élève de la fameuse Paris; il avait, il est vrai, sollicité l'agrément des officiers de son régiment. Le marquis de Langeac n'a-t-il pas épousé madame Sabatin, maîtresse du duc de La Vrillière, à une condition qu'un *grison* seul aurait pu accepter. La duchesse de Chaulnes, veuve d'un duc, avait épousé en secondes noces le maître des requêtes Giac.

Longuette serait la litanie si je voulais achever, mais je ne veux pas abuser de mes avantages ni parodier les généalogistes d'Hosier et Chérin qui en savent tout autant que moi, mais qui n'en disent mot.

Un temps viendra sans doute où l'on n'estimera un homme que par ce qu'il vaudra lui-même. Il est doublement honorable d'être noble par soi-même et par ses aïeux. *Je suis gentilhomme*, disait à Piron un marquis, l'épée au côté et la boutonnière chargée d'une décoration. Il croyait qu'à ce mot Piron lui cèderait le pas pour entrer dans un salon, et il répéta pour justifier ses prétentions : *Je suis gentilhomme, et vous n'êtes qu'un poète.* Puisque les

qualités sont reconnues, dit le poète bourguignon, plus de difficultés; et il passe devant le marquis.

La France vient de perdre l'homme le plus éminemment français que j'aie connu. Ami du plaisir, Piron ne connut jamais l'ennui; il portait partout le bonheur et la gaîté. Son esprit vif, original, était un foyer inépuisable d'heureuses saillies, de piquantes épigrammes; sa *Métromanie* est un chef-d'œuvre de style et d'excellente plaisanterie; c'est, après celles de l'inimitable, la première que l'on puisse citer. Il est mort comme il a vécu.

Le curé de Saint-Roch s'était présenté plusieurs fois pour le voir, et Piron avait refusé de le recevoir. Le pasteur revint; la nièce de Piron, qu'il n'appelait jamais autrement que Nanette, pressait le moribond de s'amender et de satisfaire à ses devoirs religieux. « Tu sais bien, lui « dit Piron, que je n'ai jamais aimé à mentir; « allons, qu'il vienne; mais qu'on me donne « mon grand widercome[1]. »

Le curé le trouva le verre à la main; il insista sur la nécessité d'expier, par un repentir sincère, le scandale qu'il avait causé par ses

[1] Énorme gobelet dont il se servait dans ses solennités bachiques.

écrits. Je crois, lui répond l'incorrigible épicurien, avoir expié tout cela par mon *De Profundis* et autres ouvrages de dévotion.

Le pasteur qui ne connaissait pas Piron, et encore moins ses ouvrages, ne comprit rien à ce persifflage, et paraissait fort étonné... « Eh « morbleu ! ajouta Piron, monsieur le curé, est- « ce que vous n'êtes fait que pour fouiller dans « mes ordures? ».

Sa nièce était mariée depuis long-temps à Capron, musicien; elle avait craint que son oncle, qui l'aimait beaucoup, ne blamât ce mariage, et elle lui en avait toujours fait mystère. Mais il savait tout, et la discrétion de sa nièce sur ce point l'amusait beaucoup. Il disait souvent : « J'en rirai bien après ma mort; « Nanette a le paquet. » Le paquet, c'était son testament.

Nanette ne fut pas peu surprise, quand elle l'entendit lire pour la première fois. Je laisse, y était-il dit, à Nanette, etc., femme de Capron, musicien, etc. Piron avait eu la générosité de ne point punir sa nièce d'avoir contracté un mariage, auquel il s'était opposé.

Toute l'Académie-Française avait été invitée à son enterrement; elle pouvait se dispenser d'y assister en corps; mais on n'y vit pas un seul

de ses membres. Il y avait dans un pareil procédé plus qu'une inconvenance. On fit circuler à ce sujet ce quatrain :

Des quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu grossir le petit nombre ;
Ne t'en plains pas, Piron, c'est qu'ils avaient, ma foi,
Encor peur de ton ombre.

Beaumarchais n'eût pas écrit une seule scène de la *Métromanie*, et son *Barbier de Séville* a eu plus de succès que le chef-d'œuvre de Piron. Beaumarchais ne peut être comparé à personne. Il a bien connu ses contemporains, et surtout ses intérêts. La littérature n'a été pour lui qu'un moyen pour arriver aux affaires. Il n'était homme de lettres que par spéculation ; il écrasait ses ennemis par ses sarcasmes ; et il s'enrichissait par ses entreprises. Il n'épargna pas même Pâris Duverney, qui ne pouvait le faire entrer à l'Académie, mais qui lui ouvrit le chemin de la fortune, et il y marcha à grands pas. Tous les moyens lui étaient bons; il était le même dans ses drames et dans ses mémoires; et ses ouvrages sont le tableau le plus vrai des mœurs de ses contemporains.

Peu s'en est fallu cependant qu'il ne fût arrêté dans la carrière qu'il s'était ouverte avec

tant d'éclat. Né plébéien, il se donna un nom de convention; il se moquait des grands seigneurs, et les fréquentait. Il était fort lié avec M. le duc de Chaulnes (ci-devant Péquigny). Ce seigneur l'avait introduit auprès de madame Mesnard sa maîtresse. Cette intimité durait depuis un an, quand le duc s'avisa d'être jaloux, et de vouloir tuer celui qu'à bon droit peut-être il croyait son rival, et son rival préféré.

Après une altercation très-vive, ils étaient convenus de se battre, en présence de M. Latour Dupin, pris pour juge du combat. Mais le juge du camp ne put se rendre à l'invitation. La tête du duc de Chaulnes s'exalta à un tel point chez son rival même, qu'il voulut le tuer dans sa propre maison.

Les deux antagonistes se prirent corps à corps; Beaumarchais eut beaucoup de peine à se défendre à coups de pieds et à coups de poings. Le duc était un des plus gros, des plus grands, et des plus vigoureux hommes de France. Les domestiques vinrent heureusement au secours de leur maître, qui eût succombé dans cette lutte trop inégale.

Le commissaire et la garde intervinrent, et il fut dressé procès-verbal en forme, de cette scène tragi-comique. Il fallut donner une garde

à Beaumarchais, pour le garantir des fureurs de son noble adversaire, dont on eut beaucoup de peine à calmer l'irritation.

Beaumarchais était alors à la suite de M. Pâris Duverney, intime ami du cardinal de Bernis, qui n'était nullement partisan du duc d'Aiguillon. On le soupçonna d'être l'auteur de quelques pamphlets contre le ministre-duc. Mais c'était à tort, sans doute, qu'on l'en accusait; il n'y avait rien à gagner pour lui dans cette polémique, et tout à perdre. Il ne travaillait qu'en grand, et le fameux billet de faire part, qui fit tant de bruit dans le temps, n'était pas de la façon de Beaumarchais; mais, quel que fût l'auteur, qui n'a jamais été bien connu, voici à quelle occasion il fut composé.

Madame la duchesse de Mazarin, née d'Aumont, et fille du duc, était assez belle et fort renommée par son goût pour le plaisir; elle s'était rendue fameuse par ses aventures galantes. On lui avait donné publiquement pour amant M. de Montazet, archevêque de Lyon; on avait prétendu, à cette époque, qu'il l'avait rendue mère. Mais, dans le même temps, elle recevait dans la plus étroite intimité, le financier Radix de Sainte-Foy, trésorier général de la marine, cité par son luxe et par ses bonnes fortunes qu'il

achetait fort cher. Il était resté long-temps attaché au char de la duchesse, dont il avait rétabli la fortune fort délabrée.

A peine la nouvelle du mariage projeté entre mademoiselle de Mazarin et le comte d'Agenois, fils du duc d'Aiguillon, s'était-elle répandue à Versailles et à Paris, qu'on fit imprimer et circuler avec profusion le billet suivant.

« Monsieur l'archevêque de Lyon, et M. Ra-
« dix de Sainte-Foy sont venus pour vous faire
« part du mariage de mademoiselle d'Aumont,
« leur fille et belle-fille, avec M. le duc d'Aiguil-
« lon fils, fi! fi! fi! fi! »

Si le ministre-duc, attaqué chaque jour par des pamphlets plus sérieux et plus graves, si le duc de Richelieu et le roi lui-même, ne s'amendaient point, ce n'était pas qu'ils ignorassent combien la France entière était scandalisée de leur inconduite politique et privée. L'abbé de Beauvais ne leur épargnait pas de dures vérités dans ses sermons; il avait pendant tout le carême prêché à la cour avec un courage et une franchise vraiment apostoliques.

Un jour qu'il avait tonné contre les vieillards vicieux qui conservent encore sous les glaces de l'âge les feux impurs de la concupiscence, le roi parut vivement affecté; le duc

de Richelieu n'était pas plus à son aise; il craignait que le roi ne donnât et l'ordre et l'exemple de la réforme. « Eh bien, Richelieu, lui « dit le prince après le sermon, il me semble « que le prédicateur a jeté bien des pierres « dans votre jardin. — Oui, sire, répondit le « vieux courtisan, et si fortement, qu'il en « est tombé quelques-unes jusque dans le parc « de Versailles. »

On sait que tous les *roués* de la cour et la favorite elle-même ne dissimulaient pas leur ressentiment contre *l'insolente audace du prédicateur*, qui abusait outre mesure des prérogatives de son ministère; mais Louis XV fut plus habile et plus juste, et il récompensa le zèle du prédicateur par un évêché. C'était l'obliger à la reconnaissance; mais l'abbé de Beauvais aima mieux paraître ingrat que d'être parjure. Cet orateur, vraiment chrétien, ne faisait que continuer Massillon : il ne pouvait choisir un meilleur modèle; mais il n'avait pas dû compter sur une seule conversion. *Il fait son métier*, disait le roi aux courtisans qui se plaignaient de lui. *Il fait son métier;* ces mots expliquaient toute la pensée du monarque, et de l'amant de madame Dubarry.

CHAPITRE VIII.

L'obligeant maladroit. — Le duc d'Aiguillon, M. le comte de Provence, et Rulhière. — Mademoiselle Dubois. — Dauberval et madame Dubarry. — Négociation sentimentale. — Sophie Arnoux; le contrôleur général; remercîments inutiles. — La croupe de Plutus. — Le prince et le financier. — Nouvelle fantaisie de la favorite. — Bellevue. — Brimborion. — Madame de Montesson. — Le duc d'Orléans. — Vengeance d'une femme. — Consolation. — Le gros père. — Les économies de l'abbé. — Douze cent mille francs de rentes. — Le pauvre homme. — Le comte Jean et M. Beaujon. — La dauphine et madame Dubarry. — Gluck et Piccini.

M. d'Aiguillon tremblait à chaque sermon, non de repentir, mais de la crainte de voir le roi tomber dans la dévotion. L'événement de Metz lui revenait sans cesse à l'esprit. Madame Dubarry pouvait subir le sort de madame de Châteauroux. Les caractères faibles sont facilement émus et sont toujours entraînés vers les extrêmes, et celui du roi lui était bien connu. Mais pourquoi, sans y être en rien obligé, M. d'Aiguillon va-t-il se livrer à de vaines alarmes,

et se targuer d'un beau zèle pour le service de la czarine, qui ne l'avait pas prié. Tout était terminé depuis long-temps sur cette histoire manuscrite de la dernière révolution de Russie, avec son auteur, M. de Rulhière. Il avait donné, à l'ambassadeur de cette souveraine, sa parole que son ouvrage ne serait point publié tant qu'il vivrait, et il était d'un âge à fournir encore une longue carrière.

Voilà cependant M. le duc d'Aiguillon qui s'avise de réveiller une affaire éteinte; il apprend que *Monsieur*, comte de Provence, désire connaître ce manuscrit; l'ombrageux ministre prend l'alarme, et l'auteur n'a pu se refuser au désir du prince; il ne lui a pas envoyé son manuscrit; il s'est rendu auprès de son altesse royale, et il a eu l'honneur de lui en faire lecture.

Il en sortait, quand il reçut de M. le duc d'Aiguillon l'injonction formelle de passer à son hôtel. Il obéit; il fallut d'abord essuyer les plus graves reproches sur ce qu'il venait de faire, et le ministre-duc ajouta qu'il n'aurait pas dû se rendre auprès du prince avant de l'avoir prévenu; il finit par lui demander son manuscrit.

L'auteur s'est défendu sur l'un et l'autre point avec fermeté; le duc le menace de la

Bastille, mais l'auteur reste inébranlable. Il n'est point effrayé par la menace du duc; mais à peine rentré chez lui, il écrit au prince, lui demande une audience et l'obtient; il lui rend compte de tout ce qui s'est passé entre lui et le duc d'Aiguillon. Le prince prend M. de Rulhière sous sa protection, et l'attache à sa personne, en qualité de secrétaire ordinaire.

Le duc n'en poursuit pas moins son projet: il écrit au lieutenant général de police, lui ordonne de mander sans délai l'*insolent* historien avec son manuscrit, et d'en exiger la remise. Vaine précaution, puisque l'auteur avait déclaré à l'ambassadeur de l'impératrice qu'un double était déposé entre les mains d'un ami qui ne s'en dessaisirait pas.

M. de Rulhière a refusé de déférer à la demande de M. de Sartines; il a écrit son refus en le motivant, comme déjà il l'avait fait de vive voix à M. le duc d'Aiguillon, et il a envoyé copie de cette lettre motivée au prince, qui à son tour a mandé M. de Sartines, et lui a déclaré, de la manière la plus formelle, ses intentions en faveur de M. de Rulhière; et l'affaire n'a pas été plus loin.

C'était bien la peine de se donner tant de mouvement pour arriver à un pareil résultat,

que tout autre que M. le duc d'Aiguillon eût dû facilement prévoir.

Madame Dubarry s'occupait en même temps d'une autre affaire ; elle n'a pas été plus heureuse que le principal ministre ; mais elle s'est rendue de meilleure grâce, et n'a point témoigné de ressentiment d'un refus qu'elle a trouvé bien fondé. Cette affaire avait du moins un côté plaisant, et il n'y avait rien de bien gai dans celle que s'était si bénévolement imposée M. le duc d'Aiguillon.

S'il faut en croire quelques mémoires contemporains, madame Dubarry avait honoré de ses bontés particulières le plus spirituel et le plus habile chorégraphe qu'ait eu la France, le célèbre Dauberval. Mademoiselle Dubois[1] l'avait aussi beaucoup aimé ; toutes ses chastes compagnes avaient été édifiées de l'éclat de sa douleur et de ses regrets, quand son infidèle l'eut abandonnée. Dix ans s'étaient écoulés ; cette grande passion paraissait s'être ralentie, et l'Ariane de coulisse ne s'était refusé aucun genre de consolation.

[1] Actrice de la Comédie-Française. Le duc de Fronsac, depuis duc de Richelieu, avait été l'un de ses premiers amants, et, pour tromper *l'œil sévère des père et mère* de la jeune actrice, il se déguisait en garçon limonadier, et lui portait, tous les matins, une tasse de chocolat.

Mais à peine retirée du théâtre, elle revient à ses premières amours, elle mourra de désespoir si elle ne devient l'épouse de son ancien amant, qu'elle n'a pu d'ailleurs tout-à-fait oublier. Ne respire-t-il pas dans les traits d'un enfant charmant dont il l'a rendue mère, et qu'elle a fait élever sous ses yeux avec le plus grand soin. Son avenir est assuré; elle est riche, Dauberval est lui-même fort à son aise[1]; le sentiment, les convenances, tout semble promettre à mademoiselle Dubois le succès de son projet.

Madame Dubarry lui a témoigné tant de bonté, qu'elle n'hésite pas à épancher son âme dans la sienne, à lui communiquer ses craintes et ses espérances. Cette confidence dut étonner la favorite. Mademoiselle Dubois la supplie de vouloir bien interposer son autorité pour une aussi bonne action. Madame Dubarry promit tout ce qu'elle lui demandait. Elle envoie chercher Dauberval, qui à son tour ne dut pas

1 Il avait une fort belle terre, avec titre de marquisat, et d'autres propriétés; il jouait gros jeu, faisait beaucoup de dépense, et il n'avait jamais fait d'économies. Sa fortune avait changé avec celle de madame Dubarry : il n'était riche que depuis son élévation. Tout le monde connaissait la source de son opulence; mademoiselle Dubois seule l'ignorait.

être médiocrement surpris de la proposition, et surtout de l'intervention de madame la comtesse. Il refusa net, et les motifs ne lui manquèrent pas pour justifier ce refus. Il n'avait jamais été bien épris de mademoiselle Dubois; la passion qu'il lui avait inspirée avait été fort équivoque et fort intermittente; enfin le joli petit garçon dont elle voulait bien le déclarer le père, pouvait tout aussi bien être le fils de tant d'autres.

Madame Dubarry, ne pouvant lui faire accepter mademoiselle Dubois, lui proposa mademoiselle Raucourt, brillante alors de jeunesse, de beauté et de talent. Dauberval pria la comtesse d'agréer encore sur ce point ses excuses et ses regrets. Je ne puis dire sur cette grave négociation que ce qu'en ont dit les intimes de madame Dubarry, qui a toujours traité cette affaire en tête à tête; peut-être qu'aucun personnage n'y mit une grande bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque Dauberval était réellement épris d'une de ses élèves, un peu bossue, mais excellente mime, et qu'il épousa quelques années après [1].

[1] Elle se nommait *Théodore*. Elle suivit son mari à Bordeaux : il lui survécut. Dauberval était encore maître de ballet du grand théâtre de cette ville, et était en route pour s'y

Moins ambitieuse que mademoiselle Dubois, la spirituelle *Sophie Arnoux* ne prétendait pas à la main de notre premier chorégraphe ; elle était mère aussi, et ne s'inquiétait guère de faire légitimer ses enfants [1]. Lors du renouvellement du bail des fermes, en 1774, il circula dans tout Paris une lettre de *Sophie* au contrôleur général abbé Terray, pour le remercier de lui avoir accordé une *croupe* dans le nouveau bail. De grands seigneurs, de grandes dames de la cour se faisaient donner, par le ministre, quelques-unes de ces parts d'intérêt qui n'exigent aucune mise de fonds dans ces entreprises si lucratives.

La lettre dont je parle ne pouvait avoir été écrite que par une femme de mœurs très-faciles et de beaucoup d'esprit. L'auteur, quel qu'il soit, a rendu sa plaisanterie plus vraisemblable, en la plaçant sous le nom de la première chanteuse de l'Opéra.

rendre, quand il mourut près de Tours, il y a environ vingt ans.

[1] Un de ses fils avait été reconnu par le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas, et décédé il y a peu d'années : ce fils, parvenu au grade de colonel de cavalerie, est mort dans la dernière campagne de Prusse. Son noble père a recueilli sa succession, dont a profité une actrice du Vaudeville. Je tiens le fait du duc lui-même.

(*Note de l'Éditeur.*)

Voici l'épître :

« MONSEIGNEUR,

« J'avais toujours ouï dire que vous faisiez « peu de cas des arts et des talents agréables : « on attribuait cette indifférence à la dureté « de votre caractère. Je vous ai souvent dé- « fendu du premier reproche, et quant au se- « cond, il m'eût été difficile de m'élever contre « le cri général de la France entière. Cepen- « dant, je ne pouvais me persuader qu'un « homme aussi sensible que vous aux charmes « de notre sexe, pût avoir un cœur de bronze.

« Vous venez bien de prouver le contraire ; « vous vous êtes occupé de nous au milieu de « l'affaire la plus importante de votre minis- « tère. Forcé de grever la nation d'un impôt de « cent soixante-deux millions, vous avez cru « devoir en réserver une partie pour le théâtre « lyrique et pour les autres spectacles. Vous « savez qu'une dose d'Allard [1], de Caillaud [2], de « Raucourt [3], est un sûr narcotique pour cal- « mer les opérations douloureuses que vous lui

[1] Danseuse de l'Opéra.

[2] Chanteur de la Comédie-Italienne, où l'on ne jouait que des pièces françaises.

[3] Actrice de la Comédie-Française.

« faites à regret. Véritable homme d'État, vous « en prisez les membres suivant l'utilité dont « ils sont à vos vues.

« Le gouvernement fait sans doute, en temps « de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse « son sang pour la patrie. Mais en temps de « paix, l'aspect d'un militaire mutilé ne sert « qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les « murmures des Français, déjà trop disposés à « geindre. Il faut des gens, au contraire, qui « les distraient et les amusent. Un chanteur, « une danseuse, sont alors des personnages es-« sentiels, et la distinction, qu'on établit dans « les récompenses des deux espèces de citoyens, « est proportionnée à l'idée qu'on en a.

« L'officier estropié arrache, avec beaucoup « de peine et après beaucoup de sollicitations « et de courbettes, une pension modique ; elle « est assignée sur le trésor royal, espèce de cri-« ble sous lequel il faut tendre long-temps la « main avant de recueillir quelques gouttes « d'eau. L'acteur est traité plus magnifique-« ment : il est accolé à une sangsue publique, « animal nécessaire, qu'on fait ainsi, en notre « faveur, dégorger de la substance la plus pure « dont il se repaît.

« C'est à pareil titre, sans doute, monsei-

« gneur, c'est à la profondeur de votre génie,
« que je dois attribuer le prix flatteur dont vous
« honorez mon faible talent. Vous m'accor-
« dez, dit-on, une *croupe!* ce mot m'effraierait
« de toute autre part; mais c'est une *croupe*
« *d'or*. Vous me faites chevaucher derrière
« Plutus! Je ne doute pas que, dressé par vous,
« il n'ait des allures douces et engageantes. Je
« m'y commets sous vos auspices, et cours avec
« lui les grandes aventures.

« Puissiez-vous, monseigneur, ne jamais
« trouver de croupe rebelle! Puissent toutes
« celles que vous voudrez caresser, s'abaisser
« sous votre main chatouilleuse! Puisse la plus
« orgueilleuse et la plus belle se laisser domp-
« ter par vous, et recevoir votre grandeur avec
« ce frémissement délicieux, présage du plus
« heureux voyage, toutes les fois que vous ga-
« loperez dans les riantes vallées d'Idalie!

« Je suis, avec un profond respect,

« Monseigneur,

« De votre grandeur,

« La très-humble, etc.,

« SOPHIE ARNOUX,

« *Première chanteuse de l'Académie*
« *royale de Musique et autres*
« *lieux*.

« Paris, 4 janvier 1774. »

La réponse ne se fit pas attendre; elle est plus courte, et dans le costume ministériel.

« Versailles, le 8 janvier 1774.

« On vous a mal informé, mademoiselle;
« vous n'avez point de croupe dans le nouveau
« bail. Ainsi vous ne chevaucherez derrière
« aucun fermier général; mais il vous est très-
« permis d'en faire chevaucher quelqu'un de-
« vant ou derrière vous. Cet accouplement ne
« vous sera pas moins utile; il est même plus
« commode, en ce que, pour la mise, il n'exige
« qu'un très-petit fonds d'avance.

« Je suis, mademoiselle, tout à vous,

« L'abbé TERRAY. »

L'abbé eut à soutenir un assaut plus sérieux contre le premier prince du sang. Il avait voulu faire recevoir les nouveaux huit sous pour livre dans les domaines du duc d'Orléans. Le conseil du prince décida que c'était une extorsion. Son altesse fit prier le ministre de passer chez elle; il s'en excusa sur ce qu'un ministre du roi ne se déplaçait pour personne quand il s'agissait du service de son maître.

Le prince se transporta à l'hôtel du contrôleur général, avec l'abbé de Breteuil son chancelier,

et M. de Belle-Isle, secrétaire de ses commandements. Il écouta long-temps la discussion de l'affaire; et le contrôleur général ayant répondu à quelques objections de ces messieurs, *ce ne sont point là mes principes*, le duc d'Orléans l'interrompit brusquement pour lui faire les plus graves reproches sur sa mauvaise foi, sa conduite, ses mœurs. L'abbé lui représenta qu'on ne traitait pas ainsi un ministre du roi; il pria son altesse de trouver bon qu'il en fit juge sa majesté.

Le duc se leva, sortit furieux, en lui disant qu'il allait lui-même en prévenir le roi; et le contrôleur général se mettant en devoir de le reconduire, il le lui défendit en termes très-durs. Tous ceux qui attendaient audience furent témoins de l'humeur et du mécontentement du prince. Cette scène fut bientôt l'entretien de tout Paris.

On sut bientôt que l'abbé Terray avait effectivement porté ses plaintes au roi; que sa majesté lui avait répondu sèchement qu'elle entendait qu'on respectât les princes de son sang, et lui avait tourné le dos. Tout autre que l'abbé Terray se serait cru perdu, mais il était tranquille; il avait pour lui la favorite; et pour mieux plaire à sa majesté, il n'opposait jamais

aucune difficulté à l'exécution des fantaisies qui lui passaient par la tête. Le roi ne s'entendait plus dire par ses jardiniers, par ses concierges, par les contrôleurs de ses domaines, lorsqu'il demandait quelque chose : *Sire, il n'y a point d'argent.*

Le roi eut envie d'avoir à Bellevue un nouveau pavillon, qu'il appela *Brimborion*. Le mot était de la comtesse; aussitôt l'argent coula en abondance, et le roi fut enchanté de voir s'élever rapidement le brillant édifice.

Il est certain que cette sorte de faveur était la plus solide auprès d'un prince uniquement occupé de futilités et de bagatelles. Tel fut le secret de l'abbé Terray pour se maintenir dans le ministère, malgré les cris de réprobation de la France entière.

Le duc d'Orléans n'eut point satisfaction complète dans l'affaire de ses domaines. L'abbé le connaissait bien; il avait compté sur la mollesse de son caractère. On attribua le moment de fermeté qu'il montra dans la conférence avec le contrôleur général, à la marquise de Montesson, alors sa femme avouée et non reconnue [1].

1 Le duc d'Orléans désirait vivement que son mariage avec la marquise fût reconnu, et il sollicitait à cet égard les bons

Elle était piquée contre l'abbé, qui la jouait depuis long-temps à l'occasion de la déclaration publique de son mariage qu'elle sollicitait, qu'il avait promise et qu'il n'accordait point. Elle avait fait partager son ressentiment au duc d'Orléans; mais il ne put soutenir long-temps un rôle aussi fatigant pour lui; il n'avait d'énergie que par accès, et il retomba bientôt dans son état habituel d'abandon et d'inertie.

L'abbé, au contraire, tenait tête à toutes les oppositions. Il ne fléchissait que devant la favorite et les siens. Il s'était fait en bénéfices, en dignités un revenu de onze à douze cent mille francs. C'était, en cas de disgrâce, une assez douce consolation. Mais il avait fort à faire avec le comte Jean Dubarry, le plus dépensier, le plus avide et le plus insolent de la famille.

Ce comte Jean avait écrit à Beaujon, banquier de la cour, qu'il avait besoin de cent mille francs, et il les demandait par le retour du porteur de son billet. Le financier s'excusa poliment de ne pouvoir remplir ses ordres. Un

offices de madame Dubarry. Celle-ci qui déjà aspirait à jouer le rôle de madame de Maintenon, dit au prince, pour calmer son inquiétude : « *Soyez tranquille, gros père, votre af-* « *faire s'arrangera; j'y suis fortement intéressée.* »

(*Note de l'Éditeur.*)

second billet, plus impératif, plus insolent, fut la réponse du comte; il menaçait Beaujon de son mécontentement, s'il osait se permettre un second refus.

Beaujon, effrayé, courut sur-le-champ à Versailles prendre l'avis de l'abbé Terray. Celui-ci, après avoir lu la lettre, la réponse et la réplique, conseilla au financier d'apaiser par une prompte soumission un homme aussi puissant, et de le satisfaire à quelque prix que ce fût.

L'abbé Terray porta la bassesse et l'adulation jusqu'à mettre en concurrence la favorite et madame la dauphine. Cette princesse avait fait venir de Vienne le chevalier *Gluck*, dont les ouvrages avaient fait une révolution dans la musique. L'abbé Terray proposa à madame Dubarry de faire venir d'Italie *Piccini*. Telle est l'origine de cette heureuse émulation de deux grands maîtres, dont la rivalité de talents a produit cette opposition inoffensive, mais très-animée, qui a provoqué les progrès de la musique française.

Gluck et Piccini auraient eux-mêmes déployé moins de verve, de talents et de fécondité, si l'engouement des amateurs qui s'étaient partagés sous leur bannière n'eût excité l'imagination et le génie de maître.

CHAPITRE IX.

Versailles et Berlin. — Les trois cotillons. — Louis XV et la jeune fille. — Maladie mal connue. — Derniers jours de Louis XV. — La famille royale et la favorite. — Mouvement à la cour. — Les intrigants intrigués. — Les adieux. — Les prêtres et les courtisans. — L'abbé de Moudon. — Le docteur La Martinière. — Le maréchal de Richelieu. — Le duc d'Aiguillon. — Le cardinal de La Roche-Aimon. — La mort d'un roi. — Les gentilshommes de la chambre et les valets. — La petite vérole. — Ce n'est pas lui que je pleure, c'est mon camarade. — Le duc d'Ayen. — Un sur mille. — Le roi est mort, vive le roi! — L'oraison funèbre en épigramme. — Les obsèques impromptu. — La voix du peuple. — Les cinq ponts.

Les mêmes causes ramènent toujours les mêmes effets; les noms, les dates, les lieux changent, les faits restent les mêmes. La France, écrasée d'impôts, asservie au plus immoral, au plus inepte, au plus audacieux ministère, ne pouvait espérer de changement dans sa pénible situation, tant que le roi resterait lui-même asservi aux caprices d'une femme qu'il avait tirée de la fange de la prostitution pour la placer sur les marches du trône. L'ordre judiciaire avait été

bouleversé, toutes les parties de l'administration publique étaient tombées dans la plus déplorable anarchie. Le remède à tant de maux vint de leur excès même.

Le prince, triste jouet des viles passions que lui avaient inspirées et qu'entretenaient une foule de courtisans corrupteurs et corrompus, trouva dans ces jouissances honteuses, devenues pour lui une habitude et presqu'un besoin, la fin d'une existence dégradée et d'une autorité dont il n'avait plus depuis long-temps conservé que l'apparence. Ses ministres et ses maîtresses avaient régné sous son nom.

Frédéric avait parfaitement caractérisé les diverses époques de ce règne si long, si désastreux. Il divisait ses époques par celles des favorites, qui avaient réellement gouverné. Il appelait madame de Châteauroux, qui finit trop tôt, *Cotillon Ier;* madame de Pompadour, *Cotillon II;* madame Dubarry, *Cotillon III.* Nulle maîtresse de roi n'a été plus bassement adulée. Et comment la tête ne lui aurait-elle pas tourné, quand à son lever elle voyait le grand aumônier et le nonce du pape se disputer l'honneur de lui mettre ses pantoufles; quand elle recevait ce billet du duc de Tresmes, désespéré de n'avoir pu être reçu chez elle pour lui offrir ses hommages;

il lui écrivait encore : « Le sapajou de madame « Dubarry est venu pour lui rendre ses hom- « mages et la faire rire. »

Cotillon III s'amusait de la bosse de ce seigneur, qui s'honorait du sobriquet de *Sapajou* qu'elle lui avait donné : elle appelait le premier prince du sang *gros père* ; le roi, *La France* ; et l'abbé Terray, l'enfant gâté ou le *grand houssoir*. Son nègre Zamore avait été breveté par le roi *gouverneur de Lucienne*.

Louis XV, depuis le mariage du comte d'Artois, son petit-fils, était devenu plus triste que de coutume. Il sentait ses forces s'affaiblir; il avait dit à Senac, son premier médecin : « Je « vois bien qu'il faut que j'enraie... — Sire, « lui avait répondu Senac, vous feriez bien de « dételer tout-à-fait. »

La mort du marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, compagnon de toutes ses parties de débauche, et tombé sous ses yeux dans une orgie, l'avait vivement frappé. La mort du maréchal d'Armentière semblait l'avoir frappé moins de chagrin que d'effroi. On remarquait que depuis quelque temps ses visites à madame Louise étaient plus fréquentes.

Les courtisans pervers craignirent qu'il ne tombât dans la dévotion; et dans un comité tenu

chez la favorite, il fut décidé qu'il fallait tirer le roi de cette apathie par quelque orgie vive, capable de le distraire et de ranimer ses sens engourdis. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon. La favorite n'eut qu'un mot à dire, et la partie fut liée. On fit passer sous les yeux de Louis XV la fille d'un menuisier, brillante d'attraits et de fraîcheur [1]. Madame Dubarry devina sans peine la fantaisie du roi, et la petite fille fut placée dans le lit du vieux monarque par la favorite elle-même.

Cette beauté novice recélait déjà dans son

[1] On lit dans les mémoires d'un contemporain : « L'histoire doit flétrir d'un éternel opprobre les chirurgiens du « vieux monarque, qui n'osèrent contrarier l'opinion inhumaine que le maréchal de Richelieu, Bertin et Le Bel lui « avaient inspirée. *Le partage et le don de la maladie du roi « à de jeunes personnes robustes et bien portantes, est le « seul spécifique qui nous reste, pour attirer au dehors les « humeurs morbifiques du roi et pour rajeunir sa personne.* « La raison repousse cette anecdote, révoltante d'horreur et « d'invraisemblance. La maladie qu'inocula dans le sang « du vieillard la dernière victime offerte à sa lubricité, « ne put qu'avancer le terme déjà prochain d'une existence usée par les années, et surtout par la débauche. L'opinion d'un premier gentilhomme de la chambre et d'un « valet, quelle qu'elle fût, ne pouvait avoir aucune influence « sur le mode de traitement que les chirurgiens de Louis XV « jugèrent convenable d'appliquer à sa dernière maladie. »

sein le germe de la petite vérole, qui commençait à se développer et la rendait insensible aux plus lascives caresses du vieillard, dont on avait excité la lubricité par des aphrodisiaques. Il épuisa le reste de ses forces en s'imprégnant des miasmes contagieux de la froide compagne de ses plaisirs[1].

Il s'alita le lendemain, 28 avril 1774. Madame Dubarry, craignant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui cette terreur de l'enfer qui se réveillait à la plus légère indisposition, et ne lui fît demander un confesseur, insistait pour qu'il restât à Trianon, où, entourée des Richelieu, des d'Aiguillon et de tous ses affidés, elle n'aurait rien à craindre de la

[1] Comment Voltaire a-t-il pu sacrifier la vérité à la vaine considération? Au lieu de dire simplement, dans son *Siècle de Louis XV*, que ce prince était mort de la petite vérole, il porte l'adulation jusqu'à dire que le goût de ce monarque pour les choses lugubres, l'ayant fait approcher trop près du cercueil d'une jeune fille qu'il vit porter en terre, et qui venait de mourir de cette maladie, il avait été frappé à mort sans s'en apercevoir. Mais des historiens contemporains, à portée d'être bien informés, affirment que cette maladie était l'effet d'un poison variolique, préparé et pris au Gros-Caillou. Ainsi la jeune fille aurait été, non la cause involontaire, mais la victime de la maladie du roi.

(*Note de l'Éditeur.*)

famille royale. Mais les médecins, et surtout La Martinière, qui n'était rien moins que facile et poli, tranchèrent la question, en faisant sur-le-champ transporter le roi en robe de chambre à Versailles.

Ses autres médecins et Bordeu, alors à Paris, furent appelés. Aucun ne se douta de la petite vérole; on crut, sans examen, sur la seule assertion de quelques vieux valets, qu'il l'avait eue dans sa jeunesse. Ils se trompèrent. Il est bien vrai que le roi avait eu une éruption à la peau, qu'on avait sottement prise pour la petite vérole, mais qui n'y ressemblait même pas, puisque, le cinquième jour de cette éruption cutanée, le prince était en pleine convalescence.

Dans la fausse opinion où ils étaient, les médecins ordonnèrent la saignée et l'émétique. Le mal de tête, les vomissements, la fièvre, continuèrent. Une nouvelle saignée, plus copieuse, fut ordonnée le 29. On a attribué la mort du roi à cette saignée intempestive, faite dans le commencement de l'éruption.

Le petite vérole se déclara dans la nuit suivante; les médecins connurent enfin la maladie, mais il était trop tard. Une petite vérole, à soixante-quatre ans, dans un corps déjà usé,

et dont l'épuisement venait d'être consommé par deux saignées successives, était nécessairement mortelle. Cette nouvelle glaça d'effroi tous les courtisans, et, dans ce commun danger, les *barryens* et les *aiguillonnistes* se réunirent, et sans s'être concertés; car ils avaient dès-lors toujours marché d'accord.

Le duc d'Aiguillon n'accordait aucune grâce qu'avec l'agrément de madame Dubarry, qui, de son côté, prenait surtout les conseils du duc. Mais à Paris, la nouvelle fut accueillie avec tous les signes de joie et d'espérance; les églises ouvertes pour les prières d'usage, restèrent désertes. A la cour même, hors l'étroite enceinte du comité Dubarry et d'Aiguillon, les mêmes sentiments se manifestèrent; il n'y eut que le duc de Noailles et le maréchal de Soubise qui furent ou firent semblant d'être affligés.

Dès que la maladie fut déclarée, toute communication fut interceptée entre le roi et la famille royale, sous prétexte de la contagion. La dauphine seule avait eu la petite vérole. Cependant, les princesses Adélaïde, Victoire et Sophie, bravèrent le danger et s'enfermèrent avec le roi. Les princes se partagèrent : le duc d'Orléans, le prince de Condé et le comte

de La Marche, imitèrent mesdames; le duc de Chartres, le duc de Bourbon, restèrent avec le dauphin. Depuis sa scène chez madame de Pompadour, le prince de Conti avait défense de paraître à la cour.

Les premiers bulletins, rédigés sous l'influence de madame Dubarry et des siens, dissimulaient l'état du malade. Le ministre-duc avait distribué des gens à lui dans Versailles et dans les environs; il leur avait assigné chacun leur rôle dans ce drame de duplicité et d'adulation.

Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, sous prétexte qu'il y avait trop de monde dans la chambre du roi, aima mieux renoncer aux devoirs de sa charge et s'éloigner du chevet du lit de son maître, que de courir le risque d'être blâmé pour quelques indiscrétions qu'il n'aurait pu empêcher. Il craignait qu'en laissant entrer ceux qui en avaient le droit, quelqu'un ne s'avisât de dire un mot capable d'éclairer le prince sur le danger de sa situation. Il eut à ce sujet une vive altercation avec le prince de Beauveau, capitaine des gardes, qui taxa ces arrangements de *platitude*.

Le duc d'Aumont laissait donner l'ordre par Laborde, valet de chambre de quartier, mau-

vaise tête, insolent, vendu au parti Dubarry, et qui chaque soir, après avoir fait sortir tout le monde, allait chercher la favorite et l'amenait au lit du roi. Elle sortait toujours mécontente du peu d'empressement que le prince lui témoignait; il la voyait arriver sans plaisir et s'éloigner sans regret.

Les *barryens* et les *aiguillonnistes*, maîtres de tous les postes, redoutaient surtout l'apparition de l'archevêque de Paris, que son attachement aux jésuites avait souvent fait exiler. Le prélat n'était rien moins qu'homme de cour, et d'ailleurs peu spirituel et fort opiniâtre. Il fut annoncé pour le lundi matin, 2 mai. Le duc d'Orléans, qui voulait afficher la neutralité, crut devoir en parler à madame Adélaïde, qui devait donner l'ordre; car personne ne songeait au dauphin, qui, dans quelques instants, devait être le maître.

Madame Adélaïde s'en référa aux médecins, qui, toujours soufflés par le duc d'Aiguillon, déclarèrent que, dans l'état où se trouvait l'auguste malade, la visite de l'archevêque pourrait lui causer une crise mortelle. Madame Adélaïde pria le duc d'Orléans de ne point quitter l'archevêque tout le temps qu'il resterait dans la chambre du roi, s'il parvenait à y en-

trer, et d'empêcher le prélat de rien dire qui pût l'effrayer.

L'archevêque arriva, comme il l'avait annoncé, le lundi matin; aussitôt le maréchal de Richelieu sortit de l'appartement du roi et courut au devant de lui; il le rencontra dans la chambre des gardes; ils s'assirent tous deux sur une banquette. Le maréchal parlait avec une extrême vivacité, le prélat paraissait embarrassé. Le duc d'Aumont vint se joindre à la conversation; ils cessèrent enfin un entretien dont l'inopportunité et la durée blessaient toutes les convenances; et l'archevêque, placé entre le maréchal et M. d'Aumont, entra dans la chambre du roi, où était le duc d'Orléans.

L'archevêque n'y resta qu'un quart d'heure. Toute la conversation se borna à des questions sur la santé du roi. Il fallait, pour combler le scandale, que l'archevêque s'en retournât à Paris : il n'y manqua point. Restait le cardinal de La Roche-Aimon, grand aumônier de France, chargé de la feuille des bénéfices, dévoué à la favorite et au duc d'Aiguillon. Cependant les évêques le pressaient de remplir les devoirs de sa charge auprès du roi.

L'embarras du cardinal était extrême; il ne voulait indisposer contre lui, ni les évêques, ni

la favorite, ni le duc d'Aiguillon. Il se décida pour les derniers, et déclara aux évêques que, d'après la déclaration des médecins, il ne pouvait proposer ouvertement les sacrements, mais qu'il veillerait à saisir la moindre occasion pour en profiter; et, pour remplir le double rôle, qu'il s'était imposé, il s'approchait souvent du lit du roi, et lui parlait si bas que personne ne pouvait l'entendre. Il restait ainsi le maître de faire à chacun la réponse qu'il jugeait convenable.

L'état du roi empirait d'une manière effrayante; et les bulletins annonçaient toujours du *mieux*. Cependant les médecins hasardèrent le mot *délire* dans le bulletin du 2 au 3 mai. Le duc d'Aiguillon arriva furieux chez le roi, gourmanda rudement la Faculté de son indiscrétion, alléguant qu'il ne savait comment annoncer cette nouvelle aux cours étrangères.

Jusqu'alors le duc d'Aiguillon avait laissé agir ses dévoués, et ne s'était point montré. Sa démarche, son activité extraordinaire, apprirent au parti opposé le danger imminent du roi. On n'attendit plus de changements qu'après l'événement; car on ne croyait pas qu'il eût assez de tête pour que la peur du diable lui fît demander un confesseur et chasser sa maîtresse.

Le ministère, qui ne tenait qu'à elle, serait tombé au même instant.

Au moment où l'on se croyait le plus éloigné de la catastrophe, elle éclata. Madame Dubarry s'était présentée à l'heure ordinaire chez le roi. A peine était-elle entrée dans la chambre, que le roi lui dit : « Madame, je suis mal, « je sais ce que j'ai à faire ; je ne veux pas re- « commencer la scène de Metz ; il faut nous « séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Ai- « guillon ; soyez sûre que j'aurai toujours pour « vous l'amitié la plus tendre. »

Madame Dubarry s'était arrêtée, immobile de surprise et de honte ; elle s'en retourna sans répondre un seul mot. La pâleur subite de ses traits trahit le secret de sa disgrâce. Les divers partis flottaient encore dans l'incertitude. Cette perplexité cessa le lendemain 5, quand on vit madame Dubarry monter en voiture ; mais la joie que causa ce départ imprévu s'affaiblit quand on la vit s'arrêter à Ruel. Le duc d'Aiguillon était encore tout puissant, et le roi pouvait en revenir.

On crut que cette scène était l'ouvrage de ce ministre. Le choix du lieu indiqué pour la retraite de la favorite, la position dans laquelle il

se trouvait lui-même, tout semblait confirmer cette conjecture.

La maison des rois, en France, est toujours très-nombreuse. C'est un peuple de valets, un concours de gentilshommes, étonnant. Comment, au milieu de cette affluence d'hommes qui, par devoir, ou par honneur, ou par leur rang, avaient leurs libres entrées, pouvoir cacher long-temps la situation du roi? Les bulletins ne pouvaient abuser personne. Mais comme leur service est très-varié, et qu'ils se succèdent à chaque instant auprès de l'auguste malade, il résulte de leur rapport d'étranges contradictions qui, cependant, peuvent être également vraies; cela dépend de l'état du prince au moment où ils l'ont vu. Aussi, d'après l'assertion de quelques-uns, répétait-on que le roi avait perdu connaissance, qu'il n'avait plus sa tête; mais ce qu'il avait dit à madame Dubarry dans la soirée du 4 mai, et lorsqu'il demanda l'abbé de Moudoux, son confesseur, dans la nuit du 5 au 6, prouve incontestablement que sa raison lui revenait par intervalles.

C'était pour cette même nuit le tour de veille de M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, et comme il était ennemi du duc d'Aiguillon, on le fit venir sur-le-champ. Il y a lieu

de croire que si c'eût été le duc d'Aumont ou le duc de Richelieu, ils auraient essayé d'éloigner le confesseur. Le duc de Fronsac, qui avait la survivance de son père, eût agi comme lui, puisque, comme lui, il était dévoué à son cousin le duc d'Aiguillon et à madame Dubarry.

Le roi resta une heure tête à tête avec l'abbé de Moudoux, et lorsque cet abbé fut sorti et que l'on rentra dans sa chambre, il dit qu'il recevrait les sacrements le lendemain; mais La Martinière lui représenta que, puisqu'il avait fait les frais de se confesser, il valait mieux achever tout de suite ce qui restait à faire, qu'ensuite il serait tranquille. Le roi, sans lui répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon.

On a long-temps ignoré le motif de cet ordre; mais il est certain que c'était pour dire au duc que l'abbé de Moudoux lui avait déclaré qu'il ne lui donnerait point l'absolution tant que sa maîtresse serait aussi près de lui; et pour lui ordonner de dire de sa part à madame Dubarry de s'en aller à Chinon, terre appartenant au maréchal de Richelieu.

M. d'Aiguillon, sentant bien que tout serait perdu si cet éloignement avait lieu, dit au roi que sans doute il avait mal entendu, et qu'il

allait lui-même s'en expliquer avec le cardinal de La Roche-Aimon et l'abbé de Moudoux, et qu'il se chargeait d'arranger cette affaire.

Il courut sur-le-champ chez le cardinal, qu'il n'eut pas de peine à déterminer à ne pas insister sur l'éloignement de la favorite; mais il ne trouva pas le confesseur aussi docile, et s'il n'eût pas été secondé par le cardinal, il n'eût jamais pu le faire changer de résolution. Le roi fut communié le 6 à six heures du matin; il attendait ce moment avec impatience, et envoya plusieurs fois M. de Beauveau à la fenêtre pour voir si le cardinal, qui devait l'administrer, et qui l'administra en effet, arrivait.

La cérémonie était achevée. Le cardinal se retirait, quand l'abbé de Moudoux le tira par son rochet et lui dit quelques mots à l'oreille. Alors le cardinal dit haut que le roi était dans les sentiments du christianisme le plus pur. « Quoique sa majesté, ajouta-t-il, ne doive « compte de sa conduite qu'à Dieu seul, elle est « fâchée du scandale qu'elle a pu causer à ses « sujets, et déclare qu'elle ne veut vivre désor- « mais que pour le soutien de la religion et le « bonheur de ses peuples. »

Le maréchal de Richelieu, sans égard pour le caractère du grand aumônier ni pour le mi-

nistère sacré qu'il venait de remplir, s'oublia au point d'apostropher le cardinal de la manière la plus insultante. Il ne pouvait ignorer que l'abbé de Moudoux n'avait cédé aux sollicitations du cardinal et du duc d'Aiguillon, et consenti à donner l'absolution au roi, sans que madame Dubarry se rendît à Chinon, que sous la condition que le roi déclarerait qu'il s'abstiendrait désormais de tout ce qui pourrait scandaliser ses peuples, et cette déclaration que venait de faire, au nom du roi, le cardinal de La Roche-Aimon aurait dû être écoutée par le maréchal de Richelieu, comme elle l'avait été par les autres assistants, avec un respectueux silence.

Dans les journées du 8 et du 9, la maladie empira; le roi vit se décomposer toutes les parties de son corps; ses chairs se détachaient et tombaient en lambeaux. La foule des courtisans, qui jusqu'alors l'avaient si bassement adulé, s'éloigna.

Il ne resta auprès de lui que les princesses ses filles, et l'abbé Moudoux. Le roi ne voyait que la mort en perspective, ne parlait que de *l'abîme de feu qui allait s'ouvrir pour punir une vie jusqu'à la fin si luxurieuse.*

Il semblait ensuite renaître à l'espérance; il

promettait, s'il revenait en santé, d'édifier son peuple, et de tenir religieusement les promesses qu'il avait faites à Metz, et qu'il avait malheureusement oubliées; il se frappait la poitrine, demandait son crucifix, de l'eau bénite, et aspergeait son lit pour en chasser les démons.

Il envoyait de l'argent à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame, aux Capucins, pour faire dire des messes pour son salut, et faisait ouvrir chaque jour la châsse de la patronne de Paris.

De petites réunions se formèrent à Versailles, et même dans le château; la cour était encore assez nombreuse chez le duc d'Aiguillon. Quelques *barryens* dévoués se montraient encore à Ruel. On aurait pu remarquer les mêmes courtisans jouer la tristesse chez le duc d'Aiguillon, et même à Ruel, et afficher l'espérance et la gaîté dans les salons du parti contraire. On se parlait à l'oreille de pourpre, de gangrène. La chambre du roi, malgré la quantité d'aromates qu'on y répandait, exhalait une infection insupportable.

J'ai entendu raconter à M. de Liancourt que, voyant un valet qui fondait en larmes, il lui avait dit : « Eh bien! vous pleurez votre « maître! — Oh! pour cela, non, répondit « cet homme; si je pleure, c'est sur mon

« pauvre camarade, qui n'a jamais eu la pe-
« tite vérole, qui va la gagner, et qui en mour-
« ra. »

Le duc de Liancourt était le seul homme de la cour dont l'affliction fût vraie. L'affliction de la plupart des seigneurs qui circulaient dans le château en attendant l'événement, ressemblait à celle de ce valet.

Les médecins qui, à force d'art et de substances vivifiantes, prolongeaient la vie du monarque depuis plusieurs jours, ne purent le faire aller au-delà du 10 mai; à deux heures après midi il n'était plus.

En un instant Versailles fut désert; il n'y resta que le duc d'Ayen, qui avait la survivance de son père, capitaine des Écossais, et à qui la prérogative de sa charge imposait le devoir de garder le roi; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre; le grand-aumônier, et M. de Dreux, grand-maître des cérémonies. Le héraut d'armes, chargé par lui d'aller au balcon du château faire la promulgation : *Le roi est mort, vive le roi!* vit tous les carrosses en mouvement et se diriger à grande course vers le château de la Muette, résidence du nouveau monarque, qui ignorait encore qu'il avait commencé de régner.

Louis XV n'était pas encore expiré, que son corps n'était déjà plus qu'une seule plaie hideuse et pestilentielle; les domestiques qui lui rendirent les derniers services payèrent de leur vie leur dévouement. Il fallut ensevelir le corps à la hâte dans une bière de plomb, sans aromates, renfermer cette bière dans une autre aussi de plomb, et couvrir le tout d'une double caisse de bois; deux jours après, ce lourd cercueil fut conduit à Saint-Denis. Le convoi ressemblait plus au transport d'un fardeau dont on est impatient de se défaire, qu'aux derniers devoirs qu'on rend à un monarque.

Comme le roi était mort d'une maladie contagieuse, on ne put observer aucune des cérémonies ordinaires. Le cercueil fut jeté dans un carrosse de chasse; un autre menait les ducs d'Aumont et d'Ayen; un troisième, le grand-aumônier et le curé de Versailles. Des pages, des palefreniers à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, composaient tout le cortége; aucune voiture n'était drapée. On était parti au grand trot, à huit heures du soir, au milieu des huées, des brocards des curieux qui bordaient le chemin, mais à une grande distance, et qui, favorisés par la nuit, faisaient

retentir l'air de leurs satiriques acclamations [1].

La haine générale se multipliait sous toutes les formes; on ferait d'énormes volumes du recueil des épigrammes, chansons, épitaphes, qui furent publiées sur cet événement. Paris avait appris au même instant la mort de Louis XV, l'avènement d'un nouveau roi de vingt ans, et l'exil de madame Dubarry au Pont-aux-Dames [2]. Louis XV était à peine ex-

[1] Arrivé à Saint-Denis, les flambeaux des palefreniers étaient éteints, soit par le vent, soit par la rapidité de la course; il fallut prendre une chandelle dans une boutique près de l'église, pour s'éclairer, retirer du carrosse le corps du feu roi, qui, après un simple *requiem*, fut enfermé dans le caveau. On reprochait à M. de Sartines de n'avoir pas réprimé l'éclat indécent des propos publics... « Si je voulais, répondit-il, « faire arrêter pour ces propos, il faudrait que je fisse arrê- « ter tout Paris. »

[2] Au milieu de ce flux et reflux de satires, en vers et en prose, qui, dès le lendemain de la mort de Louis XV, circulaient à Paris et à Versailles, on remarquait cette courte et énergique biographie de madame Dubarry :

Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au sein du *Pont-aux-Choux*.
A peine a lui l'aurore de mes charmes,
Que le *Pont-Neuf* vit mes premières armes.
Au *Pont-au-Change* à plaisir je fêtois
Le tiers, le quart, soit noble, soit bourgeois.
L'art libertin de rallumer les flammes
Au *Pont-Royal* me mit le sceptre en main.
Un si haut fait me loge au *Pont-aux-Dames*,
Où j'ai bien peur de finir mon destin.

piré, que le duc de la Vrillière, qu'elle avait vu à ses pieds peu de jours auparavant, courut à Ruel lui notifier la lettre de cachet qui fixait le lieu de son exil.

La capitale offrait le spectacle d'une grande fête publique improvisée. Tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance du plus heureux avenir. Un prêtre de Sainte-Geneviève répondait à quelques hommes du peuple, qui le plaisantaient sur le peu de vertu de la châsse, qu'on avait découverte tous les jours pendant la maladie du roi : « Et de quoi vous plaignez-vous ? n'est-il « pas mort ? » Le jour même où le roi mourut, on avait affiché à Versailles le dernier édit pour l'augmentation des impôts ; on trouva au-dessous des affiches ce vers :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

Tel est le récit que je traçai pour mes augustes correspondants. Je n'ai pas dû m'en rapporter aux nombreux écrits qui parurent sur ce grave événement. J'ai consulté des témoins oculaires et tout-à-fait désintéressés. La vérité historique doit se trouver dans ces mémoires : je n'ai rien dit dont je n'aie été convaincu, après les recherches les plus exactes, et l'examen le plus sévère et le plus impartial.

CHAPITRE X.

Coup d'œil philosophique sur l'état de la France. — Le jeune roi. — Premier voyage à Versailles. — Le trésor particulier. — Le testament. — Le doyen des ministres. — Les enfants de l'amour. — Le duc de Choiseul et la famille royale. — Le duc de Richelieu. — L'audience de congé. — La princesse Monaco. — Madame Dubarry au Pont-aux-Dames. — Le duc d'Aiguillon. — Le comte de Lauraguais. — Justification singulière d'un ministre disgracié. — Le choix difficile. — Le roi et Mesdames. — Le postillon et les jésuites. — Grand événement à propos de bottes. — Les désappointements. — La polémique des salons. — M. de Maurepas. — Rappel par quiproquo. — M. de Maupeou. — Rancune de prêtre. — Le monopole des blés. — Compagnie privilégiée. — Nouveau tour de l'abbé Terray. — Disette et abondance. — Bienfaisance par spéculation.

L'histoire des arts et des sciences, qui n'existe que depuis que l'Encyclopédie a paru, et qui n'est autre chose que l'Encyclopédie elle-même, a démontré cette vérité de fait, et jusqu'alors inaperçue, que la plupart des inventions les plus importantes ont pris naissance en France, et que la France a été la dernière à les exploiter, ou les a négligées tout-à-fait. Un homme de plus ou un homme de moins dans un ministère, et la

France opérait une heureuse et grande révolution dans les arts industriels. Cette révolution toute pacifique a eu lieu chez une autre nation, aujourd'hui l'une des plus puissantes du monde, et qui n'était encore, à l'époque dont je parle, qu'une colonie dépendante de la Grande-Bretagne. À quoi a-t-il tenu que l'emploi de la vapeur, comme force motrice, pour les transports et les manufactures, n'ait été en pleine activité dans les deux mondes quarante ans plus tôt? A ce que M. de Choiseul restât au ministère, ou que le duc d'Aiguillon n'y ait pas été appelé.

Peu de temps avant la disgrâce et l'exil de M. de Choiseul, on avait fait en sa présence, à l'arsenal, et sous l'inspection de M. de Gribauval, lieutenant général, plusieurs expériences d'une machine à feu adaptée à un chariot, pour le transport de l'artillerie avec une rapidité extraordinaire. Ces expériences avaient complètement réussi; mais M. de Choiseul fut exilé. Les opérations de l'abbé Terray épuisèrent les recettes et même le crédit. M. d'Aiguillon ne s'appliquait qu'à détruire tout ce qu'avait fait M. de Choiseul, et parce qu'il l'avait fait, et la découverte importante dont je parle n'eut alors aucune suite.

Plus tard, et dans le mois de mai 1774, peu de jours après la mort de Louis XV, on adapta la même machine à un bateau, qui pourra remonter la Seine, sans le secours de chevaux, plus rapidement encore. Ces expériences, heureusement exécutées, n'eurent encore aucune suite. Cette conquête industrielle du dix-huitième siècle ne devait être bien appréciée et réalisée qu'au commencement du dix-neuvième, et chez les Américains du nord. J'ai vécu assez pour la voir exécuter, et la première fois que j'entendis parler des bateaux de Fulton, je me rappelai que près d'un demi-siècle auparavant, j'avais vu un bateau à vapeur à Paris. J'étais avec M. de Choiseul, quelques étrangers et des académiciens.

On s'attendait que le jeune roi, élevé dans les principes de son père, et qui depuis son mariage avait vécu comme étranger à la cour de son aïeul, commencerait son règne par un renouvellement total du ministère. Le château de la Muette, sa résidence habituelle jusqu'au moment où il fut appelé au trône, ressemblait plutôt à une riche maison bourgeoise qu'à l'habitation de l'héritier présomptif du trône. Mais après la débâcle de Versailles, tout changea de face, tous les grands seigneurs qui s'étaient

placés en vedette entre Versailles et Ruel, défilèrent à la fois vers le bois de Boulogne, et Louis XVI avait déjà une cour nombreuse et brillante, avant d'avoir la certitude d'être roi.

Dès le 10 juin, il s'était rendu à Versailles pour assister à la levée des scellés dans les appartements du feu roi. Le premier médecin s'était opposé à ce voyage, pour ne pas exposer la santé du jeune monarque. Tous les appartements avaient été aérés et parfumés. On assure que l'on n'a trouvé dans la caisse du feu roi que quarante-quatre mille francs en espèces, ce qui a d'autant plus étonné, que l'on savait que sa majesté avait son *trésor particulier*, qu'elle grossissait des revenus de ses domaines et d'autres rétributions personnelles; et il était extrêmement avare de ses fonds. Il avait pris un intérêt dans plusieurs affaires, et notamment dans celle des grains, qui avaient donné de grands bénéfices[1]. On présumait donc avec

[1] Il est affreux de spéculer sur la misère du peuple, de créer, par d'immenses accaparements de grains, la disette, pour tripler ses capitaux; mais rendre un roi complice d'un si honteux commerce, et convertir les maisons royales en magasins, exercer publiquement cet épouvantable monopole au nom du roi, il fallait le génie infernal et l'impudence effrénée d'un abbé Terray pour ne pas reculer devant l'idée d'un semblable projet. On avait poussé l'oubli de tou-

raison qu'il possédait plusieurs millions en or, et beaucoup de contrats et de titres d'une grande valeur.

Son testament est une des pièces les plus remarquables, par sa date et par ses dispositions. Il est de 1766, quinze jours après la mort du dauphin, père du roi régnant. Dans le préambule, le roi proteste de son attachement à la religion, de son zèle pour la maintenir, et se met sous la protection spéciale de la sainte Vierge.

tes les convenances, de toute pudeur, jusqu'à faire insérer dans l'*Almanach royal* le nom du trésorier des grains pour le roi. Aussi, dès le lendemain de la mort de Louis XV, on trouva à la nouvelle halle un écriteau portant :

MAGASIN DES BLÉS DU ROI
A LOUER.

On avait oublié l'indiscrète révélation de l'*Almanach royal* de cette même année 1774, et ce souvenir inspira les vers suivants :

Ce qu'on disait tout bas est maintenant public ;
Des présents de Cérès le maître fait trafic ;
Et le bon roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Dans son grand almanach, sans façon, nous apprend
Quel est celui qui l'aide à voler notre argent.

Je cite à regret ce fait, et, malheureusement, ce ne sera point pour la dernière fois.

Il laisse à chacune des princesses ses filles deux cent mille livres de rentes viagères, et deux cent mille de plus à celle qui survivra aux deux autres, outre leur maison, qui doit continuer à rester à la charge du trésor de l'état. Il laisse à ses petits-enfants ses bijoux et joyaux; il appelle au reste de sa succession l'infant duc de Parme. Il donne à chacun de ses bâtards deux cent mille livres une fois payées.

Il n'y a aucune disposition pour la feue reine; elle n'est pas même nommée dans le testament, et cependant elle vivait encore. Le testateur, par une clause qui est restée secrète, nomme, en cas de minorité, un régent. Son nom est toujours un mystère. Il termine par recommander à son successeur de faire et de voir les choses lui-même, autant que possible.

N'est-il pas étonnant que Louis XV, qui voyait si juste quand il ne suivait que ses inspirations personnelles, qui, en méditant l'acte de ses dernières volontés, était si bien convaincu des dangers d'une excessive confiance dans ses ministres, ait pu oublier les sages leçons qu'il donnait à son successeur, et que, pendant les huit années qui ont suivi la rédaction de cet acte important, il ait abandonné et sa personne, et son trône, et la France, aux

caprices d'une courtisane et à des ministres corrupteurs et corrompus.

Ces contradictions s'expliquent par le caractère faible et indécis de ce prince. Comment aurait-il eu, dans sa caducité, cette volonté ferme, cette énergie généreuse, qui lui manqua dans la force de l'âge, et même avec des ministres probes et habiles.

M. de la Vrillière a fourni la plus longue carrière ministérielle; il n'y a peut-être pas un autre exemple d'un ministre sans talent et sans caractère, et se maintenant au pouvoir pendant un demi-siècle. Le vieux courtisan n'avait pas de système à lui; il ne tenait qu'à son portefeuille; il se faisait tout à tous. Il était toujours l'homme du jour et de la circonstance, et sans prétendre à un rôle marqué, il n'était que le commis officieux des chefs de parti.

Mais sa santé baissait encore plus que son crédit, et le département des lettres de cachet, qu'il avait exploité suivant les exigences de toutes les ambitions, ne pouvait plus convenir au nouveau règne.

Il n'avait pas manqué de prévoyance, et il avait assuré l'avenir de tous les membres de sa famille, ou plutôt celui de madame Sabattin, qu'il avait faite marquise de Langeac, comme

Louis XV avait fait de mademoiselle Lange une comtesse Dubarry. Il avait fait le commode marquis colonel; il avait presque porté son fils l'abbé à l'Académie française; il venait de marier mademoiselle de Langeac au marquis de Chabannes, allié à la famille de Gontault, et malgré l'opposition qu'y avait formée cette famille, quoique le contrat eût été signé par le feu roi, qui à cette occasion disait : « *Eh bien!* « *ce pauvre duc de la Vrillière ne peut donc* « *pas marier sa fille!* »

M. de Choiseul ne devait pas se faire attendre; il manquait à la nouvelle cour. Il arriva à Paris le 13 juin, entre sept et huit heures du soir. Son hôtel fut aussitôt assiégé de visiteurs; mais il ne voulut recevoir personne, et j'appris le lendemain matin son arrivée à Paris et son départ pour la Muette. J'étais impatient de savoir comment il avait été reçu par leurs majestés.

Cette première entrevue devait être décisive; elle le fut. Le roi ne témoigna ni peine ni plaisir à le revoir. « *Monsieur le duc*, lui dit-il, « *vous avez beaucoup perdu de vos cheveux* « *depuis que je ne vous ai vu.* » Mais la reine s'est avancée dès qu'elle l'a vu entrer, et lui a dit : « *Monsieur le duc, vous pouvez être per-*

« *suadé que je conserverai toujours le souvenir* « *de ce que vous avez fait pour moi.* » Le comte de Provence lui fit un accueil assez équivoque, mais le comte d'Artois l'a parfaitement reçu.

Le duc de Choiseul repartit sur-le-champ pour sa terre de Chanteloup, après avoir fait prévenir ses amis qu'il y passerait la belle saison.

Son départ de la Muette rendit quelque espérance au duc de Richelieu; mais il s'était mis trop en évidence, dans la dernière maladie du feu roi, pour échapper au sort qui l'attendait sous le nouveau règne. Louis XVI, peu de jours après son avènement, lui fit connaître lui-même ses intentions. « Monsieur le maré- « chal, lui dit-il, vous pouvez à présent vous « dispenser, si bon vous semble, de venir à la « cour; je n'ai pas besoin de vos services. — « Hélas! sire, répondit le vieux courtisan, je « le sais bien; » et il partit bientôt pour Bordeaux, où il n'aurait su que faire, sans le théâtre, le jeu, et le parlement, qu'il contrariait en toute occasion.

La princesse de Monaco n'approcha pas même de la nouvelle cour; elle avait fait demander à la reine la permission de lui être présentée. « Je ne vois point de femmes sépa- « rées de leurs maris, » avait répondu sa majesté.

Le prince de Condé, qui avait sollicité cette faveur, fut profondément affligé de ce refus.

Madame Dubarry et sa famille, dont le maréchal s'était montré si long-temps le très-humble serviteur, était encore, pour le public, un sujet d'entretien. On évalue à douze cent mille livres les dettes de la comtesse, et à six cent mille seulement celles de Dubarry *Mahomet.* Son sérail, dont la tendre et douce comtesse de Murat était la sultane Validé, était d'un très-dispendieux entretien; sa table était somptueusement servie; il était joueur effréné, et jouait des sommes considérables. Il prétend n'avoir coûté au trésor royal que dix-huit millions. C'est à peu près un million et demi par année. Il lui en reste quelque chose; mais il ne croyait pas que cela finirait si tôt. Il crut, dans le premier moment de la débâcle du favorisme, devoir se réfugier au-delà des frontières; mais la tempête apaisée, il est revenu en France, et continue de vivre en grand seigneur, sous le beau ciel du Languedoc. Il n'avait qu'un train bourgeois, mais il paraissait s'y résigner de bonne grâce. Il avait conservé long-temps l'espoir de revenir à Paris.

La comtesse, qui dans le fond n'était pas une méchante femme, mais qui fut toujours

mal entourée et fort mal conseillée, se conduit dans le couvent du Pont-aux-Dames comme si elle était encore à Versailles; elle affecte avec les religieuses le ton de protectrice, et comme si elle avait encore à sa disposition le cardinal de la Roche-Aimon et sa feuille des bénéfices.

Elle promet à ses nonnes des abbayes, des prieurés. Au surplus, tous les Dubarry partagent ses illusions, et en s'éloignant de Paris, le *roué*, qui avait toujours bonne opinion de lui-même, disait : « Cet orage ne sera que passa- « ger, et j'espère qu'avant peu on rendra jus- « tice au mérite. » Mais le mépris public le suivait partout.

Le comte Jean vivait aussi en Languedoc *en petit roi*, comme il le disait lui-même. Il ajoutait : « Une seule chose me chagrine ; quand « je parais dans les rues on me suit en me mon- « trant au doigt, et cette marque d'attention « du public me gêne. »

Un ministre disgracié ne trouve plus que des accusateurs. C'est peu de reprocher au duc d'Aiguillon une excessive ambition, le plus servile dévouement aux moindres caprices de la favorite, des abus d'autorité, un amour effréné du pouvoir ; ses ennemis, et il en a beaucoup,

lui reprochent même des crimes..... On va jusqu'à dire qu'il avait voulu faire empoisonner M. de La Chalotais. « Il est affreux, disait à « ce sujet le comte de Lauraguais, d'imputer ce « crime au duc d'Aiguillon; j'ai des preuves cer- « taines du contraire, et je le défendrai sur ce « point envers et contre tous. Mais si l'on disait « qu'il a fait empoisonner tels, et tels, et tels... « oh! cela est vrai, par exemple, et je passe « condamnation, car il faut être juste. »

Le rappel de M. de Maurepas au ministère fut un des premiers actes du nouveau roi; mais les circonstances de ce rappel ne sont pas une des moindres singularités de cette époque.

Il est certain que Louis XVI avait fait un autre choix, et qui valait mieux. Tout se traitait alors en famille : la reine insistait pour M. de Choiseul; les princesses, tantes du roi, pour M. de Maurepas, qui, dans un âge déjà avancé, avait toute la pétulance, toute l'étourderie du jeune âge, et aucune des qualités qui caractérisent l'homme d'État. Louis XVI, plein de respect pour la mémoire de son père et les instructions qu'il lui avait laissées, aurait préféré M. de Machault, homme intègre, éclairé, ferme dans ses résolutions, et très-dévoué aux intérêts de son prince et de l'État.

Il n'avait communiqué son dessein à personne, pas même à la reine; mais quelques mots échappés avaient trahi son secret, et l'abbé Radonvilliers, ex-jésuite et conseil intime de Mesdames, intriguait pour faire donner la préférence à M. de Maurepas, dont le caractère léger et insouciant convenait beaucoup mieux aux jésuites, encore très-nombreux et très-puissants, et qui, depuis l'édit d'abolition de la société, s'étaient rapprochés des sulpiciens et ligués avec eux.

M. de Machault était devenu odieux au clergé depuis qu'il avait fait rendre l'édit de 1748, qui avait interdit toute donation en faveur des membres du clergé. Le jésuite Radonvilliers avait toujours été dévoué au duc d'Aiguillon, neveu du comte de Maurepas, et l'abbé se flattait que la protection de l'oncle maintiendrait le neveu au ministère.

Sans un accident bizarre, M. de Machault allait l'emporter, et il n'eût plus été question de M. de Maurepas. Le roi avait écrit lui-même à cet ancien et digne chef de la justice, de revenir reprendre sa place au conseil. La lettre était déjà remise au courrier qui devait la porter à l'ex-garde des sceaux. Le roi s'applaudissait de n'avoir suivi que ses inspirations.

L'abbé Radonvilliers [1] court chez *Mesdames*, les presse de redoubler leurs instances auprès du roi, de ne pas le quitter qu'elles n'aient obtenu l'ordre de rappel du comte de Maurepas. Louis XVI termine d'un mot les instances de ses tantes : il n'est plus temps, la lettre est faite et le courrier est déjà parti, avec ordre de faire la plus grande diligence possible.

Il regrette de ne pouvoir satisfaire aux vœux des princesses. Mais, s'il en était encore temps, lui dirent-elles ? Le roi, qui croyait la chose impossible, crut n'être que poli en les assurant qu'il n'hésiterait point à rappeler M. de Maurepas. Sa parole était donnée. La lettre n'était point partie. Ce furet de Radonvilliers, qu'on trouvait rôdant partout, avait découvert le postillon, qui avait été retardé parce qu'une de ses bottes était déchirée, et il attendait qu'elle fût raccommodée, pour monter à cheval.

Rien n'était moins étonnant. Toute la do-

[1] C'était un de ces nombreux loyolistes qui n'avaient pas désespéré du rétablissement de la *société*, et qui avaient, sans difficulté, prêté le nouveau serment et quitté l'habit de l'ordre. Les malheurs les avaient rendus plus intéressants pour les bonnes âmes qu'ils dirigeaient, et ils maintenaient les congrégations, dont ils péraient tirer un bon parti. Se sont-ils trompés dans leurs conjectures ? Le temps nous l'apprendra.

mesticité qui n'était pas attachée au service de l'intérieur, était dans le plus déplorable délabrement, et un courrier du roi de France n'avait que de mauvaises bottes. La lettre du roi à M. de Machault pouvait tout aussi bien s'appliquer au comte de Maurepas ; il n'y avait à changer que l'enveloppe, et elle le fut.

Ce fut aussi un coup de parti pour le chancelier Maupeou, qui se flattait de conserver les sceaux, et que le rappel de M. de Machault eût laissé sans porte-feuille. Il allait rentrer dans la vie privée, et sa disgrâce était le signal du rétablissement des parlements, dont il avait eu tant de peine à préparer et à consommer la destruction.

Il était resté neutre, pendant la dernière maladie du feu roi. Il laissait agir le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu, dont la conduite, d'ailleurs fort inconvenante, était du moins exempte de dissimulation et de lâcheté.

L'abbé Terray s'était imposé la même réserve, et il avait débuté sous le nouveau règne par un trait qui n'était pas d'un courtisan ordinaire, et dont nul autre que lui ne se serait avisé en pareil cas.

Tous les autres ministres du roi avaient perdu la tête au moment décisif. On sait que

l'abbé avait organisé une compagnie privilégiée pour le monopole des blés. Il avait associé le feu roi à cette honteuse spéculation. A peine Louis XV eut-il fermé les yeux, que, par les ordres de l'abbé, tous les magasins de l'entreprise sont ouverts, les marchés abondamment fournis. Abondance et bon marché! C'était, après une longue disette, appeler sur le nouveau roi, toutes les bénédictions du peuple. C'était associer le ministre même à un grand acte de bienfaisance.

CHAPITRE XI.

L'oncle et le neveu. — Révolution ministérielle. — Le passé. — Le présent. — Espérance et regrets. — Les jésuites reviendront-ils ? — Les salons. — Les cafés. — Les promenades. — Opinions sur les deux règnes. — Courte et bonne. — Retour imprévu. — M. de Maurepas. — Calomnie. — Moyen usé et toujours neuf. — Les deux modes. — Le brevet et l'élection. — Des jésuites partout. — Le père Lebrun, secrétaire de Maupeou. — La reine et la ligue. — M. de La Vrillière. — L'Anglais Sulton. — Madame de Langeac. — Duel singulier. — Le bilan des Dubarry. — La faute et l'excuse. — M. de Boynes. — La traite des noirs. — Conseil secret. — Enfin l'abbé Terray quitte la partie. — Souvenir de Crispin. — Le petit manteau et la simarre. — Reviendront-ils ? Ne reviendront-ils pas ? — Les parlements. — Les trois partis. — Les charivaris. — Promenade aux flambeaux. — Maupeou et l'abbé Terray. — Justice populaire. — Plus de peur que de mal. — Politique et religion. — Madame Louise et le roi.

Le duc d'Aiguillon avait conservé quelques partisans, que leur position retenait encore dans sa dépendance, et il espérait beaucoup de l'intervention de son oncle, M. de Maurepas. Mais cet appui avait déjà manqué au maréchal de Richelieu. La disgrâce de l'abbé et du duc

d'Aiguillon n'avait été qu'ajournée. Le roi ne voulait rien précipiter, tant il redoutait tout ce qui avait l'apparence d'une révolution.

Tout était changé dans nos réunions particulières. On ne philosophait plus, on n'était plus gai, on n'était pas même raisonnable. Je ne pouvais donner que peu d'instants à mes plus douces affections. Ces moments de crise politique réclamaient ailleurs toutes mes pensées et tous mes instants. On n'entendait plus partout que les mêmes questions : Quels seront les nouveaux ministres? Le parlement sera-t-il rappelé? Les nouveaux impôts seront-ils abolis ou du moins modifiés? Et puis l'on rappelait toutes les opérations, tous les édits du dernier règne.

On n'oubliait pas celui qui avait aboli la société de Jésus; et dès qu'il était décidé que M. de Choiseul, auteur de cet édit, ne rentrerait pas au ministère, que M. de Machault ne reprendrait point les sceaux, il s'ensuivait nécessairement le rappel des jésuites.

Aussi avaient-ils mis en mouvement tout leur monde pour empêcher son retour, et leur confrère l'abbé Radonvilliers leur avait rendu un grand service, en faisant substituer M. de Maurepas à M. de Machault. Et tout cela ne lui

avait coûté qu'un changement d'enveloppe et d'adresse.

La société était devenue insupportable depuis que les questions de politique avaient envahi toutes les conversations, et cette liberté dont on jouit dans les premiers jours d'un nouveau règne, donnait à ces graves conversations une exaltation d'opinion qui souvent m'a beaucoup amusé, par son exagération même. Les Français sont extrêmes en tout; tout porte l'empreinte de leur caractère. On discutait dans les salons, dans les cafés, aux promenades. Cette fièvre de politique était devenue vraiment contagieuse. L'éloge du jeune roi se mêlait aux plus virulentes satires du règne de son prédécesseur. La plus ingénieuse, la plus énergique épigramme, inspirée par l'effervescence du moment, n'avait que deux mots [1]; mais ces deux mots étaient toute l'histoire du règne de Louis XV; on les avait trouvés sur le piédestal de la place qui porte son nom. C'est la contre-partie du *Viro immortali* du monument érigé à Louis XIV sur la place des Victoires.

M. de Maurepas reçut l'ordre de son rappel, comme s'il avait dû s'y attendre. Éloigné de la

[1] *Statua statuæ*. Vid. vol. I, page 268.

cour depuis vingt-cinq ans, il ne connaissait ni le jeune roi ni les princes, ses frères, et encore moins la reine. Il ne doutait point qu'il devait sa rentrée au ministère, aux princesses, tantes du nouveau monarque; et dès qu'il parut devant lui, il étudia avec soin son caractère.

Il le trouva timide, réservé, discret; il lui inspira une opinion favorable sur tout ce qui s'était passé dans la destruction des parlements. Il s'attachait surtout à combattre la prévention du jeune prince contre les cours souveraines. Il redoutait l'influence de la reine, qui protégeait ouvertement le duc de Choiseul. Il n'oublia rien pour le rendre odieux, et son rappel au ministère impossible; et pour l'éconduire, il prit sinon la voie la plus noble, du moins la plus sûre, et n'hésita point à appuyer de son témoignage le bruit que le duc avait avancé, par le poison, la mort du dauphin, père de sa majesté. Le roi est d'autant plus disposé à le croire qu'il a été élevé dans cette opinion par son gouverneur, le duc de La Vauguyon [1].

[1] Ce duc était d'ailleurs l'ennemi personnel de M. de Choiseul; il ne pouvait oublier qu'en plein conseil, et devant le feu roi, ses ministres, le premier président et le procureur général du parlement, il l'avait deux fois convaincu d'im-

Maupeou était encore chancelier, et il est d'usage en France que cette charge soit irrévocable; cet usage a reçu la sanction du temps, il est devenu ainsi loi de l'État. J'ai cherché à me rendre compte de cette singularité, et j'en ai la cause dans l'histoire même.

La charge de chancelier était, dans l'origine, une magistrature nationale; elle était élective. Une assemblée de magistrats, choisis dans les cours souveraines, se réunissait au Louvre, sous la présidence du roi, et procédait à l'élection. C'était ainsi qu'avaient été nommés Pierre d'Orgemont et quelques autres.

Depuis, cette charge a été convertie en ministère, mais toujours inamovible. On a imaginé la création d'un garde des sceaux, quand le chancelier titulaire était disgracié. M. de Maupeou, père du chancelier actuel, l'avait été lui-même avant d'avoir le titre de chancelier, et son fils ne lui avait succédé que par l'effet de sa démission en sa faveur.

Le chancelier Maupeou n'eût peut-être jamais songé à détruire le parlement, s'il n'eût été lui-même dirigé par son secrétaire intime,

posture. On se rappelle le fameux mémoire remis si mystérieusement au feu roi par le dauphin.

et par lequel il se laissait gouverner. Ce secrétaire était l'ex-jésuite Lebrun.

Les jésuites doivent en grande partie leur effrayante influence sur le gouvernement à l'espionnage, et surtout à leur sagacité à placer leurs agents. Aucun poste n'est négligé : celui du père Lebrun était habilement choisi. Ils mettent tout leur orgueil à bien servir leur ordre, et ne refusent aucun emploi. Le père Lebrun était entré comme simple secrétaire chez le chancelier Maupeou, qui aimait le travail tout fait. Le secrétaire devint le grand directeur de la révolution parlementaire, et presque tous les préambules des édits relatifs à cette grande affaire étaient de sa façon. Il eut aussi sa part des épigrammes de tout genre qu'on lançait chaque jour contre son maître ; celles dont il était l'objet n'étaient point remarquables par leur atticisme ; elles étaient plus méchantes qu'ingénieuses. Je ne rapporterai que celle-ci :

De deux coquins, qu'on allait pendre,
L'un était blond et l'autre brun.
Le bourreau n'avait pris de corde que pour un :
« Laissons le blond, dit-il, il peut attendre ;
« Amusons le public, qui vient ici se rendre
« Pour avoir le plaisir de voir pendre *le brun*. »

Il est certain que dans cette crise orageuse

les jésuites jouèrent un grand rôle ; on les trouvait partout où il existait des désordres; ils ne pouvaient espérer le rétablissement de leur société, tant que les parlements qui l'avaient abolie existeraient.

M. de Maurepas ne parut point s'occuper de son neveu, le duc d'Aiguillon; il ne songeait qu'à lui-même, et à se maintenir dans sa place. Assuré de la confiance du jeune roi, il crut n'avoir rien à craindre de l'opposition de la reine, déterminée à tout faire pour rappeler au gouvernement l'ami de sa maison et l'auteur de son mariage.

Il ne fallut rien moins que la ligue de tous les ministres pour contre-balancer le crédit de cette princesse. C'était peu de calomnier le duc auprès du roi, il fallait encore lui enlever son principal appui, l'opinion publique; et bientôt on prétendit expliquer l'*engouement* de la reine pour la famille Choiseul, en prétendant qu'elle était la fille de l'ex-ministre; on rapprochait le temps de son ambassade à Vienne et celui de la naissance de la princesse, et l'on en tirait une conséquence qui n'était encore qu'une probabilité, et de ce que la chose n'était pas tout-à-fait impossible, on en concluait qu'elle était vraie et même incontestable, sans trop s'em-

barrasser que les seules dates en contrariaient la vraisemblance [1].

Ainsi, la reine restait seule pour le duc de Choiseul; les tantes, les ministres, tous ceux qui approchaient le roi, tous ceux qu'il affectionnait, étaient ennemis de M. de Choiseul. La cour se trouva ainsi, dès le commencement du nouveau règne, partagée en deux partis inégaux en force, mais très-prononcés.

Dans le premier conseil tenu à la Muette, le duc de La Vrillière s'était vu contraint de céder la place d'honneur à M. de Maurepas. Le roi, après son discours d'ouverture, interpella ce duc sur une lettre de cachet contre un Anglais nommé *Sulton*, et qui était l'objet d'une réclamation très-vive de la part de l'ambassadeur d'Angleterre [2]. Le duc de La Vrillière assura

[1] Quand l'intrigue descend à d'aussi odieuses et absurdes calomnies, elle ne fait que prouver elle-même son impuissance. Et que pouvait l'opinion en pareil cas? Quelle influence pouvait-elle avoir pour favoriser ou combattre le vœu de la reine? Aucune. Le véritable obstacle était dans la prévention, non moins fausse sans doute, mais d'ailleurs invincible, que le duc de La Vauguyon avait inspirée au roi et aux princes ses frères, à un âge où les impressions restent et sont indélébiles.

[2] J'ai déjà parlé de Sulton. Ce médecin anglais avait offert ses services pendant la dernière maladie du feu roi. Il avait

n'en avoir aucune connaissance. « Comment,
« dit le roi étonné, une lettre de cachet signée
« par vous, dans vos bureaux, et vous n'en
« savez rien! Je vous prie, monsieur, de vous
« en instruire et de m'en rendre compte. »

A cet ordre tout-à-fait imprévu, le pauvre duc est tombé en syncope, et on a été obligé de le faire emporter dans une salle voisine de celle du conseil.

On sait qu'il avait marié madame Sabattin, sa maîtresse, au marquis de Langeac, qui ne lui donna que son nom, et voulut bien reconnaître pour siens les enfants de son excellence. Ce mariage n'avait d'ailleurs rien changé aux relations intimes du duc avec sa maîtresse.

dit que les médecins ordinaires de sa majesté se trompaient sur la nature de sa maladie, et en cela il avait raison. Il fut appelé lui-même; mais il s'était retiré en disant qu'il était trop tard. Toute la Faculté s'était liguée contre cet étranger, qu'elle signalait comme un imposteur et un charlatan; mais au lieu de le déférer aux tribunaux, on trouva plus expéditif d'acheter une lettre de cachet dans les bureaux du duc de La Vrillière. Sulton eut ordre de sortir du royaume dans vingt-quatre heures. Force lui fut d'obéir; mais il porta plainte à son ambassadeur, qui écrivit fortement en sa faveur. Le duc d'Orléans, bien informé de tout ce qui s'était passé à Versailles, avait pris cet étranger sous sa protection, et mis l'affaire sous les yeux du roi.

Il n'était pas encore remis de sa mésaventure au conseil, quand son fils aîné, devenu comte de Langeac, fut cité avec le comte de Rouhault (Gamaches) devant les maréchaux de France, pour une affaire qui pouvait devenir très-sérieuse. Elle avait été terminée par le noble tribunal. Il avait été reconnu que le comte de Langeac avait été l'agresseur, et il avait été condamné à faire des excuses à son adversaire, et à six mois de prison à l'abbaye Saint-Germain.

Madame de Langeac, qui n'avait plus à sa disposition le département des lettres de cachet, prit la singulière résolution de tirer elle-même vengeance de M. de Rouhault, auquel elle adressa un cartel ainsi conçu :

« Les femmes honnêtes ne craignent pas les « gens braves, monsieur le comte, encore moins « ceux qui sont assez lâches et efféminés pour, « quand ils ont les plus grands torts, se faire « donner des gardes des maréchaux de France, « par amour pour leur pauvre petit individu. « C'est pourquoi je vous attends ce soir, à neuf « heures, au Cours-la-Reine, et je vous ap- « prendrai les règles de l'honneur ; je ne signe « point, vous connaissez mon écriture. »

Madame la marquise a reçu le jour même

l'ordre de se choisir un couvent, et s'est retirée à Caen. On croit que son cher chevalier d'Arc, avec lequel elle faisait le commerce de lettres de cachet à vingt-cinq louis la pièce, ira la rejoindre dans son exil. Il lui doit, en conscience, cette dernière consolation.

Ce chevalier d'Arc était fauconnier de *Monsieur*, comte de Provence. Il a des prétentions au bel-esprit, et même au génie; c'est un des grands ordonnateurs des fêtes du Colisée.

Madame de Pompadour se mêlait beaucoup de politique, par goût et par orgueil. Madame Dubarry ne s'occupa réellement que de ses plaisirs et de sa fortune, et ne joua jamais en politique qu'un rôle très-secondaire; elle ne faisait que céder aux insinuations du duc d'Aiguillon et de l'abbé Terray, dont elle croyait avoir besoin. La mort de Louis XV avait tout changé, et la favorite n'était plus qu'une simple bourgeoise, réduite à la plus inoffensive obscurité. Son exil dans un couvent ne pouvait être de longue durée. Ce n'était qu'une peine momentanée, imposée par le sentiment des convenances et une juste réparation due aux mœurs outragées. Il suffisait que madame Dubarry ne parût plus à la cour, et ne se montrât plus dans aucune résidence royale. Elle fut quelque

temps après rendue à la liberté, et vécut retirée dans sa jolie maison de Lucienne.

Dubarry le roué avait disposé du trésor public, et vendu fort cher sa protection à l'abbé Terray, et à la moindre attaque portée à ce contrôleur général, Mahomet se rendait en pantoufles dans son cabinet, en criant : *Faute, l'abbé, faute!* Et la faute, vraie ou supposée, ne pouvait s'expier que par un bon sur le trésor en faveur du patron, qui dictait la valeur de l'ordonnance.

Les démissions ont commencé. Le roi vient de faire demander celle de M. de Boynes, ministre de la marine. A l'exemple des autres ministres, M. de Boynes s'était moins occupé des affaires de son département que des siennes; six mois avant la mort de Louis XV, il avait fait armer aux frais de l'État, à Brest, un bâtiment pour l'île de Gorée, pour y faire la traite et transporter une cargaison de noirs dans une habitation qu'il possède à Saint-Domingue.

L'expédition était récente; il a été facile de réunir les preuves; elles ont été remises en original sous les yeux du roi, avec un mémoire très-circonstancié et les instructions données par M. de Boynes lui-même au capitaine. M. de Boynes a été remplacé au ministère de la marine par M. Turgot, intendant de Limoges, où

il a fait beaucoup de bien. M. Turgot est des nôtres; mais les philosophes ne demandent que repos pour eux, justice et liberté pour tous. Un ministre pris dans leurs rangs doit inspirer plus d'espérance que d'alarmes. M. le duc d'Aiguillon a eu pour successeur M. de Vergennes, qui a été ambassadeur à Constantinople et en Suède.

La Saint-Louis n'a pas été un jour de fête pour tout ce qui restait de l'ancien ministère du feu roi; la cour était alors à Compiègne; et, à l'issue d'un conseil secret entre le roi, le prince de Soubise, MM. de Maurepas, de Vergennes et de Muy, sa majesté a envoyé demander les sceaux au chancelier, et les a fait remettre à M. de Miroménil [1], ancien président du parlement de Rouen. M. de Maupeou a reçu en même temps l'ordre de ne point paraître à la cour.

[1] M. Hue de Miroménil avait été exilé avec les autres membres des parlements, par M. de Maupeou, et s'était retiré auprès de M. de Maurepas, à Pontchartrain. Il avait su plaire à cet ancien ministre par des moyens, ou, si l'on veut, par des talents fort opposés à la gravité de la magistrature. Il jouait la comédie sur le théâtre du château de Pontchartrain : il excellait dans les rôles de Crispin. C'est au souvenir de ses succès dans ces rôles qu'il dut la faveur de M. de Maurepas, devenu principal ministre du jeune roi, et son élévation à la charge si difficile et si importante de chef de la justice.

L'abbé Terray fut immédiatement remercié de la part du roi, M. de Turgot passa de la marine au contrôle général, et M. de Sartines fut nommé ministre du département que quittait M. de Turgot, et M. Le Noir, ancien lieutenant criminel, a succédé à M. de Sartines dans sa charge de lieutenant général de police. On semblait n'avoir excepté M. de La Vrillière que pour lui laisser le soin de notifier les ordres de démission à ses anciens collègues du ministère.

M. de Maupeou était préparé à l'événement, et lorsqu'on lui annonça M. de La Vrillière, il lui dit dès qu'il fut entré : « Je connais l'objet « de votre mission; mais, comme je suis chan- « celier, je la recevrai assis. » Le duc lui ayant notifié les ordres dont il était porteur, M. de Maupeou répondit : « J'obéirai. J'ai fait gagner « au roi un procès qui durait depuis trois cents « ans; il veut le reperdre... il en est bien le « maître [1]. »

Il répéta, en montant en voiture pour s'en

[1] Il ajouta : « Voilà les sceaux, le roi peut en disposer : « quant à ma dignité de chancelier de France, je la garde; « elle ne peut m'être ôtée que par un procès, suivant les lois « constitutives de l'État. » Il n'y avait qu'un seul exemple d'un semblable procès : ce fut celui du chancelier Poyet.

aller à Thuy, lieu de son exil : « Jamais M. de « Maurepas ne se tirera de la besogne qu'il en-« treprend, et dans six mois il sera à Pont-« chartrain. »

Le conseil secret avait eu lieu le 24 août, et les ordres de destitution des anciens ministres étaient datés du même jour; c'était celui de saint Barthélemy, et on donna à cette journée le nom de *Saint-Barthélemy des ministres*.

La cour était divisée en trois partis. L'un, pour les parlements exilés; le second, pour les nouveaux parlements établis par Maupeou; le troisième affectait une neutralité qu'il soutenait assez mal : on aurait pu l'appeler le parti des *indécis*.

Le premier se composait de la reine, du comte d'Artois, des ducs d'Orléans, de Chartres, de Choiseul, du prince de Conti, de la majorité des pairs, du comte de Maurepas [1], de la minorité janséniste du clergé, des évê-

1 M. de Maurepas était effrayé de l'irritation des esprits contre les nouveaux parlements, dont les membres ne pouvaient se montrer en public sans être insultés et souvent accueillis avec les gestes les plus menaçants. C'était comme un sacrifice nécessaire à la paix publique qu'il considérait le rétablissement des anciens parlements. « Je ne veux pas, « disait-il, être traîné sur la claie pour les affaires de M. de « Maupeou. »

ques gallicans, de la majorité des gens de lettres.

Le second, de Monsieur, comte de Provence, des princesses, tantes du roi, de madame Louise, religieuse carmélite à Saint-Denis, du duc de Penthièvre, du chancelier, des ducs d'Aiguillon et de Richelieu, des ministres révoqués, l'abbé Terray, Bertin, de Boynes, du prince de Soubise, du duc de La Vrillière, enfin de MM. de Muy et de Vergennes, nouveaux ministres nommés par le roi; la majorité du clergé, les jésuites et leur chef, M. de Beaumont, archevêque de Paris; de madame de Marsan et des dévotes de la cour.

Le troisième, du prince de Condé, du comte de La Marche, fils du prince de Conti, de quelques pairs de France. Ce dernier parti était si faible sous le double rapport du nombre et des talents, que son rapprochement de l'un des deux autres partis aurait été même sans aucune influence.

C'est de la lutte de ces partis que datent les premiers symptômes du mouvement révolutionnaire qui éclata quinze ans plus tard. C'est entre ces deux partis si puissants, si animés, que se trouvait placé un jeune monarque sans expérience politique, et contraint souvent, par

la nécessité de sa position, de faire violence à ses plus chères affections.

L'orage s'annonça par de grands rassemblements, par des scènes tumultueuses dans la capitale.

Dans la nuit du 28 au 29 août, des clercs de procureurs et une foule d'étudiants, de jeunes gens de toute condition, promenèrent aux flambeaux les effigies du chancelier et de l'abbé Terray [1].

[1] « La nuit du dimanche 28 au lundi 29 août, on a pendu « deux mannequins ou simulacres en paille, avec des mas- « ques de cire et des habits, chemises, culottes, bas et sou- « liers. C'est au carreau de la justice Sainte-Geneviève qu'on « a fait cette exposition.

« L'un de ces mannequins, ayant un masque couleur de « bigarade, une grande perruque, une simarre, un cordon « bleu, portait un écriteau devant et derrière, où l'on lisait : « *Maupeou, chancelier.* Le second, ayant un masque haut « en couleur et couperosé, portant perruque d'abbé, cu- « lotte et manteau court, cordon bleu aussi, plus long que « l'autre, avait écriteau portant ces mots : *L'abbé Terray,* « *contrôleur général des finances.*

« Les membres étaient disloqués, comme s'ils venaient « d'être roués. L'exécution ainsi faite clandestinement dans « la nuit, ce coup d'œil a formé un spectacle pour la popu- « lace, qui s'est amassée en foule audit lieu. Il a duré jusqu'à « six heures du matin, que la justice de Sainte-Geneviève a « fait faire la levée des cadavres factices, dont il a été dressé

Le nouveau parlement commença une procédure contre ces attroupements. L'archevêque de Paris assembla tous les principaux chefs de son parti. Madame Louise écrivit de son couvent les lettres les plus pressantes au roi.

« procès-verbal. » (*Extrait d'une relation contemporaine.*)

A la même époque, l'abbé Terray courut des risques réels à Choisy, où il était allé passer le bac, pour se rendre à sa terre de la Motte. A peine fut-il entré dans le bateau, que la foule se réunit sur le bord de la rivière, en criant : « Bateliers, jetez à l'eau ce b..... de prêtre. » L'abbé, épouvanté, tira sa bourse, et la jetant aux bateliers, il les pria de le faire aborder le plus tôt possible, et de le soustraire à la fureur de la multitude. L'abbé se sera sans doute rappelé la réception que, dans le temps de sa toute-puissance, il avait faite à la députation des receveurs des rentes, en disant : « Que me veulent encore ces b......-là ? » La foule grossière qu'il redoutait n'avait fait que répéter ses expressions.

CHAPITRE XII.

Le prince de Conti. — Les exilés. — Le duc d'Orléans. — Le parlement Maupeou. — *Prenez des dominos*, — Louis XVI à Paris. — Retour des anciens magistrats. — Opinion du roi de Prusse sur le nouveau règne. — M. de Maurepas et M. Turgot. — Le grand conseil. — M. de Malesherbes. — Louis XVI et l'archevêque de Paris. — Petit apologue philosophique. — La vérité et le temps. — Correspondance interrompue. — Les pamphlets. — Tout le monde s'en mêle. — Partis pour et contre le rétablissement des parlements. — M. de Muy. — M. de Vergennes. — *Monsieur*, comte de Provence. — Droit public de France. — Voyage. — Diderot et l'auteur à Saint-Pétersbourg. — Pamphlets. — Un sur mille. — Saint-Denis. — La Madeleine. — L'âme de Louis XV et le saint portier du paradis.

Quelle que fût la détermination du monarque, il n'avait que le choix des sacrifices; déplaire aux princesses ses tantes, ou à la reine. Il connaissait quelle était l'opinion de la capitale; elle s'était prononcée lors de son dernier voyage à Paris. Il avait été froidement accueilli en traversant les boulevards, et il savait que depuis cette époque le prince de Conti, dont les vœux pour le retour des exilés étaient bien connus,

avait été reçu à l'Opéra au milieu des applaudissements.

Le roi savait aussi que depuis qu'il avait lui-même annoncé sa résolution de rappeler les parlements, les Parisiens avaient projeté de dételer sa voiture lors de son premier voyage à Paris, et de le ramener en triomphe à Versailles. Cependant, le ministère, dirigé par M. de Maurepas, ne s'occupait plus que du rappel des parlements. Le vieux ministre tenait chaque semaine un comité avec MM. Turgot, Miroménil, et Sartines, pour préparer la restauration parlementaire.

Le duc d'Orléans attendait tranquillement l'événement à sa belle terre de Saint-Assises, près de Melun. La reine, piquée contre Mesdames, ne quittait plus son auguste époux.

Le parlement Maupeou siégeait encore, mais il avait chaque jour à dévorer de nouveaux affronts. Le premier président s'était rendu à Versailles pour implorer l'autorité du principal ministre contre d'insolentes provocations qui se renouvelaient chaque jour. « Nous ne « pouvons plus, disait-il à M. de Maurepas, « nous montrer sans danger en public. » Les commissaires du parlement, porteurs des remontrances, répétaient les mêmes plaintes.

Prenez des dominos, leur répondait le premier ministre, *et vous ne serez ni insultés ni connus*. Ce ton de plaisanterie n'était-il pas inconvenant dans la bouche de l'homme qui parlait au nom du roi ?

L'un des principaux membres de l'ancien parlement s'était présenté chez le garde des sceaux pour le remercier d'avoir bien voulu lui permettre de revenir à Paris pour ses affaires; le président était dans le costume parlementaire. Loin de paraître blessé de cette inconvenance, M. de Miroménil assura le président que tous les autres membres de l'ancien parlement pouvaient demander leur retour.

Les mêmes avanies poursuivaient les nouveaux parlements des provinces, et celui de Bretagne se trouva sans avocats pour plaider. L'auditoire applaudissait à cette insultante conduite du barreau. Les magistrats se plaignirent au garde des sceaux, qui ne fit à leurs plaintes qu'une réponse ambiguë, insignifiante. Ils insistèrent, offrirent leur démission, demandèrent à vendre leurs propriétés et à se retirer en pays étranger, pour se soustraire aux injures, aux menaces dont ils étaient sans cesse assaillis. A ces demandes si urgentes, que répondra le chef de la justice à

des hommes qui n'avaient à se reprocher que leur dévouement aux ordres du feu roi? Rien.

Il s'en fallait cependant que le conseil des ministres fût d'accord sur la grande question qui agitait les esprits. Si MM. de Maurepas, Miroménil, Turgot et Sartines, insistaient pour le rappel des parlements, MM. Vergennes, d'Aguesseau, Bertin et La Vrillière étaient d'une opinion contraire. M. de Muy les secondait. Ami du feu dauphin, il rappelait au jeune roi les principes de son père. Le vieux La Vrillière avait retrouvé toute l'énergie du jeune âge, pour accuser les anciens parlements.

Mesdames boudaient à Bellevue; elles n'étaient pas du voyage à Fontainebleau. Elles résolurent de sortir de leur retraite, et de tenter un dernier effort sur le roi, leur neveu. *Monsieur*, comte de Provence, fit passer sous les yeux du monarque un mémoire contre les anciens parlements; mais la reine en fit présenter un autre en leur faveur.

Le roi ne pouvait plus temporiser : il n'était plus temps de délibérer, mais d'agir, et il annonça sa résolution par l'exil de M. Joly de Fleury, procureur général du nouveau parlement. Des ordres furent en même temps adressés aux membres des deux parlements : aux

membres de l'ancien, pour qu'ils aient à se rendre au palais le 9 novembre; à ceux du nouveau, pour se trouver le même jour à leur domicile, où ils devaient attendre les ordres de sa majesté.

Le rétablissement des parlements de Paris, de Rouen et d'Aix était décidé. Le roi s'est rendu en grande cérémonie, le 12 novembre, à Paris, pour y tenir son lit de justice. Il resta une demi-heure dans la grande salle avec les princes, avant de faire appeler les membres du parlement. Dès qu'ils furent appelés et qu'ils eurent pris leurs places accoutumées, le roi prit la parole, et après lui son chancelier. M. Séguier, avocat général, requit l'enregistrement de dix nouveaux édits, relatifs à la réorganisation de l'ordre judiciaire.

L'enregistrement fait de l'ordre exprès du roi, ce prince termina la séance par cette allocution remarquable :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre mes intentions; j'es-« père que vous vous y conformerez, pour ma « tranquillité personnelle et le bonheur de mes « peuples. Vous pouvez compter sur ma pro-« tection et sur mes bontés, tant que vous ne

« franchirez pas les bornes de l'autorité qui « vous a été confiée. »

Des acclamations de reconnaissance et de joie accompagnèrent le roi à sa sortie du palais et sur son passage. Il paraissait heureux de ces marques d'allégresse.

Mais le parti antiparlementaire faisait en même temps circuler une lettre, vraie ou supposée, du roi de Prusse au chancelier Maupeou. On y lisait :

« Le cardinal de Fleury a donné la Lorraine « à Louis XV, le duc de Choiseul lui a donné « la Corse, vous lui avez donné la France; mais « Louis XVI n'en veut pas. »

On juge toujours mal de loin, et surtout pour ce qui concerne la France. La publicité de cette lettre ne fit aucune sensation, et servait mal la cause du parti qui avait provoqué cette indiscrétion. Cette démarche imprudente ne pouvait qu'affliger le roi, et l'affermir dans sa résolution.

M. d'Aiguillon, qui était resté en possession de ses emplois, espérait beaucoup de l'intervention de son oncle pour les conserver. Il devait attendre, et non presser, une décision qui, dans les circonstances, ne pouvait que lui être

défavorable. Il aurait pu en conserver au moins une partie : il joua son tout, et perdit.

Il avait prié M. de Maurepas de demander au roi s'il était content de ses services. Sa majesté répondit d'un ton très-affirmatif : « Il n'est « pas possible que M. d'Aiguillon conserve ses « places.

— « Mais du moins votre majesté voudra « bien lui donner le temps d'arranger les af- « faires de ses départements, afin de les remet- « tre en ordre.

— « Cela est juste.

— « Mais quel temps votre majesté lui donne- « t-elle ?

— « Mais, jusqu'à demain.

— « L'intervalle est bien court.

— « Il est suffisant, et dites-lui de remettre « demain ses porte-feuilles à M. Bertin. »

Les gazettes et quelques mémoires du temps ont raconté l'événement tout autrement; mais voilà la vraie version : je n'écris point sous l'inspiration des partis, mais sous celle de la vérité. Les révolutions ministérielles étaient si fréquentes sous le règne du feu roi, que l'on n'est nullement surpris que le duc d'Aiguillon n'ait point perdu toute espérance, même après le dernier entretien de son oncle avec le roi.

Dans une audience publique, donnée par M. de Maurepas, M. le duc d'Aiguillon s'est montré; il avait paru aussi au parlement, où il avait siégé comme pair, dans la séance du lit de justice du 12 novembre. Cependant cette incertitude donne au nouveau ministère une allure embarrassée. M. Turgot a voulu s'expliquer sur ce point avec M. de Maurepas. « Monsieur, lui « a dit celui-ci, occupez-vous de nos finances, « tâchez de pourvoir au présent, sans vous cas- « ser la tête à changer le fond des choses : les « faiseurs de projets sont une espèce d'hom- « mes qu'un ministre doit éloigner.

— « Monsieur le comte, lui répondit M. Tur- « got, si la machine de nos finances pose sur « des bases pourries, et dont l'écroulement peut « se prévoir prochain, il paraît pourtant sage « de consulter avec des architectes, pour for- « mer le plan d'un nouvel édifice, et il importe « que les architectes soient d'accord. »

L'État avait été ébranlé, dans toutes ses parties, sous le règne du feu roi. Des ministres, des généraux, des intendants, nommés, révoqués ou rappelés dans les petits comités, et suivant les caprices d'une favorite, ne pouvaient faire le bien, lors même qu'ils en eussent eu le désir et les moyens. Tout marchait par faveur, et la

faveur changeait souvent : tel dominait la veille qui le lendemain était oublié, ou pire que cela.

Le grand conseil était rétabli; on l'avait recomposé des membres des parlements réformés; c'était une sorte de compensation, et cependant l'organisation de ce tribunal suprême éprouvait les plus grands obstacles. M. de Nicolaï, nommé président, refusait d'accepter. Sa lettre au garde des sceaux respire une élévation de sentiments qui honore ce magistrat. Les motifs de son refus sont exprimés avec une respectueuse franchise.

« MONSIEUR,

« Je crois devoir vous prévenir que, quel « que puisse être le parti que ma compagnie [1] « prenne, je suis décidé de conserver ma li- « berté et de ne rien accepter; je respecte in- « finiment la volonté et la parole du roi; mais « l'expérience m'a appris qu'elle n'est pas tou- « jours inviolable. S'il est triste d'en être la vic-

1 Le parlement reformé, M. de Nicolaï n'y avait été appelé qu'en raison de son nom. Il appartenait à une des plus grandes familles de la magistrature; mais il avait suivi une autre carrière : il était colonel de dragons quand M. de Maupeou l'appela à l'une des présidences de son nouveau parlement.

« time, il faut du moins, quand on le peut, ne « pas s'exposer une seconde fois à des événe- « ments si désagréables et si affligeants. »

M. de Turgot s'était opposé au rétablissement du parlement, par esprit d'opposition aux corporations privilégiées. Selon lui, le pouvoir de rendre la justice ne donnait pas celui de juger la loi elle-même, et de s'ériger en législateur.

M. de Muy partageait la même opinion par attachement pour la personne et l'autorité du roi. *Monsieur*, comte de Provence, tenait aussi à la conservation du nouveau parlement, qui se renfermait dans le cercle de ses attributions judiciaires, et il redoutait l'ancien parlement qui, depuis son origine, s'était mis en opposition contre l'autorité royale, et qui avait souvent, par son ambition inconsidérée, compromis la dignité et menacé les prérogatives du monarque. *Monsieur* n'admettait qu'un pouvoir souverain, absolu, sans méconnaître néanmoins l'intervention nécessaire des états-généraux pour le vote de l'impôt. Il rappelait au roi, son frère, la réponse toute récente de M. de Maupeou à M. de La Vrillière, en lui remettant les sceaux au moment où il se rendait dans son exil.

« Le parlement actuel [1], lui disait-il, a « remis sur la tête du feu roi, notre aïeul, la « couronne que l'ancien parlement lui avait en « quelque sorte ravie; et le chancelier Mau- « peou, que vous venez d'exiler, vous avait fait « gagner un procès que les rois, nos aïeux, « soutenaient contre les parlements depuis deux « siècles. Le procès était jugé, et vous, mon « frère, vous cassez le jugement pour recom- « mencer la procédure. »

Le clergé si puissant, si remuant à la cour, d'où son ministère devrait l'exclure, n'avait pu voir sans un extrême dépit l'inutilité de ses remontrances et de son opposition au rappel du parlement, et bientôt on vit renaître les mêmes tracasseries, pour effrayer les consciences, exciter de nouveaux troubles et renouveler le même scandale.

Les sacrements avaient été refusés à un paroissien de Saint-Séverin. Le fait fut dénoncé au parlement, qui envoya au roi son premier président; mais, dans l'intervalle, le curé et un vicaire ont disparu.

Le roi, profondément affligé de ce symptôme de nouveaux troubles, a mandé l'archevêque de Paris. L'entretien n'a pas été long; mais il

[1] Appelé vulgairement *parlement Maupeou*.

a été décisif de la part du roi. « Monsieur, a-t-il « dit au prélat, le roi, mon aïeul, vous a exilé « plusieurs fois à cause du trouble que vous « aviez causé parmi mes sujets par des refus de « sacrements; pour moi, je ne vous exilerai « point, mais je vous livrerai à toute la sévé- « rité des lois; vous devez me comprendre; re- « tirez-vous. »

Les principes de tolérance politique et religieuse, si long-temps prêchés par les philosophes, trouvent maintenant des échos dans toute la France. Les rois rencontrent la vérité près du trône, quand ils veulent l'y admettre, et le nouveau roi l'a entendue.

Mais comment la faire pénétrer ailleurs? On remarque, dans le peu d'ouvrages littéraires qui paraissent à de rares intervalles dans cette crise politique dont la France est tourmentée, une couleur toute philosophique. On ne demandait naguère aux poètes que de l'esprit, on en demande encore; mais on veut de la raison partout. . . . .

Au milieu de cette nuée de pamphlets de toutes couleurs qui se répètent chaque jour, on a remarqué un charmant apologue d'un jeune officier [1]. . . . .

[1] M. Delille, capitaine au régiment de Champagne.

Aux portes de la Sorbonne
La Vérité se montra.
Le syndic la rencontra :
« Que demandez-vous, la bonne?
— Hélas ! l'hospitalité.
— Votre nom? — La Vérité.
— Fuyez, dit-il en colère,
Fuyez, ou je monte en chaire
Et crie à l'impiété.
— Vous me chassez ; mais j'espère
Avoir mon tour, et j'attends ;
Car je suis fille du Temps,
Et j'obtiens tout de mon père. »

Voilà de ces vers qui se font lire dans tous les temps ; mais, en conscience, comment MM. Dorat et Rulhière peuvent-ils se flatter d'appeler sur leurs petits débats l'attention du public, qui a bien autre chose à faire? J'ignore si le capitaine de dragons auquel nous devons la fable que je viens de transcrire, est parent de l'abbé qui nous a donné la belle traduction des *Géorgiques ;* mais il est certain que leurs talents sont de la même famille.

La collection de tous les ouvrages à l'occasion de la destruction et du rétablissement des parlements est immense. Que restera-t-il de cette foule d'écrits, recherchés avec tant d'avidité à l'époque où ils paraissent? Nés des circonstances, ils meurent avec elles. Je connais des curieux

qui n'ont pas laissé passer le moindre petit pamphlet, la moindre caricature, sans les acheter; ils ont dépensé des sommes considérables, encombré de porte-feuilles, de livres de tous formats, les rayons de leur bibliothèque; ils ont tout et ne lisent rien; mais parle-t-on devant eux d'un personnage, d'un événement de l'époque, ils citent l'ouvrage qui en parle. Le titre suffit : ils ne connaissent pas autre chose.

Il serait cependant injuste de tout confondre dans le même oubli : on exceptera *les Maximes du Droit public français*. Ce sont les véritables archives nationales; seulement on en distinguera les conséquences que les auteurs en ont tirées en faveur des parlements; mais qu'au nom de ces cours de justice on substitue celui des états-généraux, et le texte et les notes seront parfaitement d'accord. Une remarque qui n'est pas sans importance, c'est que, dans le court intervalle de quelques années, la liberté de la presse avait été affranchie de ses entraves.

Le ministère qui avait défendu la publication des Capitulaires des rois de France, dont Baluse était éditeur, laissait imprimer *les Maximes du Droit public*. La littérature parut tout-à-fait abandonnée, et la presse n'était plus consacrée qu'aux ouvrages qui se rattachaient à la

politique et aux débats des divers partis qui divisaient la cour, la capitale et les provinces.

La correspondance de Diderot et de moi avait presque entièrement cessé, et si jamais elle est imprimée, on ne trouvera rien ou presque rien pour la fin de 1774, 1775 et une partie de 1776; et lors même que les publications littéraires eussent conservé la même activité, ma correspondance politique absorbait tous mes instants, et je n'aurais pu la continuer.

J'avais voyagé pendant une partie de la tourmente politique. Je n'étais plus témoin des événements que j'avais à décrire; mais je n'en étais pas moins bien informé : les pamphlets m'arrivaient par ballots; j'y trouvais plus de passion que d'esprit, et en général les auteurs ne brillaient pas par le bon goût et la finesse des pensées. Cependant, je remarquai celui-ci, qui me parut d'une facture originale.

L'auteur suppose que le jour, ou plutôt la nuit de ses funérailles improvisées, l'âme de Louis XV, errant dans la plaine Saint-Denis, rencontra l'apôtre de la France, qui lui demanda où elle allait. « En paradis. — Vous n'êtes pas dans la route; prenez par ici, voilà le chemin : bonsoir, bon voyage. »

Après une demi-heure de route, l'âme royale

rencontra la Madeleine; même question de la part de la sainte, même réponse de l'âme voyageuse. « Vous n'y êtes pas, répond la belle pécheresse, prenez par ce sentier... là... à votre gauche, et vous arriverez. » L'âme marche, marche sans arriver au but; elle croit l'avoir atteint, lorsqu'elle rencontre saint Pierre, qui, cette nuit, s'était éloigné de son poste.

« Eh ! bonsoir, beau sire, dit le saint portier; où allez-vous si tard? — En paradis. — Eh! bon Dieu, vous lui tournez le dos. — Parbleu! l'aventure est plaisante : saint Denis et la Madeleine, deux de vos confrères, m'ont cependant enseigné ce chemin. — Ils ne savent ce qu'ils disent; rapportez-vous-en à moi, qui tiens les clefs du paradis dans ma poche. Je ne suis plus surpris que vous n'ayez fait que des sottises de votre vivant, vous avez toujours pris pour conseillers des gens sans tête et des...... femmes sans mœurs. »

C'est ainsi qu'on s'égayait à Paris sur le feu roi; je ne m'apercevais que trop, par les révélations de mon correspondant, que les choses allaient le même train, depuis mon départ.

CHAPITRE XIII.

Voyages dans le Nord. — Mon séjour à Saint-Pétersbourg. — L'impératrice Catherine. — Faute d'orthographe de madame Geoffrin. — Le délit et l'amende. — Souvenirs du Palais-Royal. — Les deux tables. — Le tirage au sort. — La table impériale. — Repas et soirées philosophiques de l'Ermitage. — Le gagne-pain de sa majesté impériale. — Vol découvert. — Le délateur de bonne compagnie. — Les deux badines. — Mariage d'inclination de l'héritier d'un grand empire. — Encore madame Geoffrin. — Le sermon de l'ingratitude. — M. de Burigny. — M. Durand. — Les ruisseaux. — Le prince Poniatowski. — Mademoiselle de Lespinasse. — Madame du Deffant. — Son Walpole. — Ce qu'on dit et ce qu'on pense. — Les épîtres de saint Paul. — La dame aveugle et sa femme de chambre. — Je reviens à Paris. — Anacréon et M. de Maurepas. — Lycoris et l'archevêque de Bourges. — Le vieux conseiller et le mousquetaire. — La lettre de cachet et la bouteille de Bourgogne. — Révolution à la cour. — Les anciens habits. — Le bal de M. de Mortemart. — Les canons, les écharpes et les nœuds de rubans. — Les plumes.

J'avais fait une absence assez longue; un ordre de l'impératrice Catherine m'avait appelé à Saint-Pétersbourg, où Diderot était venu bientôt me rejoindre. Il arriva malade et surtout fatigué.

L'impératrice Catherine, quelques années auparavant, avait fait insurger la Grèce; elle avait envoyé Orloff à Zante, et le comte s'était parfaitement acquitté de sa mission. Une députation de Grecs des familles les plus distinguées s'était rendue à Saint-Pétersbourg, et avait salué du nom d'empereur d'Orient le plus jeune des grands-ducs. Diderot était enchanté; il ne rêvait que l'affranchissement de la Grèce; il voyait renaître de leurs ruines Athènes et Sparte; et dans son enthousiasme, il oubliait ce qu'on appelle les convenances, et frappait avec une extrême vivacité les genoux de l'impératrice.

Il est vrai que toute apparence d'étiquette était bannie de nos entretiens, et cette familiarité plaisait à sa majesté. Ce bon Diderot était vraiment sous le charme; il semblait renaître à la santé et au bonheur.

Je n'oublierai jamais mon séjour à Pétersbourg; je ne fus jamais plus heureux. L'illusion me gagnait, et souvent dans le palais des czars je me croyais dans le salon bourgeois de madame Helvétius ou de notre excellente Geoffrin. J'avais promis de lui écrire aussitôt mon arrivée à Pétersbourg; elle connaissait les cours du Nord, par le voyage qu'elle avait fait à Varsovie,

quelques années auparavant; mais elle se fût trouvée encore plus à son aise à l'Ermitage; elle eût aussi trouvé là une souveraine selon son cœur [1].

Madame Geoffrin avait pris l'initiative de notre correspondance, et j'avais trouvé sa première lettre en arrivant à Pétersbourg. Je m'empressai de lui répondre.

« Pétersbourg, le 10 novembre 1773.

« Les deux premiers objets, madame, qui ont « frappé mes yeux à Pétersbourg, c'est votre « lettre et l'impératrice. Je suis arrivé à huit « heures du soir. Le lendemain à onze heures « j'ai reçu votre lettre; à midi j'ai fait la révé- « rence à sa majesté, et je lui ai baisé la main « avec le respect qu'on doit à la main auguste qui « tient les rênes d'un grand empire, et avec le « plaisir qu'on a d'approcher ses lèvres d'une « belle main de femme.

« Quant à votre lettre, madame, qui a pris « le pas sur l'impératrice, elle m'a horrible-

[1] Grimm décrit ici fort en détail son séjour à Saint-Pétersbourg. Cette partie du manuscrit allemand n'offre plus le même intérêt, et les mêmes tableaux, les mêmes observations, se trouvent reproduits dans sa lettre à madame Geoffrin. L'éditeur a cru devoir se borner à publier cette lettre, écrite avec tout l'abandon de l'amitié.

« ment choqué. Au lieu de laisser ce fatal *de* [1]
« sur l'adresse, vous l'avez fourré dans le texte ;
« vous l'avez fricassé de toutes les manières ;
« tantôt vous l'avez souligné, tantôt oublié
« exprès, afin de le camper au-dessus en interligne.

« Votre malice de Satan s'en est donné tant
« qu'elle a pu ; mais votre ami, l'empereur Joseph, me vengera ; c'est lui qui est insulté dans
« ma personne. La première fois, madame, qu'il
« vous arrivera de passer le Rhin et de mettre
« le pied dans l'empire, je vous ferai payer,
« pour ce seul méfait, une amende de cinquante
« marcs d'or, ainsi que je le prouverai dans mon
« diplôme, enfermé dans un tiroir à Paris, dont
« j'ai la clef dans ma poche à Pétersbourg.

« L'impératrice, qui, par parenthèse, quand
« elle dit aux autres qu'elle me trouve aimable,
« m'appelle M. *Grimm* et non pas M. *de Grimm*,
« me combla de mille bontés dès le premier jour.
« Sa majesté, après s'être entretenue quelque
« temps avec moi, me fit ordonner de rester à
« dîner. Il y avait à cette table, indépendamment du grand-duc et de la famille Darmstadt, une douzaine des premiers personnages
« de l'empire.

[1] Grimm n'a réellement reçu le titre de baron qu'en 1776.

« Je me fourrai, comme je pus, dans un coin,
« mais l'impératrice ne ménagea pas ma timi-
« dité; elle me demanda, d'un bout de table à
« l'autre, si je ne me trouvais pas bien loin du
« Palais-Royal [1]. Je lui balbutiai que j'avais
« l'ingratitude de n'y pas penser en ce moment.
« Au dessert, elle m'envoya par un page une
« pomme transparente, qui est particulière à ce
« pays; et, après dîner, elle me dit en souriant:
« J'ai été bien loin de vous, mais j'espère qu'il
« n'en sera pas toujours de même.

« Voilà, madame, un échantillon du traite-
« ment qu'elle fait aux gens fourvoyés du Palais-
« Royal. J'ai eu l'honneur de la voir presque
« tous les jours, de dîner deux ou trois fois avec
« elle, et, ce qui vaut au-dessus de tout, de
« causer encore quelquefois avec elle une heure
« et demie, deux heures de suite, tête à tête dans
« son cabinet. Là, il faut se camper dans un
« bon fauteuil, en face du canapé impérial et
« de la souveraine de toutes les Russies; et
« quelque étrange que cela paraisse à M. de
« Grimm, il n'y a pas de *de* qui tienne, il faut
« se soumettre à l'étiquette.

« Là, on cause, on babille de choses sérieuses,

[1] Grimm était depuis long-temps secrétaire du duc d'Orléans, aïeul du prince actuel.

« gaies, graves, frivoles, souvent très-gaîment
« des choses graves, et très-gravement des
« choses gaies, en vertu des lois de toute bonne
« conversation, qui exige, pour se soutenir,
« une grande variété de tons; et puis sa majesté
« dit : Bonsoir. C'est, je vous assure, une char-
« mante femme, dont la maison manque à Paris.

« Vous iriez souvent faire la police : M. l'am-
« bassadeur de Naples n'en bougerait; il n'y
« aurait point de pluie, ni de ruisseau de la
« rue Saint-Honoré, qui nous empêchât, M. de
« Burigny et moi, d'y passer la soirée. On jure-
« rait qu'elle n'a autre chose à faire au monde
« que d'être aimable, et l'on ne se douterait
« pas en mille ans qu'elle a un empire à gou-
« verner : elle appelle cela son *gagne-pain*.

« Quand on lui propose quelque amusement
« mal à propos, elle dit : Je n'en ai pas le temps
« à présent; il faut premièrement penser à mon
« *gagne-pain*. Nous prenons, madame, la liberté,
« ne vous en déplaise, de parler quelquefois de
« vous. J'ai prêché à sa majesté votre sermon sur
« la nécessité et la commodité de l'ingratitude
« pour les bienfaiteurs. Elle l'a trouvé profond
« et beau.

« Vous allez me crier de quoi je me mêle,
« que vous ne voulez pas qu'on prêche vos ser-

« mons, qu'on conte vos contes, qu'on touche « vos pincettes, etc., etc. A propos de pincettes, « je suis bien aise de vous dire que le général « Betzki vous a volé une paire de badines; je « les ai reconnues à leur physionomie; il n'a pu « nier son vol. Il les emporta un jour, sous son « habit, tandis que vous lui criiez de l'autre « chambre, ne touchez à rien; il s'en porte fort « bien, et je l'ai trouvé rajeuni.

« En attendant, sa majesté m'a ordonné « très-expressément de vous faire ses compli- « ments. Je m'en acquitte et vous supplie de « m'en fournir le reçu pour ma décharge, et « pour qu'il ne vous reste point de prétexte, « j'ai l'honneur de vous renvoyer votre enve- « loppe pour vous en servir une seconde fois; « car nous connaissons tous les deux le prix du « papier. Une ou deux fois la semaine, l'impé- « ratrice dîne dans son Ermitage attenant le « palais, et communiquant à son appartement. « C'est là que sont ses immenses trésors en « peintures; c'est là qu'on trouve un jardin « d'été et un jardin d'hiver de plein pied, « avec l'appartement au premier étage.

« L'entrée de l'Ermitage rend tout le monde « égal. On quitte son rang, son épée, son cha- « peau à la porte; c'est comme chez vous,

« madame, excepté qu'on n'est pas grondé : il « n'y a pas là un soupçon d'impératrice. Dans « la salle à manger, il y a deux tables à côté « l'une de l'autre, chacune de dix couverts. « Le service se fait par machines; ainsi, point « de valets derrière les chaises, et le lieutenant « de police est bien attrapé; car il ne peut pas « faire un seul rapport à sa majesté de ce qui « se dit pendant ces dîners-là.

« Les places se tirent au sort, et l'impéra- « trice se trouve souvent placée au bout de la « table, tandis que Grimm, ou un autre « homme de son importance, occupe la place « du milieu. Malgré tout cela, elle n'est ni « plus ni moins qu'impératrice de Russie, et « elle le prouve par un grand nombre d'établis- « sements vraiment impériaux, qui lui doi- « vent leur fondation, et dont le but n'est pas « petit. . . . . . .

« Mais je m'aperçois que je vais entamer « une seconde feuille, tandis que je n'ai pas « peut-être le droit de vous en écrire une pre- « mière; je ne dirai pas toujours que j'en ai la « permission; cela me ferait ici un diable « chargé d'ennemis, et comme je dois y rester « encore un peu, je ne veux irriter personne « contre moi.

« Toute la suite d'Armstadt est repartie il y « a quinze jours, comblée de présents et de « bontés. Le prince héréditaire est seul resté « avec ses compagnons ; mais comme il est en- « tré au service de Russie, et qu'il se prépare à « faire la campagne sur le Danube[1], rien n'em- « pêche que je ne songe aussi de mon côté à « *mon gagne-pain*. Je serais même en route ; « mais sa majesté ayant assuré madame la « margrave[2], qu'elle voulait bien me tolérer « encore un peu en Russie, je ne sais au juste, « madame, quel jour je pourrai aller me faire « gronder chez vous.

« J'ai été obligé d'avouer à l'impératrice que « je n'étais pas un des mieux grondés ; cela « n'est pas vain, mais il faut avant tout être « vrai ; aussi sa majesté en a-t-elle bien ra- « battu depuis cet aveu-là.

« J'ai assisté ici à un mariage tout-à-fait « édifiant. Le grand-duc a eu l'avantage unique « de se choisir lui-même sa femme ; ils se sont « fait l'amour trois mois de suite, sous les yeux

[1] Cette guerre se termina par le traité de Kainarghi, qui fut si fatal à la Grèce, que la Russie abandonna à ses anciens tyrans, contre lesquels elle les avait armés.

(*Note de l'Éditeur.*)

[2] Grimm est devenu depuis correspondant de cette cour en France.

« de leurs parents. Il est aujourd'hui le meil-
« leur mari, comme la grande-duchesse est la « plus aimable femme, et la plus empressée de « plaire à son mari.

« Diderot est arrivé tout juste la veille du « mariage, mais malade : ainsi, il n'a pu as-« sister qu'au bal masqué, plusieurs jours « après la bénédiction nuptiale. L'impératrice « lui a fait l'accueil le plus distingué ; elle en « est enchantée, et lui, je désespère qu'il sente « jamais la nécessité et la convenance de votre « sermon de l'ingratitude [1]. On nous a élus tous « les deux membres de l'Académie impériale « des Sciences ; c'est un tour que l'impératrice « m'a joué : c'est la seule occasion où je me se-« rais bien dispensé de voir mon nom à côté « de celui de Diderot.

[1] Madame Geoffrin avait une aversion invincible pour les remercîments. *Elle voulait*, disait-elle, *se payer par ses mains*. Elle savait bien *goûter toute seule* la satisfaction qu'il y avait d'obliger. C'était pour s'épargner les *inconvénients de la reconnaissance*, qu'elle n'aimait que les ingrats....... « Tous ces inconvénients disparaissent, ajoutait-elle, lors-« que vous obligez des ingrats : votre bonne action demeure « ensevelie dans l'obscurité. Vous en jouissez seul. Per-« sonne n'en affaiblit le mérite, personne ne dit qu'elle est « mal placée, personne ne vous importune pour être à son « tour l'objet de vos bienfaits : j'ai donc raison d'aimer les « ingrats. »

« Quand je représente à sa majesté, son « tort, elle n'en convient pas, ou se moque de « moi. Si vous m'aviez cru, madame, il y a huit « ans, vous seriez revenue de Varsovie à Paris « par Berlin et Postdam. Si vous aviez passé, « vous n'auriez pas eu un refus d'audience, « car vous n'auriez pas eu le temps de la de- « mander. En mettant pied à terre à Postdam, « le roi de Prusse vous eût priée de voir ses châ- « teaux de Sans-Souci; vous auriez causé avec « lui dans son cabinet, tout à votre aise; vous « l'auriez fait dégoiser, car vous vous y en- « tendez à merveille; et en sortant, vous lui « auriez accordé ses entrées du mercredi[1]. « Voilà comme cela se serait passé. Je savais « tout cela, mais c'est qu'on ne peut jamais « rien vous dire.

« Dès que M. de Burigny et moi nous vou- « lons accoucher de quelque bonne idée, vous « nous imposez silence, à la première douleur « de l'enfantement; le moyen d'arriver à terme! « M. l'abbé de Breteuil a plaidé quelquefois « la cause de nos accouchements laborieux; mais « vous ne vous corrigez pas plus que ceux que

1 Jour où madame Geoffrin recevait les savants, les philosophes, les étrangers, les artistes les plus distingués par leurs talents, et quelques grands seigneurs de la cour.

« vous grondez. C'est aujourd'hui la veille de « la Saint-Martin, jour de la rentrée de notre « digne doyen, M. de Burigny; car je reste « toujours fidèle au nouveau style, quoique « nous soyons encore ici en octobre.

« Mercredi prochain, ou peut-être d'aujour-« d'hui en quinze, la rentrée de monsieur l'am-« bassadeur de Naples; mais Montauciel n'y « sera pas, et personne ne s'en apercevra. Il « présente de loin ses hommages au doyen, et « après lui, à tous les honorables accesseurs. « J'ai appris avec beaucoup de peine que ma-« demoiselle de Lespinasse a été encore malade.

« M. Durand, notre plénipotentiaire en cette « cour, me charge de vous présenter ses res-« pects; il voudrait en faire agréer l'hommage « à madame la princesse de Beauveau, et si « vous vouliez vous charger de cette commis-« sion, vous auriez une belle occasion de lui « parler, en même temps, de mon respect et de « mon attachement. M. Durand est estimé et « considéré ici, comme il lui arrivera partout. « Quand je pense combien il y a de ruisseaux « entre vous et moi, sans compter celui de la « rue Saint-Honoré, je suis tenté de vous sou-« haiter la bonne année, la veille de la Saint-« Martin.

« Je désespère au moins de recevoir votre « réponse avant la fin de l'année; mais si vous « m'aimez toujours un peu, je prendrai pa- « tience, madame, jusqu'à ce que je puisse vous « porter mon respect et mes hommages. Anas- « tasia ne voudrait pas, pour tout au monde, « être effacée de votre souvenir. Si vous écri- « vez à Vienne, ne m'oubliez pas, je vous « prie, auprès de votre aimable Lolotte.

« GRIMM. »

L'aimable et beau Poniatowski régnait encore. La main puissante qui l'avait placé sur le trône de Pologne le protégeait, mais devait bientôt l'en faire descendre. Ses malheurs datent du jour où il fut couronné. Il rêvait encore le bonheur, dans les premiers jours de son élévation, et sa première pensée fut pour madame Geoffrin.

Il avait conservé pour elle une tendresse vraiment filiale. « Maman, votre fils est roi[1] ! » En lui

[1] Stanislas-Auguste Poniatowski, noble lithuanien, avait servi honorablement sous Charles XII, roi de Suède, Auguste, roi de Pologne, et voyagé dans presque toute l'Europe. Hauburg, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, l'avait emmené à la cour de Russie. Il fut aimé de la grande-duchesse, qui fut depuis Catherine II; cette princesse parvint à le faire monter sur le trône de Pologne. Ce

écrivant ces mots si simples, si touchants, il espérait retrouver, sur le trône, ce calme heureux, cette douce sécurité qui fait le charme de la vie privée, et il devait bientôt éprouver tous les ennuis, tous les tourments du pouvoir suprême, obtenu au milieu des orages politiques et contre le vœu d'une nation ombrageuse et jalouse de son indépendance. Poniatowski voulait le bonheur de son pays; on rendait justice à ses bonnes intentions, à ses rares qualités personnelles; mais il avait été imposé par une puissance étrangère, et, chez les nations comme chez les individus, l'orgueil humilié ne pardonne jamais. Poniatowski en fit la funeste expérience.

Les femmes ont joué un grand rôle dans l'his-

prince avait été fort bien accueilli par madame Geoffrin pendant le séjour qu'il avait fait à Paris dans le cours de ses voyages. Il régnait en 1792, quand les armées de Russie et de Prusse s'emparèrent de Varsovie. Il abdiqua en 1793, époque fatale du premier partage de la Pologne. Il avait vécu depuis dans une tranquille obscurité à Grodno, quand Paul Ier, successeur de sa mère, monta sur le trône de Russie : le nouveau czar rappela près de lui l'illustre exilé et le logea dans le palais impérial, où il mourut en 1796. Son neveu, le prince Joseph Poniatowski, s'est distingué par sa valeur et ses talents dans les armées françaises; il était grand-cordon de la légion-d'honneur, et venait d'être nommé maréchal de l'empire, quand il se noya dans la Pleiss, lors de la funeste campagne de 1813.

toire politique et morale de ce dix-huitième siècle, si fécond en grands hommes et en grands événements. La philosophie moderne, dont les bienfaits ne peuvent être contestés que par l'ignorance et la mauvaise foi, doit son influence et ses progrès à ces réunions qu'elle présidait. Je n'aime pas les femmes bel-esprit ou esprit-fort; elles ne peuvent figurer que dans une coterie. Mais comment ne pas adorer celles qui, sans pédantisme, sans prétentions, réunissent aux talents qu'on admire toutes les vertus privées qu'on estime! Quelle femme fut meilleure épouse, meilleure mère, meilleure amie que madame Helvétius! Quelle âme fut plus aimante, plus tendre, plus généreuse que celle de madame Geoffrin! Dans quelle société les mœurs et les convenances furent-elles mieux observées!

Les savants, les étrangers distingués par leur rang ou leurs talents, se faisaient un honneur d'être admis dans leur maison. C'est de là que les maximes de la saine philosophie, de la tolérance politique et religieuse, se sont répandues dans les hautes classes de la France et chez les nations voisines. Mais quel contraste quand on passait des hôtels de mesdames Geoffrin, d'Épinay, Helvétius, ou du modeste salon de mademoi-

selle de Lespinasse [1], dans le cercle fastueux de l'altière et morose marquise du Deffant [2], tou-

[1] Malheureuse dès sa naissance, mademoiselle de Lespinasse, bien que fille légitime, ne fut point reconnue par ses parents. Son excessive sensibilité ne la rendit que plus infortunée. Sa liaison intime avec d'Alembert dura long-temps. Elle avait été amenée fort jeune à Paris par madame du Deffant, dont elle eut beaucoup à souffrir. L'opposition de leur caractère ne permettait entre elles aucune sympathie : mademoiselle de Lespinasse souffrait d'autant plus, qu'elle craignait de manquer à la reconnaissance. Il fallut enfin se séparer : c'est de cette époque que date son intimité avec d'Alembert, qui eut le malheur de lui survivre. Elle l'avait nommé son exécuteur testamentaire. Elle mourut en 1776. On a imprimé ses lettres : celles qu'elle écrivit au colonel Guibert respirent la passion la plus vive. Nous lui devons aussi une histoire de France en six volumes in-12.

[2] Cette dame, née Devichy, avait épousé fort jeune le marquis du Deffant : il fut bientôt forcé de s'en séparer. Admise par la duchesse du Maine dans sa brillante société de Sceaux, elle s'y fit remarquer par l'impétueuse vivacité de son imagination, son esprit et ses grâces ; mais elle affectait, en matière de religion, une indifférence plus que philosophique. Une extrême facilité de mœurs l'entraîna dans de galantes aventures, qui compromirent sa réputation. Elle ne se présenta plus à la cour de Sceaux que très-rarement. Elle se fixa à Paris, et prit un grand état de maison. Son hôtel devint le rendez-vous de tous les hommes distingués dans les sciences et les lettres : elle affectait une prédilection marquée pour les étrangers. L'intrigue était son élément ; ses saillies n'étaient que des sarcasmes, et elle n'épargnait pas même ceux qu'elle appelait ses meilleurs amis. Tous les

jours contente d'elle-même et très-mécontente des autres; son bonheur était de dénigrer les hommes célèbres qu'elle comblait d'éloges chez elle; elle parlait et décidait de tout sans rien connaître; elle affectait le plus profond mépris pour les philosophes et leurs ouvrages, sans avoir pris la peine de les lire; elle n'a trouvé qu'un seul homme avec lequel elle ait pu sympathiser. Cet homme était étranger; c'était Horace Walpole. « Soyez sûr, lui écrivait-« elle, qu'il n'y a rien de plus ennuyeux, de « plus fastidieux que tous les écrits et tous leurs « auteurs; des cyniques, des pédants, voilà les « beaux-esprits d'aujourd'hui. » Suivant elle,

hommes qui se respectaient s'éloignèrent. D'Alembert eût cessé toute espèce de relation avec elle, sans mademoiselle de Lespinasse, qui, par simple procédé de convenance, continua de faire partie de sa société intime. Devenue aveugle dans ses dernières années, elle s'était faite dévote : elle se faisait lire les épîtres de saint Paul, et s'impatientant de ne pas saisir le style figuré de l'apôtre, elle interrompait souvent sa femme de chambre, en s'écriant : « Mademoiselle, « est-ce que vous comprenez quelque chose à ce que vous me « lisez ? » Le curé de Saint-Sulpice vint la voir pendant sa dernière maladie. « Vous allez sûrement, lui dit-elle, être « content de moi; mais pour que je le sois de vous, faites-« moi grâce de trois choses : ni questions, ni raisons, ni « sermon. » Elle mourut en 1780, âgée de quatre-vingt-quatre ans; il y en avait trente qu'elle était aveugle.

Malesherbes était un sot, qui avait perdu l'estime publique par une bassesse; Turgot un fou, n'ayant pas le sang commun, et un sot animal; Jean-Jacques Rousseau, extravague dans *Emile*, il écorche les oreilles; Thomas a l'éloquence des charlatans du Pont-Neuf; d'Alembert ne peut que faire des discours fastidieux. Elle écrivait à ce fastidieux écrivain [1] : « Non, monsieur, « je ne m'en rapporterai à personne pour vous « donner de mes nouvelles, et encore moins « pour répondre à la plus *charmante lettre* que « j'aie reçue de vous. J'ai cru, en la lisant, avoir « vingt ans de moins; que j'étais à la Sainte-« Chapelle; que vous vous plaisiez autant avee « moi, que je me plaisais avec vous. Enfin, « votre lettre m'a rappelé l'âge d'or de notre « amitié; elle a réveillé ma tendresse, elle m'a « rendue heureuse. Partons de là, croyez-moi; « *r'aimons*-nous autant que nous nous sommes « aimés. Je crois que nous ne pouvons pas mieux « faire. Croyez-le aussi, si vous le pouvez, etc. » Ce n'est pas l'expression du sentiment; madame du Deffant n'était qu'une femme très-fausse et très-spirituelle. J'aime mieux cette touchante simplicité de la bonne Geoffrin, écrivant aussi

[1] D'Alembert était alors à Berlin. Cette lettre est du 7 juillet 1763.

à d'Alembert[1] : « Si vous ne vouliez pas que « je vous écrivisse, mon cher d'Alembert, il ne « fallait pas me parler. Comment me serait-il « possible de ne pas vous dire que votre lettre « m'a fait plaisir? Comment pourrais-je me re- « fuser à celui de vous répondre? »

Madame du Deffant était alors aveugle; madame Geoffrin s'exprime ainsi dans la même lettre sur son infirmité et sur son caractère... « Mon cher d'Alembert, je ne peux vous par- « donner d'être bien aise que les agréments que « j'ai eus dans mon voyage fassent une nouvelle « peine à votre voisine. Je conviens que c'est « une méchante bête; mais elle est aveugle, et « de plus, le genre de sa méchanceté, qui est « la jalousie, la rend si malheureuse, qu'elle « me fait pitié, etc. »

A mon retour à Paris je trouvai tout changé, tout, excepté nos sociétés. Il me fallut quelques jours pour me remettre au courant; je venais de prendre de nouveaux engagements; ma correspondance politique, interrompue par mon voyage, allait reprendre une plus grande activité. Le président Hénault me parla de son vieux confrè-

1 Varsovie, 23 juillet 1766. Elle passa par Vienne, à son retour en France : elle fût parfaitement accueillie par l'empereur Joseph.

re, le conseiller Lemée, et de sa singulière aventure avec le mousquetaire chargé de lui notifier la lettre de cachet qui l'exilait. Le conseiller avait alors quatre-vingts ans; il était au lit quand le mousquetaire se présenta.

« Monsieur, voilà une lettre du roi.

— « Qu'est-ce qu'il veut?

— « Je n'en sais rien; lisez et vous verrez.

— « Tiens, mon ami, on veut que je dise « *oui* ou *non*. Eh! morbleu! je ne partirai pas; « où veut-on que j'aille? j'ai quatre-vingts ans, « peut-être quatre-vingt-dix; je n'ai ni argent, « ni cheval, ni âne, ni mulet; et, de par tous « les diables, je ne partirai pas; tu peux leur « porter ma réponse. Mais tu me parais un bon « enfant; allons, il faut que nous buvions bou- « teille. J'ai fait le métier que tu commences, « et dans ce bon temps nous nous en donnions. « Eh! La France, apporte-nous une bouteille « de mon vieux bourgogne.

— « Monsieur, je n'ai pas soif, et il faut que je « rapporte votre réponse.

— « Oh! pardieu! tu boiras, et tu ne sor- « tiras pas d'ici que la bouteille ne soit vi- « dée. »

Le conseiller tint bon, et fit mille questions au mousquetaire sur sa famille, son pays, ses

plaisirs, etc. Enfin, la bouteille achevée, il lui permit de se retirer.

« Je ne te retiens plus, tu peux partir; je
« vais achever ma nuit; je ne suis fâché que
« d'une chose, c'est qu'on t'ait donné une aussi
« vilaine commission que celle de venir m'éveil-
« ler pour me dire une absurdité. Mais dis-leur
« bien que je suis décidé à ne dire ni *oui* ni *non*,
« et que je ne partirai pas. Bonsoir, mon ami;
« quand tu voudras revenir chez moi, tu me
« trouveras toujours et mon vieux bourgogne.
« La France, éclairez ce jeune homme. »

Le vieux sénateur se retourna et s'endormit. Il ne partit pas; on le laissa tranquille, et il mourut dix mois après cette aventure.

Mon secrétaire avait fait une immense moisson d'anecdotes; mes amis m'en fournirent encore; mais tout cela est à peu près connu, et je n'en ai pas grossi mes mémoires.

Il m'eût fallu les traduire en allemand; car j'écrivais dans cette langue, que mon secrétaire n'entendait pas, toutes mes notes anecdotiques pour les cours du Nord.

Tous les petits littérateurs suivant la cour, qui avaient brûlé tant d'encens pour la favorite et le ministère déchu, ne l'avaient pas

épuisé; ils rallumèrent leurs cassolettes pour le nouveau ministère.

L'inévitable Dorat lança dans le public, et fit tomber aux pieds de M. de Maurepas, une petite brochure musquée, qu'il avait intitulée *Anacréon citoyen*. Il y faisait l'éloge du roi, de la reine, et surtout du premier ministre. Il le peignait sous le nom et les traits d'Anacréon, rappelé par Hypparchus, fils de Pisistrate. Le poète de Téos avait été rappelé dans Athènes, comme M. de Maurepas de son château de Pontchartrain à Versailles. L'allusion était heureuse.

L'allégorie est l'élément des poètes suivant la cour. Tout leur génie est là. Le fils du tyran d'Athènes n'était pas aussi jeune que Louis XVI, et si le premier ministre était plus âgé qu'Anacréon, il était du moins aussi gai. Le petit poème de Dorat fit fortune, et M. de Maurepas s'en est bien amusé. « Anacréon, disait-il, oh! « c'est moi, je m'y suis reconnu d'abord; il n'y « a que cette jeune Lycoris qui m'embarrasse, « à moins que ce soit l'archevêque de Bour- « ges. » Ce prélat était par son âge du moins le Nestor de la famille du premier ministre.

On parle beaucoup d'une nouvelle révolution à la cour, mais elle n'a rien d'alarmant; les jésuites n'y sont pour rien; il s'agit tout simple-

ment d'un changement de costume. Le plus jeune des princes de la famille royale veut faire revivre l'habillement du temps d'Henri IV. En attendant, M. de Mortemart a rétabli celui des premières années du règne de Louis XIV; il a donné un bal brillant. Tous les hommes étaient en canons, manteaux, écharpes, nœuds de rubans aux jarretières et aux souliers, chapeaux à plumes et à plumes hautes et larges. La jeune reine raffolle des coiffures à grandes plumes. Il ne restera que cela de la mode nouvelle.

CHAPITRE XIV.

Je reviens à Paris. — Correspondance secrète de Louis XV. — Ses principaux agents. — Le prince de Conti. — Prétentions au trône de Pologne. — La maîtresse et le secret. — Madame Dubarry. — Louis XV et le comte de Broglie. — Le général Monnet. — Sa femme. — Ses fils. — Arrestation imprévue. — Désappointement d'un ministre. — Nouveau règne. — Plainte d'un exilé. — Révision de la procédure de la Bastille, sur la correspondance secrète. — Défense du comte de Broglie. — Rapport de MM. de Muy, de Vergennes et Sartines. — Lettre du roi au comte de Broglie. — Mon voyage avec MM. de Romanzow. — Maladie de madame d'Épinay. — Lettre de Voltaire. — La nuit et la peur. — Dernière notice sur la correspondance secrète. — Diderot et Voltaire.

Depuis huit ans j'habitais Paris. Je ne m'en étais éloigné que rarement pour quelques voyages en Flandre, en Suisse, en Provence et en Picardie. Ma course à Pétersbourg était le plus long voyage que j'eusse fait, et il me tardait de revoir ma patrie adoptive ; c'étaient d'autres mœurs, d'autres habitudes, un autre langage, un climat tout différent. Mais je

n'avais pu différer de me rendre aux ordres de l'impératrice. J'avais enfin reçu mes dernières instructions, et je ne pouvais différer mon retour. Les bontés d'une auguste souveraine m'auraient permis de rester plus long-temps à sa cour; mais il fallait m'en éloigner promptement pour m'en rendre digne. Je ne tardai pas à me remettre en route et à retourner à mon poste.

Diderot souffrait cruellement de l'âpreté du climat. J'y étais aussi sensible que lui, mais je n'osais m'en plaindre. Dans nos entretiens particuliers, nous ne parlions que de Paris. Mais malgré l'étroite amitié qui nous unissait, je ne lui dis jamais quel motif m'en avait éloigné, et quel motif m'y rappelait encore.

Un étranger ne manque pas de prétextes pour y cacher, aussi long-temps qu'il le juge à propos, les véritables causes de son séjour. Paris sera toujours le centre de la civilisation. Les étrangers y sont fort bien accueillis; mais que peuvent offrir au Français les autres pays, qu'il ne trouve dans le sien? Aussi j'ai toujours été étonné que les correspondants secrets que Louis XV entretenait auprès des principales cours du Nord, aient pu y rester si long-temps inconnus.

L'ordre des temps et des faits me ramène à une époque antérieure à celle où je suis arrivé. Le prince de Conti aspirait à la couronne de Pologne. Louis XV se flattait de voir encore un prince de son sang occuper le trône, sur lequel s'était assis le dernier des Valois, et qu'il n'aurait jamais dû quitter. Louis XV ne borna pas à ce seul objet le cercle de ses mystérieuses investigations; il établit sa correspondance sur un plan plus vaste; tous les secrets des cabinets étrangers pouvaient lui être révélés.

Ses agents étaient bien choisis; mais il ne sut pas profiter des immenses avantages de sa position; il recevait toujours des maîtresses des mains de ses courtisans, et des ministres des mains de ses maîtresses. Il voyait toutes les fautes de son gouvernement, et satisfait d'être mieux instruit que ses ministres sur tout ce qui tenait à la diplomatie étrangère, il s'amusait de leur ignorance et de leur embarras, et les laissait faire. Cette correspondance existait depuis dix-huit années quand Louis XVI monta sur le trône. Le voile qui la couvrait aurait été toujours impénétrable, et s'il cessa un instant de l'être, ce fut la faute, non d'un agent indiscret, mais du roi lui-même.

Madame Dubarry avait surpris son secret, qu'il n'avait sans doute pas pris la précaution de bien cacher; une curiosité de femme eut plus de part que tout autre motif à cette investigation. Jalouse d'écarter les rivales qu'on pourrait lui donner, elle ne cherchait peut-être dans les papiers de son royal amant qu'à s'éclairer sur ses relations privées.

Elle venait d'arriver à la cour quand elle découvrit quelques lettres des agents secrets de cette correspondance, que dirigeait alors le comte de Broglie. Elle avait communiqué sa découverte au duc d'Aiguillon, alors ministre des affaires étrangères. Le roi fut forcé d'avouer à M. de Broglie cette funeste indiscrétion.

Le voile n'était qu'à peine soulevé; mais c'en était assez pour mettre le ministre en émoi. Il écrivit sur-le-champ à M. de Sartines, lieutenant général de police. Le nom du général Monnet, établi à Varsovie, était le seul que l'on avait pu découvrir.

Ses deux fils, alors fort jeunes, étaient à Paris; ils furent arrêtés et conduits à la Bastille. Le lieutenant général de police eut recours aux plus effrayantes menaces pour leur arracher des aveux. Les jeunes prisonniers, par la tran-

quille simplicité de leurs réponses, mirent tout l'art, toute la sagacité du magistrat en défaut. D'autres arrestations eurent lieu. On commença une information sévère, les deux fils Monnet et les autres captifs furent traités en criminels d'État.

Louis XV, à la première nouvelle de cet esclandre, manda le lieutenant général de police, et sans daigner s'expliquer sur le fond de l'affaire, il ordonna à M. de Sartines de lui faire un rapport.

Les jeunes prisonniers furent de nouveau interrogés par lui; les caresses succédèrent aux menaces; il ne leur parla plus de prison perpétuelle, il ne les menaça plus des plus rigoureux châtiments. Les deux frères ne furent pas dupes de ce changement de procédés, et M. de Sartines n'obtint rien de plus. Les plus exactes perquisitions avaient été faites dans leurs papiers, mais sans aucun résultat.

M. de Sartines ne se trouva pas médiocrement embarrassé pour faire son rapport. Il arrangea son travail le moins mal possible, et le présenta au roi, qui pour toute réponse lui ordonna de mettre les prisonniers en liberté. La procédure commencée resta ensevelie dans les archives de la Bastille; elle y serait restée long-temps en-

core si, à l'avénement de Louis XVI, M. de Broglie, que l'on avait indignement calomnié auprès du feu roi, ne se fût empressé de se justifier auprès de son successeur.

L'un des agents les plus adroits de cette correspondance était le général Monnet, résidant à Varsovie. Ses lettres étaient adressées à un négociant de Saint-Malo, qui les transmettait à un autre négociant de Paris; celui-ci les remettait à la personne qui les communiquait au roi, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ces intermédiaires n'étaient point dans le secret, et ne se doutaient nullement de l'importance des lettres qu'ils recevaient pour des tiers. Ils croyaient ne s'acquitter que d'une commission ordinaire et simplement commerciale.

Rien ne prouve mieux l'empire absolu de madame Dubarry sur le feu roi, que la faveur dont n'a cessé de jouir sous le règne de ce monarque M. le duc d'Aiguillon. Tout autre ministre eût été renvoyé après l'affaire de Bretagne; mais comment concevoir qu'il ait pu conserver son porte-feuille et même sa liberté, après l'éclat plus qu'inconvenant qu'il fit à l'insu du monarque, et bien certainement contre ses intentions et les intérêts de la France; il ne s'était pas contenté d'intercepter des

lettres qui étaient adressées au roi et qui ne devaient être lues que par ce prince; il avait fait instruire une procédure rigoureuse et secrète dans l'enceinte de la Bastille, contre les prisonniers soupçonnés d'être les intermédiaires de cette correspondance.

Il avait fait comprendre dans les poursuites le comte de Broglie, le baron de Bon, M. de Monteynard, ex-ministre de la guerre, M. Favier, M. Durand, Dumouriez, Ségur, etc. Il les signalait comme coupables d'avoir *formé* et même *commencé d'exécuter un projet tendant à renverser l'administration, bouleverser le système politique, rompre les alliances, et allumer une guerre générale.*

Cette accusation si grave ne pouvait s'appliquer qu'à lui seul. N'avait-il pas violé le plus saint des devoirs d'un citoyen et d'un ministre, en révélant le secret de l'État? Comment qualifier autrement sa confidence au comte de Mercy, alors ambassadeur de la cour de Vienne à celle de France? Cet ambassadeur se hâta d'en faire part à M. de Kaunitz, qui lui donna l'ordre formel d'en porter ses plaintes au roi. Et quel était donc le but de M. le duc d'Aiguillon? il voulait perdre dans l'opinion des cabinets étrangers plusieurs hommes d'État qu'il n'ai-

maît point, et contraindre le roi à renoncer à cette correspondance secrète qui pouvait l'éclairer sur les fautes de son ministère. Il voulait prévenir les observations humiliantes que souvent le prince lui adressait en plein conseil, en l'instruisant lui-même de faits importants qu'il ignorait.

Louis XV avait eu la faiblesse de sacrifier M. le comte de Broglie, qui l'avait si courageusement, si loyalement servi, aux caprices d'une maîtresse. La mort de ce prince mît fin à cet odieux système de proscription. M. de Broglie, alors exilé à Ruffec, s'empressa d'invoquer la justice et les bontés du nouveau roi. La procédure de la Bastille n'avait été que suspendue : elle avait été instruite sous les inspirations du duc d'Aiguillon. L'honneur de M. de Broglie était compromis ; il avait droit à une éclatante réparation ; il demandait des juges. Le roi ne pouvait refuser une demande aussi légitime ; mais il craignait le scandaleux éclat d'une procédure publique. Il écrivit à M. le comte de Broglie une lettre vraiment honorable, et dont il espérait qu'il serait satisfait ; mais M. de Broglie, plein de confiance dans la parole du roi, voulait un jugement, puisqu'il y avait un procès. La lettre du roi pouvait être interprétée comme

une grâce, et c'est justice qu'il demandait. Le roi lui écrivit une seconde lettre, encore plus précise, et qui devait d'autant plus rassurer M. de Broglie, que les pièces de cette mystérieuse, mais redoutable procédure, devaient être anéanties. Voici cette lettre[1] :

« Juin 1774.

« Je vous ai marqué, monsieur, par ma der-
« nière lettre, la conviction où j'étais de votre
« innocence, par rapport à l'affaire de la Bas-
« tille. J'attends de votre soumission et de votre
« fidélité, que vous ne chercherez pas à réveil-

1 Grimm a pu connaître ces lettres à l'époque même de leur date; M. de Broglie était trop intéressé à leur publication pour en faire un mystère; mais elles ne circulaient que dans les cercles de la haute société et des ambassadeurs; mais, pour les autres faits dont il rend compte, il est très-exact, et se trouve parfaitement d'accord avec les documents authentiques qui ont été publiés à Hambourg en 1794. Le long séjour qu'il a fait dans cette ville, depuis son départ de France, l'a mis à même de consulter les pièces originales, qu'il a traduites en allemand. Il avait conservé l'habitude d'écrire dans sa langue native tout ce qui tenait à l'histoire de son temps; mais le traducteur a dû, quant à la lettre qui suit et à d'autres documents authentiques insérés dans ces mémoires, rétablir le texte original, et il a été assez heureux dans ses recherches à la Bibliothèque royale et dans d'autres dépôts, pour pouvoir reproduire, sur des originaux ou des copies fidèles, les documents les plus importants.

« ler une affaire que je veux qui soit oubliée.

« En conséquence, j'ai ordonné qu'on me « rapportât la procédure et toutes les copies, « pour être brûlées, et, s'il en restait encore, « elles doivent être regardées comme de nulle « valeur[1]. »

Enfin le roi, cédant aux instances de M. de Broglie, chargea M. le maréchal de Muy et M. de Vergennes de lui faire un rapport sur l'ensemble, le mode et les résultats de la correspondance secrète. M. de Sartines fut ensuite adjoint à ces deux ministres pour ce travail, que Louis XVI appelait une *affaire de rien*, dont on avait fait un monstre, et qui était tout-à-fait étrangère à M. de Broglie.

Le roi a dû changer d'opinion lorsque cette affaire lui a été mieux connue, et rien n'est plus simple. Toutes les explications fournies par M. le comte de Broglie aux commissaires du roi, et présentées avec une franchise et une clarté qui honorent son cœur et son talent, se résument à ces points principaux.

« 1° Toute l'affaire de la Bastille en 1773, « dans laquelle on a faussement impliqué le

[1] Transcrit textuellement sur l'original écrit de la main du feu roi Louis XVI.

« comte de Broglie, ainsi que M. le baron de
« Bon, n'a eu pour fondement que les prétextes
« les plus frivoles[1]. M. Le duc d'Aiguillon en
« est le véritable auteur.

« 2° Pour former au moins une ombre de
« délit, d'après lequel on pût créer un fantôme
« d'intrigue et de complot, dont le comte de
« Broglie aurait été le chef, et le sieur Favier
« un des complices, M. le duc d'Aiguillon ac-
« cusa d'abord ce dernier, vis-à-vis de la feue
« majesté elle-même, d'un crime capital, dont
« il ne s'est seulement pas trouvé la moindre
« trace au procès.

« 3° Cette accusation si grave ne fut qu'un
« moyen hasardé sans scrupule pour surpren-
« dre l'ordre du roi de faire arrêter Favier.
« Il est prouvé que dans l'instant même où
« M. le duc d'Aiguillon articulait cette déla-
« tion contre lui, il avait en main les garanties
« les plus sûres de son innocence.

« 4° M. le duc d'Aiguillon n'a eu d'autres

[1] Le comte de Broglie ne parlera point ici de M. le marquis de Monteynard, impliqué aussi dans cette affaire; ils n'ont rien de commun ensemble que la haine de M. d'Aiguillon. Ce ministre voulait avoir la place de M. de Monteynard, et il l'a eue.

(*Note de M. le comte de Broglie.*)

« pièces à produire dans cette procédure que
« quelques lettres enlevées, et quelques autres
« prétendues interceptées. Du tout ensemble,
« il ne résultait aucune preuve contre le comte
« de Broglie, ni le baron de Bon, ni contre le
« sieur Favier même; on n'en pouvait rien in-
« duire de répréhensible que quelques légère-
« tés et personnalités sur le compte de M. le
« duc d'Aiguillon.

« 5° Résolu néanmoins de perdre le comte de
« Broglie à quelque prix que ce fût, il se flatta
« d'y réussir par les moyens que l'autorité, l'in-
« trigue et la force lui avaient mis en main; il
« espéra que dans le cours d'une procédure
« extrajudiciaire, secrète et rigoureuse, la
« crainte d'un côté et la ruse de l'autre, arra-
« cheraient aux prisonniers quelques aveux
« dont il pourrait tirer avantage pour impli-
« quer au moins le comte dans une affaire lou-
« che. C'en était assez, à son gré, pour la ren-
« dre criminelle.

« 6° Ce ministre fit nommer deux commis-
« saires (sur lesquels apparemment il croyait
« avoir des droits) pour informer ce singulier
« procès.

« 7° Il en avait d'abord exclu le commissaire

« né de la Bastille, M. de Sartines, alors lieu-
« tenant général de police [1].

« 8° Il avait fait arrêter, sur les ordres par-
« ticuliers émanés des bureaux de M. le duc
« de La Vrillière, les sieurs Favier et Ségur [2],
« à l'insu du lieutenant général de police, et
« avec défense au gouverneur de la Bastille
« d'en rendre compte à ce magistrat.

« 9° M. le duc d'Aiguillon a donné pour
« greffier d'office de cette révoltante commis-
« sion, le secrétaire particulier d'un sieur
« Commarieux, créature et instrument de ce
« ministre. L'exemple est inouï, mais le fait est
« notoire.

« 10° Plusieurs des interrogatoires ont été
« faits avant que M. de Sartines eût été enfin
« admis à la commission, ou en son absence,
« et les questions à faire aux prisonniers ar-
« rivaient d'ailleurs toutes minutées.

« 11° Il n'y a eu d'ailleurs aucunes confron-

[1] Il avait été appelé depuis au ministère de la marine.

[2] On lit au bas du rapport cette note : « Le comte de Bro-
« glie ne nomme ici le comte de Ségur pour aucun rapport
« réel, direct ou indirect, qu'il eût avec lui, non plus qu'a-
« vec M. le marquis de Monteynard et le sieur Dumouriez,
« qui tous ont été compris dans cette affaire : sans se défier
« de leur cause, il lui suffit de dire que ce n'est pas la
« sienne. »

« tations entre les prisonniers, ni avec les pré-
« tendus témoins, ni aucune communication
« des charges aux prétendus impliqués; l'une
« et l'autre ont été demandées inutilement.

« 12° On a supposé des lettres qui n'ont pas
« été produites; on en a cité d'autres qui n'ont
« pas été représentées; on en a produit d'ano-
« nymes et prétendues interceptées.

« 13° On a séduit, au nom de M. le duc d'Ai-
« guillon, un jeune et nouveau secrétaire de
« M. le baron de Bon, par des espérances
« de fortune, pour l'engager à dire des faus-
« setés, des impostures dont on pût se préva-
« loir contre le baron de Bon, le comte de
« Broglie et les prisonniers. On a supposé des
« dépositions de ce secrétaire.

« 14° Malgré tous ces efforts multipliés
« pour donner quelque appareil à cette impli-
« cation, il n'a pu résulter ni des pièces ni
« des interrogatoires des prisonniers, aucune
« preuve, aucun indice contre le comte de
« Broglie et le baron de Bon; ni du prétendu
« corps de délit (c'est-à-dire des lettres du
« sieur Favier), aucune charge sérieuse con-
« tre lui-même [1].

[1] « On doit regarder comme un grand bonheur qu'on
« n'ait pas pu trouver deux faux témoins, ce qui devait être

« 15° Dans le rapport fait au roi, en présence « de son conseil, de toute cette procédure in« forme et illégale, on en a tiré les conclusions « les plus aggravantes contre le comte de Bro« glie, le baron de Bon, et le sieur Favier.

« 16° Ces conclusions ne tendaient à rien « moins qu'à les déclarer coupables de haute « trahison, puisqu'ils y ont été dénoncés comme « ayant formé, et même commencé d'exécuter « un projet tendant à renverser l'administra« tion, bouleverser le système politique, rom« pre les alliances, et allumer une guerre gé« nérale.

« 17° Ces accusations si graves étaient d'au« tant plus criminelles de la part de ceux qui « les alléguaient, que toutes les preuves indi« quées pour les appuyer servent au contraire « à en démontrer la fausseté. Il n'en est pour« tant pas moins vrai que si le feu roi n'avait « opposé à tous ces faux rapports, et à toutes « les insinuations de l'accusateur, qu'un silence « obstiné, une résistance constante, accompa-

« plus aisé à se procurer que de corrompre deux magistrats. « Il est vraisemblable que c'est à la présence seule de M. de « Sartines qu'on a l'obligation de n'avoir pas vu ce chef-d'œu« vre d'iniquité entièrement consommé. »

(*Note annexée aux mémoires.*)

« gnée de beaucoup d'humeur, la France au-
« rait pu voir renouveler les scènes injustes et
« sanglantes dont quelques règnes antérieurs
« ont fourni des exemples, et le comte de Bro-
« glie et les prétendus impliqués pouvaient
« perdre l'honneur et la vie. » . . . .

Ainsi s'exprimait M. le comte de Broglie, dans ses mémoires présentés au roi et aux commissaires chargés par sa majesté de l'examen de cette affaire. J'ai cru devoir les rappeler textuellement; il n'était pas possible de les analyser sans les affaiblir. Ce procès tout politique appartient à l'histoire, mais il n'était point connu. L'instruction était secrète, et sans la nécessité où se trouvait M. le comte de Broglie de se justifier au tribunal de l'opinion publique, il m'eût été impossible de connaître ces précieux détails, qui intéressaient aussi essentiellement toute la diplomatie européenne. . .

Je dois, et là se borneront toutes mes investigations sur cette étrange procédure, ajouter le rapport soumis au roi par MM. les comtes de Muy et de Vergennes et M. de Sartines. Ce document important doit trouver place dans ces mémoires, qui ne sont que des matériaux pour l'histoire du dix-huitième siècle. J'ai vu depuis les mêmes documents à Hambourg, et

je me suis convaincu de l'exactitude des notes et des extraits que j'avais pris à Paris : ils m'ont même servi à collationner la version française que j'en fis alors seulement ; car, pressé par le temps, je les avais traduits en allemand, lorsque je les vis pour la première fois à Paris. Je ne m'en suis rapporté qu'à moi seul pour tout ce qui se rattachait à la diplomatie de cette époque.

J'ai dit ce qu'avait déclaré M. le comte de Broglie pour sa justification ; il ne me reste plus qu'à transcrire le résumé de ce rapport et l'avis des commissaires du roi.

« ..... Il résulte, sire, de l'examen impar-
« tial que nous avons fait :

« 1° Que c'est gratuitement qu'on a voulu « faire un crime à M. de Monteynard de sa « correspondance avec un officier au service de « votre majesté, qui voyageait dans la Basse-Al- « lemagne, et que l'imputation qu'elle avait « pour objet de traverser le système politique « de ce royaume, et d'allumer la guerre, est « détruite par les lettres mêmes qu'on allègue « en preuves. C'est encore avec bien moins de « fondement qu'on a entrepris d'impliquer « M. le comte de Broglie et M. le baron de « Bon dans cette intrigue. Les prétextes dont « on a coloré cette supposition sont évidem-

« ment mendiés, et si frivoles, qu'ils ne méri-
« tent pas d'être discutés.

« 2° Comme c'est des lettres du sieur Favier
« qu'on a emprunté principalement les charges
« contre M. le comte de Broglie, nous devons
« dire à votre majesté que ces lettres nous pa-
« raissent plus imprudentes que criminelles;
« mais sous quelque point de vue qu'on les consi-
« dère, il ne s'y trouve rien, et la procédure
« elle-même n'offre rien qui ait dû en faire par-
« tager le reproche ou le blâme à M. le comte de
« Broglie et à M. le baron de Bon. Nous nous
« en sommes convaincus, en effet, sire, par
« l'inspection la plus attentive de toute la pro-
« cédure, qui ne présente pour corps de délit
« que des lettres interceptées, dont quelques-
« unes peuvent paraître suspectes. Presque
« toutes ne renferment que des raisonnements
« vagues et spéculatifs sur les meilleurs plans
« de politique à adopter pour la France, une
« critique assez amère de ceux qu'elle parais-
« sait suivre, des nouvelles d'intrigues et de
« cabale de cour, des inculpations et des traits
« de satire contre M. le duc d'Aiguillon, et
« enfin des vœux pour son éloignement du mi-
« nistère.

« 3° Le dessein d'impliquer M. le comte de

« Broglie dans une affaire désagréable, est ma-
« nifesté dans toute la procédure; cependant
« nulle preuve acquise contre lui, nulle in-
« duction même tant soit peu probable. Les
« commissaires du roi, éblouis sans doute par
« les apparences qu'offraient les lettres inter-
« ceptées et saisies, et par le sens forcé qu'on a
« pu chercher à leur donner dans des conver-
« sations particulières, ont pu être induits en
« erreur sur la nature de la correspondance
« secrète qu'il suivait de l'ordre du feu roi. Il
« est possible qu'on leur ait donné le change.
« Nous voyons bien la trace d'une intrigue,
« mais nous n'apercevons pas bien distincte-
« ment la main qui la dirigeait, etc., etc. »

Ce rapport, dont l'original est écrit de la main de M. de Vergennes, se termine par une déclaration de la pleine et entière innocence du comte de Broglie et du baron de Bon. Messieurs les commissaires du roi estiment que sa majesté doit leur donner un témoignage de sa confiance et de son estime.

Aussi le roi, par une lettre du 1er mai 1775, assure M. de Broglie que, loin d'avoir conçu de lui une opinion défavorable, il a reconnu au contraire dans toute sa conduite la marche d'un bon et loyal serviteur.... et qu'il lui don-

nera toujours des preuves de son estime et de sa bienveillance.

Je ne doute pas que la procédure instruite à la Bastille à l'instigation de M. d'Aiguillon ne fût très-sérieuse. Il avait intérêt de faire cesser une correspondance qui instruisait le roi de toutes les fautes de son ministère, contrariait ses opérations, et humiliait son amour-propre : mais était-ce aussi sérieusement que MM. de Muy, de Vergennes et Sartines procédaient à la révision de cette affaire; je ne puis le croire.

M. d'Aiguillon n'avait plus le porte-feuille, il était tout-à-fait éloigné des affaires. Le roi pouvait tirer un grand profit et d'inappréciables documents sur la marche des autres cabinets. Ne devait-il pas continuer cette correspondance, qui durait depuis une longue suite d'années? Il doit être permis d'en douter; et même, en la continuant, il fallait pour donner le change aux ambassadeurs et aux ministres étrangers, paraître l'avoir tout-à-fait abandonnée [1].

[1] Grimm n'exprime ici qu'un doute, et il a raison; car il est certain que cette correspondance n'a pas été tout-à-fait abandonnée, mais qu'elle a été moins active et moins suivie. Car le général Monnet, l'un des principaux agents de cette correspondance secrète, continua de résider dans les cours

Cette procédure, à laquelle on semblait attacher tant d'importance, n'était plus rien. Louis XV n'avait eu qu'un mot à dire pour la faire cesser et pour faire mettre ses sous-agents en liberté. Le comte de Broglie était resté en exil; ce n'était point cette procédure qui le retenait, mais la haine que lui avait vouée M. le duc d'Aiguillon. Aussi à peine ce ministre fut-il révoqué, que le nouveau roi fit cesser cet exil; l'honneur du comte de Broglie était satisfait.

On affectait dans cette affaire le plus grand mystère, et cependant on levait un coin du ri-

du Nord, et spécialement à Varsovie : il y était encore en 1789, lorsque Grimm était sur le point de quitter la France. La correspondance ne cessa réellement qu'alors. Le général Monnet avait beaucoup de papiers précieux pour l'histoire et la diplomatie de l'époque : il les avait renfermés dans des malles, qu'il adressa au supérieur du couvent de Saint-Lazare, à Paris. On sait que ce couvent fut pillé dans la même année; tous les papiers, comme les meubles qui les renfermaient, furent la proie des flammes. M. Monnet fils, prévenu par son père de cet envoi, s'était empressé de se rendre à Paris pour le réclamer; il n'était plus temps. Le général Monnet revint en France peu de temps après. Un seul de ses fils vit encore, et a long-temps servi dans nos armées, où il est parvenu aux plus hauts grades. Son frère s'était particulièrement occupé de recueillir des pièces pour des mémoires sur l'histoire contemporaine; mais il mourut avant d'avoir terminé cet important travail, dont les matériaux ne seront sans doute point perdus.

deau pour exciter la curiosité des diplomates étrangers résidant à Paris, et leur faire croire, par le rapport qui termine le travail des commissaires, que tout était terminé à cet égard, et que cette correspondance, qui, à bon droit, déplaisait aux autres cabinets, et que les ministres mêmes du roi ne devaient pas voir de bon œil, était tout-à-fait rompue.

Mais il n'en fut pas ici de même, et j'ai la certitude qu'elle fut continuée; je ne puis rendre public ce que je sais à cet égard, et maintenant mes révélations ne seraient pas d'un grand intérêt. Ce secret n'est pas le mien, et je n'en dirai pas davantage. J'ai cru devoir publier les autres documents diplomatiques, pour éclaircir un fait historique trop peu connu, et d'ailleurs fort important.

M. le comte de Broglie avait bien raison de se justifier dans l'opinion du roi, il tâchait de sortir de son exil, où il devait se trouver fort mal, bien qu'il fût chez lui et dans un fort beau pays; mais quel lieu d'exil est agréable? Je suis de l'avis de Jeanne d'Albret, *la liberté, c'est la vie*; et quand on a long-temps vécu à Paris, au milieu des plaisirs, qu'on ne trouve que là, quand on a quelque aisance et quelques relations honorables, on doit être mal partout ailleurs.

Voltaire, parvenu au terme de sa carrière, et qui ne pouvait plus se promettre que quelques années d'existence, s'évertuait aussi à se justifier d'une inculpation d'un tout autre genre. Il repoussait de toutes ses forces le reproche d'athéisme que lui adressaient les faux dévots qu'il avait si long-temps persifflés; mais il ne s'adressait point aux autres chefs de l'église philosophique; il craignait peut-être que Diderot ne se moquât de lui. Il portait ses plaintes à des hommes d'ailleurs fort recommandables, mais qui n'étaient pas aussi généralement connus, quoique très-répandus dans la haute société.

Je cède au besoin de transcrire une lettre qu'il écrivait à madame d'Épinay, qui m'en fit quelque temps mystère; la lettre était charmante, mais les vers qui la terminent valent-ils la prose de l'épître. Elle ne pouvait m'être long-temps cachée, tout ce qui sort de la plume du patriarche appartient à tout le monde, et c'est à ce bel argument que j'ai dû le plaisir de lire sa missive[1].

Madame d'Épinay avait été dangereusement malade, et son état m'avait vivement affligé.

1 Quoi qu'en dise Grimm, il est permis de douter que ces vers soient de Voltaire.

J'étais alors en voyage avec des seigneurs russes qui m'avaient été recommandés par sa majesté l'impératrice de Russie. Madame d'Épinay, en m'annonçant l'heureuse nouvelle de sa convalescence, m'envoya la lettre de Voltaire; mais, loin de m'engager à me rendre à son invitation, elle me pressait, dans les termes les plus obligeants, de hâter mon retour à Paris. J'aurais volontiers fait une excursion en Suisse; mais l'amitié et des devoirs non moins impérieux ne me permettaient pas une longue absence.

Je ne communiquai point la lettre du vieillard de Ferney à mes compagnons de voyage; je n'aurais pu résister à leurs instances; il eût fallu se rendre à Ferney. Cette lettre de Voltaire porte le cachet de sa philosophie; c'est du théisme tout pur.

« Quoi! ma philosophe a été comme moi, « sur la frontière du néant, et je ne l'ai pas « rencontrée; je n'ai pas su qu'elle fût malade. « Je ne doute point que son ancien ami Escu- « lape-Tronchin ne lui ait donné dans ce « temps funeste les preuves de son amitié pour « elle, et de son pouvoir sur la nature. Si cela « est, je l'en révérerai davantage, quoiqu'il « m'ait traité un peu rigoureusement.

« Mes misérables quatre-vingts ans sont les

« très-humbles serviteurs de vos étouffements
« et de vos enflures, et sans ces quatre-vingts
« ans, je pourrais bien venir me mettre à côté
« de votre chaise longue.

« J'ai reçu, il y a long-temps, des nouvelles
« d'un de vos philosophes, datée du pôle arcti-
« que, mais rien de l'autre, qui est encore en
« Hollande. Je ne sais pas actuellement où est
« M. Grimm. On dit qu'il voyage avec MM. de
« Romanzow; il devrait bien leur faire pren-
« dre la route de Genève; il est bon que ceux
« qui sont faits pour être les soutiens du pou-
« voir absolu voient les républiques.

« J'admire le roi de s'être rendu à la raison,
« et d'avoir écrasé les cris du préjugé et de la
« sottise; cela me donne une grande opinion
« du règne de Louis XVI. S'il continue, il ne
« sera plus question du règne de Louis XIV.
« Je l'estime trop pour croire qu'il puisse faire
« tous les changements dont on nous menace;
« il me semble qu'il est né prudent et ferme;
« il sera donc un grand et bon roi. Heureux
« ceux qui ont vingt ans comme lui, et qui
« goûteront long-temps les douceurs de son rè-
« gne! Non moins heureux ceux qui sont au-
« près de votre chaise longue!

« Je suis sur les bords du lac, et c'est de ma

« barque à Caron que je vous souhaite du
« fond de mon cœur la vie la plus longue et
« la plus heureuse. Agréez, madame, mes ten-
« dres respects.

« Déjà mon âme fugitive
« S'envolait sur les sombres bords;
« Déjà de l'abîme des morts
« Elle entendit la voix plaintive,
« Et malgré tous nos esprits forts,
« Cette âme regrettait son corps.
« Ce corps, hélas! n'est pas grand' chose,
« Et sert souvent mal mon ardeur;
« Mais de mille instants de bonheur
« Ne fut-il pas pourtant la cause?
« Mes yeux éteints, il fait nuit close,
« Et la nuit me fit toujours peur. »

Diderot eût été plus satisfait de la lettre que des vers qui la terminent; il aurait été scandalisé de cette profession de foi de théisme du vieillard. C'était l'éternel sujet de leurs querelles.

CHAPITRE XV.

Premières opérations du règne de Louis XVI. — Le nouveau ministère. — Mesdames. — L'abbé Radonvilliers. — Le duc d'Aiguillon exilé. — M. de Vergennes. — Les Chavignar et les Chavigny. — Les bénéfices; les prétendants. — La servante d'auberge. — Le secret d'État. — Révélation. — Le régent. — La Bastille. — Découverte importante. — La conspiration d'Adhémar. — La duchesse du Maine. — L'abbé Porto-Carrero. — L'abbé Dubois. — L'oncle et le neveu. — L'ancienne et la nouvelle politique. — M. de Saint-Germain. — M. Turgot. — Ses conseils à Louis XVI. — Malesherbes. — Le pape et l'électeur de Mayence. — Décès imprévus. — Poison. — Jésuites. — Maurepas et Turgot. — Aménités ministérielles. — Le sacre d'un roi. — Madame de Brionne. — La reine. — Choiseul. — Luxe et impudence. — Mademoiselle Duthé à Long-Champs. — Anecdote scandaleuse. — Les deux équipages.

Tout portait le caractère du siècle dans tous les événements politiques et littéraires qui vont se succéder avec tant de rapidité pendant les quinze dernières années que j'ai habité cette France que j'ai vue si belle, qui m'est si chère à tant de titres, où je croyais finir mes jours, lorsqu'une révolution dont j'ai vu se développer tous les éléments, m'en a pour jamais exilé. Si

je me suis arrêté aux premières opérations du nouveau règne, c'est que leur étude faisait la principale partie de mes travaux, occupait toutes mes pensées. Je continuerai à offrir le tableau de mes observations sur les hommes qui ont joué un grand rôle dans les affaires.

Les premiers choix du jeune roi pour son nouveau ministère devaient décider de la destinée de son règne et de la France. Et malheureusement pour la France et pour lui, ces choix ne furent pas heureux. Ses premières inspirations l'avaient bien servi; mais il se laissa influencer par sa famille; et, au lieu d'un principal ministre éclairé, intègre, d'un grand caractère, tel qu'il l'eût trouvé dans M. de Machault, ses tantes, dirigées par le jésuite Radonvilliers, lui firent prendre le vieux Maurepas, l'homme le moins propre à le diriger dans un bon système d'administration, et qui n'avait aucune des qualités qui constituent l'homme d'État.

Jaloux d'un pouvoir au-dessus de ses forces, il ne voulait s'entourer que d'hommes médiocres, qui ne pouvaient lui porter ombrage, et à qui le dévouement à sa personne tînt lieu de talents. Si son neveu le duc d'Aiguillon, qui ne fit que des fautes tant qu'il fut à la tête du

gouvernement sous le feu roi, ne resta point chargé du double ministère dont il était en possession, ce ne fut point par raison, mais par l'effet de cette jalousie que lui inspirait l'apparence même d'une supériorité quelconque.

Le duc d'Aiguillon perdit ses charges et ses emplois, parce que son oncle le croyait un grand homme d'État. Il fut révoqué et exilé à Véret; mais il était resté à Paris, et s'était mis à la tête des mécontents. C'est de ce nouveau foyer d'intrigues que sont sortis tant de pamphlets contre les parlements, le parti de la reine, et les philosophes.

Les deux ministères qu'il avait dirigés avaient été donnés à M. de Vergennes et à M. de Muy. La fortune politique de M. de Vergennes n'est pas une des moindres singularités de l'époque. Il importe d'en faire connaître la source, et je suis sur ce point encore parfaitement informé [1].

[1] Ce retour de l'auteur vers des temps antérieurs à son séjour à Paris cessera d'étonner, et doit lui faire pardonner d'avoir interverti l'ordre chronologique, qu'il a d'ailleurs suivi assez exactement dans les autres parties de ses mémoires. Il faut se rappeler qu'il les avait écrits pour ses compatriotes, et non pour la France.

M. de Chavigny, qui s'était distingué dans les négociations diplomatiques, et notamment aux conférences de Gertrudenberg, sous Louis XIV, s'était retiré dans une terre en Bourgogne, où il mourut dans un âge très-avancé, et sans laisser de parents connus.

Chavignar, son intendant, avait deux fils, dont le plus jeune était abbé; il imagina de profiter de l'isolement dans lequel avait vécu et dans lequel était mort M. de Chavigny, pour faire la fortune de ses deux fils. Chevignar était homme d'esprit et d'audace; il écrivit à Louis XIV, sous le nom de M. de Chavigny, une lettre où il rappelait tous les services du vieux diplomate et tous les bienfaits dont le roi l'avait comblé; il lui recommandait les deux seuls parents qu'il eût laissés, et ces deux parents n'étaient autres que les fils de Chavignar.

La lettre était bien écrite et pathétique, elle réussit complétement. Ce petit roman épistolaire, si bien conçu, exigeait un changement de nom. Chavignar n'avait point négligé une circonstance aussi importante, et ses deux fils furent présentés au roi sous le nom de Chavigny. Le roi avait donné un guidon de gendarmerie à l'aîné, et une abbaye au plus jeune.

Mais un ecclésiastique qui sollicitait ce béné-

fice se trouva malheureusement être de Bourgogne. Il fit des recherches sur le concurrent qui lui avait été préféré, et découvrit bientôt la vérité; il l'ébruita. Le roi en fut informé; il voulut que le fait fût éclairci, et dès qu'il fut convaincu de l'imposture, il disgracia les deux faux Chavigny.

Les deux frères se retirèrent à la Haye, où l'abbé fut bientôt atteint d'une maladie de langueur, dont il mourut. La servante de l'auberge où il logeait lui avait prodigué tant de soins, que l'aîné, qui se faisait toujours appeler Chavigny, lui témoigna la plus vive reconnaissance, et ne tarda pas à s'y attacher.

La fortune sembla le prendre par la main, et c'est lorsqu'il paraissait condamné à une oisive obscurité, qu'une circonstance tout-à-fait fortuite et inopinée le ramena sur le chemin des honneurs et du pouvoir.

Un jour qu'il était tête à tête avec *sa demoiselle* dans une chambre de l'auberge, il entendit la maîtresse qui se dirigeait vers cette chambre en appelant sa servante. Celle-ci n'eut que le temps de sortir et de fermer la porte de la chambre, et c'était précisément celle que sa maîtresse lui ordonna de préparer pour deux ministres étrangers qui venaient d'arriver, et qui voulaient

déjeûner en particulier. Impossible de faire sortir *Chavigny;* elle imagina de le cacher dans une armoire, et l'y enferma.

Il était temps; à peine avait-elle tiré la clef que les deux voyageurs entrèrent. Se croyant seuls, ils s'entretinrent sans défiance des affaires qui étaient l'objet de leur réunion. Il ne s'agissait rien moins que d'enlever la régence au duc d'Orléans. L'un des deux voyageurs était ce chef d'aventuriers soudoyés à Paris par le cardinal Alberoni, et qui, n'ayant pu réussir dans un projet d'enlèvement du régent au bois de Boulogne, s'était sauvé de Paris, et était venu se réfugier à la Haye. (*V.* sur ce fait tous les mémoires du temps et l'histoire de la minorité de Louis XV.) En se séparant, les deux voyageurs se donnèrent à jour fixe un autre rendez-vous au même endroit.

Chavigny sentit tout l'avantage qu'il pouvait tirer pour sa fortune d'une pareille circonstance. Il lui fut facile d'obtenir de la servante qu'elle le cacherait dans la même chambre le jour indiqué. Le rendez-vous eut lieu; la conférence fut encore plus expansive.

Maître de leur secret, Chavigny écrivit au régent qu'il avait à lui faire une révélation de la plus haute importance. Il ne reçut point de

réponse; une seconde, une troisième lettre, eurent le même sort. Le régent recevait chaque jour de semblables missives. Chavigny part pour Paris, et il parvient enfin à obtenir une audience de S. A. R. Chavigny se taisait sur les circonstances qui l'avaient si bien servi; il attribua l'objet de ses révélations à des relations plus élevées. Le prince le traita de visionnaire, et lui ordonna de sortir de sa présence. Chavigny, sans se déconcerter, soutint ce qu'il avait avancé, et proposa au régent de le faire mettre à la Bastille, si ce qu'il lui avait dit ne s'effectuait pas. Le prince y consentit.

On sait par quelle autre circonstance vraiment extraordinaire la conspiration de l'ambassadeur d'Espagne Cellamar et du cardinal Alberoni, premier ministre d'Espagne, fut découverte [1]. Trois semaines s'étaient à peine

[1] Le plan de la conjuration était largement conçu. Les conjurés étaient puissants : à leur tête étaient la duchesse du Maine, l'ambassadeur d'Espagne; les jésuites, les sulpiciens y jouaient un rôle très-actif, et vingt-deux colonels s'étaient engagés à marcher avec leurs régiments. Le régent connaissait l'existence de la conspiration; mais il fallait des preuves pour atteindre la duchesse du Maine et l'ambassadeur espagnol : ces preuves, on les obtint d'un copiste nommé Ruzat, et employé comme secrétaire par Cellamar. C'était beaucoup sans doute; mais il fallait des originaux, et ce fut chez une

écoulées depuis l'audience que le régent avait accordée à Chavigny, qui attendait l'événement avec impatience. Ce n'était point pour se faire embastiller qu'il avait fait le voyage de la Haye à Paris.

Le régent convaincu, par la découverte de la même conjuration à Paris, de la sincérité de Chavigny, lui rendit la liberté et lui témoigna la plus grande confiance. Il montra de l'intelligence et de la dextérité dans les affaires dont il fut chargé, et obtint enfin l'ambassade de

matrone, dans un mauvais lieu, que fut éventé le secret du départ de l'abbé Porto-Carrero pour Madrid. Il devait être porteur de tout le plan de la conjuration et des lettres originales des principaux chefs. Le régent et son premier ministre, Dubois, ne perdirent pas un instant. L'abbé Porto-Carrero fut suivi et arrêté à Poitiers.

L'abbé Dubois et un autre ministre, M. Leblanc, se transportèrent à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne, dont tous les papiers furent saisis, malgré ses protestations. Un trait peint bien cet ambassadeur et la fureur dont il fut animé quand il vit saisir une cassette qui renfermait le secret de ses intrigues amoureuses. « Ce ne sont plus là, messieurs, « dit-il au ministre Leblanc et aux personnes qui, sous ses « ordres, présidaient à la visite de l'hôtel, ce ne sont plus « là, messieurs, des affaires d'ambassade; laissez, laissez « cette cassette à cet abbé Dubois; elle ne contient que des « billets de fille; l'abbé est leur m........; abandonnez-lui « la cassette; je la lui donne volontiers. » (*Mém. de M. R.*, t. III, p. 120.)

Portugal, et se fit donner pour secrétaire de légation Vergennes, son neveu.

Chavigny avait l'art de donner de l'importance aux plus petites choses; il avait su, par ce manége adroit, se créer une réputation d'habileté. M. de Rouillé, parvenu au ministère des affaires étrangères, rappela Chavigny de Lisbonne, et, pour le fixer près de lui et s'aider de ses conseils, il lui donna la légation de Suisse, poste très-lucratif, mais qui n'exige qu'une résidence momentanée.

L'ambassade de Turquie étant devenue vacante, Chavigny crut l'occasion favorable pour pousser son neveu de Vergennes dans les hautes fonctions diplomatiques; il s'y prit avec beaucoup d'adresse; il persuada à M. de Rouillé qu'un chargé d'affaires suffisait, et détermina le ministre à y envoyer son neveu. Le ministre l'accepta.

M. de Vergennes partit pour Constantinople avec le simple titre de chargé d'affaires; mais son oncle s'attachait à faire valoir, à la moindre occasion, les opérations de son neveu. Bientôt il insinua au ministre, qu'il dirigeait sans le lui faire sentir, que le titre de chargé d'affaires n'était plus convenable, qu'il fallait à Constantinople un ambassadeur; il n'osa pas d'abord

proposer son neveu ; mais bientôt après il allégua que ce jeune homme avait tous les talents nécessaires pour y servir convenablement les intérêts du roi ; et finit par le proposer. Il y aurait eu une sorte d'injustice à le laisser en sous-ordre. M. de Rouillé, habitué à se laisser conduire par Chavigny, consentit à tout, et M. de Vergennes reçut le titre d'ambassadeur de France à la Porte.

Pendant son séjour à Constantinople, M. de Vergennes s'était intimement lié avec la veuve d'un négociant fort riche et très-jolie. Ce qui n'avait été d'abord, chez le jeune diplomate, qu'un caprice, qu'un goût passager, devint une passion. Les ministres étrangers furent fort étonnés, dans une fête que leur donna M. de Vergennes, de voir cette dame, magnifiquement parée, faire avec beaucoup de noblesse et d'aisance les honneurs de l'hôtel. Ils s'offensèrent de ce qu'ils regardaient comme une inconvenance, et se disposaient à se retirer.

M. de Vergennes les retint en leur disant que cette dame était madame la comtesse de Vergennes, ambassadrice de France, qu'il avait l'honneur de leur présenter. Ce mariage, que M. de Vergennes avait mystérieusement caché, déplut à M. de Choiseul, qui avait remplacé

M. de Rouillé au ministère des affaires étrangères; et, sous le prétexte que cet ambassadeur était trop lent à terminer une négociation importante, il le rappela; mais le courrier qui portait son ordre croisa celui que dépêchait M. de Vergennes, pour l'informer que cette négociation était terminée à la satisfaction du roi. M. de Choiseul appuya encore davantage sur le mécontentement que lui avait causé le mariage de M. de Vergennes, l'ordre de rappel ne fut point révoqué.

M. de Vergennes, de retour à Paris, y resta long-temps sans emploi. M. de Choiseul venait de donner l'ambassade de Suède à son ami M. Dusson, qui avait beaucoup connu le roi de Suède lors de son voyage en France. Mais M. Dusson avait à peine terminé ses préparatifs de voyage, quand M. de Choiseul fut exilé à Chanteloup, et remplacé aux ministères des affaires étrangères et de la guerre par M. d'Aiguillon.

Le nouveau ministre s'était empressé de défaire tout ce qu'avait fait M. de Choiseul, qu'il voulut mortifier en ôtant à M. Dusson son ambassade, par le seul motif de se venger de M. de Choiseul dans la personne de son ami, et M. de Vergennes fut envoyé en Suède à la place de M. Dusson.

M. de Maurepas, chargé par Louis XVI d'organiser son nouveau ministère, et ne voulant s'entourer que d'hommes dociles et dévoués à sa personne, et qui tinssent à lui par la reconnaissance, et surtout par leur médiocrité, avait fait nommer M. de Vergennes au ministère des affaires étrangères.

L'histoire de l'élévation de M. de Vergennes était celle de beaucoup d'autres ministres, et il faut du moins lui rendre cette justice, qu'il ne fit point à ses intérêts le sacrifice de ses devoirs et de ses opinions.

Certain de déplaire au principal ministre en se plaçant dans le parti opposé au rétablissement des parlements, il n'avait pas hésité à se prononcer dans le conseil contre l'opinion de M. de Maurepas. Il fit plus, et s'empressa de réparer une injustice; et, dès son entrée au ministère, il fit nommer M. Dusson son successeur à l'ambassade de Suède.

M. de Vergennes resta fidèle à l'ancienne politique de la France, fondée par le cardinal de Richelieu, et que le duc de Choiseul avait tout-à-fait changée par le traité de 1756 avec l'Autriche, et consolidée par le mariage de l'héritier présomptif du trône avec une archiduchesse. Mais en respectant dans sa cor-

respondance officielle le traité de 1756, il réprimait en secret l'ambition du cabinet de Vienne.

Ce système était français; mais, en le suivant, M. de Vergennes ne pouvait se dissimuler qu'il indisposait contre lui la reine, qui déjà exerçait sur les affaires une très-grande influence, et par conséquent sur le principal ministre, qui ne voulait rien faire qui pût être désagréable à cette princesse et à ceux qui la dirigeaient.

M. de Muy ne fit que paraître au ministère de la guerre, où il mérita d'être regretté; il était depuis long-temps tourmenté de la pierre, et souffrait cruellement sans se plaindre. On ne le sut même qu'après qu'il eut subi l'opération, qui fut pénible et douloureuse. Il mourut trois jours après.

Sa mort laissait vacant un porte-feuille très-envié. On s'attendait qu'il serait donné à M. de Castries : si l'on n'eût consulté que l'opinion de l'armée, nul doute qu'il eût été nommé; il aima mieux mériter cet honneur que l'obtenir. Il ne fit pas une seule démarche; ses nombreux amis, qui avaient pu le juger en campagne comme administrateur et comme tacticien, agissaient pour lui à son insu. La reine elle-même le désirait vivement; le roi

n'eût pu mieux choisir; mais il fallait à M. de Maurepas des hommes d'une trempe plus docile, et qui ne fussent que ses commis. Il improvisa son choix sans consulter personne, et surtout sans égard pour les vœux, les intérêts, les besoins de la France. Ennemi des innovations et des systèmes, il sembla se contredire lui-même, puisque son choix tomba sur l'homme le plus systématique de l'Europe.

M. de Saint-Germain, par désœuvrement sans doute, ou pour se rappeler au souvenir du principal ministre, avait envoyé à M. de Maurepas un mémoire sur la partie militaire, qui fut jugé parfait par le roi, M. Turgot et M. de Maurepas. Il y avait quelques bons principes au fond, mais dont l'exécution était impossible. C'est ainsi qu'en jugèrent tous les hommes de guerre quand on voulut faire exécuter le nouveau plan.

J'ai parlé ailleurs du ministère de M. de Saint-Germain et de celui de M. de Monbarey, qui, après avoir été son adjoint, devint son successeur.

M. Turgot avait été destiné à l'état ecclésiastique par ses parents; il avait fait son séminaire à Saint-Sulpice, et était devenu prieur de Sorbonne. Ses premiers écrits annoncent une

profonde érudition, un esprit tolérant par conviction. C'était un chrétien philosophe; ces deux mots le caractérisent parfaitement. Il avait quarante-sept ans quand il fut appelé au contrôle général des finances. Tout était à refaire dans ce ministère, et avant de l'accepter M. Turgot avait fait ses conditions.

1° Qu'il serait fait des économies.

2° Qu'il serait soutenu dans ses plans de réforme par le prince.

3° Que le gouvernement resterait fidèle à tous ses engagements.

4° Qu'il ne serait pas établi de nouveaux impôts.

Il résumait ainsi les motifs de ces conditions. Si l'on augmente les impôts, le cœur du roi doit en être blessé; son autorité peut être compromise, parce que les peuples seront obérés, et que cette surcharge amène des émeutes, et souvent les justifie. Les emprunts opèrent un soulagement et même une abondance momentanée; mais ils diminuent les revenus, obèrent les générations suivantes, nécessitent de nouveaux emprunts, qui ne font qu'ajouter au mal, et le rendre, à une époque plus ou moins éloignée, irréparable, et une banqueroute honteuse en est l'inévitable et funeste résultat.

« Quant aux largesses des rois, disait-il à « Louis XVI, il faut vous armer de votre bonté « contre votre bonté même, et considérer d'où « vous vient cet argent que vous pouvez distri- « buer à vos courtisans, et comparer la misère « du peuple, auquel on est obligé de l'arracher « par des exécutions rigoureuses, à la situa- « tion des personnes qui ont des titres à vos « libéralités. »

Après avoir développé son système d'administration, il ne se dissimule point les obstacles qu'il lui faudra combattre. « J'ai prévu, « ajoutait-il, que je serai seul à combattre « contre les abus, contre la foule des préjugés, « qui s'opposent à toute réforme, et qui sont « un moyen si puissant dans les mains des gens « intéressés à perpétuer les désordres; j'aurai à « lutter contre la bonté naturelle et la géné- « rosité de votre majesté, et *des personnes qui* « *lui sont le plus chères*; je serai craint, haï « de la plus grande partie de la cour; je serai « un homme dur, parce que j'aurai représenté « à votre majesté qu'elle ne doit pas *enrichir* « *même ceux qu'elle aime le plus* aux dépens « de la subsistance de son peuple.

« Ce peuple, auquel je me serai sacrifié, est « si aisé à tromper! J'encourrai sa haine, par

« les mesures mêmes que j'emploierai pour le « défendre contre les vexations. Je serai ca- « lomnié, et peut-être avec assez de vraisem- « blance, pour m'ôter la confiance de votre « majesté et son estime. La réputation d'inté- « grité et de bienveillance publique, qui ont « déterminé votre choix en ma faveur, me « sont plus chers que la vie, même en ne mé- « ritant aucun reproche.

« J'ose donc lui répéter ce qu'elle a bien « voulu entendre et approuver. La bonté atten- « drissante avec laquelle elle a daigné presser « mes mains [1] dans les siennes, comme pour « accepter mon dévouement, ne s'effacera ja-

[1] M. Turgot avait refusé le ministère; deux courriers envoyés successivement n'avaient rapporté qu'une réponse négative; il fallut toute l'insistance de ses amis et une lettre très-pressante pour le déterminer. Le roi le reçut moins en souverain qu'en ami. « *Sire*, lui avait dit M. Turgot la première fois qu'il lui fut présenté pour recevoir le portefeuille des finances, *je me serais refusé au roi, je me livre à l'honnête homme.* » Le roi, avec la plus vive émotion, avait pris les mains du nouveau contrôleur général, et les avait affectueusement pressées dans les siennes, en lui disant : « *Comptez sur moi, je vous soutiendrai*, » et après avoir suivi avec attention les opérations financières de ce ministre-citoyen, le roi répétait souvent : « *Je ne connais en France que deux hommes qui aiment sincèrement le peuple, M. Turgot et moi.* »

« mais de mon souvenir. Elle soutiendra mon « courage ; elle a pour jamais lié mon bonheur « avec les intérêts, la gloire et le bonheur de « votre majesté. »

La conduite administrative de M. Turgot n'a jamais démenti ses paroles ni ses écrits. Il ne s'était point exagéré les contrariétés, les dégoûts, les injures même qu'il aurait à subir. L'opposition alla encore plus loin qu'il ne l'avait prévu, et il trouva, au milieu de ses antagonistes les plus ardents, le frère même de ce roi auquel il s'était dévoué.

Monsieur, comte de Provence, s'était hautement prononcé contre ses opérations. Ce prince fit plus encore ; il fit remettre au roi, par une main qui lui était bien chère, un mémoire contre M. Turgot. Tout devint, contre ce ministre, encore plus homme de bien qu'homme d'État, l'objet d'une censure haineuse, implacable. Il avait refusé le *pot-de-vin* d'usage au renouvellement du bail des fermes, et, forcé de l'accepter, il l'avait distribué aux curés de Paris pour être réparti aux indigents. Cette rétribution, considérée jusqu'alors comme attachée à son département, était de trois cent mille livres. On l'accusait d'hypocrisie.

Ses réformes s'étendaient à toutes les bran-

ches de l'administration financière, puisque toutes étaient vicieuses; il respectait les droits acquis; ses réformes n'atteignaient que l'avenir, et on l'accusait d'injustice. On répétait que ce n'était qu'une manie d'innover en tout. Il avait établi un mode nouveau et plus économique pour la confection et le service des voitures publiques: on appela ces voitures *turgotines*, et on vit dans toutes les boutiques des tabatières que la mode lui avait dédiées, et auxquelles on donna le nom de *platitudes*: le mot fut trouvé charmant dans les cercles de la cour, et fit fortune.

Abandonné à regret par le roi lui-même, il dut succomber, et l'homme aux emprunts périodiques, un étranger, fut appelé pour lui succéder; mais il ne le remplaça point. M. Turgot avait trouvé cependant dans le conseil un ami, un collègue digne de lui, M. de Malesherbes. Même dévouement pour le prince, même amour du bien public, même simplicité de mœurs et de caractère. Les courtisans appelaient M. de Malesherbes le *bon homme*. Mais l'histoire est là pour attester si le *bon homme* manquait de courage et d'énergie au moment du danger!

M. de Malesherbes avait été directeur général de la librairie sous le règne du feu roi. Les

mémoires qu'il avait soumis à son successeur, et qu'il avait rédigés par ses ordres, renfermaient tous les éléments d'une excellente administration dans une partie si importante et si difficile, et qui n'a jamais été bien comprise par ses successeurs, qui n'ont jamais dirigé les deux branches dont elle se compose que sous l'influence et dans l'intérêt de la faction dominante.

Malesherbes avait reparu au conseil avec la même pureté d'intentions, la même simplicité patriarcale. Mais ni M. Turgot ni lui n'entendaient rien à la polémique des cabales; ils succombèrent tous deux.

Il m'aura suffi de rappeler les principes et le système d'administration de ces mêmes ministres [1], pour faire apprécier la politique et les mœurs de cette époque mémorable.

Le roi ne fut sacré que la deuxième année de son avénement au trône. On espérait que les paisibles travaux de littérature, que la culture des arts, reprendraient quelque activité; mais la même fermentation agitait tous les esprits :

[1] Tous deux ont laissé des mémoires précieux, et que l'on a souvent invoqués contre les erreurs et l'abus de pouvoir. Ils ont été publiés; mais, comme tant d'autres ouvrages plus utiles que brillants, ils ont été mieux appréciés par l'étranger qu'en France.

les deux partis qué j'ai déjà signalés, et qui s'étaient si énergiquement prononcés dans l'affaire des parlements, sont toujours en présence. Le rétablissement de ces cours souveraines, loin de terminer leurs débats, n'a fait que fournir de nouveaux auxiliaires à l'un et à l'autre.

Les jésuites ont trouvé des défenseurs dans tous les parlements; le nombre de leurs partisans n'a point diminué. Ils ont pour eux presque tous les prélats; mais la saine partie de la nation, et la plus nombreuse, la plus redoutable pour eux, ne veut plus en entendre parler.

La mort de Clément XIV, celle de l'électeur de Mayence, la proscription de M. de Choiseul, qui avait contre-signé l'édit d'abolition de la société, celle de presque tous les magistrats qui se sont le plus énergiquement montrés pour les expulser, attestent encore leur existence. On a attenté à la vie de l'éloquent et courageux Monclar, procureur général du parlement de Provence. Clément XIV est mort empoisonné, et il paraît démontré que le poison a aussi terminé les jours du dernier électeur de Mayence; et c'est au milieu de ces nouvelles et graves accusations que l'on ose encore parler du rétablissement des jésuites en France.

Des émeutes pour les blés éclatent sur tous

les points du royaume. Il ne faut pas en chercher la cause dans une pénurie réelle, mais dans un plan concerté pour porter la multitude à de coupables excès. La guerre des pamphlets n'a jamais été plus animée. L'irritation générale est partout. On n'en est encore qu'aux épigrammes et aux chansons ; mais la lutte est trop animée pour ne pas avoir un dénouement plus sérieux.

La disgrâce de Turgot et de Malesherbes fut une calamité, et une calamité irréparable. Cette disgrâce n'a pu être que l'effet d'une surprise. Louis XVI résistait depuis long-temps ; il se trouvait dans le même cas que son aïeul, quand il signa le renvoi du seul honnête homme qu'il eût dans son conseil, M. de Machault : *il faut bien qu'il succombe, il n'y a que moi qui le soutiens,* disait Louis XV. Ce mot décèle la sagacité du monarque et son inconcevable faiblesse. M. Turgot avait été sacrifié par le roi à M. de Maurepas, qui, depuis long-temps, ne cessait d'intriguer pour se débarrasser d'un redoutable contradicteur dans le conseil. Il n'avait pas osé l'attaquer ouvertement, et il croyait avoir complétement réussi à couvrir d'un voile impénétrable la part très-active qu'il avait prise à cette intrigue, et dont il était

l'âme, mais à laquelle il avait tâché de paraître tout-à-fait étranger.

M. Turgot n'avait pas été dupe de son patelinage; il s'en était très-souvent expliqué avec ses amis, et c'est à lui-même que je dois la communication des deux billets dont voici la copie fidèle. M. de Maurepas n'aurait-il voulu se permettre qu'un persifflage? Le trait serait encore digne de lui; insulter au malheur non mérité est plus qu'une lâcheté.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS.

« Je m'empresse, monsieur, de vous témoi-
« gner la part que madame de Maurepas et
« moi avons prise à *l'événement* qui vous est
« arrivé. »

RÉPONSE DE M. TURGOT.

« Je ne doute pas, monsieur, de la part que
« madame de Maurepas et vous avez prise à
« *l'événement* qui vient de m'arriver. Mais,
« quand on a servi son maître avec fidélité,
« qu'on a fait profession de ne lui taire aucune
« vérité utile, et qu'on n'a à se reprocher ni fai-
« blesse, ni fausseté, ni dissimulation, on se re-
« tire sans honte, sans crainte et sans remords.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments
« que je vous dois, etc. »

La disgrâce de M. Turgot pouvait rouvrir les portes du conseil au digne neveu de M. de Maurepas, à ce duc d'Aiguillon, déjà flétri par un arrêt du parlement que la décision du conseil n'avait pu effacer.

Le duc d'Aiguillon n'en faisait pas moins ses préparatifs pour assister au sacre d'une manière brillante; mais le roi lui épargna les frais de ce voyage d'apparat, et au lieu d'aller à Reims se montrer au milieu des pairs de France, il reçut l'ordre de se rendre à Aiguillon.

La description de cette cérémonie auguste, les fêtes qui l'accompagnent et la suivent, sont partout. Je ne pouvais me dispenser d'y assister, et je devais payer de quelque ennui la monotonie des détails. Je m'en étais franchement expliqué avec un magistrat, jeune encore, mais fort estimé dans sa compagnie par la sagesse et la modération de ses opinions; qualité qui, dans ces temps de tumulte et d'irritation, était fort rare.

Pour toute réponse, il me prêta un petit livre intitulé *Inauguration de Pharamond*, attribué à quelques parlementaires fort instruits et nullement turbulents. Je soupçonnai mon obligeant conseiller de n'être pas étranger à sa rédaction; c'était une démonstration des maxi-

mes fondamentales du droit public français, prouvée par le texte et le mode même de chacune des cérémonies du sacre royal.

Je fus agréablement surpris de la force et de la simplicité de ce récit : point de luxe d'érudition, point d'arguments prétentieux et tourmentés. Le cérémonial avait traversé les siècles sans subir de graves variations, et tout y rappelait le caractère d'une élection libre et nationale. C'était le peuple qui nommait, qui choisissait, qui acceptait le nouveau monarque. Il est bien vrai que toutes ces antiques formules, si bien conservées d'âge en âge, étaient en latin, et que, dans tous les passages où se trouvait le mot *populus*, c'étaient deux ou trois évêques qui agissaient, interrogeaient ou répondaient.

Ce contraste entre le texte et les cérémonies extérieures était fort remarquable; toutes les citations étaient de la plus rigoureuse exactitude, et les auteurs du petit commentaire n'avaient pas le moins du monde altéré les emprunts qu'ils faisaient au gros in-folio de Godefroy.

Dans les circonstances où se trouvait la France, je ne sais trop ce qui serait advenu, si ce petit livre eût été plus répandu; mais je ne fus pas dupe de la prétendue médaille allégorique de

Pharamond, ni de sa devise : *Unus omnium votis*. La médaille, tout était copié d'après Mézeray; mais est-elle pour cela authentique? J'oserai croire le contraire, et je n'ai pour me justifier qu'à invoquer l'histoire elle-même. Jamais Pharamond n'a même paru dans la partie qu'on appelle la France, et c'est une vérité dont on ne doute plus, même dans les colléges.

De retour à Paris, je revis mon conseiller, et je terminai mon remercîment par ce vieil adage: *Si non è vero, bene è trovato;* il me comprit, et nous n'en sommes pas moins restés les meilleurs amis du monde : quant au reste, je pris condamnation. L'exil du duc d'Aiguillon fut un coup de foudre; il ne s'en est jamais relevé, et c'est au profond ressentiment qu'il a conservé d'une disgrâce aussi éclatante, que l'on doit attribuer le rôle, qu'il n'a pas rougi d'accepter, dans les journées les plus orageuses de la révolution.

Je reviens à cette grande cérémonie du sacre royal. On a remarqué, comme une circonstance extraordinaire, que M. de Maurepas lui-même n'ait pas été à cette grande solennité; on regardait son exclusion, en pareil cas, comme le présage certain du renvoi de ce principal mi-

nistre; mais il n'en fut rien, et M. de Maurepas reparut à la cour après le retour de Reims, et il s'aperçut bientôt que son crédit n'avait nullement souffert de son absence; il n'avait à redouter que le parti Choiseul, mais le roi était trop prévenu contre le duc.

Madame de Brionne avait remis à la reine un mémoire anonyme, dont le but était d'obtenir le rappel du duc de Choiseul, qu'on avait l'attention de ne point nommer; mais on y retraçait un tableau vif et touchant de la situation malheureuse de la France, et une critique sévère et trop vraie des opérations du nouveau ministère. Le mémoire se terminait par le conseil de remettre à la tête de l'administration le seul homme capable de remédier à tant de maux, etc.

La reine, qui n'avait pas besoin d'être pressée de mettre sous les yeux du roi ce mémoire qu'elle connaissait bien, et qu'elle ne s'était fait adresser par madame de Brionne que pour la forme, ne manqua pas de le rendre à sa destination; elle n'oublia rien pour le faire réussir. Le roi éluda de répondre pendant quelques jours. Mais enfin, pressé de s'expliquer, il s'écria avec beaucoup d'humeur : *Qu'on ne me parle plus de cet homme!*

On a bien depuis renouvelé les mêmes tentatives, mais toujours sans succès. La prévention du roi contre M. de Choiseul tient à l'opinion que lui en avait donnée M. de La Vauguyon, son gouverneur, et que le temps n'a pu changer. Il croyait toujours M. de Choiseul auteur de la mort du dauphin, son père ; on connaît d'ailleurs l'aversion du roi pour les dépenses inutiles, et on ne manqua pas d'exagérer celles qui ont été faites sous le ministère de M. de Choiseul.

Cependant les mêmes abus se renouvellent, et le tableau qu'offre cette année la promenade de Longchamps était connu de la France entière. Extrême misère dans le peuple, luxe effréné chez les grands ; jamais le vice ne s'afficha avec plus d'impudence ; mais ce n'était plus avec la même impunité.

Tandis qu'une foule d'artisans, de petits marchands, se promenaient tristement à pied dans les contre-allées de la belle avenue du bois de Boulogne, on voyait circuler sur la chaussée de brillants équipages et les plus riches toilettes ; des filles entretenues étalaient un luxe insolent.

On distinguait surtout une magnifique voiture attelée de six chevaux, dont les harnais

étaient de maroquin bleu, recouvert d'acier poli. Dans ce char élégant, une femme couverte de diamants paraissait la reine de la fête. Cette femme était la fameuse Duthé, et tout Paris savait qu'elle était alors aux gages d'un prince de la famille royale, qui avait fait les frais de cette scandaleuse ovation.

Cette Cléopâtre d'un jour se vit bientôt entourée de jeunes cavaliers qui l'ont couverte de huées. On parlait tout haut de la faire descendre de son char superbe, et de la forcer de traîner à pied sa fastueuse toilette; mais elle s'est hâtée de prévenir l'effet de ces menaces; elle s'est sauvée avec une extrême rapidité : elle a néanmoins reparu le lendemain, mais avec un train plus modeste; elle n'avait que quatre chevaux à sa voiture. Cette déférence à l'opinion était moins l'effet du repentir que d'un officieux avis du chef de la police de Paris.

CHAPITRE XVI.

Les serfs du Jura. — Liberté de la presse. — Mort aux abus. — Les parlements. — Procès d'un ouvrage fameux. — M. l'avocat général Séguier. — C'était la faute des philosophes et de la philosophie. — On ne peut plus s'entendre. — Le danger d'avoir raison. — Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère. — Le monarque accompli. — M. Lanjuinais. — Son livre. — L'épigramme en billet d'enterrement. — Petite friponnerie de bureau. — Le renvoi et la pension. — Le cabinet secret. — Ligue contre un ministre honnête homme. — La fausse correspondance. — M. Doigny et M. Turgot. — Lisez les placets. — La jolie solliciteuse et l'intendant. — Mademoiselle Raucourt. — Les deux débuts. — Boutade du parterre.

Le roi avait aboli les derniers vestiges de la servitude féodale dans ses domaines; il avait fait inviter le chapitre de Saint-Claude à imiter son exemple; toute la France avait applaudi aux réclamations des malheureux serfs du mont Jura. Les remontrances des parlements, en 1770 et 1771, avaient soulevé les plus graves questions de droit public; des publicistes, des jurisconsultes joignirent leurs voix à celles des cours souveraines. Toutes ces savantes et éner-

giques publications n'avaient pour but que le rétablissement des parlements détruits par le chancelier Maupeou; ils furent rappelés, et les mêmes questions s'agitèrent encore, mais dans l'intérêt général de la France.

Les parlements qui avaient fait tant de bruit, prodigué tant de manifestes, étaient rétablis; ils changèrent dès-lors de conduite et de langage. Un avocat publia une brochure intitulée *Des Inconvénients des Droits féodaux*; l'auteur ne signalait que les abus, il s'appuyait sur des faits et des actes de la plus irrécusable authenticité. Il présentait dans un cadre plus resserré, mais fidèle, les actes et les preuves disséminées dans les volumineuses collections des chroniques, des historiens, des lois et des ordonnances de toutes les époques; et loin de chercher à provoquer aucune agression contre le gouvernement du roi, il recommandait la confiance dans les bontés et la justice de sa majesté; il n'invoquait qu'une réforme légale et tranquille.

La pureté de sa doctrine ne put le soustraire aux honneurs de la persécution; son ouvrage fut déféré aux parlements, comme le manifeste d'une révolte organisée. Des émeutes avaient troublé la paix publique l'année précédente; leur nombre et leur violence avaient

justement alarmé les magistrats et le roi lui-même ; des mesures sévères et des secours distribués à propos, avaient tout calmé. La cause de tous ces mouvements était bien connue ; c'était la pénurie des subsistances. Cette pénurie avait été calculée, préparée par un infâme monopole imaginé par l'abbé Terray, et continué depuis son renvoi du ministère.

Le parlement ne l'ignorait pas ; mais il ne pouvait pardonner à M. Turgot, d'avoir proposé le régime municipal, tel que la France en avait joui pendant plusieurs siècles, jusqu'au bouleversement opéré par Terray et Maupeou, et l'établissement des états provinciaux ; et il prit occasion de l'apparition de cette brochure sur les droits féodaux, pour attribuer à deux ministres vraiment français et également jaloux de maintenir l'autorité du roi et les droits de la nation, toutes les émeutes qui venaient d'agiter la France.

Le parlement voulait la chute de ces deux ministres, et il était secondé par le parti dévot, qui agissait dans l'ombre, mais avec une imperturbable persévérance. Ainsi, le parlement se faisait l'auxiliaire et l'instrument d'une faction qu'il avait combattue avec tant de courage pendant une longue suite d'années.

L'avocat général s'abandonna à toute la fougue de son caractère et de ses moyens pour faire proscrire cette *criminelle* brochure des *Inconvénients des Droits féodaux*. « L'union de la « liberté et de l'indépendance, disait-il dans son « réquisitoire, porte les peuples aux plus grands « excès, en leur faisant envisager le bonheur « dans la subversion de toutes les règles, de « tous les principes, et dans l'anéantissement « de toutes les lois qui ont assuré jusqu'à pré- « sent les *propriétés*[1], non-seulement dans les « familles, mais encore dans la personne même « du souverain.

« Un parti *secret*, un agent *caché*, cherche « par des secousses intérieures à ébranler les « fondements de l'État.... Par quelle fatalité « arrive-t-il aujourd'hui que les écrivains se « font une étude de tout combattre, de tout « détruire, de tout renverser. »

Monsieur l'avocat général signale les ouvrages de ces écrivains comme les inspirations d'un faux système. M. Séguier invoquait les ordonnances

[1] Des priviléges exorbitants et évidemment usurpés ne sont pas une *propriété*, mais un abus. Pourquoi encore invoquer le nom du roi contre un système de réformation proposé par le roi lui-même ? N'est-ce pas outrager l'autorité royale en paraissant la défendre ?

(*Note de l'Éditeur.*)

sans les citer ; l'auteur de la brochure les invoquait aussi, mais il citait les textes. De quel côté était la bonne foi ? La solennité de ces débats n'était propre qu'à donner une plus grande publicité à cette malheureuse brochure que l'on voulait proscrire, et qui, sans cet imprudent éclat, eût été moins connue et bientôt oubliée.

Telle était l'opinion des hommes sages qui siégeaient encore au conseil du roi. Il avait été formellement ordonné au parlement de surseoir au jugement de cette affaire ; mais le parlement sans égard aux ordres du roi, continua la procédure et déclara la brochure incriminée injurieuse aux lois et coutumes de France, aux *droits sacrés et inaliénables de la couronne*, aux droits des propriétés des particuliers, et comme tendant à ébranler toutes les constitutions de la monarchie, en soulevant les vassaux contre leur seigneur et contre le roi lui-même, en leur présentant les droits *féodaux* et *domaniaux* [1] comme autant d'usur-

[1] Voilà encore le parlement qui confond le privilége et la propriété. L'arrêt devait consacrer toutes les contradictions du réquisitoire : ce système était absurde, mais il était conséquent.

(*Note de l'Éditeur.*)

pations, de vexations et de violences, également odieuses et ridicules, et en leur suggérant les prétendus moyens de les abolir, qui sont aussi contraires au respect dû au roi et à ses ministres, qu'à la tranquillité publique.

Belle conclusion, et bien digne de l'exorde! Singulière logique pour justifier la proscription d'un ouvrage, où l'on n'invoquait qu'un moyen de réformation, l'autorité du roi, où l'on ne faisait que rappeler les principes répétés dans les préambules de ses derniers édits pour l'amélioration de l'administration publique!

C'est encore une singulière marque de respect pour les prérogatives du trône et les attributions des ministres du roi, que d'agir contre les ordres formels du prince, et de signaler comme séditieux les actes de ses ministres approuvés par sa majesté.

Les jésuites n'auraient pas mieux fait; le système d'opposition du parlement n'avait ni règle ni base fixe. Il semblait entraîné par une sorte de vertige dans les contradictions les plus inconcevables et les plus dangereuses.

Quel effet produisit son fameux arrêt contre les *Inconvénients des Droits féodaux?* celui qu'avaient prévu et voulu éviter le roi et son conseil. Depuis un an, l'édition presque entière

reposait ignorée dans les magasins de l'imprimeur-libraire Valade; et à peine l'arrêt est-il connu, qu'une foule de curieux se portent chez lui, et en quelques heures tout est vendu. Le prix de l'exemplaire était de vingt sous, et s'éleva jusqu'à vingt francs.

Les contrefaçons multiplièrent l'ouvrage à un nombre infini; et grâce au zèle du parlement, toute la France a voulu lire une brochure publiée depuis un an, et dont elle ignorait l'existence.

Tandis qu'on interrogeait l'imprimeur Valade, les amateurs débarrassaient son magasin d'un ouvrage qu'il désespérait de vendre autrement qu'au poids. Le parlement voulut connaître le censeur qui avait approuvé l'ouvrage; il sut que c'était Boncerf, principal commis du contrôle général. L'auteur restait inconnu : on l'attribua d'abord à Mairobert, qui, le même jour, s'était brûlé la cervelle sur le boulevard; on accusa aussi M. Cadet de Senneville; le véritable auteur se fit connaître, c'était l'avocat *Coqueley de Chaussepierre;* mais placé sous la protection du gouvernement et de ces mêmes lois, que le parlement invoquait et violait sans cesse, il échappa au sort de son livre.

Ce fut encore en haine de MM. Turgot et Malesherbes que le parlement poursuivit un autre ouvrage dont le titre, comme le texte, n'avait rien de séditieux, *le Monarque accompli* [1]. L'auteur avait composé son ouvrage de traits déjà connus; c'était la morale la plus pure mise en action pour l'instruction des souverains; mais cet ouvrage portait encore le cachet du système réformateur, et M. Séguier se donna carrière à déclamer contre les nouvelles doctrines. C'était une seconde édition du fameux réquisitoire contre *les Inconvénients des Droits féodaux*.

« La volumineuse brochure fut condamnée « comme séditieuse, tendante à la révolte et à « soulever les esprits contre toute autorité « légitime, attentatoire à la souveraineté des « rois, et destructive de toute subordination, « en cherchant à anéantir, s'il était possible, « dans le cœur des peuples, les sentiments « d'obéissance et de respect qu'ils doivent à « leurs souverains. »

La France était ramenée au bon temps où la lecture de l'Évangile était prohibée, et la Bible mise à l'index comme hérétique. Le parti

[1] Par M. de Lanjuinais, principal du collége de Moudon, imprimé à Lausanne.

des dévots, auquel on a depuis donné un autre nom, lançait chaque jour de nouveaux pamphlets, de nouveaux libelles contre M. Turgot. Les ligueurs eurent recours à un moyen plus infâme, et qu'il faut bien signaler à l'animadversion des honnêtes gens; c'est un trait caractéristique de la faction qui, s'interposant entre le roi et le peuple, calomniait le prince auprès de la nation, et la nation auprès du prince. Ce sont ces odieuses et criminelles manœuvres qui ont préparé la révolution de 1789, et que l'on a vues se renouveler à propos d'elle et contre elle.

Un premier commis des finances, par un de ces abus de confiance si faciles aux chefs de division d'un ministère, avait fait ôter le bail du théâtre de Lyon à madame Lobrot, qui l'avait encore pour deux ans, et avait installé un autre directeur, moyennant une forte rétribution pour madame de Nosières, sa maîtresse. On exploita ce trait de cupidité et de mauvaise foi du premier commis, au préjudice du ministre, qui l'ignorait.

La cabale fit circuler à Paris un billet d'enterrement dans toutes les formes « de « M. Nicolas-Gilles de Lacroix[1], avocat au

[1] C'était le nom de ce commis concussionnaire.

« parlement et premier commis du contrôle « général, devant être inhumé à Saint-Ger- « main-l'Auxerrois, sa paroisse, vendredi 10; « de la part de madame Lobrot, sa tante, et de « madame Guillemain de Nosières, sa nièce. » Les noms de ces deux dames formaient le trait de cette épigramme en style funéraire. Madame Lobrot se plaignit, et le ministre fit prompte justice du commis infidèle.

Une trame plus adroite, plus hardie, et qui devait réussir d'autant plus sûrement, que le roi, dont on voulait surprendre la religion, était crédule et sans méfiance; et les abus d'autorité, comme tous les autres, naissent d'abord d'un motif spécieux, et ne se développent qu'avec le temps. Ainsi, sous le prétexte de la sûreté de l'État et de la personne même du monarque, on avait sans scrupule, sous le feu roi, et pour plaire aux favorites, violé le secret des lettres. On étendit cette infamie pour amuser, dans un temps de paix et de sécurité, les loisirs d'un monarque qui n'était plus *amusable*, comme disait une des favorites du feu roi.

Alors fut perfectionné l'établissement de ce *cabinet noir* de l'administration de la poste aux lettres, dont les commis, largement rétribués,

amollissaient les cachets, et après avoir lu les lettres, ils les remettaient dans leur premier état. Ce département était devenu très-important, et le chef de cette administration avait ses entrées libres chez le roi à toute heure du jour et de la nuit.

Louis XVI, dont l'âme était neuve et pure, répugnait à cette horreur ministérielle; il ne pensait pas que pour bien gouverner il fallût avoir recours à de si infâmes moyens, et son premier vœu fut d'abolir cette inquisition. On n'osa pas d'abord contrarier sur ce point la volonté du jeune monarque; mais peu à peu, on lui fit valoir la *raison d'État*, et il fut entraîné.

M. Turgot était mal avec M. Doigny, qui avait la direction générale de la poste aux lettres, et qui était menacé de voir ce département diminuer, par la réunion de la poste aux chevaux aux messageries; il désirait supplanter M. Turgot, et le voir remplacé par M. de Clugny, qui avait des prétentions au contrôle général, et qui finit par l'obtenir; mais alors cet événement paraissait presque impossible.

Le roi fournit, involontairement sans doute, à M. Doigny l'occasion d'attaquer M. Turgot avec succès. Il se défiait des propos des courti-

sans contre le contrôleur général, et désirait connaître l'opinion publique à son égard. Il demanda des renseignements à M. Doigny, qu'il croyait mieux instruit et plus sincère.

M. Doigny se tint sur la réserve; le roi renouvelait chaque jour la même question; mais s'apercevant que l'enthousiasme du roi pour son ministre était un peu refroidi, il promit tous ses soins pour remplir les vœux de sa majesté. Alors furent fabriquées par des agents affidés, prenant les noms, le style de gens de tous les états et de toutes les conditions, des lettres où toutes les opérations et la personne même de M. Turgot étaient peintes sous les couleurs les plus défavorables. Ce n'était que plaintes sans cesse répétées; le roi crut entendre la voix de l'opinion.

M. Bertin reçut l'ordre d'aller demander à M. Turgot sa démission et le porte-feuille de son département. Le philosophe ne s'y attendait nullement. Le roi n'avait pas cessé de lui parler avec la même confiance, le même abandon. Rien n'avait pu l'avertir qu'il eût pu encourir sa disgrâce. Il dictait une lettre quand M. Bertin entra dans son cabinet; il dit à son secrétaire : « En voilà assez, mon successeur la finira. »

Informé par M. Bertin que le roi lui accor-

dait la pension ordinaire (20,000 fr.), il n'était pas en état de s'en passer, il accepta avec reconnaissance.

Cet événement fut une calamité publique. La consternation fut générale parmi les savants, les négociants, les artistes, les cultivateurs, c'est-à-dire parmi la très-grande majorité des Français. Mais le haut clergé, la noblesse de cour, la magistrature parlementaire et la finance triomphèrent; et M. Doigny eut le double plaisir de conserver toutes les parties de son département, et de voir son ami, M. de Clugny, succéder à M. Turgot.

La cabale s'était trop bien trouvée de l'honnête procédé de M. Doigny, pour ne pas le renouveler contre d'autres ministres dont la présence au conseil la contrariait. MM. de Vergennes et de Malesherbes furent aussi remerciés. M. de Maurepas ne vit pas sans répugnance l'intendant de Bordeaux, M. de Clugny, arriver aussi brusquement au contrôle général. Il avait d'autres vues qu'il ne put réaliser.

Chef du conseil, il n'avait point de département; on lui imposa silence en créant pour lui, comme on l'avait fait pour M. de Praslin, sous le ministère de M. de Choiseul, la place de président du conseil des finances. C'était un

bénéfice fort lucratif et sans charge d'âmes.

On raconte de ce M. de Clugny une anecdote assez singulière; elle est trop graveleuse pour trouver place ici; mais toute la France l'a sue : monsieur l'intendant aurait dû être plus prompt à prendre, et surtout à lire le placet des jolies solliciteuses, qu'autre chose. Monseigneur ne lut qu'*après*, et le placet lui apprit le cas de la demoiselle; il fut cruellement désappointé, et voulut sur-le-champ consulter son chirurgien.

La seule distraction que je puisse me permettre est le spectacle. Les théâtres sont moins fréquentés maintenant; mais pour peu que le spectacle soit bien composé, le parterre est toujours plein. Je n'aime pas à me singulariser, je vais aux loges ou au balcon quand je suis sûr de n'y être pas isolé; aussi ai-je adopté l'orchestre. Je ne sais si ceux qui nous suivent vaudront mieux que nous; mais il est certain que jamais je n'ai vu le parterre plus sévère, même pour la conduite privée des comédiens, qui n'est certainement pas de sa compétence. La belle Raucourt est maintenant inscrite sur le catalogue des beautés à la mode. Le public ne devrait pas s'en souvenir au théâtre, et surtout s'ériger en censeur des mœurs de ces dames.

Hors de la scène, elles n'appartiennent plus qu'à elles-mêmes.

La dernière fugue de mademoiselle Raucourt et certaine aventure avec mademoiselle Arnoux, ont scandalisé les jeunes Catons du parterre. *Agrippine* était annoncée sur l'affiche. Le public s'attendait à voir mademoiselle Duménil, quand Dauberval est venu annoncer que cette actrice était malade, et que mademoiselle Raucourt, pour laquelle il réclamait l'indulgence du parterre, lirait en partie son rôle. Mais à peine mademoiselle Raucourt eut-elle paru, que le parterre en masse l'a couverte de huées. C'était un vacarme épouvantable.

L'actrice a pâli, elle est tombée sur le théâtre, on l'a emportée dans les coulisses; la pièce a été interrompue; le tapage continuait. Dauberval a paru de nouveau; il resta long-temps sans pouvoir se faire entendre. Enfin, il a tâché d'intéresser la sensibilité des mutins : mademoiselle Raucourt avait été douloureusement affectée d'avoir pu déplaire au public; elle allait reparaître et continuer son rôle.

La leçon était assez forte, et la pièce a été achevée sans nouvel esclandre.

CHAPITRE XVII.

Les nouveaux revenants. — Les confrères de l'aloyau. — Le grand-maître. — Grâce pour la souscription des mois de nourrice. — Plan d'une grande orgie. — Moyen sûr de grossir une souscription. — Mesdemoiselles ou mesdames Guimard, Duthé, Dervieux. — Les trois départements. — L'archevêque de Paris. — Le roi. — Les mœurs vengées. — Toute la Sorbonne. — Thèse nouvelle. — L'abbé Éloi. — Concession imprudente des ministres. — Mort de Fréron. — Privilége de l'*Année littéraire* réclamé par Linguet et Palissot. — Procès fameux. — Le comte de Guines. — Son secrétaire et le duc d'Aiguillon. — Trop ou pas assez. — Influence des souvenirs. — Les deux La Chalotais. — Transaction singulière et trop peu connue. — Le duc de Richelieu et madame de Saint-Vincent. — Cause première d'une grande révolution. — Brûler n'est pas répondre. — Bulle fulminée contre les philosophes et la philosophie. — Le jubilé. — Les spectacles et les processions. — L'archevêque de Paris et le lieutenant général de police. — Les promenades de Longchamps. — Les courses et le couvent. — Le concert spirituel. — Le *castrato Piozzi*. — Les contradictions. — Madame de Gaya. — Sa conversion et son testament. — Amour, orgueil et dévotion. — Reconnaissance d'un grand seigneur. — Le legs accepté au foyer de l'Opéra.

Je croyais la folie des confréries passée; en voilà une qui reparaît; elle revient de loin. Comment un prince aussi éclairé, aussi jaloux

des convenances, a-t-il pu se laisser imposer la grande-maîtrise d'un ordre, si ordre il y a, auquel on ne pensait plus depuis long-temps. Les croisades ont donné naissance à un grand nombre d'associations à la fois politiques et religieuses; mais elles sont sans objet maintenant. Je ne prétends point contester le haut rang que pouvait occuper, dans ces associations, l'archiconfrérie du *Saint-Sépulcre*, mais il est certain qu'elle avait bien dégénéré : elle ne se compose plus que de petits marchands et d'artisans du quartier de la Ferronnerie et du Marais, qui ont une chapelle près le marché des Innocents.

Ils ont une grande réunion à des époques déterminées; tout consiste en un repas, qui en est la partie obligée, et cette formalité de rigueur leur a valu le sobriquet de *confrères de l'aloyau*. Cette institution avait un but utile et qui lui faisait honneur : les confrères consacraient le produit d'une souscription qu'ils s'imposaient, à délivrer des prisonniers pour mois de nourrice ou pour dettes.

Enfin, M. le comte d'Artois a accepté la grande-maîtrise de cet ordre, dont la composition doit être entièrement changée. On parle de restitution des commanderies qui auraient

été usurpées. Le temps paraît mal choisi pour cette affaire. Les confrères resteront ce qu'ils sont. On ne croit pas que le prince attache beaucoup d'importance à la grande-maîtrise de l'archiconfrérie, dont l'origine peut être fort honorable, mais qui, comme tant d'autres pieuses fondations du moyen âge, a fait son temps. Les amis de la religion et de l'humanité demandent si les nouveaux confrères, qui seront sans doute nobles de race, conserveront l'usage de la souscription pour les mois de nourrice. La bienfaisance ne déroge pas.

Une autre anecdote bien différente a plus occupé la curiosité publique. Il s'agit d'une orgie, dont le plan, le lieu et les convives avaient été désignés et arrêtés par mesdemoiselles Guimard, Duthé et Dervieux : il devait y avoir banquet, bal et spectacle. Guimard devait diriger le bal, Duthé chanter, et Dervieux présider au banquet. La souscription était de cinq louis. Les préparatifs faits chez le traiteur ont appelé l'attention de la police, qui en a informé le roi. On citait à la tête des souscripteurs le comte d'Artois et le duc d'Orléans. Ce n'était sans doute qu'un leurre imaginé pour grossir la souscription.

L'archevêque s'est donné beaucoup de mou-

vement pour faire supprimer une fête aussi scandaleuse. Un prince s'était, dit-on, interposé auprès du lieutenant de police, et la *partie* aurait eu lieu sans obstacle; il n'a fallu rien moins que les ordres du roi pour l'empêcher.

Il est pénible de retrouver toujours des grands seigneurs dans ces fêtes obscènes, dont la seule annonce est déjà un grand scandale. Un pareil oubli de toutes les convenances tend à affaiblir le respect, dont les premières familles de l'État ne peuvent se passer sans danger pour elles-mêmes, et sans compromettre l'ordre public.

On ne comprend plus rien à ce qui se passe, même en Sorbonne; encore une thèse nouvelle qui a mis en émoi toute la faculté de théologie, le grand-conseil et le parlement; l'affaire fait autant de bruit que celle de l'abbé de Prades; mais il ne s'agit pas ici de propositions entachées d'hérésie, mais d'une petite intrigue toute personnelle, et à laquelle on a donné trop d'importance.

Il n'y a plus unité d'opinion et de doctrine que dans l'*église philosophique*, toujours persécutée et toujours active. Elle ne demande que tolérance pour elle comme pour tous.

L'abbé Éloi, jeune séminariste, lauréat du séminaire Saint-Sulpice, est riche, et veut acheter une charge de conseiller-clerc au par-

lement; et, pour plaire à cette cour, il avait pris pour sujet de sa thèse de doctorat, *Sedibus vacuis et pollutis rediit Themis.*

L'audace du candidat a scandalisé ces *sages-maîtres*, et c'était vouloir insulter le grand-conseil dans une cérémonie publique. On sait que le grand-conseil est composé des membres du parlement Maupeou. Le but de l'abbé Éloi était de démontrer que ce parlement était composé d'*intrus* et d'hommes flétris. Le chancelier de l'université a été prié de refuser, au nouveau docteur, la bénédiction usitée. Le grand-conseil a convoqué les semestres [1] et député au garde des sceaux. L'abbé Éloi s'est mis sous la sauvegarde du parlement. Le procureur général a écrit au syndic de la faculté, pour qu'il tâchât d'assoupir l'affaire. M. de Malesherbes et le garde des sceaux ont écrit dans le même sens. La faculté a entendu raison cette fois, et elle a prévenu un grand scandale. L'abbé n'en a pas moins reçu le bonnet de docteur; mais il est exilé à Montmorency. Il doit être satisfait de lui-même et des autres.

[1] Les membres du conseil alternaient tous les six mois. La moitié était en vacance, tandis que l'autre expédiait les affaires; mais dans les cas extraordinaires, ils étaient tous réunis : c'était le *junctis classibus* du parlement.

Fréron vient de mourir d'une fluxion de poitrine et de chagrin. Son privilége de l'*Année littéraire* était obéré de pensions qu'il n'avait pu acquitter. On dispute à son fils ce privilége; Linguet et Palissot le sollicitent. Rien n'est plus indifférent pour la république des lettres; mais Fréron appartenait à l'histoire littéraire du siècle, et j'ai dû prendre date de sa mort.

Les procès des hommes puissants, même pour des intérêts privés, ont une grave influence sur l'opinion. On veut que ceux qui sont appelés à rendre justice aux autres, et à partager d'autres parties de la haute administration l'autorité du gouvernement, soient eux-mêmes sans reproches, et surtout jamais réduits à redouter la sévérité des lois. Mais lorsque l'on voit les lois mêmes fléchir devant l'intrigue, et se taire en faveur de grands coupables, alors le gouvernement s'affaiblit en se dégradant; la loi a perdu toute sa vigueur et son autorité. Tels furent les funestes résultats des procès intentés contre le duc d'Aiguillon.

Dans le premier, la violence interrompit le cours de la justice, ou, ce qui est pire encore, en rendit les décisions illusoires. Un arrêt l'avait flétri; cet arrêt a été cassé, mais non dé-

truit par le conseil : la procédure avait été enlevée de force des greffes du parlement.

Le second procès paraissait encore plus odieux ; on reprochait au duc d'Aiguillon de se cacher sous le nom de *Tort* pour diffamer le comte de Guines, ministre du roi, auprès d'une cour étrangère. La plainte de ce secrétaire fut déclarée calomnieuse, et son auteur condamné comme diffamateur. Le nom du duc d'Aiguillon ne se trouvait point dans la procédure, mais toute la France savait bien quel était le vrai coupable[1]. Il avait échappé à la

[1] Le comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, avait-il joué sur les fonds publics ? Telle était la question de ce procès, qui s'est prolongé pendant plusieurs années. Tort, secrétaire de cet ambassadeur, fut plus malheureux que coupable. S'il fut d'abord accusé par le comte, il est certain qu'il ne s'est point soustrait aux poursuites dirigées contre lui ; il porta plainte, à son tour, contre cet ambassadeur ; il avait pour conseil l'un des avocats les plus estimés et les plus estimables du barreau de Paris, Me Gerbier. Il est encore certain que c'est à la requête de Tort que la procédure fut à la fin suivie avec activité. Il est encore certain que le comte de Guines avait fait, à Londres, des dettes considérables ; Salvador et d'autres banquiers de Londres le poursuivaient vivement, et s'étaient adressés au duc d'Aiguillon, alors ministre des affaires étrangères, et à M. de Sartines. On revient difficilement d'une première impression : Grimm tenait au corps diplomatique ; il avait pu croire d'abord le secrétaire coupable, et non l'ambassadeur. C'est sous

première condamnation par la protection de la Dubarry, que le public appela dès-lors sa *blanchisseuse*. Il venait d'échapper à la seconde par la protection de son oncle Maurepas, principal ministre.

Mais la procédure des deux La Chalotais existait encore; ils demandaient tous deux des juges, et leur voix avait retenti dans toutes les cours souveraines de France. Ils réclamaient justice et vengeance contre le duc d'Aiguillon. Les plus graves accusations, celle même d'empoisonnement, s'élevaient contre le duc et pair; il n'était plus au pouvoir de ses protecteurs d'imposer silence aux deux magistrats bretons.

M. de Maurepas vint encore au secours des coupables, et il fut puissamment secondé par le chef de la magistrature, par ce M. Hue de Miroménil, qui lui devait son élévation. MM. de La Chalotais, désespérant d'obtenir justice, furent contraints de transiger.

cette inspiration qu'il parle de cette scandaleuse affaire; mais ceux qui, les pièces sous les yeux, la jugeront sans prévention, pourraient ne pas partager cette opinion. Toute la correspondance a été imprimée en 1775. C'est là toute la procédure, et il est difficile de croire le comte de Guines innocent.

Voici les actes qui ont terminé cette procédure qui durait depuis dix années.

« 1° *Désistement.*—Nous soussignés, Louis-« René de Caradeuc de La Chalotais, et Anne-« Jacques-Raoul de La Chalotais, procureurs-« généraux du roi au parlement de Bretagne, « voulant donner à sa majesté un témoignage « de respect pour sa personne sacrée, de notre « reconnaissance de la justice qu'elle a bien « voulu nous rendre, de notre désir de concou-« rir aux vues de la paix dont elle est animée, « et de notre considération pour M. le comte « de Maurepas, déclarons abandonner pure-« ment et simplement toutes actions et demandes « que nous aurions faites ou pu faire relative-« ment à la procédure criminelle *injustement* « intentée contre nous au mois de novem-« bre 1765 et années suivantes, circonstances « et dépendances, en quelque tribunal, en-« vers quelque personne que ce soit, renon-« çant à en faire aucune suite, et notamment « vers M. le duc d'Aiguillon.

« Signés DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS,
« DE CARADEUC.

« Rennes, le 5 août 1775. »

Trois jours après, le garde des sceaux leur

écrivit la lettre suivante, qui ne fut envoyée à M. de La Chalotais père, d'Athys, maison de campagne du ministre, que le 14 du même mois.

« Monsieur,

« Le roi a bien voulu vous accorder une gra-
« tification de la somme de cent mille livres une
« fois payée, et une pension de huit mille li-
« vres, reversible après vous, savoir, quatre
« mille livres, à M. le chevalier de La Chalotais
« votre fils, et quatre mille à M. et madame
« de La Fraysaye[1].

« Sa majesté vous accorde également une
« charge de président à mortier, dont elle
« voudra bien donner l'agrément à M. de Ca-
« radeuc, si vous la lui faites passer. Vous ne
« pouvez pas douter du plaisir que j'ai à vous
« annoncer ces grâces.

« Je vais faire passer à monsieur le contrô-
« leur général l'ampliation des décisions du roi,
« pour qu'il soit à portée de vous procurer le
« paiement des cent mille livres, et de vous
« faire porter sur les états du roi, pour la pen-
« sion de huit mille livres.

« Je vais faire passer également à M. de

[1] Fille de M. La Chalotais.

« Malesherbes une ampliation de la décision re-
« lative à cette pension, pour qu'il soit en
« état de vous en expédier le brevet.

« Signé MIROMÉNIL. »

La terre de Caradeuc fut érigée en marquisat, le titre de marquis conféré à MM. de La Chalotais père et fils, par des lettres-patentes du roi, dans les termes les plus honorables pour eux. Mais l'État n'avait pas moins payé cent mille francs, et constitué, en outre, une rente de huit mille francs. Il était dû une indemnité aux victimes du duc d'Aiguillon, traînées de prison en prison, à Rennes, à Nantes, à Paris, au château du Taureau, privées de leurs charges, de leurs revenus, et de leur liberté pendant tant d'années. Mais était-ce à l'État à payer cette indemnité?

L'affaire de M. de Richelieu et de madame la présidente de Saint-Vincent, n'était pas moins scandaleuse, quoiqu'elle n'eût pour cause que des intérêts privés; mais elle avait aussi sa source dans les mêmes désordres et dans la dilapidation, le monopole des emplois publics.

Que le maréchal ait fait trafic de son crédit à la cour, que madame de Saint-Vincent épouse d'un président au parlement d'Aix, séduite par

le maréchal, enlevée à sa famille, ait été sa maîtresse, et ensuite associée à un odieux commerce de prostitution, c'est ce qu'heureusement je n'ai point à examiner. Ces faits tiendraient ici trop de place, et feraient seuls un ouvrage volumineux. J'ai cependant tous les matériaux nécessaires sur cette affaire et sur tant d'autres traits importants de l'histoire scandaleuse des deux derniers règnes [1].

Mon but, dans ces mémoires, est de signaler les causes qui ont provoqué la révolution de 1789; les fautes du gouvernement et des premiers ordres de l'État, et surtout de la noblesse de cour sous Louis XV et son infortuné successeur. L'histoire de la vie politique et privée du maréchal de Richelieu appartient à celle de ces deux règnes. Il a eu une grande influence sur tous les grands événements de trois époques bien remarquables, la minorité, le gouvernement de Louis XV, et les premières années de celui de Louis XVI.

Le maréchal de Richelieu avait soustrait madame de Saint-Vincent, sa parente, à l'autorité de son époux, de sa famille. On sait qu'il se faisait un jeu de porter le déshonneur et la ruine dans les familles les plus distinguées; il

[1] Ceci est écrit à la fin du dix-huitième siècle.

avait fait ses premiers essais de l'art des séductions sur les princesses nées sur les marches du trône. Combien d'autres femmes de tout rang il avait sacrifiées à ses lubriques caprices!

Lorsqu'il enleva madame de Saint-Vincent, il la conduisit successivement à Tarbes, à Poitiers, à Paris. Il avait fini avec elle comme avec toutes les autres, et après l'avoir quelque temps *affichée*, il l'abandonna. Madame de Saint-Vincent lui avait livré, avec sa personne, une partie de sa fortune. Est-il étonnant qu'il lui eût souscrit pour trois cent mille livres de billets? On donnait à cette créance une autre cause encore plus honteuse.

Quelque temps avant la mort de Louis XV, on fut étonné de voir en circulation pour plus de quatre cent mille livres de billets signés *maréchal de Richelieu*. Quelques-uns furent présentés pour être payés à leur échéance. L'intendant du maréchal, effrayé du nombre de ces billets, écrivit à son maître alors à Bordeaux, qui lui répondit que *tous ceux* qui s'étaient présentés étaient des fripons.

La présidente, qui avait mis ces billets en circulation, fut mise à la Bastille par ordre du duc de La Vrillière, qui ne refusait des lettres de cachet à personne, à certaines conditions

bien connues, et moins encore aux grands seigneurs et à ses amis. Le maréchal rendit plainte au Châtelet, en faux, contre la présidente, ses fauteurs, complices et adhérents. L'accusée persista toujours à déclarer que si les billets étaient faux, elle les avait reçus tels du maréchal; elle produisait vingt-deux lettres, dont quelques-unes étaient entièrement écrites de sa main, et prouvaient l'origine de ces billets.

L'affaire durait depuis trois années, et n'eût été sans doute jamais jugée, si le parlement d'Aix ne se fût adressé directement au roi pour réclamer justice. L'information ne prouva pas que les billets fussent vrais, mais qu'ils étaient tels que le maréchal les avait remis à la présidente. La conduite du maréchal à la cour, l'intimité de ses relations avec le roi, ses favorites et les agents de tous rangs employés à servir les plaisirs du vieux monarque, la part très-active qu'avait eue le maréchal dans ces honteuses spéculations, donnaient beaucoup de poids aux conjectures, ou plutôt à des faits qu'on disait résulter de l'information même. Cette version a du moins une grande vraisemblance.

Jaloux de conserver la faveur du roi, et d'ailleurs embarrassé de madame de Saint-Vincent, il avait imaginé de la procurer à ce prince, soit

comme maîtresse, soit pour recruter pour le Parc-aux-Cerfs.

On assure que le roi en eut fantaisie, qu'elle fut admise dans son lit, que les trois cent mille francs étaient le prix de ce caprice; que le maréchal les avait reçus et gardés, et qu'il en avait donné la valeur en billets à la présidente.

D'autres assuraient que le roi ayant souvent payé les dettes de cet illustre Proxenète, celui-ci avait imaginé de faire comprendre l'acquit de celle-ci avec l'acquit des autres[1]. La mort du roi ayant dérangé son projet et détruit ses espérances, il n'aura pu se résoudre

[1] Cette époque était féconde en procès extraordinaires. Le parlement de Paris venait de condamner au dernier supplice le fameux empoisonneur Desrues. Le public était accablé de factums, de mémoires que se jetaient chaque jour à la tête le comte de Madrangres et ses adversaires, MM. Véron et Dujonquay, Beaumarchais et le comte de La Blache, le comte de Guines et Tort, son secrétaire. On lit dans une correspondance secrète du temps : « Il y a peu d'affaires qui aient « coûté autant de peine et de travail à notre parlement (Paris) que celle du maréchal de Richelieu et de madame la « présidente de Saint-Vincent. Les gens instruits des diverses circonstances, et des ménagements que ces messieurs « ne pouvaient manquer d'avoir et pour le maréchal et pour « la famille illustre de la dame, son adversaire, en prévoient « l'issue, un *hors de cour* et l'anéantissement des billets. »

à payer ce qu'il n'avait pas encore reçu. Il aura cru pouvoir substituer à un titre réel des engagements illusoires, ou que le temps lui fournirait l'occasion de se débarrasser de cette créance.

Dans le cas de poursuites judiciaires, il avait pour lui l'exemple du comte de Morangiez. La difficulté des procédures contre un pair de France, dans un temps où le parlement n'existait plus, et le rétablissement même de cette cour souveraine, étaient encore un obstacle qu'il n'avait pu prévoir.

Mes relations avec des magistrats du parlement, et qui étaient devenues plus intimes depuis leur retour sous le nouveau règne, m'ont fait connaître quelques particularités, qui peuvent jeter un grand jour sur cet étrange procès.

Lorsque l'affaire fut portée du Châtelet à la Tournelle, le duc de Richelieu s'était hâté de visiter le président de Gourgues, et il insistait pour avoir un *bon* rapporteur. *Il n'y en a point d'autres à présent*, monsieur le maréchal, lui répondit ce magistrat avec hauteur. Le parlement Maupeou n'existait déjà plus.

Ce rapporteur fut M. Rolland de Chalerange; il a souvent répondu à ses intimes, qui le plai-

gnaient d'avoir à débrouiller cette procédure si volumineuse, si compliquée : « Soit que je jette « les regards sur le *sac* de M. de Richelieu, soit « que je les jette sur celui de madame de Saint- « Vincent, je répugne à m'en occuper; je ne « trouve qu'horreur et turpitude... »

M. Rolland de Chalerange était considéré comme un des hommes les plus éclairés, les plus consciencieux du parlement. Peut-être aussi entendait-il par turpitude les lettres du maréchal et de madame de Saint-Vincent, dégoûtantes d'obscénités et de luxure [1].

L'arrêt définitif ne satisfit ni les parties ni l'opinion, mais on reconnaît dans ses dispositions une partialité mal déguisée, des concessions faites à la qualité et aux protections du maréchal. L'arrêt a mis les parties *hors de cour;* il a condamné le maréchal seul aux frais de la procédure, qui se montaient à une somme

[1] Le maréchal, tout grand seigneur qu'il était, n'écrivait jamais autrement à ses maîtresses. Ses lettres à madame la duchesse de Berry, fille du régent, et celles de cette princesse, sont d'un cynisme sans exemple.

Il est fâcheux pour le maréchal de Richelieu de n'avoir pu retirer de la procédure ses lettres à madame de Saint-Vincent : beaucoup de personnes n'auraient pas su que le style de ses lettres est d'un cynisme dégoûtant, et que le doyen de l'Académie-Française ne savait pas l'orthographe.

énorme, et à payer en outre aux autres accusés une autre somme de 65,000 fr.

N'était-ce pas là reconnaître que madame de Saint-Vincent n'était point coupable ? L'origine honteuse de sa créance pouvait la faire considérer comme illégitime, et cette considération a pu être l'unique et secret motif du mis hors de cour. Et dans le cas où elle eût été considérée comme n'étant pas tout-à-fait innocente, la cour aurait laissé à sa charge une partie des dépens, et l'arrêt laissait tout à la charge du maréchal, et le condamnait en outre à payer une indemnité de 65,000 fr. à ceux qu'il avait déférés aux tribunaux, comme les complices de la présidente de Saint-Vincent.

J'ai voulu en finir avec ce scandaleux procès, qui, malheureusement, ne sera pas le dernier dont j'aurai à parler; mais il est de ces faits sur lesquels on n'aime pas à revenir, et je n'ai pas cru devoir diviser mon récit, pour dire quelques mots du jubilé *universel*, le premier et sans doute le seul dont j'aurai été témoin.

Personne plus que moi ne révère les âmes vraiment pieuses, quelle que soit leur croyance religieuse; mais j'abhorre autant que je méprise les hypocrites. J'avais pensé que, dans ces solennités si rares, le père commun des fidèles

recommanderait la paix et l'union, la tolérance; et la bulle fulmine encore les *philosophes*, qui n'en peuvent mais. Tous les prélats, tous les curés font chorus et se répètent tous.

Suivant eux, tous les livres philosophiques ne prêchent que l'athéisme, la désobéissance aux lois, la révolte contre les autorités instituées, contre tous les gouvernements, la dépravation des mœurs, la pratique de tous les vices, l'oubli de toutes les vertus.

Il est vrai que je n'ai rien vu de tout cela dans l'*Esprit des lois*, ni même dans l'*Émile* et le *Bélisaire*, censurés par la Sorbonne, ni dans d'autres productions, prétendues œuvres du démon, que le parlement a condamnées au feu; et, j'avouerai ma simplicité, je n'ai vu de dangers réels que dans les censures fulminées par la bulle elle-même, dont voici un paragraphe fidèlement traduit; car je copie le texte, mis en langue vulgaire pour l'instruction des fidèles.

« Après avoir répandu, dit S. S., de toutes « parts les ténèbres de l'impiété, et comme ar« raché la religion du cœur des hommes, ces « philosophes corrompus tentent aussi de briser « tous les liens qui unissent les hommes entre « eux et avec ceux qui les gouvernent. Élevant

« leur voix, ils annoncent à grands cris que
« l'homme est né libre, et répètent sans cesse
« qu'il n'est soumis à l'empire de qui que ce
« soit; que la société n'est qu'une multitude
« d'ignorants, dont la stupidité se prosterne
« devant des prêtres qui les trompent, devant
« les rois qui les oppriment; de manière que
« l'union entre le sacerdoce et l'empire n'est,
« selon eux, qu'une conspiration barbare
« contre cette prétendue liberté, qui est na-
« turelle à l'homme.

« Qui ne voit pas que de si monstrueuses ex-
« travagances enfantent d'autres délires sembla-
« bles; que ces paradoxes, couverts avec tant
« d'art, menacent d'autant plus le repos et la
« tranquillité publique, que l'on tarde à réprimer
« l'impiété de leurs auteurs; et qu'ils sont d'au-
« tant plus pernicieux pour les âmes rachetées au
« prix du sang de Jésus-Christ, que leur doc-
« trine, comme la gangrène, gâte de plus en plus
« ce qui est sain, et se glisse dans les académies
« publiques, dans les maisons des grands, dans
« les cours des rois, et, ce qui fait presque
« horreur à dire, s'insinue jusque dans le sanc-
« tuaire? »

Plus de joie, plus de plaisir! L'archevêque voulait que les spectacles fussent fermés pen-

dant tout le saint temps; mais le gouvernement, sur les représentations du lieutenant général de police, a été plus prudent : les spectacles seront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés.

Le coup d'œil des processions offre un spectacle peu édifiant. L'étiquette de l'église n'est pas moins tracassière que celle des cours; les processions se croisent souvent : c'est là qu'il fait beau voir les bedeaux, les suisses, les porte-bannières, se disputer les honneurs du pas. Cependant les magistrats ont pris les soins les plus minutieux pour prévenir ces fâcheuses rencontres. On n'a pas oublié qu'au jubilé précédent, deux processions s'étant croisées sur le pont de l'Hôtel-Dieu, aucune ne voulut céder; le pont est étroit, et des deux parts il y eut beaucoup de gens qui tombèrent dans l'eau : des femmes, des enfants, des hommes de tout âge se noyèrent.

Il me semblait que, dans ces cérémonies d'expiation, l'humilité chrétienne était surtout nécessaire. Tout ce qui peut flatter l'orgueil et rappeler une supériorité mondaine doit en être banni; pourquoi donc ces places réservées aux principaux paroissiens? Est-ce en qualité de marguillier que je vois là un homme en her-

mine, en robe rouge? C'est le costume d'un président de cour. Je voulus savoir son nom. « Quoi ! vous ne connaissez pas M. de La Bourdonnais, premier président du grand-conseil ? C'est un homme d'une rare piété. Le jubilé touche à sa fin, et, depuis deux mois, il n'a bougé de son banc à la paroisse que pour suivre les processions. »

J'admirai sa dévotion; mais j'observai qu'une compagnie dont le chef pouvait vaquer librement et si long-temps à tant de pratiques minutieuses, n'avait sans doute pas de grandes occupations.

L'archevêque n'a pu faire suspendre les spectacles; il n'a pas mieux réussi à faire fermer le bois de Boulogne. Le seul bruit de cette interdiction avait attiré plus de monde aux promenades de Longchamps. L'archevêque a défendu aux promeneurs l'entrée de l'église; et comme il était difficile de distinguer les *curieux* des fidèles, on n'y entrait qu'avec permission; il nous est resté pour les dimanches le concert spirituel, et l'Italie nous a envoyé le fameux castrat Piozzi.

Il excelle dans les ariettes gaies et folâtres de l'*Opéra-Buffa*; mais des sons, rien que cela, point d'âme. Y aurait-il un plus grand mal

d'admettre les femmes au théâtre, que de leur substituer des hommes qui ne le sont plus? J'ai peine à m'expliquer ce que ces barbares mutilations ont de commun avec la religion; mais je conçois bien qu'elle condamne toute espèce de crime, et qu'elle ne peut excuser la castration, qui est un véritable assassinat.

J'ai remarqué que le seul aspect du *castrat Piozzi* faisait à la fois horreur et pitié; il repassera les monts sans laisser ici de regrets. M. de Montazet vient de renchérir sur les autres prélats par la virulence, et surtout par l'étendue de son mandement contre les philosophes et la philosophie. L'œuvre pastorale de M. l'archevêque de Lyon n'a pas moins de 464 pages in-4°, que peu de gens ont lues. La réponse des philosophes a été une épître en vers adressée aux calomniateurs de la philosophie, que tout le monde a voulu lire.

Faut-il ranger au nombre des conversions opérées par le jubilé celle de madame de Gaya, riche veuve du major commandant de Compiègne? Son testament pourrait être considéré comme une confession publique par l'éclat qu'il a fait dans le monde, qui a pu cependant n'en pas être très-édifié.

Madame de Gaya, née roturière, se vante

d'avoir été une des mille et une maîtresses du maréchal de Richelieu, dont les prénoms, nom et qualités se trouvent répétés à chaque page du testament, par lequel elle a nommé son illustre amant son légataire unique, universel, au préjudice d'un neveu, fils d'un officier de fortune fort estimé, et qui n'a pour tout revenu que les modestes appointements de son grade.

La testatrice ne parle de ce parent qu'avec le plus profond mépris. « Celui qu'on dit mon « héritier dans le public ne porte pas mon « nom; il ne peut être qu'un bâtard venu de « fille de joie de Paris : je n'ai jamais connu « cette vilaine race de cabaretiers de la rue Fro- « menteau; c'est tout ce que je sais..... Je dé- « fends, et je prie qu'on ne donne rien, ni « pouvoir aux tuteurs ni aux curateurs du « prétendu héritier..... Ces gens, ce sont des « cabaretiers de la rue Fromenteau..... Je ne « les connais pas; qu'on nomme d'autres tu- « teurs honnêtes. »

Des flatteurs vinrent annoncer au foyer de l'Opéra la nouvelle de la mort de la testatrice au maréchal : « Ah! parbleu! leur répondit le « vétéran de la fatuité, si toutes les femmes « avec qui j'ai couché en avaient fait autant,

« je serais plus riche que le roi. » Et loin de répudier ce legs honteux, il a donné les ordres les plus précis à ses gens d'affaires d'en poursuivre la délivrance.

CHAPITRE XVIII.

Voltaire à Paris. — Son triomphe; sa mort. — Tableau de mœurs. — La duchesse de Bourbon. — Les dominos. — Le bal de l'Opéra. — Respectez les masques. — M. le comte d'Artois. — Aventure singulière. — Masque arraché. — Les excuses. — Duel entre deux princes du sang. — Le chevalier de Crussol. — La réconciliation. — J.-J. Rousseau à Ermenonville. — Sa dernière journée. — L'homme de la nature et de la vérité n'est plus. — La cour à Fontainebleau. — Les courses. — Les paris. — Spectacle. — L'impératrice de Russie. — La bibliothèque de Voltaire. — Madame Denis. — Le duc de Richelieu. — L'abbesse de Notre-Dame. — Madame de Saint-Vincent justifiée. — Madame Pater nous revient. — Je veux partir.

Le testament de madame de Gaya portait le caractère de la plus évidente folie. L'acceptation par le maréchal de Richelieu n'était qu'un scandale de plus, et qui n'étonna personne. Les arts et la philosophie étaient menacés de deux malheurs, qui firent bientôt oublier le cynisme et la basse cupidité d'un maréchal de France, et l'extravagante libéralité de sa vieille maîtresse.

Le Kain avait une maison de campagne à Fontenay-sous-Bois, peu éloignée de celle du prince de Saxe-Gotha, chez lequel j'allais chaque année passer une partie de la belle saison. J'y ai vu souvent Le Kain; il n'était bien que sur le théâtre; on ne pouvait le voir que là; sa société n'était rien moins qu'agréable. Il était taciturne, concentré, et paraissait fort inquiet de son avenir. Ses débuts avaient duré dix-sept mois, et il n'avait été reçu que *par ordre*, après avoir joué à la cour, devant Louis XV, qui ordonna qu'il fût reçu.

Je ne ferai point de la morosité de son caractère l'objet d'un reproche; il s'occupait beaucoup de son art, et on lui doit d'utiles réformes dans le costume et dans la diction. Il n'avait qu'une pension de mille francs; mais il vivait avec une extrême économie, allait souvent en tournée dans les provinces où il se faisait chèrement payer. Il a laissé une très-belle bibliothèque, une garde-robe de théâtre fort riche, et trois cent mille francs en espèces. Il avait profité des leçons de Voltaire, qui l'avait formé [1].

[1] J'ai recueilli beaucoup d'anecdotes sur ce tragédien célèbre; mais je viens de lire ses mémoires publiés par son fils, et, par des motifs qu'il est inutile d'expliquer, j'ai gardé mes notes.

Depuis long-temps le patriarche annonçait à ses amis son retour à Paris; il arriva le jour même où l'on enterrait Le Kain. L'arrivée de Voltaire fut un grand événement, et la nouvelle en vint bientôt jusqu'à Versailles.

« Oh! dit le roi en l'apprenant, M. de Vol-« taire est à Paris, et sans permission. — Sire, « il n'était pas exilé; il n'en avait pas besoin. « —Je sais très-bien ce que je veux dire, » répond le roi. Il était vrai en effet que Voltaire n'avait pas été exilé par ordre formel; mais il avait été prévenu de ne point reparaître à Paris [1].

[1] Il est bien vrai que dans quelques-uns des libelles que le parti antiphilosophique publia, et fit répandre avec tant de profusion à Paris et dans toute la France, à la première nouvelle du retour de Voltaire, on lit que le roi lui avait fait défendre de paraître à Versailles; mais on ne cite nulle part cet ordre : il est permis de croire qu'il n'a jamais existé. Remarquez que la défense prétendue n'aurait eu pour objet que Versailles, résidence ordinaire du prince, et que rien n'aurait empêché Voltaire de venir à Paris. Que prouverait d'ailleurs un pareil ordre? Que la religion du prince aurait été surprise, et rien de plus. Enfin, si cet ordre eût existé, on l'aurait su depuis. Tous les papiers les plus secrets de la police de Paris sont tombés entre les mains des hommes qui avaient le plus à s'en plaindre. Manuel a publié tout ce qui concernait la police sur les gens de lettres. On y trouve même deux lettres de Voltaire; mais rien, absolument rien, qui puisse faire

Il fut reçu dans la capitale comme un souverain; l'hôtel de M. de Villette était assiégé par des visiteurs, et le patriarche, toujours en représentation, avait à peine quelques instants à donner à ses amis. J'ai été souvent témoin de l'ennui que lui causaient ses interminables audiences, dont son amour-propre était très-flatté; mais il affectait sur ce point la plus complète indifférence.

Je le trouvai très-vieilli, quoique je l'eusse vu à Ferney peu d'années auparavant. Il était souffrant; ses médecins et ses amis lui répétaient que c'était l'effet inévitable d'un long voyage. On a publié tant d'écrits sur cette dernière partie de la vie du grand homme, qu'il ne reste plus rien à dire. Mais il y a dans les journaux beaucoup de choses vraies, beaucoup aussi qui ne sont pas même vraisemblables. J'ai aussi suivi chaque instant de ses derniers jours; c'était d'ailleurs pour moi un devoir.

J'ai conservé tous ces matériaux, mais l'éten-

croire à cet ordre prétendu d'exil. Le roi, sur ce point, a pu être trompé comme sur tant d'autres. Il avait pu interdire à Voltaire, gentilhomme de la chambre, de paraître à la cour; mais à Paris, où la cour ne venait alors qu'en passant, non sans doute.

dure de ce travail devrait trouver ici sa place, mais il a déjà reçu sa destination; et si jamais l'on publie les premiers documents manuscrits que possèdent les illustres successeurs d'une grande souveraine, beaucoup d'erreurs trop accréditées pourront être rectifiées.

Il me suffira de dire ici qu'il est faux que les amis du patriarche aient défendu l'accès de sa maison et de son appartement au curé de Saint-Sulpice, et à l'abbé Gauthier. Ces derniers mots ont été adressés au premier, peu d'instants avant qu'il expirât : « Monsieur le curé, laissez-moi mourir en paix. »

A quoi bon d'ailleurs me livrer à de fatigantes et inutiles dissertations? les ennemis des philosophes ne me croiraient pas, et je n'apprendrais rien aux autres dont ils n'aient pu être informés ailleurs. Il n'a pas dépendu du clergé que l'auteur de *Mahomet*, de *Zaïre* et de la *Henriade*, n'ait pas obtenu la sépulture, qu'on ne peut refuser au plus obscur des chrétiens.

Il devait après sa mort recevoir les plus grands honneurs, au nom de la nation tout entière [1]. La France ne fut pas complice des

[1] Si l'auteur eût vécu dix ans de plus, il eût pu ajouter que ses restes mortels ont reçu l'outrage d'une dernière exhumation.

petites passions de quelques chefs de coterie. Elle fut juste et généreuse dans ses hommages au plus fécond, au plus utile de ses écrivains.

La cour et le gouvernement conservèrent, dans ce conflit si animé d'oppositions contraires, une honorable et prudente neutralité. La gravité des circonstances ne permettait pas de donner une grande importance aux affaires particulières.

La France était alors en guerre; elle armait pour l'indépendance des insurgents américains; de jeunes gentilshommes des premières familles de la cour avaient, spontanément et à leurs frais, volé au secours des Bostoniens. J'examinerai quels furent les résultats de cette guerre sur l'avenir de la France et des deux mondes. Un événement imprévu avait consterné la famille royale, avant que cette guerre, qui n'était encore, quant à la France, qu'un projet, eût tout-à-fait éclaté.

Madame la duchesse de Bourbon était l'ornement de la cour de Chantilly par les agréments de son esprit, et par son amour pour les arts, qu'elle cultivait avec un succès remarquable. Elle avait pour dame de compagnie la marquise de La........, qui fixa l'attention et les soins du duc de Bourbon. La duchesse, dont

cette intrigue, vraie ou supposée, avait excité la jalousie, ne put se contraindre; elle fit les plus vifs reproches à la jeune marquise, qui se retira bientôt : elle crut devoir prévenir l'humiliation d'un congé.

S'il faut en croire les petits bulletins de la cour, M. le comte d'Artois aurait été fort bien avec la marquise. Ils se trouvaient ensemble au bal de l'Opéra; la marquise lui fit remarquer une dame masquée, qu'à sa tournure et à son déguisement même, elle reconnut. C'était la duchesse de Bourbon.

Elle communiqua sa découverte au prince, qui s'amusa à intriguer sa cousine. Madame de Bourbon, dont les propos du mystérieux domino avaient vivement excité la curiosité, voulut connaître le masque dont les confidences la contrariaient, et oubliant les lois du bal, qui n'admettent point de distinction de rang sous le masque, souleva la barbe de celui qui la lutinait, et reconnut le prince; elle s'échappa ensuite pour se perdre dans la foule.

Mais le jeune prince, piqué de l'affront qu'il avait reçu, oublia à son tour les égards qu'il devait à une femme, et surtout à une princesse de sa famille, poursuivit la duchesse, et lui arracha son masque.

Cette double scène avait été si rapide, que dans le tumulte du bal, elle avait été peu remarquée. La princesse redoutant une explication, dont elle prévoyait les suites, était déterminée à garder le silence. Mais quelques jours après, de bonnes âmes lui rapportèrent que le comte d'Artois avait lui-même raconté l'aventure chez madame de Polignac. L'incurable malignité de quelques courtisans avait pu seule donner lieu à de pareilles insinuations. La nouvelle courut et parvint enfin aux oreilles du prince de Condé.

Il voulut savoir, et sut en effet la vérité de la bouche même de madame la duchesse sa bru, à qui il ne fut pas possible de dissimuler. Le prince, de concert avec son fils outragé dans la personne de son épouse, se déterminent tous deux à demander satisfaction.

Ils s'adressèrent au roi; le comte d'Artois n'hésita point à faire en présence de la cour et des princes, et avec une noble franchise, des excuses à sa cousine : il déclara qu'il ne l'avait point reconnue au bal. Cette réparation suffisante pour madame de Bourbon, ne l'était pas pour son époux. Ce prince, résolu à se venger par les lois de l'honneur, remit à M. de Maurepas un mémoire pour le roi, qui par prudence crut

devoir ne point répondre ; et il avait donné ordre au chevalier de Crussol, son capitaine des gardes, de ne pas perdre le jeune prince de vue, et de l'empêcher de se battre avec son cousin.

Ce seigneur, en annonçant à S. A. R. l'ordre qu'il avait reçu du roi, ajouta : « Mais si « j'avais l'honneur d'être le comte d'Artois, le « chevalier de Crussol ne serait pas vingt-quatre « heures mon capitaine des gardes. » Le prince avait reçu un cartel de son rival, et il lui fit répondre que le lundi 16 mars il se trouverait au bois de Boulogne. Les deux champions arrivèrent presque en même temps. Le combat dura environ dix minutes. Tous deux firent preuve d'adresse et de sang-froid. Aucun n'était blessé quand le chevalier de Crussol arriva et leur ordonna, au nom du roi, de se séparer.

Les portes du bois de Boulogne avaient été fermées, mais la nouvelle du combat s'était répandue dans Paris. Alors madame la duchesse de Bourbon, qui jusqu'alors était restée dans son palais, se montra en public ; elle alla le même soir à la Comédie-Française avec toute la famille royale, les deux princes d'Orléans exceptés. Des salves d'applaudissements redoublés accueillirent la reine, les princes et les prin-

cesses. Le duc et la duchesse de Bourbon allèrent le même soir à l'Opéra, où ils reçurent le même accueil. Mais le lendemain, le roi exila M. le comte d'Artois à Choisy, et le duc de Bourbon à Chantilly. Peu de jours après, ils sont revenus tous deux à Versailles.

Le voyage fait l'année précédente en France, par l'empereur, frère de la reine, avait donné lieu à de graves conjectures. Les hommes éclairés ne le regardèrent pas comme une promenade sans conséquence, et le véritable motif n'a été connu que de très-peu de personnes.

Le retour du duc de Choiseul au ministère y était pour beaucoup; l'empereur lui avait fait le plus gracieux accueil à Versailles et lui avait promis d'aller le voir à Chanteloup.

Mais M. de Maurepas, qui avait tout à redouter de ce rapprochement, prit si bien ses mesures, que l'illustre voyageur suivit une autre route, et M. de Choiseul en fut pour les frais d'une fête magnifique qu'il avait préparée pour l'empereur.

Ce prince espérait encore obtenir la cession de la Corse, mais pour réussir sur ce point, il fallait avant tout que M. de Choiseul fût rappelé au ministère. Ainsi, sous le rapport diplomatique, le but de ce voyage fut manqué,

mais les ennemis du parti de la reine s'en sont cruellement prévalus.

Ils ont fait répéter par tous leurs affidés, que la reine avait fait remettre à son frère des sommes considérables; ils ont été plus loin, ils ont insinué l'existence d'un projet d'invasion. Ces bruits, qui n'avaient pas même la plus légère vraisemblance, ont néanmoins fait beaucoup de mal à la reine; et il est vrai de dire que le voyage de son frère, qui n'en fut que l'occasion ou le prétexte, n'a eu de funestes résultats que pour cette princesse.

Le duc de Choiseul n'ayant pu réussir dans cette circonstance, a dû renoncer à toute espérance de prendre part au gouvernement. Il n'est pas jusqu'au duc d'Aiguillon qui ne se soit intrigué pour arriver aux mêmes fins, et il faut avouer qu'il avait pour lui une chance de plus : l'appui de son oncle toujours en faveur auprès du roi. Il ne fut pas plus heureux que son rival.

Je n'avais pas revu J.-J. Rousseau depuis bien des années; lui-même avait tout fait pour que notre séparation fût irrévocable. Il m'est pénible de penser qu'il est mort sans avoir été désabusé : j'espérais que le temps pourrait, sinon détruire, du moins diminuer une injuste et funeste prévention.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que j'avais appris qu'il avait été recueilli par M. et madame de Girardin; qu'il avait trouvé près d'eux cette tranquillité, ce calme qu'il avait vainement cherché, ou plutôt qu'il avait écarté lui-même. N'avait-il pas trouvé, plus de vingt ans auparavant, les mêmes avantages chez madame d'Épinay? qu'avait-il à Ermenonville, qui ne lui eût été offert à l'ermitage des Chevrettes?

J'ai été jeter quelques fleurs sur son tombeau, mais sans me faire connaître. Je crois cependant n'avoir pu échapper aux regards de sa veuve. Son embarras l'a trahie, mais elle a eu la discrétion de ne provoquer aucune explication.

Les derniers moments de J.-J. Rousseau appartiennent à l'histoire de la philosophie, qu'il servit de toute la puissance de son génie et de son talent. Que ne puis-je oublier qu'il fut injuste envers les philosophes ses contemporains!

Il se levait ordinairement à cinq heures en été. Le jeudi 2 juillet 1778, avec toutes les apparences d'une bonne santé, il était sorti avec le jeune Girardin, son élève, alors âgé de dix ans[1]. Rentré seul à sept heures, et ne trou-

[1] M. Stanislas Girardin, mort l'année dernière; il était l'un des membres les plus distingués de la chambre des députés.

vant pas le déjeuner prêt, il alla s'asseoir dans un bosquet; il revint à huit heures, quand sa femme l'appela. Il prit une tasse de café au lait, et sortit encore; il revint et dit à sa femme : « Pourquoi n'avez-vous pas payé le compte du serrurier? — J'ai voulu vous le montrer. — Je le crois fort honnête homme; son compte doit être juste : prenez de l'argent et payez-le. » Madame Rousseau prit de l'argent et sortit. Mais à peine au bas de l'escalier, elle entendit Rousseau se plaindre; elle remonta.

Rousseau était assis sur une chaise, le visage défait, le coude appuyé sur une commode. « Qu'avez-vous, mon ami?—Je sens une grande anxiété, et des douleurs de colique. » Madame Rousseau descend, et envoie le concierge prévenir M. et madame Girardin, que Rousseau se trouve mal.

Madame Girardin accourt, et prenant un prétexte pour ne pas effrayer Rousseau ni sa femme, elle leur demanda s'ils n'avaient pas été éveillés par la musique que l'on avait faite devant le château pendant la nuit. « Madame, répond Rousseau, sans paraître ému, vous ne venez pas pour la musique : je suis très-sensible à vos bontés, mais je suis incommodé, et vous prie de me laisser avec ma femme, à qui

j'ai beaucoup de choses à dire. « Madame Girardin n'insista point, et se retira.

Alors s'établit entre Rousseau et sa femme l'entretien suivant ; cet entretien fut le dernier. Rousseau lui fit fermer à clef la porte de la chambre, et la fit asseoir à côté de lui, sur le même siége.

« Je sens un frisson.

— « Donnez-moi vos mains pour les réchauffer dans les miennes.

— « Comme cette chaleur m'est agréable ! Mais je sens augmenter mes douleurs : elles sont bien vives.

— « Voulez-vous prendre quelque remède ?

— « Ouvrez les fenêtres... que j'aie le bonheur de revoir encore une fois la verdure...... comme elle est belle !... que ce jour est pur et serein !... que la nature est grande !

— « Mais, mon cher ami, pourquoi dites-vous cela ?

— « J'avais toujours demandé à Dieu de me faire mourir avant vous ; mes vœux vont être exaucés ; voyez ce soleil dont il semble que l'aspect riant m'appelle ! voyez cette lumière immense, voilà Dieu.... Dieu lui-même, qui m'ouvre son sein, et qui m'invite enfin à goûter cette

paix éternelle et inaltérable que j'avais tant désirée.... Ne pleurez pas.... vous avez toujours désiré de me voir heureux, et je vais l'être.... Ne me quittez pas : je veux que seule vous restiez avec moi, et que seule vous me fermiez les yeux.

— « Mon ami, calmez-vous ; prenez quelque chose ; ce n'est qu'une indisposition.

— « Non, je sens dans ma poitrine des épingles aiguës qui me causent des douleurs très-violentes... Ah! qu'il est heureux de mourir quand on n'a rien à se reprocher...! Être éternel, l'âme que je vais te rendre est aussi pure en ce moment que quand elle est sortie de ton sein ; fais-la jouir de ta félicité... »

Il rappelle les bontés de M. et madame Girardin ; il parle de sa reconnaissance ; il exprime le vœu d'être enterré dans leur jardin, et interrompant sa femme qui fond en larmes, il cherche à la calmer. « Je sens dans ma tête un coup affreux, des tenailles qui me déchirent... Être des êtres... Dieu... Ma chère femme, embrassons-nous... Aidez-moi à marcher. » Il se traîne jusqu'à son lit, se laisse tomber dessus, soutenu par sa femme ; il veut se relever, mais il tombe sans forces, sans mouvement.

Aux cris de sa femme on accourt ; elle

lui prend la main, il la serre, exhale un soupir, il n'est plus. Onze heures du matin sonnaient.

L'autopsie fut faite le lendemain. Les médecins déclarèrent que Rousseau était mort d'une apoplexie séreuse. M. Girardin a fait embaumer le corps, qui fut enfermé dans un double cercueil de bois de chêne. Il fut inhumé le 4 juillet à minuit, dans l'île des Peupliers, qu'on appelle maintenant *l'Élysée*.

M. Girardin y a fait élever un mausolée simple ; on y lit cette inscription :

CI-GÎT

J.-J. ROUSSEAU,

L'HOMME DE LA NATURE ET DE LA VÉRITÉ.

A mon retour d'Ermenonville à Paris, je trouvai chez moi une lettre pressante qui m'invitait à aller voir les courses à Fontainebleau. J'étais triste, j'avais besoin de distraction ; celle qui m'était offerte n'était pas de mon goût. On parlait beaucoup d'un excellent coureur que le comte d'Artois avait fait venir d'Angleterre, et qu'il avait payé 1700 louis. Tous les grands paris étaient pour lui ; il fut vaincu. On s'en prit au jokei. Le prince était furieux. Cette

course, le théâtre de Fontainebleau n'intéressait que ma curiosité, et je n'aime voir le spectacle qu'à Paris.

Je me félicitai bientôt de n'avoir point prolongé ce voyage. J'attendais avec impatience des dépêches de Pétersbourg. Je ne fis que de courtes excursions à la campagne, et presque toujours avec Diderot. On s'occupait alors des préparatifs de la fête funéraire de Voltaire à la loge des Neuf-Sœurs.

Ces fêtes furent très-brillantes. Je pourrais en retracer le tableau; mais les moindres détails sont connus; ils ont été répétés dans tous les journaux, dans tous les mémoires du temps. Le couronnement de l'illustre vieillard à la Comédie-Française ne fut point l'épisode le moins intéressant. Ces témoignages solennels d'admiration et de reconnaissance semblaient l'avoir ranimé; il semblait que la France littéraire avait le pressentiment de la fin prochaine du premier écrivain du siècle.

Il survécut peu à ces hommages éclatants; il ne fit plus que languir. Le rôle des prêtres commença : Rousseau ne leur avait échappé que par son isolement, et surtout par la rapidité soudaine de sa dernière maladie. Voltaire ne trouvait de repos dans ses derniers jours

qu'au milieu de sa famille et de ses amis ; mais le curé de Saint-Sulpice, mais l'abbé Gauthier se présentaient souvent. Les amis, les parents du vieillard, ne firent rien pour empêcher leurs visites, ni même pour les rendre plus rares. Voltaire lui-même les recevait sans répugnance et avec tous les égards que méritait leur ministère ; mais il ne voulait pas en être importuné.

Il conserva sa raison et ses principes jusqu'au dernier soupir. Il mourut en philosophe : c'est un fait que la mauvaise foi et l'ignorance ont vainement tâché de contester. Leur unique triomphe fut d'empêcher les grandes solennités qui auraient dû signaler ses funérailles.

J'ai recueilli toutes ces circonstances ; j'en ai rendu compte à une illustre souveraine. Ce travail n'était fait que par son ordre et pour elle. Il n'était pas destiné à la publicité.

Les prêtres, qui avaient persécuté Voltaire vivant, le poursuivaient encore dans la tombe. On se rappelle toutes les tracasseries dont on a accablé l'abbé Mignot, pour avoir reçu à son abbaye de Sellière les restes mortels de son oncle. Ce n'était que le prélude d'une autre attaque encore plus sérieuse.

Dans la séance solennelle du 25 août 1778, l'Académie a proposé pour sujet de poésie,

pour 1779, des *vers à la louange de Voltaire.* Le prix était une médaille de 500 fr. M. d'Alembert demanda la permission d'y ajouter 600 fr. La pièce de vers ne devait pas excéder deux cents.

Le clergé n'avait rien à démêler avec l'Académie-Française; elle avait bien le droit de proposer l'éloge d'un célèbre académicien qu'elle venait de perdre, et d'honorer sa mémoire; mais dans cette proposition si juste, si simple, si conforme aux convenances, et qui était peut-être, pour l'Académie, moins un droit qu'un devoir, la cabale ne vit qu'un acte d'impiété, qu'un outrage à la religion.

On monta la tête de monsieur l'archevêque, ce qui n'était pas difficile; n'avait-il pas, dans son fameux mandement pour le jubilé, fulminé contre les philosophes? pouvait-il épargner la mémoire de leur *patriarche*, comme ils l'appelaient?

Les curés de Paris avaient été convoqués, et il fut convenu dans cette assemblée de supplier le roi de vouloir bien interdire à l'Académie-Française le choix d'un sujet aussi profane, aussi scandaleux que l'éloge de Voltaire.

La lettre pastorale était rédigée, il n'y manquait qu'une seule signature, celle de monsieur

le curé de Saint-Eustache, confesseur du roi et de la reine; mais il refusa constamment son adhésion, et motiva son refus sur des considérations extrêmement graves, et la piété éclairée de ce digne pasteur prévint le honteux éclat d'une nouvelle persécution.

J'attendais du Nord une dépêche bien autrement importante, et plus honorable pour la mémoire de Voltaire, que le petit poème proposé par l'Académie.

S. M. la czarine avait été exactement informée, et jour par jour, des moindres circonstances du retour de Voltaire à Paris, de sa maladie et de sa mort. J'avais été chargé d'acheter sa bibliothèque, et j'attendais les derniers ordres de S. M. I. Je les trouvai dans mon courrier du jour, que m'envoya l'ambassadeur.

A la lettre que S. M. I. me faisait l'honneur de m'écrire, était jointe une seconde lettre avec cette suscription :

Pour madame Denis, nièce d'un grand homme qui m'aimait beaucoup.

Cette suscription, comme la lettre, était de la main de S. M. I. On me remit en même temps une malle et un mandat sur le banquier de l'am-

bassade. La lettre à madame Denis était ainsi conçue :

« Je viens d'apprendre, madame, que vous con« sentez à remettre entre mes mains ce dépôt pré« cieux que monsieur votre oncle vous a laissé ; « cette bibliothèque, que les âmes sensibles ne « verront jamais sans se souvenir que le grand « homme sut inspirer aux humains cette bien« veillance universelle que tous ses écrits, même « ceux de pur agrément, respirent, parce que « son âme en était profondément pénétrée.

« Personne, avant lui, n'écrivit comme lui : « à la race future, il servira d'exemple et d'é« cueil. Il faudrait unir le génie et la philoso« phie aux connaissances et à l'agrément, en « un mot, être M. de Voltaire pour l'égaler.

« Si j'ai partagé avec toute l'Europe vos re« grets, madame, sur la perte de cet homme « incomparable, vous vous êtes mise en droit de « participer à la reconnaissance que je dois à « ses écrits. Je suis sans doute très-sensible à « l'estime et à la confiance que vous me mar« quez ; il m'est bien flatteur de voir qu'elles « sont héréditaires dans votre famille.

« La noblesse de vos procédés vous est caution « de mes sentiments à votre égard. J'ai chargé « M. de Grimm de vous remettre quelques fai-

« bles témoignages, dont je vous prie de faire « usage.

« *Signée* CATHERINE. »

S. M. I., en témoignant le plus vif désir d'acquérir la bibliothèque de Voltaire, m'avait chargé de prier madame Denis d'en fixer le prix. La lettre que je viens de transcrire indique assez quelle fut la réponse; elle était digne de la nièce de Voltaire et de l'auguste princesse qui avait fait cette demande. J'ai remis à madame Denis, de la part de l'auguste souveraine, 150,000 liv. et des fourrures de la plus grande beauté.

Madame Denis voulut bien joindre aux livres les lettres originales de son oncle.

Je partis après la fête funéraire pour Ferney, avec un dessinateur habile, pour faire lever sur les lieux mêmes les plans exacts du château de Ferney, de sa distribution intérieure et de toutes ses dépendances. S. M. a fait depuis construire, dans un de ses domaines, un édifice absolument pareil, et elle y a fait élever un monument en l'honneur du grand homme.

Je n'avais pas voulu ajourner au printemps suivant mon voyage à Ferney. Je partis sur-le-champ de Paris. Tout fut bientôt terminé : je

joignis aux plans tous les éclaircissements nécessaires.

M. de Richelieu, que je vis par hasard à mon retour à Paris, me parla avec une sorte d'indifférence du grand homme qui lui avait conservé un attachement si vrai, et qui, dans toutes les occasions, lui en avait donné des preuves. L'égoïsme du maréchal me causa plus d'indignation que de surprise. Je pris ma revanche quand il se plaignit, à son tour, de la publicité qu'on venait de donner à une lettre adressée à la vicomtesse de Castellanne, par l'abbesse du couvent où s'était retirée la malheureuse présidente de Saint-Vincent, après le scandaleux procès que lui avait intenté le maréchal.

Cette lettre complète la justification de cette victime de l'égoïsme et de la basse cupidité. L'infortunée n'avait pu survivre aux maux dont l'avait accablée un homme pour qui seul elle avait compromis son honneur. Son unique crime était de l'avoir aimé.

« Notre-Dame, 7 janvier 1779.

« Rien n'est plus faux, madame, que les « bruits que l'on répand [1] sur madame de Saint-

[1] Le maréchal ne respectait pas plus l'opinion publique que l'honneur des dames; mais il la redoutait, non par un

« Vincent. Non-seulement elle n'a laissé aucun « papier ni fait de déclaration qui puisse prou- « ver de la fausseté des billets; mais, au con- « traire, du moment qu'elle est entrée ici jus- « qu'à celui de sa mort, c'est-à-dire pendant « plus de dix mois entiers, elle a toujours as- « suré que les billets lui avaient été réellement « donnés par sa partie adverse, et que le seul « reproche qu'elle pouvait se faire, était de les « avoir négociés sans son agrément.

sentiment d'honneur, mais par vanité. Sa fortune, ses nombreuses relations, lui donnaient beaucoup de partisans, et ses affidés répétaient partout qu'à ses derniers moments, sa malheureuse victime avait solennellement déclaré qu'il n'avait eu aucun tort dans l'affaire des billets, qu'elle seule était coupable : on allait même jusqu'à montrer une rétractation. Les amis du maréchal lui avaient rendu là un fort mauvais service. Les parents de madame de Saint-Vincent, qui, sans ces prétendues révélations, eussent gardé le silence, s'empressèrent de justifier la mémoire de leur parente. Les amis du duc n'alléguaient que des assertions, sans nulle apparence de preuve. Il a suffi, pour prévenir ce nouveau scandale, de faire circuler dans les salons la lettre que je transcris, et sur la sincérité de laquelle ni le maréchal ni ses amis n'ont jamais osé élever un doute sérieux. Il aurait dû, par une conduite contraire, faire oublier qu'il n'était que le fils d'un simple officier de l'illustre cardinal, qui, par des circonstances qu'il est inutile de rappeler, avait été contraint de donner à cet officier la main de sa sœur, et à la seule condition de prendre le nom et les armes de sa maison.

« Ce propos tant de fois répété, et sur lequel « elle n'a jamais varié, malgré la légèreté or- « dinaire de son esprit, doit être, ce me semble, « un fort préjugé en sa faveur. J'ajoute de plus « que les grands sentiments de religion qu'elle « a montrés pendant cinq mois de maladie, et « dans lesquels elle est morte, achèvent de le « tourner en certitude.

« Telle est, madame, la façon de penser de « toutes les personnes qui l'ont connue et « suivie de plus près depuis son entrée dans « ma maison.

« J'ai l'honneur de vous répéter que madame « de Saint-Vincent n'a rien laissé ni rien dit qui « puisse prouver contre elle au sujet de sa « malheureuse affaire. L'on ne doit pas s'at- « tendre non plus qu'il y ait rien en sa faveur, « puisque tous ses papiers lui avaient été enle- « vés au commencement du procès, comme il « est porté dans ses mémoires.

« Je voudrais, madame, pour votre tranquil- « lité, pouvoir en effacer la mémoire, et vous « faire oublier tous les chagrins qu'il vous a « causés. C'est dans l'assurance de ces senti- « ments que j'ai l'honneur d'être, mada- « me, etc., etc.

« Sœur de La Salle de Roche-More, abbesse. »

Le maréchal ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de la publicité de cette lettre, qui a produit tout son effet. Il n'a plus osé faire répéter par ses affidés que madame de Saint-Vincent, à ses derniers instants, avait hautement déclaré que les billets qui avaient été le sujet de son scandaleux procès étaient faux, et qu'ils étaient son ouvrage.

Le parlement en avait jugé tout autrement, et la lettre de l'abbesse de Notre-Dame prouve de plus que l'arrêt pouvait et devait être plus sévère à l'égard de l'auteur de cette longue et inique procédure, qui a coûté la vie à madame de Saint-Vincent.

Il est fâcheux pour le maréchal de Richelieu de n'avoir pas été ministre; il eût pu ajouter aux décorations et aux titres dont il est chargé, celle du nouvel ordre de Mont-Carmel, que Monsieur vient de rétablir, et dont il est grand-maître; car les ministres y sont reçus de plein droit, et il n'en est pas de même des maréchaux. Il est assez singulier qu'à l'époque où nous sommes, où les ordres militaires ont beaucoup perdu de leur importance et de leur prix, on ait rétabli les archiconfrères du Saint-Sépulcre et les chevaliers de Mont-Carmel, auxquels on ne pensait plus.

M. le duc de Richelieu aurait bien voulu enregistrer sur le grand livre de ses conquêtes la plus belle des dames qui aient paru à la cour de Louis XV, madame Pater, dont j'ai parlé. Devenue libre après sa séparation avec son mari, elle était revenue à Paris. Le duc l'avait revue dans les cercles; mais il s'était laissé prévenir par le feu roi, qui en fut très-sérieusement épris. Il avait tenu fort secrètes ses liaisons avec cette belle Hollandaise, qui, avec plus d'ambition et d'astuce, aurait peut-être fini par jouer le rôle de madame de Maintenon.

C'est, de toutes les maîtresses de Louis XV, celle qui a fait le moins de bruit et la meilleure fin. Les libéralités du roi lui avaient assuré un sort assez brillant; elle a épousé depuis le marquis de Champcenets, et peu de dames de la cour font mieux les honneurs de leur maison. Le mauvais ton qui s'est perpétué dans les salons de la vieille cour, n'a pas été contagieux pour la maison du marquis de Champcenets, homme de beaucoup d'esprit, d'un commerce fort agréable, et chez lequel j'aimais à rencontrer le gai et spirituel Champfort.

J'avais vû depuis mon arrivée à Paris la société se renouveler presque entièrement, et les rangs s'éclaircissaient chaque jour. J'avais

vu tout changer autour de moi, à la mort du comte de Frise, qui quitta la vie, brillant encore de jeunesse et de santé. Rousseau, Voltaire étant morts presque en même temps, Diderot, d'Alembert étaient les seuls vieux amis qui me restassent encore.

J'étais résolu de me retirer dans ma patrie, mais la reconnaissance me retint à Paris. La correspondance dont j'étais chargé ne pouvait être confiée à un autre, tant que je pourrais la continuer moi-même; il fallut rester.

CHAPITRE XIX.

Le mariage extravagant. — Madame Denis n'est plus que madame Duvivier. — La statue de Voltaire. — Changement de destination. — Le petit théâtre de Trianon. — Les princes sur la scène et les grands seigneurs au parterre. — La reine. — Le comte d'Artois. — M. de Vaudreuil. — Mesdames de Polignac et de Guiche. — Le comte d'Adhémar. — Mort de Voltaire. — La guerre de l'indépendance américaine. — Les vieilles monarchies et la nouvelle république. — Mort de d'Alembert et de Diderot. — M. Remi et les deux curés. — Influence des chapeaux. — Rome et l'Église gallicane. — Beaumarchais et le gentilhomme de la chambre. — Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu. — Encore un journal littéraire. — Nouvelle publication périodique à Gotha. — Le cardinal de Rohan. — Procès fameux. — Indulgence et sévérité. — Grand scandale. — La politique partout.

Mon intimité avec les hommes les plus distingués par leur érudition, leurs talents, leur génie et leurs vertus privées, m'a confirmé dans l'opinion que les grands hommes nés pour honorer et éclairer les générations contemporaines et la postérité, se sont presque toujours trompés sur l'acte le plus important de la vie.

Presque tous ont fait les mariages les plus mal assortis, témoin Rousseau et tant d'autres.

Quel homme n'aurait été heureux et fier de donner son nom et sa main à la nièce chérie de Voltaire, d'associer son sort à cette madame Denis, élevée sous ses yeux, et devenue libre à un âge où elle pouvait encore faire le bonheur d'un époux? Qui aurait pu croire que l'héritière du grand homme, parvenue au terme de la vie, ferait à soixante-dix ans l'insigne folie de se remarier; voilà ce que vient de faire madame Mignot-Denis, aujourd'hui madame Duvivier.

Ce Duvivier a été dragon, puis secrétaire de M. de Maillebois, et commissaire des guerres, puis rien. Madame Denis lui a donné une nouvelle existence et une belle fortune; mais elle s'est vue abandonnée par tous les amis de son oncle.

Les académiciens ont donné l'exemple de cette défection, et, pour se venger de leur mépris, la nouvelle mariée vient de faire présent à la Comédie-Française de la statue de son oncle, qui était destinée pour l'Académie. La bonne dame aurait dû se rappeler que cette statue n'était pas un effet de la succession, qu'elle appartenait aux souscripteurs qui en

avaient fait les frais, et que toute l'Académie avait souscrit; qu'elle ne pouvait d'ailleurs changer la destination de ce monument.

Le public n'y perd rien; mieux vaut que la statue de Voltaire soit au péristyle du théâtre qu'il a enrichi de ses chefs-d'œuvre, que reléguée dans la salle de l'Académie, où le public n'est admis qu'en petit nombre et à de rares intervalles.

La veuve Rousseau, qui porte un autre nom depuis qu'elle a épousé un jardinier, n'a point encore quitté tout-à-fait Ermenonville, et ce n'est pas ce qu'elle a fait de mieux; la bonne femme n'est plus qu'un objet de simple curiosité.

Tout le monde fait le pèlerinage d'Ermenonville. Point d'étranger qui, à peine arrivé à Paris, ne fasse un voyage à l'île des Peupliers. Mais on ne s'attendait guère à y voir la reine; tout avait été réglé pour ce voyage.

Le nom de Rousseau ne devait pas même être prononcé. Des observations sur la modeste architecture du tombeau, sur le site, sur la distribution romantique de cet asile de paix; pas un signe, un geste, un mot dont on puisse tirer la moindre conséquence; rien qui ait pu marquer quelque intérêt pour le souvenir de

l'homme auquel ce monument a été érigé. Que de haines et de jalousies ce silence a consolées !

On joue très-bien la comédie à la cour : Caillot et Richer sont les régisseurs de la troupe; les gens qui en font leur état ne font pas mieux. La salle établie à Trianon est fort jolie; ce n'est pas sans peine que j'ai pu être admis au nombre des spectateurs privilégiés : c'est une obligation de plus que j'ai à l'aimable épouse d'un de nos plus opulents financiers.

On jouait *le Roi et le Fermier* et *la Gageure imprévue*. La reine a joué avec beaucoup d'aisance et de grâce le rôle de *Jenni*, dans la première, et de la soubrette *Gotte* dans la seconde; le comte d'Artois, celui de valet et de garde-chasse ; le comte de Vaudreuil est le meilleur acteur de société; c'est le Desessart de Trianon. Les autres rôles étaient joués par mesdames de Polignac, de Guiche, et le comte d'Adhémar.

Les dévots ont pu crier au scandale : j'ai vu des petits collets dans les loges. Ces amusements n'ont rien qui puissent choquer les convenances quand le roi veut bien s'en abstenir, car sa dignité le suit partout; et sur ce point l'exemple de Louis XIV et de Louis XV n'a pas été contagieux pour leur jeune successeur.

Le répertoire de Trianon est très-varié, et Beaumarchais a vu jouer son *Barbier de Séville* par les plus illustres personnages. Mesdames blâment fort ces divertissements, et la protection toute bienveillante qu'elles accordent à l'auteur d'*Eugénie* et du *Barbier de Séville*, n'est pas une des moindres singularités de l'époque.

Beaumarchais seul avait bien senti tous les avantages qu'il pouvait obtenir de cette représentation de son *Barbier de Séville* à Trianon, et par les principaux personnages de la cour. Il se ménagea les moyens de renverser tous les obstacles que rencontrerait son *Mariage de Figaro*, qui n'est qu'une satire dialoguée des fautes et des ridicules prétentions de tous les grands corps de l'État. On a beaucoup vanté, et avec raison, l'influence des écrits de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes, mais ils étaient peu lus par le peuple; et une seule représentation du *Mariage de Figaro* et du *Barbier*, livrait les gouverneurs, la magistrature, la noblesse et la finance, à la censure de toutes les populations des grandes et des petites villes de France.

La mort de Voltaire avait profondément affligé Diderot, mais il n'en fut point accablé; il

soutint cette perte douloureuse avec un stoïque courage. Ceux qui ont regardé sa résignation comme une preuve d'indifférence, ne connaissaient pas son cœur. Depuis que Voltaire s'était établi à Ferney, leurs relations, devenues plus rares, n'en furent pas moins intimes. Il donna aussi des regrets à la perte de Rousseau ; mais il en fut moins affecté.

Souvent nous nous rappelions les chagrins et les plaisirs de nos belles années. Une nouvelle génération s'était élevée ; tout annonçait un grand changement dans les mœurs, dans les sciences, les arts, et dans la situation politique et religieuse des principaux États de l'Europe. La France surtout présentait à nos méditations un spectacle aussi intéressant que nouveau.

La guerre qui, depuis quelques années, agitait les deux mondes, ne ressemblait à aucune autre ni par sa cause ni par ses conséquences; il ne s'agissait pas de la conquête d'une province, d'une querelle bien ou mal fondée entre deux familles régnantes, de la lutte de deux factions rivales, mais de l'indépendance, de l'existence politique de toute une nation.

On concevait, d'après les maximes de la politique ordinaire, que la France ait pu intervenir dans cette guerre pour arracher à l'An-

gleterre une partie de ses colonies. L'intérêt bien entendu de cette puissance, la raison d'État, comme l'équité positive, justifiaient cette intervention. La France avait à reprocher à l'Angleterre plus d'une injustice et plus d'un outrage. Son cabinet avait commis une faute grave en s'alliant à l'Autriche : c'était ébranler le sage système établi par Sully et Mornai, et continué par Richelieu; mais il entrait aussi dans les bases de ce système d'affaiblir l'autre puissance rivale, l'Angleterre.

La France ne demandait rien pour elle; elle n'attendait d'autre prix de ses nouveaux sacrifices, que la sûreté et l'indépendance de ses possessions coloniales, l'agrandissement de son commerce, et le succès qu'elle obtint eut des résultats contraires. L'Angleterre a obtenu dans l'Inde au-delà de ce qu'elle avait perdu dans l'Amérique du nord; la France a perdu ses possessions des Indes, et ces pertes sont irréparables.

Les insurgents succombaient sans l'assistance de la France; ils lui doivent leur liberté et tous les bienfaits qui en ont été la conséquence. Une nation libre, puissante, s'est élevée au milieu de tous les éléments de prospérité publique et particulière; mais cette révolution du

Nouveau-Monde devait nécessairement influer sur l'Ancien.

Les mots de liberté, d'indépendance, avaient exalté tous les esprits, soulevé toutes les passions. A la cour, où les formes extérieures sont tout, on n'avait vu dans le philosophe négociateur qu'une espèce de sauvage. On ne parlait que de son chapeau blanc et de ses lunettes; son extérieur grave et modeste, la simplicité de ses mœurs, sa tournure bourgeoise, contrastaient avec le faste ministériel des agents diplomatiques.

Mais les véritables hommes d'État admiraient dans Francklin l'homme de génie, qui, sans cortége fastueux, sans ruse, sans détour, sans autre moyen que la saine raison, avait armé deux puissantes monarchies en faveur d'une république naissante, qui, sans ce secours, n'eût eu qu'une existence orageuse et passagère.

Je prévoyais les résultats de cette guerre; mais je n'osais m'expliquer même avec Diderot. J'avais vu souvent avec lui le solitaire de Passy; j'ai partagé bien sincèrement son admiration pour le savant inventeur des paratonnerres. Je répondais vaguement aux questions que m'adressait souvent M. de Vergennes sur le diplomate bostonien. Je ne retracerai pas le

tableau de ses négociations, des nombreux combats, ni de la paix qui termina cette guerre de l'indépendance américaine.

Une jeune noblesse, brillante de gloire et de courage, avait rapporté avec elle des maximes toutes nouvelles, et s'étonnait de ne plus retrouver dans son pays cette égalité des droits qu'elle avait fondée dans l'autre hémisphère. Il est certain que dans toute autre circonstance ces idées n'eussent causé qu'une légère agitation, sans danger pour le gouvernement; mais les mêmes questions s'y agitaient avant même que l'on pût soupçonner l'explosion de la révolution américaine.

J'avais depuis long-temps senti la nécessité de répandre le goût de la littérature française dans notre Allemagne, et de la rendre populaire. Mes vœux étaient enfin réalisés, et depuis quelque temps il paraissait à Gotha, chaque mois, un journal littéraire [1] tracé sur un excellent plan.

Outre les nouveautés, on y insérait des articles sur les mœurs, les usages de France, et les

[1] *Journal de Lecture*, dédié à S. A. S. madame la duchesse de Saxe-Gotha et Altembourg. A Gotha, chez Reichard, rédacteur. Il paraissait dans les derniers jours de chaque mois.

principaux traits de son histoire, et sur les personnages anciens et modernes qui s'étaient distingués dans les sciences, les arts, les lettres et la législation.

Voltaire et Rousseau n'étaient plus. D'Alembert ne leur avait survécu que de quatre ans au plus; il était presque le seul de nos philosophes qui eût conservé des relations avec madame du Deffant; il aurait, comme tous les autres, abandonné cette société, sans ses rapports intimes avec mademoiselle de Lespinasse, qui tenait à madame du Deffant par ses souvenirs et par la reconnaissance. D'Alembert était attaqué de la pierre, et son agonie fut longue et douloureuse.

Diderot mourut l'année suivante : aucun symptôme n'avait annoncé sa fin. Je l'avais laissé très-bien portant ; il succomba en sortant de table. C'était le dernier ami qui me restait. Ainsi se rompit, par un coup de foudre, le dernier lien d'affection qui m'attachait à la France. J'avais la douleur de survivre à ce qui m'était cher, et cette douleur ne me quittera qu'avec la vie.

On s'attendait à voir se renouveler le scandale qu'avait causé le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois à la mort de d'Alembert, et peu s'en est fallu que le secrétaire perpétuel de

l'Académie-Française n'ait été privé des honneurs de la sépulture. M. Remi, son exécuteur testamentaire, n'avait pu obtenir que la cérémonie funèbre fût digne de l'illustre académicien.

Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui avait déclaré qu'il n'y aurait pas plus de vingt prêtres. *Eh bien!* avait répondu M. Remi, *il y aura quarante laquais.* Et il tint parole; il fit plus, il leur fit donner à chacun un écu, tandis que les prêtres n'eurent que vingt sous. Ces déplorables scènes seraient plus rares, et n'affligeraient peut-être jamais la religion et l'humanité, si, comme cela devrait être chez toutes les nations civilisées, tout ce qui concerne la sépulture des citoyens était de la compétence du magistrat civil; si le champ du repos était ouvert aux restes mortels de tous les hommes, quelle que fût d'ailleurs leur opinion religieuse.

Mais en laissant cette partie, si intéressante pour l'honneur et la sécurité des familles, à l'arbitraire du sacerdoce catholique, on a dû se résigner à subir toutes les conséquences de cet arbitraire.

Diderot n'était point de l'Académie. Le parti dévot, qui l'avait écarté de cette honorable compagnie, n'osa pas du moins refuser de lui ren-

dre les derniers honneurs, et le curé de Saint-Roch n'apporta nul obstacle à ses funérailles.

L'église gallicane vante ses libertés, et le clergé y est aussi dépendant du saint-siége que le clergé d'Espagne et d'Italie; et c'est surtout dans la prélature que se trouvent les plus chauds partisans de l'ultramontanisme. Tous les prélats aspirent au chapeau, et voilà pourquoi ils se montrent si zélés pour celui qui seul peut le donner : ils font tout pour l'obtenir.

L'histoire est là pour prouver qu'ils sacrifient tout à l'espoir d'obtenir la pourpre. Il n'y aurait qu'un moyen de rendre du moins cette ambitieuse manie moins dangereuse, ce serait de ne jamais admettre des prélats au conseil et à la tête des ministères. Tous les rois ont témoigné cette intention, et presque tous aussi ont cédé, sur ce point, à de vaines considérations.

On a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu à la vertu : c'est une pensée plus brillante que solide, et je partage, sur ce point, l'opinion de l'homme à la mode qui a eu assez de courage pour transporter la philosophie sur le théâtre et dans les mémoires judiciaires, et la faire recevoir partout. Le plus dangereux des vices ne doit pas rester impuni.

Un grand seigneur, qui disposait d'une grande loge à la Comédie-Française, avait écrit à Beaumarchais de lui procurer en échange une petite loge, pour de grandes dames qui craignaient d'être vues à une représentation du *Mariage de Figaro*. Beaumarchais lui fit cette réponse, qui a couru tout Paris, et qui porte le cachet du talent de l'auteur.

« Je n'ai aucune considération, monsieur le « duc, pour des femmes qui se permettent de « voir un spectacle qu'elles jugent malhon- « nête, pourvu qu'elles le voient en secret. Je « ne me prête point à de pareilles fantaisies. « J'ai donné ma pièce au public pour l'amuser « et pour l'instruire, et non pour offrir à des « bégueules mitigées le plaisir d'en aller penser « du bien en petite loge, à condition d'en dire « du mal en société.

« Les plaisirs du vice et les honneurs de la « vertu... telle est la pruderie du siècle. Ma « pièce n'est pas un ouvrage équivoque; il faut « l'avouer ou le fuir.

« Je vous salue, et je garde ma loge,

« Beaumarchais. »

Quel siècle que celui où nous vivons! Quel chaos de choses sérieuses et frivoles, de graves

dissertations politiques et de colifichets, d'innovations dramatiques et de contrastes dans les mœurs! Nul ne paraît content de sa position.

Les parlements se montrent plus exigeants, plus indociles que jamais; le clergé s'agite; le conseil du roi est accablé de remontrances; les assemblées des pays d'État crient aussi à la réformation. Le gouvernement du roi ne sait auquel entendre. On viendrait à bout des parlements et des pays d'État; mais le clergé ne se prêterait à aucune concession, même dans son intérêt.

Les querelles religieuses ont toutes le même caractère, les mêmes prétentions; tout ou rien. Dieu sait comment tout cela finira; et voilà qu'un prince de l'Église vient étourdiment de se donner en spectacle, par le plus scandaleux des procès.

Tandis que les États de Bourgogne consignent dans le registre de leurs délibérations un hommage solennel à un de leurs braves compatriotes, qui a honoré le nom français en combattant sur *le Bourgogne*, navire dont cette province avait fait présent au roi dans la guerre d'Amérique, le cardinal de Rohan avait à se défendre devant le parlement de Paris d'une accusation de complicité dans le plus vil des délits, l'escroquerie.

La signature de la reine était-elle vraie ou fausse ? Toute la question du procès était là. Tel devait être l'unique but de l'instruction, et c'est précisément sur ce point que les formalités ordinaires, prescrites par les ordonnances, ont été singulièrement négligées. Le cardinal avait été arrêté à Versailles en habits pontificaux; il fut conduit à la Bastille. Nul doute qu'il ne fût fort mal entouré. Des charlatans, un moine, des chevaliers d'industrie, des femmes perdues, etc., etc., figurent dans ce grand drame judiciaire. Le cardinal fut absous, une femme fut flétrie, et, parvenue à s'évader, elle inonda toute l'Europe de ses mémoires.

L'assemblée du clergé, la cour de Rome, ont réclamé en faveur du cardinal : ce n'était qu'un scandale de plus. Le roi eut la sagesse de laisser à la justice son libre cours; mais l'animadversion publique s'accrut par les débats de ce procès, qui ont eu la plus grande publicité. Les circonstances étaient telles, que tout ce qui se rattachait aux passions dominantes ne pouvait avoir que de funestes conséquences, et servait à merveille les réclamations toujours croissantes des réformateurs, et prêtait à leurs écrits une force toujours croissante et irrésistible.

. . . . .

CHAPITRE XX.

Paris et les provinces. — Le déficit. — L'opinion grandit et devient une puissance. — Véritable cause de la révolution. — Récapitulation historique. — Les Rohan-Guémenée et le grand aumônier. — La banqueroute et le collier. — Les partis en présence. — Leurs chefs; leurs plans divers. — Leurs moyens. — Leur but. — Le Parthénon d'Athènes à Paris. — Encore un Choiseul. — Les notables et les états-généraux. — Le tiers-état est debout. — Séance royale. — Coup d'État manqué. — Il n'est plus temps. — Le jeu de paume. — Le roi, la reine, les princes et les ministres. — Le parlement de Paris. — La cour des aides. — La cour des comptes. — M. de Calonne et l'archevêque de Sens. — Les défections prévues. — Le maréchal de Broglie et son armée. — Les bourgeois et les soldats. — La Bastille. — Débâcle politique. — La première émigration. — La première faute. — Tout est perdu. — Mon retour à Gotha. — Conclusion.

Des pamphlets, renouvelés chaque jour, et chaque jour lus avec une avidité toujours croissante, montraient à nu les plaies de l'État, les dilapidations du trésor public, et signalaient les noms des auteurs de ces effrayants désordres. Une puissance, jusqu'alors inconnue, née de la publicité et alimentée par elle, dominait la

nation, les ministres, la cour et tous les ordres de la société.

L'éducation, livrée aux jésuites, était restée stationnaire sous leur direction; elle fut bientôt affranchie de ses puériles entraves. Des associations religieuses, plus savantes et vraïment françaises, des corporations libres de laïques avaient succédé à la milice turbulente de l'ultramontanisme. L'instruction avait étendu ses bienfaits sur toutes les classes. La philosophie moderne, qui n'est que l'étude des sciences et l'amour des vertus, avait fait d'immenses progrès; elle marchait à son but, qui est de rendre les hommes plus heureux en les rendant meilleurs; elle s'agrandissait par les résistances; les vieux abus, les vieux préjugés tombaient pièce à pièce.

Le rétablissement des parlements remit en question la théorie des pouvoirs, et dès que le mot réformation politique et religieuse se fit entendre, il trouva de l'écho dans toutes les parties de la France. Cette réformation était le besoin et le vœu de l'époque. Les grands corps qui, par leur résistance combinée, auraient pu arrêter le cours du torrent, étaient divisés; ils n'avaient plus cette unité de vœux, d'intérêts, de moyens qui faisait toute leur force.

Au milieu de ce tumultueux conflit de toutes les passions, observateur froid et désintéressé, je pouvais en calculer les mouvements et prévoir les résultats. Il était encore dans ma destinée de me trouver seul. J'avais vu mourir Helvétius et Voltaire, d'Alembert et Diderot. Duclos, Raynal, d'Holbach, me restaient : je devais aussi leur survivre.

Le déficit fut l'occasion et non la cause de la révolution. Je la trouve dans des faits peu remarqués et qui ont signalé les trente années qui ont précédé la catastrophe. Il n'y avait plus égalité de force dans l'attaque et dans les résistances. Les guerres de Louis XV avaient été désastreuses ; des généraux, nommés par les favorites, avaient compromis l'honneur des armes et la sûreté même de la France ; les procès de Calas, du chevalier La Barre, avaient exaspéré les esprits contre le clergé ; les déportements de l'abbé Terray, ses exactions, avaient excité l'indignation et le mépris ; la France ne comptait que des désastres, depuis que des prêtres avaient été mis à la tête du gouvernement.

Elle avait vu régner tour à tour Mazarin, Dubois, Terray, et au moment de l'explosion c'était encore un prélat qui présidait le conseil.

Je n'examine pas si le cardinal de Rohan fut

coupable; mais, compromis par un charlatan et par des fripons, il avait partagé la honte de leur condamnation, sans subir les peines qui leur furent infligées. La banqueroute énorme d'un prince de la même famille avait déjà déshérité les maisons de Rohan et de Rohan-Guémenée de cette considération attachée à un nom illustre.

Les querelles de la bulle *Unigenitus*, les billets de confession, le refus des sacrements, avaient perdu le clergé en masse. La magistrature, entraînée dans de perpétuelles contradictions, servant tour à tour la cour et la cause publique, agissant suivant les circonstances, sans plan, sans principe arrêté, s'épuisait par ses propres efforts.

La noblesse présentait encore une dissidence d'opinion et d'intérêt plus marquée. Quelques familles, la plupart récemment titrées, s'étaient fixées à la cour, et s'emparaient de toutes les grâces, de tous les hauts grades, de tous les gouvernements. On l'avait vue aux pieds de toutes les favorites, et disputant à des cardinaux, à des prélats, au chef de la magistrature, le prix de la plus lâche adulation. La noblesse de province, réduite aux derniers grades de l'armée, ne pouvait espérer d'avancement. Une chétive pension qu'il fallait arracher par les

plus longues, les plus humiliantes sollicitations, était l'unique récompense de ses services, de ses sacrifices et de son sang.

La classe commerçante se voyait réduite à ne travailler que dans l'intérêt de l'industrie étrangère; et, parvenue par de longues et pénibles épargnes à s'assurer un capital un peu considérable, elle n'aspirait alors qu'à changer d'état, en s'alliant à une famille titrée, mais pauvre, ou en achetant une charge dans la robe ou dans l'administration. Les produits agricoles de la France étaient livrés à vil prix au commerce étranger, qui les lui renvoyait manufacturés et avec un immense bénéfice.

Ainsi, dans toutes les classes fermentaient les germes des mêmes divisions et de dissolution sociale. Tout pouvait changer sans danger, sans commotion. La réformation politique était urgente, inévitable; le nouveau règne pouvait être une époque de gloire et de bonheur, et il fut permis de croire que les vœux du monarque et de la saine partie de la nation, c'est-à-dire de la majorité des Français, seraient comblés.

Il suffit de suivre la marche du gouvernement, telle que Louis XVI l'avait conçue, pour bien apprécier le but et les moyens des deux

partis dont j'ai signalé les principaux chefs en esquissant le tableau de la nouvelle cour à son avénement.

L'histoire des temps antérieurs n'offrait que de rares exemples de grands seigneurs, de prélats, de princes mis en jugement, et dans le court intervalle de quelques années, on avait vu un général d'armée, duc et pair, le maréchal de Richelieu, succomber dans une accusation de faux contre la présidente de Saint-Vincent; le duc d'Aiguillon, ex-ministre de la guerre et des affaires étrangères, et aussi pair de France, ne se soustraire que par un acte arbitraire, par l'enlèvement de la procédure du greffe du parlement de Paris, et enfin par un arrêt d'évocation, à une condamnation imminente.

On savait qu'il n'avait été protégé, dans cette honteuse affaire, que par madame Dubarry, et que, plus tard, ce même procès n'avait été terminé que par une transaction dont le trésor public fit tous les frais; que, partie principale dans le procès du comte de Guines et de Tort, il n'avait dû son salut qu'à une protection puissante, celle de son oncle, le comte de Maurepas.

La banqueroute du prince de Rohan-Guéme-

née, évaluée à plus de trente millions, et cette série de procès scandaleux, terminés par le plus scandaleux de tous, celui du collier, où l'on vit figurer au rang des principaux accusés un cardinal, prince de Rohan, grand aumônier de France. Je pourrais citer encore le procès Goesman, que les mémoires de Beaumarchais ont rendu si fameux.

De si longs, de si orageux débats, avaient pour résultat inévitable l'affaiblissement de cette considération que l'usage et le temps avaient attachée à la haute noblesse, au clergé, à la magistrature.

Les fautes sont personnelles, rien de plus juste et de plus vrai; mais il est aussi des préjugés qui prennent leur source dans la morale même, dans le caractère et les traditions des nations, et qu'on ne peut jamais blesser sans danger pour l'ordre établi. La honte d'un seul s'étend sur toute la classe à laquelle il appartient, et il s'agit ici, non de la moralité du fait, mais du fait même.

Voilà la cause unique et vraie de l'affaiblissement de ce respect qui environnait les premiers ordres de l'État. Ils n'ont été moins respectés que du moment où ils s'étaient rendus moins respectables. Et comment en aurait-il été au-

trement, quand eux-mêmes s'accusaient mutuellement dans des mémoires répandus avec profusion dans toutes les parties de la France?

Plus qu'aucun autre, le duc d'Aiguillon entretenait cette dangereuse polémique. Je ne souillerai pas ma plume en retraçant les titres des libelles orduriers imprimés contre les personnes les plus augustes ; tous se fabriquaient à Paris : le parti Choiseul les attribuait au parti d'Aiguillon; mais l'accusation était au moins vraisemblable quant à celui-ci; la critique était son élément; sa vie n'a été qu'une opposition permanente.

On le voyait prodiguer ses hommages et les injures à la même *puissance*, se rallier aux ennemis de la reine, et faire proposer à cette princesse la création d'un ministère des arts et de bienfaisance, dont elle serait déclarée protectrice. Les relations du duc d'Aiguillon n'étaient pas également honorables; il passait du palais aux lieux de réunion de la plus vile et la plus turbulente populace.

Le duc de Choiseul, au contraire, avait conservé la dignité du malheur : retiré à Chanteloup, il se montrait rarement à la cour; ses habitudes étaient connues et n'avaient jamais changé.

On peut lui reprocher, comme homme d'État, d'avoir mal compris les intérêts et la vraie politique de la France; mais dans sa conduite privée, il n'eut aucune relation dont il ait pu rougir : des savants, des artistes distingués composaient sa société habituelle. La France littéraire lui doit la connaissance des plus beaux monuments de la terre classique des arts, et c'est sur les dessins exacts et pris sur les lieux, qu'il a fait construire aux portes de la capitale le Parthénon d'Athènes, dont il a fait le dépôt des précieux débris qu'il avait recueillis à grands frais dans son voyage en Grèce. Voilà les titres qui lui ont ouvert les portes de l'Académie; ses droits valaient bien ceux du maréchal de Richelieu, qui ne savait pas même l'orthographe.

J'ai passé de délicieuses journées dans cette retraite charmante que le duc de Choiseul s'était créée lui-même à l'entrée de Chaillot. Tout y respirait le goût des arts. Partout s'offraient des arbres ou des débris d'architecture importés de la Grèce. Je vois encore ces belles galeries intérieures, ces fresques si brillantes qui ornaient les plafonds, ces belles colonnes de stuc, et ce cèdre à l'ombre duquel nous philosophions tout à notre aise.

Le duc de Choiseul mourut en 1785; ce fut

un grand malheur pour ses amis, pour sa famille et pour la France. Le temps eût pu triompher d'une funeste prévention; il eût pu être rappelé au ministère après la mort de M. de Maurepas, et de grandes fautes n'auraient pas été commises.

La première assemblée des notables vit les plaies de l'État sans oser en sonder la profondeur. La seconde fut moins timide, mais ne put appliquer le remède. Les états-généraux furent convoqués : le bureau, présidé par M. le comte d'Artois, s'opposa à la double représentation du tiers-état; celui de *Monsieur*, comte de Provence, se prononça pour ce mode de députation, et dès-lors le sort des deux premiers ordres fut décidé.

Un fait bien important, mais qui n'a pas été assez remarqué, a donné lieu à une grave erreur. On a reproché aux notables en général d'avoir voté pour les états-généraux et la double représentation du tiers; mais il n'était plus possible d'empêcher ni la convocation de ces états ni la double représentation du tiers. Déjà les états particuliers du Dauphiné, du Béarn, de Bretagne, s'étaient confédérés : le Dauphiné s'était donné une constitution indépendante; les états de Bretagne refusèrent pendant quelque temps

de députer aux états-généraux. On devait s'attendre aux mêmes prétentions dans les autres pays d'état. Il n'était plus au pouvoir du gouvernement de différer la convocation des états-généraux. Il ne faut pas attribuer ce grand événement aux notables, ni en particulier au bureau présidé par *Monsieur*, comte de Provence.

J'ai déjà fait remarquer combien la noblesse de cour diffère de la noblesse de province. La première se distingue par son faste, sa profusion ; ses dépenses sont toujours hors de proportion avec ses revenus. Elle regarde l'ordre intérieur et l'économie domestique, la foi due aux engagements les plus sacrés, comme des vertus roturières qui ne sont pas faites pour elle; et pour fournir à tant de prodigalités et ne pas succomber sous le poids de ses dettes, elle accapare tous les hauts emplois, les pensions; et quand des créanciers se montrent récalcitrants et osent invoquer les lois et l'autorité des tribunaux, elle use d'un privilége attaché à son rang et qu'on appelle *committimus*.

Les juridictions ordinaires sont dès-lors dessaisies de la contestation, et elle appelle ses insolents créanciers au conseil : l'affaire reste ensevelie dans les cartons de ce tribunal d'ex-

ception. C'est dans ce vice héréditaire de la noblesse de cour qu'il faut chercher la cause de tant de scandales et de désordres. Je dois ajouter que ce vice n'a pas été contagieux pour plusieurs grandes familles; cet abus n'est plus lui-même qu'une exception; les évocations au conseil sont devenues plus rares; la justice ordinaire reprend son cours.

L'histoire de l'époque où je suis arrivé en offre une double preuve dans les deux procès du duc et maréchal de Richelieu contre madame de Saint-Vincent et dans l'instruction régulière de la banqueroute du prince de Rohan-Guémenée. Ce prince n'a point dissimulé ses torts, et le mémoire qu'il a adressé au roi dépose au moins de sa franchise. Ce mémoire est peu étendu et doit trouver ici sa place.

« Sire,

« Quand j'ai eu le malheur de perdre les bon-
« nes grâces de votre majesté, toute la France
« applaudit à l'acte de justice exercée par vo-
« tre majesté sur ma personne; on m'accusait
« d'avoir trompé les gens crédules qui m'a-
« vaient apporté un faible pécule, gagné à la
« sueur de leur front, et l'espoir de leur vieil-
« lesse.

« On ne pouvait me pardonner de les avoir « réduits à la misère, par l'appât d'un gain ex- « cessif, d'avoir emprunté sans avoir assuré le « gage des prêtants, sans leur donner d'hypo- « thèques solides, d'avoir enfin contracté de « nouveaux engagements, lorsque j'avais la cer- « titude de ne pouvoir remplir les anciens.

« Les personnes qui observaient de plus près « mes actions, me reprochaient d'avoir, par « ton, forcé madame de Guémenée à faire les « acquisitions les plus onéreuses, d'en avoir fait « même dans un temps où j'aurais dû connaître « l'état de mes affaires et savoir que des dépen- « ses aussi extravagantes devaient, tôt ou tard, « entraîner ma ruine et celle de mes créan- « ciers.

« Hélas! sire, ce n'est pas la seule faute que « j'aie commise à l'époque où j'avais plus que « besoin de ramener la confiance. J'ai hasardé « les opérations les plus folles, j'ai maltraité « ceux de mes enfants qui me faisaient les re- « présentations les plus justes sur ma prodiga- « lité et qui me conseillaient d'assembler ma « famille pour rétablir l'ordre dans mes affaires.

« Ces discussions domestiques sont venues « aux oreilles de mes créanciers. Le dérange- « ment de mes affaires était déjà connu.

« Quand on a su que je refusais d'assembler « ma famille, ou que je l'éludais, la défiance « a augmenté, et il ne m'a pas été possible de « remplir mes derniers emprunts, ce qui était « ma dernière ressource. J'ai été obligé de man- « quer à mes engagements.

« Voilà, sire, le tableau fidèle de mes er- « reurs. Hélas! je le jure, elles ont été invo- « lontaires. J'ai toujours été trompé par mes « gens d'affaires; je n'ai jamais connu ma vraie « situation que lorsqu'il ne m'a pas été pos- « sible d'y remédier. J'ai chassé celui de mes « intendants qui avait le plus abusé de ma con- « fiance; après lui, j'ai fait un choix plus mau- « vais encore.

« Madame de Guéménée a voulu que je con- « fiasse le soin de mon honneur et de ma for- « tune à un prêtre à qui je n'avais pas voulu « donner une cure, quelques mois auparavant, « parce qu'il ne croyait pas en Dieu. Ce mal- « heureux a comblé la mesure; il a écarté tout « ce qui pouvait m'ouvrir les yeux; il a éloi- « gné de ma personne mes enfants, les a noir- « cis dans mon idée : mes créanciers étaient les « seuls qui ne m'eussent pas abandonné. J'ai « été forcé de suspendre mes paiements, et « j'ai réduit toute ma famille au désespoir.

« Sire, vous m'avez puni; vous n'avez pas « cru que l'ignorance dans laquelle j'avais « vécu fût une excuse légitime; vous m'avez « privé de toutes les grâces dont vous aviez « daigné m'honorer; mais aujourd'hui que « votre majesté, plus instruite, conçoit que « l'homme le plus honnête, le plus intègre, le « plus délicat, se trouve dans le même cas que « moi, je la supplie de me rendre ses bontés, « et de me permettre de venir à ses pieds, lui « porter l'hommage de mon profond respect et « de ma reconnaissance.

« Peut-être votre majesté trouvera-t-elle « dans l'histoire de mes malheurs des raisons « pour me pardonner. »

M. de Guémenée avait été entraîné par l'exemple des autres grands seigneurs; une passion effrénée pour les fêtes et les bals, et son amour pour madame Di........, l'avaient rendu la fable de la cour. Il passait l'hiver à Paris chez l'archevêque de Narbonne, et l'été à Haute-Fontaine, maison de campagne de ce prélat, que cette dame accompagnait partout. M. de Guémenée avait un grand équipage de chasse monté à l'anglaise; il ne se montrait que rarement à la cour. Il donnait des soirées magnifiques dans l'appartement que madame de Gué-

menée occupait aux Tuileries, en sa qualité de gouvernante des enfants de France.

L'exemple du mari avait été contagieux pour la femme; tous deux rivalisaient de folie et de prodigalité, et Marchand, leur homme d'affaires, achevait de les ruiner tous deux. La double catastrophe éclata par un déficit de trente-trois millions.

Après un tel éclat, il devenait impossible à madame de Guémenée de garder sa charge de gouvernante des enfants de France. Elle fut contrainte de donner sa démission, et la cour apprit en même temps que cette charge était donnée à madame de Polignac, qui ne l'accepta que par amitié pour la reine.

Cette grande affaire avait été négociée par le baron de Besenval; il m'en contait tous les détails avec une gravité, un aplomb, qui m'étonnait; il ne me fit pas grâce de la moindre circonstance. La démission de madame de Guémenée ne présentait aucune difficulté. Le baron avait tâté le duc de Polignac, avant d'en parler à la reine.

Enfin, après beaucoup de pourparlers, de courses, de visites, tout avait été terminé. Madame de Polignac s'était fait beaucoup prier, solliciter; ce qui l'effrayait surtout, était l'as-

siduité qu'exigeait la charge de gouvernante, et quand le baron se présenta pour lui annoncer sa nomination, il trouva la duchesse dans une *agitation affreuse.*

« Je vous hais tous à la mort, lui avait-elle « dit; j'ai obtenu de mes parents et de mes « amis, que d'ici à deux jours on ne me par« lerait de rien, et qu'on me laisserait à moi« même. C'est bien assez, baron; ne me traitez « pas plus mal que les autres. » Ce pauvre Besenval était encore tout étourdi de cette singulière réception, quand il se présenta chez moi. Cette duchesse de Polignac passait pour une femme fort singulière, même à la cour.

M. de Castries avait été nommé ministre de la marine en 1780. Je voyais souvent chez lui le baron de Besenval, qui depuis la mort du comte de Friese, dont il avait été l'intime ami, me témoignait toujours la même bienveillance. Nous différions d'opinion sur un seul point; il partageait l'erreur commune à tous les gens de cour, sur l'influence des philosophes, mais j'avais pour moi M. de Castries, qui après le lit de justice du 19 novembre 1787, appelait plaisamment M. d'Orléans, M. Fréteau, et l'abbé Sabattier, conseiller, les *hérauts d'armes des trois ordres.*

Il n'est pas d'usage d'accorder la parole à aucun membre du parlement, pas même aux princes ni aux pairs, tant que le roi est présent; et dans cette séance, le duc d'Orléans et les deux conseillers dont je viens de parler, s'adressant directement au roi, accusèrent ses ministres d'abuser de sa confiance et de l'autorité qu'il leur avait confiée.

Le duc d'Orléans déclara formellement qu'il protestait contre l'enregistrement de l'édit que le roi venait d'ordonner; il soutint que cet enregistrement était illégal, qu'aux états-généraux seuls appartenait le droit d'établir les impôts.

Le prince et ses deux conseillers furent applaudis avec fureur par la multitude qui encombrait toutes les avenues du palais. Aucune acclamation ne se fit entendre sur le passage du roi.

Le baron de Besenval attribuait encore les événements de cette journée aux conciliabules des philosophes. Je ne répondis rien. M. de Castries se borna à faire observer au fougueux baron, que ces philosophes n'avaient pu ni *s'assembler*, ni rien comploter. La plupart étaient morts; le duc d'Orléans, qui ne les avait pas reçus chez lui, et MM. Fréteau et Sabattier

avaient agi sous une autre influence. Le seul nom du premier, et le rôle hardi qu'il s'était imposé dans cette journée, tenait à l'exécution d'un grand plan arrêté par d'autres conseils que les philosophes, et dont on n'aurait trouvé aucun motif dans leurs écrits.

L'ambition n'agit point par des théories; elle prend ailleurs ses inspirations. Il n'y avait qu'un moyen, un seul, de prévenir les conséquences de ce premier coup d'un parti puissant, qui venait de signaler sa force et ses projets. Il fallait au premier mot que le chancelier imposât silence au prince, et lui rappelât que nul n'avait, le roi présent, le droit de prendre la parole sans l'ordre exprès de sa majesté. Si le duc d'Orléans eût insisté, il devait être arrêté sur-le-champ.

Après l'interpellation du chancelier, le prince et les deux conseillers n'étaient plus que des séditieux; mais le roi ne donna aucun ordre. Le chancelier garda le silence; cet acte de faiblesse et d'imprévoyance changea l'état des choses. L'ordre d'exil fut bien notifié le lendemain au duc d'Orléans et aux deux conseillers, mais les séditieux de la veille étaient le lendemain des héros, des victimes du pouvoir arbitraire.

Un autre événement du même jour aurait

dû éclairer les ministres du roi sur le véritable état des esprits. Vainement, par une de ces concessions timides qui aggravent le mal, qu'une résolution courageuse aurait conjuré, M. de Calonne, que l'on savait être odieux au peuple, avait été révoqué et remplacé par l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, qui dans l'assemblée des notables s'était fortement opposé aux plans de Calonne, mais qui ne fit que le continuer quand il lui eut succédé.

Monsieur et M. le comte d'Artois avaient été envoyés à la chambre des comptes et à la cour des aides, pour y faire procéder à l'enregistrement des mêmes édits que le roi en personne faisait enregistrer au parlement.

Monsieur avait été accueilli par les plus vifs applaudissements, et le comte d'Artois n'avait pu au contraire assurer son retour que par le secours des troupes échelonnées aux environs du palais, et qui opposant un rempart de fer à la multitude, sur le Pont-Neuf, ouvrit un libre passage à la voiture du jeune prince et à sa suite.

Tous les partis avaient été en présence dans cette journée, que l'on peut considérer comme le prélude de la révolution. Tous les événements suivirent depuis la même direction.

Enfin les cahiers parurent ; c'était l'expression des vœux de tous les ordres. M. de Castries voulut me mettre à même de les consulter ; je fis sur-le-champ mes dispositions pour en avoir des extraits. Quel fut mon étonnement ! J'avais cru trouver dans les cahiers des ordres qu'on appelait privilégiés, les dispositions les plus favorables à l'autorité royale contre les prétentions populaires, et j'y trouvai un résultat tout-à-fait différent. Les cahiers du tiers-état, au contraire, étaient plus favorables au maintien des prérogatives du trône.

Il fallait profiter de cette disposition de l'ordre le plus puissant en nombre et en talents, et se garder surtout de tout ce qui pourrait l'irriter, par d'humiliantes distinctions. C'était la seule faute qui pouvait compromettre la couronne, et les ministres n'y ont pas manqué.

J'ai vu l'imposante solennité de l'ouverture des états-généraux : le costume de la noblesse était riche et brillant ; les chapeaux ombragés de grandes plumes, les vestes d'étoffes d'or, le manteau ducal, l'épée, distinguaient la noblesse ; le haut clergé paraissait dans tout l'éclat de la puissance épiscopale. Les prélats étaient suivis de ce qu'on appelle le *bas clergé*, et c'était la plus nombreuse partie de cet ordre.

La soutane, le long manteau noir, composaient tout le costume.

Mais les magistrats de cour souveraine, les orateurs les plus distingués du barreau, les maires, les premiers officiers des grandes cités, les savants, les grands propriétaires, les négocians, qui composaient l'ordre du tiers, avaient tous été assujettis au travestissement le plus humble, c'était celui des baillis de villages, et ils avaient été placés à la suite des deux premiers ordres; et dans l'église, dans la salle de l'assemblée générale, on les avait parqués dans le pourtour, loin du trône [1].

Ces distinctions produisirent le plus mauvais effet : les communes, placées avec une si niaise affectation au dernier rang, ne se permirent ni murmures ni réclamation; elles avaient les avantages du nombre, du talent et du courage; elles annoncèrent bientôt tout ce qu'elles voulaient être.

Il n'entre point dans mon plan de rappeler la discussion du vote par ordre ou par tête. Je ne citerai qu'un fait que l'histoire a recueilli;

[1] Avant d'admettre le tiers-état, on affecta de laisser longtemps les membres de cet ordre en dehors, exposés à l'humidité et à la pluie; tandis qu'admis dans l'intérieur, les deux autres ordres prenaient tranquillement leurs places.

mais qui n'a pas été assez connu. L'ancien usage ne permettait à l'orateur du tiers-état de parler qu'à genoux; mais plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis la dernière assemblée des états-généraux, et les vieilles traditions étaient perdues sans retour.

On attendait avec impatience le retour de la première députation du tiers-état au roi. Des membres des deux premiers ordres s'empressèrent de demander à M. Bailly, président des communes, comment sa majesté les avait reçus. « Nous étions debout, répondit froidement « M. Bailly, et le roi n'était pas assis. »

On ne put s'entendre sur la vérification des pouvoirs. Les députés du tiers voulaient qu'elle se fît dans la salle commune aux trois ordres. Il ne fallut rien moins que les ordres du roi pour mettre un terme à cette première contestation.

La réponse hautaine de Mirabeau au maître des cérémonies, quand il vint donner l'ordre d'évacuer la salle pour les préparatifs de la séance royale, la retraite des communes au jeu de paume, leur décret pour s'ériger en assemblée nationale, tout annonçait un système de résistance fortement conçu.

Des défections eurent immédiatement lieu

dans les deux premiers ordres. Les premiers dissidents furent des députés nobles des provinces, et des curés, blessés de l'orgueil et des prétentions de la noblesse de cour et du haut clergé.

Leur réunion aux communes décida de l'avenir de la France. Il eût été facile de prévoir cet événement et de l'éviter; mais la cour délibérait, les ministres hésitaient sur le parti à prendre.

On proposait en même temps de dissoudre l'assemblée ou de la transférer ailleurs tout entière, ou d'assigner à chaque ordre une résidence particulière. On finit par d'apparentes et inutiles concessions, et cependant le commandement de Paris et des environs venait d'être confié au maréchal de Broglie, plus zélé que prudent.

Une armée, composée de régiments étrangers à la solde de la France, et échelonnée dans les campagnes, fut mise à sa disposition. Le maréchal, comme la cour, ne voyait que Paris, et l'on comptait pour rien son immense population, déjà en partie armée, et toutes les populations des provinces étaient aussi en armes. Une attaque de vive force n'eût été que le signal d'une guerre civile, et sans espoir de succès.

Bientôt ces régiments, sur lesquels on comptait, se débandèrent; tout fut perdu, et l'autorité du roi fut compromise. Je gémissais de tant de fautes et de désordres, avec M. de Castries, qui avait quitté le ministère à la fin de 1787. Le baron de Besenval avait fait d'inutiles efforts pour les prévenir ; il ne fut point écouté. Il avait vu de près les attroupements, et je lui ai entendu dire souvent qu'il avait remarqué, parmi les mutins, beaucoup d'étrangers, et qu'après l'organisation de la milice bourgeoise, ils avaient en partie quitté la capitale en se dirigeant sur Lyon et Marseille.

Qui donc les avait fait venir à Paris? Qui les y avait retenus? Qui avait pourvu à leurs besoins? Il me serait facile sans doute de répondre à toutes ces questions; mais je me bornerai à une seule observation, c'est que tous les mouvements avaient pour point central le Palais-Royal, sans prétendre affirmer que cette circonstance puisse accuser le prince qui l'habite.

Ce rendez-vous général pouvait tenir à d'autres causes; la position de ce palais au centre de Paris, la facilité des issues, avaient pu faire préférer ce lieu à tout autre; c'était d'ailleurs une promenade publique.

M. de Castries était désormais parfaitement

libre de sa personne; lui seul me retenait à Paris; je ne pouvais plus y continuer mes relations tout-à-fait paisibles et inoffensives, et, après de longues fatigues, le repos m'était nécessaire; l'isolement où m'avait réduit la mort de mes amis les plus chers me rendait le séjour de Paris insupportable.

D'illustres familles avaient déjà passé la frontière; une partie du corps diplomatique s'était retirée; il me restait un triste et dernier devoir à remplir.

Je fis une visite d'adieu à madame Helvétius et à madame de Vandeul, cette digne fille de mon cher Diderot; j'embrassai son petit-fils [1], et je partis pour l'Allemagne. J'espérais revenir à Paris après une année de repos; mais six mois étaient à peine écoulés que je vis arriver sur les bords du Rhin les princes, frères du roi, et une grande partie de la noblesse de France.

S. M. I., l'auguste Catherine, a bien voulu me permettre de terminer ma carrière dans les lieux qui m'ont vu naître; ses bienfaits m'y ont assuré un rang honorable, une retraite paisible. J'ai rédigé ces mémoires dans les longs loisirs de ma solitude. J'ai vu grandir la jeune famille du prince auprès duquel j'avais passé mes plus

[1] Il est membre de la chambre des députés.

belles années. Quelques voyages ont seuls interrompu la monotonie de mes occupations; mais je n'ai jamais connu l'ennui. J'ai pu revoir la France, mais elle ne m'offrait plus que des tombeaux. Je survis à tous mes vieux amis. J'ai dû leur consacrer mes derniers souvenirs.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

